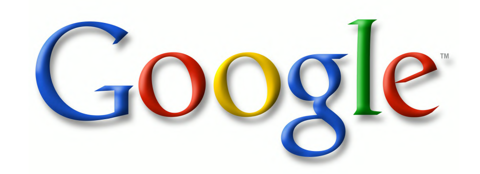
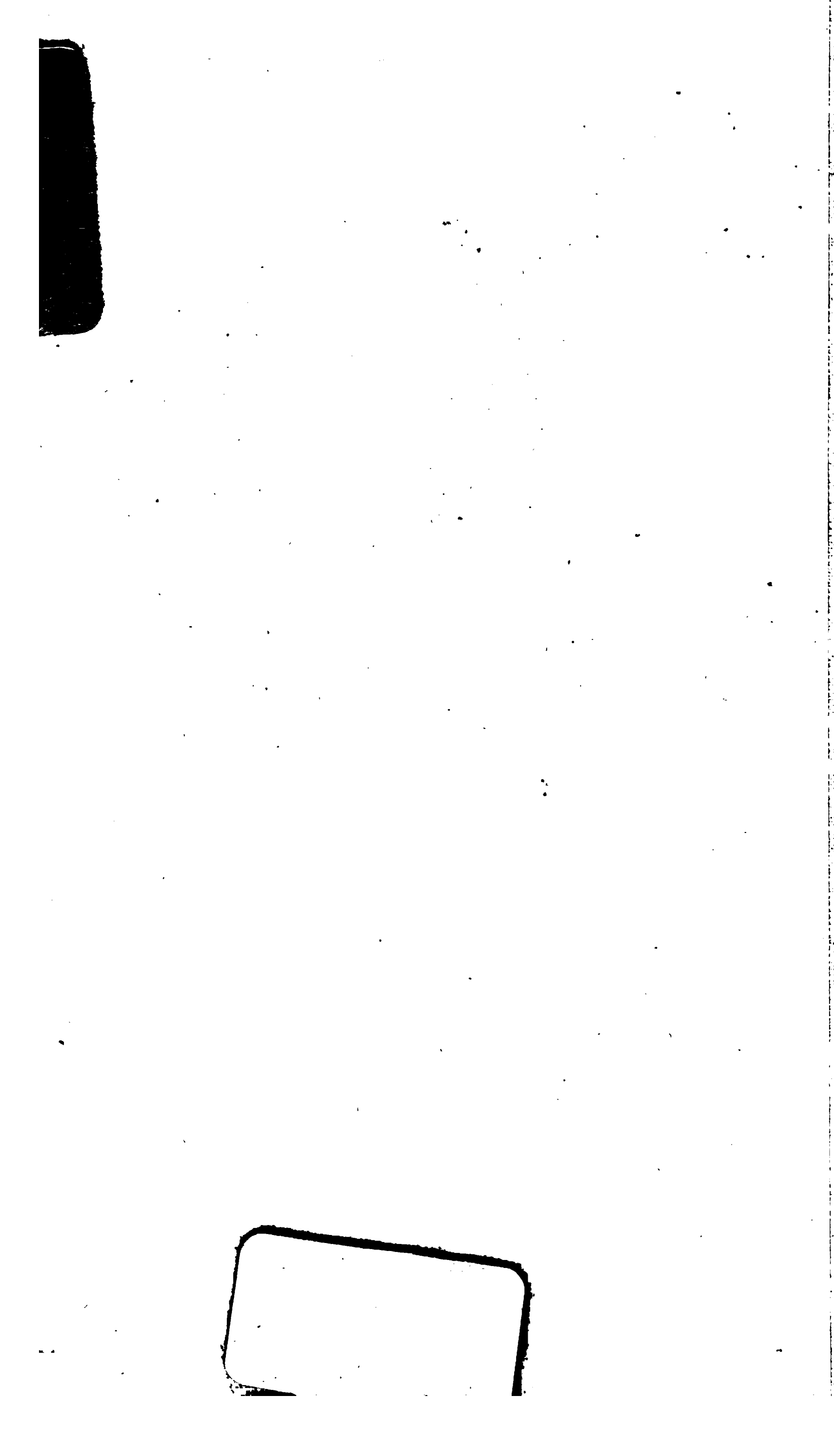

Google



COLLECTION

DES CHRONIQUES

NATIONALES FRANÇAISES.

7.

CHRONIQUES DE FROISSART.

TOME VII.

TOUL, FONDERIE ET IMPRIMERIE DE J. CAREZ.

COLLECTION
DES CHRONIQUES
NATIONALES FRANÇAISES,

ÉCRITES EN LANGUE VULGAIRE

DU TREIZIÈME AU SEIZIÈME SIECLE;

AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS,

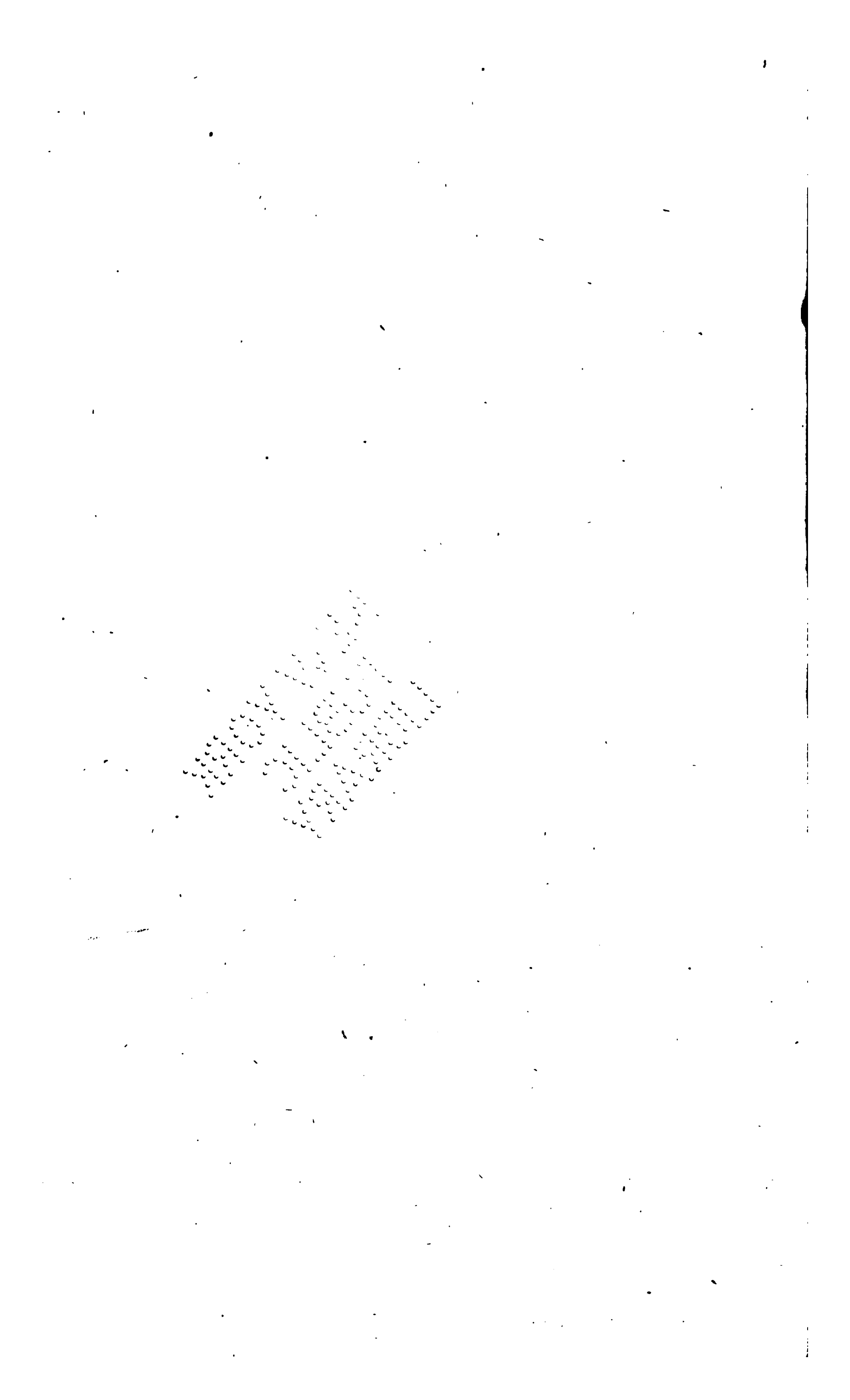
PAR J. A. BUCHON.

TOME VII.



PARIS,
VERDIÈRE, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N° 25.
J. CAREZ, RUE HAUTE FEUILLE, N° 18.

1824.



LES CHRONIQUES DE JEAN FROISSART.

LIVRE SECOND.

Ci commence le second volume des chroniques compilées par sire Jean Froissart, en son temps chanoine et trésorier de Chimay en Haynaut, qui parlent des nouvelles guerres de France, d'Angleterre, d'Italie, d'Espagne et d'Allemagne. (1)

CHAPITRE PREMIER.

Comment le duc de Bourgogne retourna en France; d'aucuns incidents et du grand amas et assemblées de gens que le duc d'Anjou fit pour assiéger Bergerac.

Vous avez bien ci-dessus ouy recorder comment le duc de Bourgogne fit une chevauchée ès marches de Picardie (2) qui fut moult honorable pour lui et pro-

(1) La copie de ce livre a été faite sur le manuscrit 8343. de la bibliothèque royale.

(2) Froissart a déjà parlé de cette expédition du duc de Bourgogne au chapitre 693 du premier livre de son histoire. (Voy. T. 6.) J. A. B.

fitable pour les François; et comment il ordonna en Artois ens (dans) ès châteaux dont il tenoit la possession, capitaines et gens d'armes pour les tenir; et par spécial en la ville de Ardre et y établit à demeurer le vicomte de Meaux et le sire de Sempy: ceux-là firent remparer et fortifier malement combien qu'elle fut forte assez devant.

Le roi de France qui de ces nouvelles fut trop grandement réjoui et qui tint à bonne et belle cette chevauchée, envoya tantôt ses lettres à Saint-Omer et commanda que la ville d'Ardre fut bien garnie et pourvue de toutes pourvéances grandement et largement: tout fut fait ainsi que il le commanda. Si se défit cette chevauchée, mais le sire de Clisson et les Bretons ne dérompirent point leur route (troupe); mais le plus tôt qu'ils purent retournèrent vers Bretagne, car nouvelles si étoient venues au seigneur de Clisson et aux Bretons, eux étant devant Ardre que Jannequin de Clerc, un écuyer d'Angleterre et bon homme d'armes, étoit issu d'Angleterre et venu en Bretagne et avoit mis les bastides (fortifications) [1] devant Brest. Pourquoy les Bretons retournèrent le plus tôt qu'ils purent et emmenèrent messire Jaquèmes de Wertain senéchal de Haynaut avecques eux. Et le duc de Bourgogne s'en retourna en France delez (près) le roi son frère.

(1) Sauvage, annot. II, corrige ainsi cet endroit: *avoit mis les Anglois devant Brest.* Il croit que les Anglois n'auroient pas eu de raison de mettre des *bastides* devant Brest, parceque cette place ne nous appartenoit pas. Mais si l'on élevoit des bastides pour attaquer les villes, on s'en servoit aussi pour les défendre. J. D.

En ce temps-là se faisoit une grande assemblée de gens d'armes en la marche de Bordeaux, au mandement du duc d'Anjou et du connétable; car ils avoient une journée arrêtée contre les Gascons-Anglois, de la quelle je parlerai plus pleinement, quand j'en serai mieux informé que je ne suis encore.

En ce temps-là que le duc de Bourgogne fit son armée en Picardie, si comme il est contenu ci-dessus, le duc d'Anjou étoit en la bonne cité de Toulouse delez (près) madame sa femme, et visoit et soutilloit (imaginoit) nuit et jour comment il pourroit porter contraire et dommages aux Anglois; car il sentoit encore plusieurs villes et châteaux sur la rivière de la Dordogne et ès frontières de Rouergue, de Toulousain et de Quercy, qui contrarioient grandement le pays et travailloient toutes gens dont il avoit l'obéissance. Si s'avisa qu'il y pourverroit de remède et jeta son avis à aller mettre le siége devant Bergerac[1], pourtant (attendu) qu'elle est la clef de la Gascogne tant que sur la frontière de Rouergue, de Quercy et de Limosin. Et pourtant (attendu) que il sentoit plusieurs grands barons de Gascogne bons Anglois et contraires à lui, tels que le seigneur de Duras, le seigneur de Rosem, le seigneur de Mucident, le seigneur de Langurant (Langoyran), le seigneur de Gernolz et de Carlez, messire Pierre de Landuras et plusieurs autres, il s'avisa que il feroit un puissant et grand mandement pour résister contre

(1) Bergerac, ville du Périgord, à 6 lieues de Périgueux et à 10 de Sarlat, située dans une grande plaine sur la Dordogne. J. D.

les dessus dits et être si fort que pour tenir les champs. Si escripsi (écrivit) devers messire Jean d'Armagnac que à ce besoin il ne lui voulut faillir, et aussi devers le seigneur de la Breth (Albret), et avoit mandé en France le connétable et le maréchal de France messire Louis de Sancerre et aussi le seigneur de Coucy[1] et plusieurs chevaliers et écuyers en Picardie, en Bretagne et en Normandie qui tous étoient désirants de lui servir et de leurs corps avancer. Et jà étoient venus le connétable et le maréchal de France. Bien savoit le duc d'Anjou qu'il y avoit un grand différend entre les cousins et amis des seigneurs de Pommiers Gascons et messire Thomas de Felton grand sénéchal de Bordeaux et de Bordelois. La raison pourquoy je la vous dirai et éclaircirai ci-après.

(1) Enguerrand VII, dernier des mâles de sa maison, qui posséda la seigneurie de Coucy, mort à Burse en Bithynie le 18 février 1397. (Voyez sur ce seigneur l'abrégé de sa vie par Mr. le baron de *Zurlauben* de l'académie des inscriptions et belles-lettres, T. 26 des mémoires de cette académie, P. 168 de l'Histoire.) Enguerrand de Coucy avoit épousé en premières noces Isabelle d'Angleterre, fille aînée d'Édouard III. Après la mort de ce prince, il rompit ses liaisons avec l'Angleterre pour s'attacher au roi de France. En conséquence Richard II fit saisir les domaines qu'il possédoit en Angleterre. (V. dans Rymer les lettres du roi Richard à ce sujet datées du 15 mars 1379.) J. D.

CHAPITRE II.

Comment Guillaume seigneur de Pommiers atteint de trahison et un sien clerc furent décollés en la cité de Bordeaux, et d'autres chargés pour tels faits.

En devant ce temps en l'an de grâce mil trois cent soixante quinze étoit advenue une cruelle justice en la cité de Bordeaux, emprise, faite et accomplie par messire Thomas de Felton lieutenant du roi d'Angleterre ens (dans) ès marches de Bordeaux sur le seigneur de Pommiers [1] qui s'appeloit messire Guillaume, et tout par manière de trahison; de quoi on fut moult émerveillé; et furent pris un jour en la cité de Bordeaux, au commandement et ordonnance du senéchal ce sire de Pommiers et un sien clerc conseiller et secrétaire de la nation de Bordeaux qui s'ap-

(1) La famille des seigneurs de *Pommiers* gentilshommes Gascons avait été et était peut-être encore pensionnaire de la France. Du Tillet (recueil des traités entre les rois de France et d'Angleterre P. 287.) fait mention de deux hommages du 8 août 1369. Le premier est d'Amanjeu de Pommiers pour mille livres tournois de rente, qu'il sera obligé d'abandonner, s'il vient à s'armer pour le roi d'Angleterre; mais aussi, dans son serment de servir le roi de France contre tous, il excepte le roi d'Angleterre et ses enfants. Le second hommage et serment semblable au précédent est de Jean de Pommiers pour 500 livres de rente à vie. Du Tillet cite le trésor des chartes Layette *hommagia* 288 C. Ces sortes de pensions à *hommages* étoient à la mode depuis plus d'un siècle. Et par ce moyen les rois s'attachoient des vassaux même parmi les princes sans aliéner leurs domaines. J. D.

peloit Jean Coulon; et fut prouvé sur eux, si comme je fus adonc informé, que le seigneur de Pommiers se devoit rendre, son corps et ses châteaux, François; ni oncques ne s'en put excuser ni ôter que il ne l'en convint mourir. Si furent le sire de Pommiers et son clerc publiquement décollés en la cité de Bordeaux en la place devant tout le peuple; dont on fut moult émerveillé et tinrent ce fait à grand blâme ceux du lignage; et se départit de Bordeaux et de Bordelois ce gentil chevalier oncle au dessus dit, messire Aymons de Pommiers, et prit ce fait à grand'vergogne et jura que jamais pour le roi d'Angleterre ne s'armeroit. Si s'en alla oultre mer au Saint Sepulchre et en plusieurs autres voyages et quand il fut retourné, il s'ordonna François et se mit, lui et sa terre, en l'obéissance du roi de France; et défia tantôt le seigneur de l'Esparre Gascon, et lui fit grand'guerre, pourtant (attendu) qu'il avoit été au jugement rendu de faire mourir son neveu le seigneur de Pommiers.

Encore pour ce même fait et soupçon et pour le châtel de Fronsac qui fut pris et livré aux François, qui étoit de l'héritage au seigneur de Pommiers fut décollé en la cité de Bordeaux messire Jean de Plessac; et en furent accusés de cette même trahison messire Pierre de Landuras et messire Bertran du Franc et en tinrent prison à Bordeaux plus de sept mois. Mais depuis en furent-ils délivrés par le pourchas (sollicitation) de leurs amis; car on ne pouvoit rien prouver sur eux et en demeura un long-temps en grand danger et en tel tache et paroles messire Gail-

lard Vighier, dont on étoit moult émerveillé, pourtant (attendu) qu'il n'étoit pas au pays, mais en Lombardie avecques le seigneur de Coucy, et ens ou (le) service du pape Grégoire qui l'en aidèrent à excuser, quand la connoissance leur en fut venue; et en demeura le chevalier sur son bon droit. Si s'en engendrèrent et nourrirent en Gascogne, pour ces besognes, plusieurs haines couvertes dont plusieurs meschefs depuis en naquirent.

CHAPITRE III.

COMMENT LE DUC D'ANJOU VINT A (AVEC) GRAND OST ASSIÉGER BERGERAC; DE LA PRISE DU SEIGNEUR DE L'ESPARRE; ET COMMENT LES ANGLOIS CUIDÈRENT (CRURENT) GRÉVER LE DIT DUC D'ANJOU.

QUAND le duc d'Anjou vit que temps fut de partir de la cité de Toulouse et que la greigneur (majeure) partie de ses gens d'armes étoient venus et trais (arrivés) sur les champs, et par spécial le connétable de France en qui il avoit moult grand'fiance, il se partit de Toulouse [1] et se mit au chemin tout droit devers Bergerac. Et en étoit gardien et capitaine

(1) Les grandes chroniques dites de *France* ou de St. Denis (Chap. 96), placent le départ du duc d'Anjou au mois de juillet, suivant l'histoire de Languedoc (Chap. IV. P. 163.) Ce prince se rendit en Poitou sur la fin du mois de juillet. J. D.

messire Perducas de la Breth, et se tenoit en un châtel à une petite lieue de là que on appelle Moncuq, un moult bel fort. Tant exploitèrent les osts (troupes) du duc d'Anjou que ils vinrent devant Bergerac et se logèrent à l'environ, au plus près de la rivière qu'ils purent, pour avoir l'aise de eux et de leurs chevaux. Là étoient avec le duc d'Anjou grands gens et nobles: premièrement messire Jean d'Armagnac à (avec) grand'route (troupe), le connétable de France aussi à (avec) grand'charge, messire Louis de Sancerre, messire Jean de Beuil, messire Pierre de Beuil, Yvain de Galles, messire Morice Treseguidi qui jadis fut en Bretagne de la partie des François Bretons l'un des trente [1], messire Alain de Beaumont, messire Alain de la Houssoie, messire Guillaume de Montcontour et messire Pierre de Mornay, messire Jean de Vert, messire Baudouin Cremoux, Thibault du Pont, Allyot de Calay, et plusieurs autres bonnes gens d'armes en grands routes (troupes). Si se descendirent et firent leurs logis sur ces beaux prés sur la rivière de Dordogne, et étoit grand'plaisance à regarder. Au plus près du logis du duc étoit logé le connétable de France. Si venoient souvent les compagnons qui désiroient les armes et leurs corps à avancer escarmoucher aux barrières. Si y en avoit du trait des blessés et des navrés, ainsi que en tels aventures les faits d'armes adviennent.

(1) Voyez ce combat page 34 et suivantes du fragment restitué de Froissart, T. 3 de notre édition. Maurice ou Huet de Treseguidi n'est pas nommé en cet endroit; mais les traditions le placent parmi les trente combattants opposés à Brandebourg capitaine de Ploërmel, et d'Argentré le cite aussi comme un de ces braves chevaliers. J. A. B.

Au chef (bout) de six jours que le siége fut mis devant Bergerac vinrent en l'ost du duc en grand arroy (ordre) et bien accompagnés de gens d'armes et de brigands [1] le sire de la Breth (Albret) et messire Bernard de la Breth son cousin. Si y furent reçus à grand'joie, car l'ost en fut grandement renforcé. Au huitième jour du siége furent le duc d'Anjou et les capitaines en conseil comment on pourroit le plus tôt et le plus apertement gréver ceux de Bergerac. Si y eut là plusieurs paroles dites et devisées, et furent sur un état longuement que de assaillir la ville [2]; et puis eurent nouvel conseil que l'assaut leur pourroit trop blesser de leurs hommes à (avec) petit de conquêt. Et se départit cil (ce) consaulx (conseil) sans avoir nul certain arrêt fors que de tenir le siége; car encore attendoit-on grands gens d'armes qui venoient de France et par spécial le seigneur de Coucy.

CHAPITRE IV.

DES ESCARMOUCHES QUI SE FAISOIENT DEVANT BERGERAC ET COMMENT LES ANGLOIS ET LES FRANÇOIS GASCONS ET AUTRES SE RENCONTRÈRENT DUREMENT.

Vous devez savoir que messire Thomas de Felton qui se tenoit en Bordeaux et qui sentoit ses ennemis

(1) Soldats armés d'une brigantine. J. A. B.

(2) Et furent d'abord long-temps d'avis de donner un assaut à la ville. J. A. B.

à douze lieues près de là et si forts que par puissance il ne pouvoit mie (pas) résister contre eux, dont il n'étoit mie bien liez (content), et toute la saison avoit entendu que le duc d'Anjou avoit fait son mandement, pourquoi l'état des François il avoit mandé en Angleterre au roi et à son conseil. Mais ceux qui envoyés y étoient n'avoient rien exploité (fait), car le pays d'Angleterre étoit en bransle (commotion) et en différend l'un contre l'autre. Et par spécial le duc de Lancastre [1] n'étoit mie bien en la grâce du commun peuple, pourquoi plusieurs incidences périlleuses et haineuses advinrent puis en Angleterre. Et ne se partoient en ce temps nulles gens d'Angleterre, c'est à savoir gens d'armes, pour venir en Gascogne ni en Bretagne; de quoi ceux qui tenoient les frontières à l'instance du jeune roi d'Angleterre n'en étoient mie réjouis; et étoit advenu que messire Thomas de Felton avoit prié le seigneur de l'Esparre d'aller en Angleterre pour mieux informer le roi, ses oncles et le pays des besognes de Gascogne à celle fin qu'ils y pourvussent de remède et de conseil; et étoit le sire de l'Esparre, à la prière de messire Thomas de Felton, parti de Bordeaux et entré en mer; mais il eut une fortune de vent sur mer qui le bouta (jeta) en la mer d'Espagne. Si fut rencontré des nefs Espagnoles à (avec) qui il eut la bataille; mais il ne put obtenir la place pour lui, et fut pris et mené en Espagne, et là fut plus d'un an et demi; car

(1) Jean de Gand frère du prince Noir et oncle de Richard II roi d'Angleterre. J. A. B.

il étoit tous les jours aggrevé du lignage de ceux de Pommiers.

Messire Thomas de Felton, qui moult vaillant homme étoit, avoit escript (écrit) et mandé et spécialement au seigneur de Mucident, au seigneur de Duras, au seigneur de Rosem et au seigneur de Langoyran, qui étoient les quatre barons les plus hauts et les plus puissants de toute Gascogne de la partie des Anglois, que pour leur honneur et pour l'héritage du roi leur seigneur aider à garder et défendre aucunement ils ne laissassent point que ils ne vinssent à Bordeaux sur Gironde à (avec) toute leur puissance. Ces chevaliers qui en tous cas se vouloient acquitter envers le roi leur seigneur et ses officiers, étoient venus à Bordeaux. Et quand ils se furent mis tous ensemble ils se trouvèrent bien cinq cents lances, et se tenoient en Bordeaux et en Bordelois du temps que le duc d'Anjou étoit au siége devant Bergerac. Et orent (eurent) avis et conseil messire Thomas de Felton et ces quatre barons Gascons que ils chevaucheroient sur les frontières des François et se mettroient en lieu parti (à l'écart) pour savoir si sur leur avantage ils pourroient rien conquester (conquérir). Et se départirent de Bordeaux par routes (troupes) plus de trois cents lances, et se mirent sur le chemin et tinrent les champs et prindrent (prirent) le chemin de la Riolle[1] et vinrent sur un pas (passage) et ville que on appelle Ymet [2] et là se logèrent. De cette embuche et de cette affaire ne savoient rien les

(1) La Réole, petite ville du Bazadois à 8 lieues de Bordeaux. J. D.

(2) Aymet ou Emet lieu situé entre la Réole et Bergerac. J. D.

François, dont ils orent (eurent) puis (depuis) grand dommage.

CHAPITRE V.

COMMENT MESSIRE THOMAS DE FELTON SÉNÉCHAL DE BORDEAUX ET AUTRES FURENT A UN RENCONTRE PRIS ET TENUS PAR LES FRANÇOIS.

AINSI se tint le siége devant Bergerac et y ot (eut) fait plusieurs escarmouches et appertises d'armes de ceux de dehors à ceux de dedans. Mais petit y gagnoient les François; car messire Perducas de la Breth qui capitaine en étoit les ensonnioit (embarrassoit) tellement que nul blâme ne l'en doit reprendre. Or orent (eurent) conseil ceux de l'ost (armée) pour leur besongne approcher (1) et pour plus gréver leurs ennemis, que ils envoieroient querre (quérir) en la Riolle (Réole) un grand engin que on appelle truie (2) lequel engin étoit de telle ordonnance que il jetoit pierres de faix (poids), et se pouvoient bien cent hommes d'armes ordonner dedans, et en approchant assaillir la ville.

Si furent ordonnés pour aller querre (chercher) cet engin messire Pierre de Beuil, messire Jean de Vert, messire Baudouin de Cremoux, messire Alain de Beaumont, le sire de Montcalay et le sire de

(1) Pour avancer leurs affaires. J. D.

(2) Espèce de machine alors en usage dans les siéges. J. A. B.

Gaures; et se départirent de l'ost environ trois cents lances de bonnes gens d'étoffe et passèrent à gué la rivière de Dourdonne (Dordogne) et chevauchèrent devers la Réolle, et firent tant que ils y parvinrent. Entre Bergerac et la Réolle, en une place que on dit Aimet étoient les Anglois en embuche plus de quatre cents combattants; et rien ne sçavoient des François. Si vinrent nouvelles en l'ost et au connétable de France que les Anglois chevauchoient; mais on ne leur sçavoit point à dire quel chemin ils tenoient. Tantôt, et pour la doutance (crainte) de ces gens le connétable mit sus une autre armée de gens d'armes pour contregarder leurs fourrageurs qui chevauchoient entre la rivière de Dordogne et de Garonne, desquels il fit capitaines messire Pierre de Mornay, Yvain de Galles, Thiebault du Pont et Alliot de Calais. Si étoient bien en cette route (troupe) deux cents lances de gens d'étoffe. Messire Pierre de Beuil et les autres qui étoient allés querre celle truie à la Réole exploitèrent tant que ils y parvinrent et la firent sur grand' foison de chars charger, et puis se mirent au retour pour revenir en l'ost; et par un autre chemin que ils n'étoient venus, car il leur convenoit tenir le plus ample chemin pour leur charroy et passer à Ymet ou assez près où les Anglois étoient en embuche; et eurent si belle aventure avant que ils vinssent jusques là que à une petite lieue ils trouvèrent les François leurs compagnons; et quand ils se furent tous mis ensemble ils se trouvèrent bien six cents lances. Si cheminèrent plus hardiment et à plus grand loisir.

Nouvelles vinrent à messire Thomas de Felton et aux barons de Gascogne qui à Aymet se tenoient que les François chevauchoient et tenoient ce chemin et amenoient un trop grand engin de la Réolle devant Bergerac. De ces nouvelles furent-ils tous réjouis et dirent que c'étoit tout ce qu'ils demandoient. Adonc s'armèrent-ils et montèrent sur leurs chevaux et se ordonnèrent du mieux que ils purent: quand ils furent tous trais (arrivés) sur les champs, ils n'eurent guères attendu, quand veez ci (voici) les François qui venoient en bon arroy et en grand'route (troupe). Sitôt comme ils se purent connoître et appercevoir, comme ceux qui se tenoient ennemis les uns des autres et qui se désiroient à avancer et combattre, en éperonnant leurs chevaux et en abaissant leurs glaives et en écriant leurs cris, entrèrent les uns ès autres. Là ot (eut), je vous dis, de premier fait de belles joûtes et de grands appertises d'armes et maint chevalier et écuier renversé jus (à bas) de son cheval à terre. En faits d'armes et en tels poigneilz (combats) périlleux n'est aventure qui n'avienne. Là fut Eliot de Calay, qui moult appert écuier et bon homme d'armes étoit, consuivi (atteint) d'un coup de glaive au haterel (nuque) d'un large fer de Bordeaux aussi tranchant et affilé que nul rasoir pourroit être. Cil (ce) fer lui trancha le haterel (nuque) et lui passa outre et lui coupa toutes les veines: duquel coup il fut porté à terre, et là tantôt il mourut, dont ce fut dommage. Par telle aventure il fina ainsi son temps. Là avait-il un chevalier de Berry ou de Limosin qui s'appeloit

messire Jean de Lingnach (Lignac) appert homme d'armes et vaillant durement qui ce jour y fit mainte belle prouesse.

CHAPITRE VI.

COMMENT LES ANGLOIS FURENT RUÉS JUS ET LES PLUS GRANDS SEIGNEURS DE GASCOGNE PRIS ET DE BERGERAC QUI SE TOURNA FRANÇOISE ET DE PLUSIEURS VILLES ET CHATEAUX ÈS DITES MARCHES QUI SE RENDIRENT FRANÇOISES PAR L'ARMÉE QUE FIT LORS LE DUC D'ANJOU.

MOULT fut cil (cette) rencontre fort et bien combattu de l'un côté et de l'autre en cette place que on dit Ymet assez près du village. Et quand les lances furent faillies ils sachèrent (tirèrent) les épées dont ils se rencontrèrent fièrement et se combattoient main à main moult vaillamment. Là ot (eut) fait maintes grands appertises d'armes, mainte prise et mainte rescousse; et là fut mort sur la place du côté des Anglois un chevalier Gascon qui s'appeloit le sire de Gernolz et de Carlez; et du côté des François Thiebault du Pont. Cette bataille fut bien combattue et longuement dura, et y eut fait de beaux faits d'armes; car c'étoient toutes gens de fait, parquoi la bataille dura plus longuement: mais finalement les Anglois ni les Gascons ne purent obtenir la place et les conquirent les François par beau fait d'armes. Et là prit messire Jean de Lignac et fiança pri-

sonnier de sa main messire Thomas Felton senéchal de Bordeaux, et furent là pris sur la place le sire de Mucident, le sire de Duras, le sire de Langurant (Langoyran) et le sire de Rosem; et s'en sauvèrent petit (peu) de la part des Gascons et des Anglois que ils ne fussent tous morts ou pris. Et ceux qui se sauvèrent encontrèrent sur leur retour vers Bordeaux le senéchal des Landes, messire Guillaume Helmen (Elmham) et le mayeur de Bordeaux messire Jean de Multon atout (avec) cent lances qui s'en venoient à Ymet: mais quand ils ouïrent ces nouvelles ils retournèrent au plus tôt qu'ils purent vers Bordeaux (1).

CHAPITRE VII.

COMMENT BERGERAC SE RENDIT AUX FRANÇOIS; LA VENUE DU SIRE DE COUCY, ET LA PRISE DE SAINTE FOY.

Après cette besogne et le champ tout délivré et que tous ceux qui prisonniers étoient furent mis en ordonnance, on se mit au retour pour venir devant Bergerac arrière au siége. Vous devez savoir que le duc d'Anjou fut grandement réjoui de ces nouvelles, quand il sçut de vérité comment ses gens avoient exploité, et que toute la fleur de Gascogne

(1) Cette rencontre des François et des Anglois entre la Réole et Bergerac et la prise de Thomas Felton sont placées au 1er novembre par D. Vaissette, Histoire de Languedoc, T. IV P. 363, même date dans les grandes chroniques dites de France ou de St. Denis. (Chap. 46.) J. D.

de ses ennemis, chevaliers et écuiers, étoient pris, et messire Thomas de Felton aussi qui tant de contraires lui avoit fait; et n'en voulsist (eut voulu) mie tenir de ceste aventure cinq cents mille francs. Tant exploitèrent messire Pierre de Beuil, messire Jean de Lignac, Yvain de Galles et les autres que ils vinrent en l'ost devant Bergerac, dont partis ils étoient. Si furent grandement fêtés et conjouis du duc d'Anjou et du connétable, des barons, des chevaliers et de leurs amis, et tinrent cette aventure à belle et bonne et moult profitable pour eux.

A lendemain la truie que amenée et achariée ils avoient fut levée au plus près qu'ils purent de Bergerac, qui grandement ébahit ceux de la ville. Et orent (eurent) entre eux avis et conseil comment ils se maintiendroient; et en parlèrent à leur capitaine, car ils véoient (voyoient) bien que longuement ils ne se pourroient tenir, car ils n'attendoient secours ni confort de nul côté, au cas (attendu) que messire Thomas Felton leur senéchal étoit pris et la chevalerie de Gascogne ès quels ils avoient eu grand'espérance. Messire Perducas leur dit que ils étoient encore forts assez pour eux tenir, et bien pourvus de vivres et d'artillerie, pourquoi ils ne fissent nul mauvais marché. Si demeura la chose en cet état jusques à lendemain que on sonna en l'ost les trompettes d'assaut; et se mit chacun en son ordonnance. Le connétable de France, qui étoit sur les champs en grand arroy avant ce que on assaillit Bergerac, ni que nuls des leurs fussent blessés ni travaillés (fatigués) envoya parlementer à ceux de

la ville et leur fit remontrer comment ils tenoient tous leurs capitaines par lesquels confort leur pouvoit être venu, et que jà étoient-ils en traité que de venir bon François, et eux et leurs terres mettre en l'obéissance du roy de France; car nul secours ne leur apparoît de nul côté; et si ils se faisoient assaillir et prendre par force, ainsi que ils seroient, on mettroit toute la ville en feu et en flambe et à totale destruction, sans nul prendre à mercy. Ces menaces ébahirent moult ceux de Bergerac et demandèrent temps à avoir conseil. On leur donna. Adonc se mirent les bourgeois de la ville tous ensemble et sans appeler leur capitaine, et étoient en volonté et furent que de eux rendre bons François, afin que paisiblement et doucement on les voulsist (voulut) prendre à mercy sans mettre nuls gens d'armes en leur ville: on leur accorda légèrement (facilement).

Quand messire Perducas de la Breth leur capitaine entendit ce traité, il monta à cheval et fit monter ses gens et passa les ponts, et s'en vint bouter au fort de Moncuq; et Bergerac se rendit Françoise [1]. Le duc D'Anjou ot (eut) conseil que il chevaucheroit plus avant et viendroit mettre le siége devant Châtillon sur la Dordogne. Ces nouvelles s'épandirent parmi l'ost, et se ordonna chacun à ce faire, et se départirent le duc et le connétable et toutes gens d'armes, excepté le maréchal de France qui demeura derrière pour at-

(1) Bergerac s'est rendu le 3 septembre suivant. (D. Vaissette Histoire de Languedoc IV. 363,) et après quinze jours de siége suivant les grandes chroniques, Chap. 46. J. D.

tendre le seigneur de Coucy; car il devoit là être au soir, ainsi que il fut. Et alla, atout (avec) grand' route (troupe) de ses gens, le maréchal à l'encontre de lui et le recueillit moult amiablement, et demeurèrent cette nuit en la place dont le duc étoit parti au matin. Si vint le duc en son ost ce jour en uns beaux prés sur la Dordogne au chemin de Châtillon.

En la route (troupe) et de la charge du seigneur de Coucy étoient messire Aymon de Poumiers, messire Tristan de Roye, messire Jean de Roye, le sire de Fagnoelles, le sire de Jumont, messire Jean de Rosoy, messire Robert de Clermont et plusieurs autres chevaliers et écuyers. Au lendemain ils se départirent de leurs logis et chevauchèrent tant en la compagnie d'icelui maréchal de France que ils vinrent en l'ost du duc où ils furent reçus à grand' joie.

En allant vers Châtillon sied une ville qu'on appelle Sainte-Foy: l'avant garde du duc, ainçois (avant) qu'ils parvinssent jusques à Châtillon, tira cette part; et l'environnèrent; et commencèrent à assaillir forment (fortement). En la ville de Sainte-Foy n'avoit hommes, fors de petite défense, qui ne se firent point longuement assaillir; mais se rendirent; et en eux rendant elle fut toute pillée.

CHAPITRE VIII.

COMMENT CHATILLON SUR DORDOGNE FUT ASSIÉGÉE; DE LA RANÇON MESSIRE THOMAS DE FELTON, ET DE LA DÉLIVRANCE DE SES COMPAGNONS.

Le siége fut mis devant Châtillon: si se logèrent les seigneurs et toutes manières de gens d'armes dessus la belle rivière de Dordogne, et furent là environ quinze jours. Si y eut plusieurs escarmouches et envahies (incursions) devant les barrières; car il y avoit aucuns Anglois et Gascons qui là s'étoient retraits (retirés) de la déconfiture de Ymet, qui tenoient la ville assez vaillamment. Encore étoient les autres barons Gascons qui à Ymet avoient été pris, en l'ost du duc et en grand traité de eux tourner François. Mais messire Thomas Felton n'en étoit mie requis, pourtant (attendu) que il étoit Anglois; et fut mis à finance de son maître messire Jean de Lignac à qui il paya trente mille francs; et puis fut délivré; mais ce ne fut mie sitôt (1).

Tant fut mené, traité et parlementé avec les quatre barons Gascons que ils se tournèrent François, et eurent en convenant (promesse) au duc d'Anjou par

(1) On voit dans Rymer un acte du 30 août 1380, par lequel Richard II lui abandonne trente mille livres de la rançon qu'il pourra tirer de Guillaume Desbordes chevalier françois, afin qu'il puisse se racheter lui-même moyennant cette somme. J. D.

leurs fois et sur leurs honneurs que ils demeureroient bons François à toujours mais, eux et leurs terres. Parmi tant (à cette condition), le duc d'Anjou les délivra tous quittes. Si se départirent du duc et sur bon convenant (engagement) le sire de Duras et le sire de Rosem en l'intention que pour aller en leur pays; et le sire de Mucident et le sire de Langurant (Langoyran) demeurèrent en l'ost avecques le duc d'Anjou, moult aimable quand si légèrement il les laissa passer; dont depuis il s'en repentit: vez-cy (voici) comment. Sur les champs se avisèrent le sire de Duras et le sire de Rosem et parlementèrent ensemble en disant: « Comment pourrions-nous servir le duc d'Anjou et les François, quand nous avons toujours été loyaux Anglois ? Il nous vaut trop mieux à mentir notre serment envers le duc d'Anjou que devers le roi d'Angleterre notre naturel seigneur qui nous a tant de biens fait. »

Ce propos ils tinrent et s'ordonnèrent sur ce que ils iroient à Bordeaux et remontreroient au senéchal des Landes messire Guillaume Helmen (Elmham) et lui diroient que nullement leurs cœurs se peuvent bonnement rapporter à ce que ils deviennent François. Donc chevauchèrent ensemble ces deux barons et exploitèrent tant que ils vinrent à Bordeaux: ils y furent reçus à grand'joie, car on ne sçavoit encores rien de leurs convenants (arrangements). Le senéchal des Landes et le mayeur (maire) de Bordeaux leur demandèrent des nouvelles et comment ils avoient fini; ils répondirent que par contrainte et sur menaces de mort le duc d'Anjou les avoit fait devenir Fran-

çois: « Mais, seigneur, nous vous disons bien que au faire le serment toujours en nos cœurs nous avons réservé nos fois devers notre naturel seigneur le roi d'Angleterre; ni pour chose que nous avons dit ni fait nous ne demeurerons jà François. » De ces paroles les chevaliers d'Angleterre furent adonc tous réjouis et dirent que ils s'acquittoient loyalement envers leur seigneur. Au chef (bout) de cinq jours après, le duc d'Anjou étant devant Châtillon, vinrent nouvelles en l'ost que le sire de Duras et le sire de Rosem étoient tournés Anglois. De ces nouvelles furent le duc d'Anjou, le connétable de France et les barons moult émerveillés. Adonc manda le duc d'Anjou devant lui le sire de Mucident et le seigneur de Langoyran et leur remontra ce de quoi il étoit informé, et demanda qu'ils en disoient. Ces Bretons qui tous courroucés étoient, répondirent: « Monseigneur, si ils veulent mentir leurs fois, nous ne voulons pas mentir les nôtres; et ce que nous avons dit et juré, nous vous tiendrons loyalement, ni jà ne serons reprochés du contraire; car par vaillance et beau fait d'armes vos gens nous ont conquis; si demeurerons en votre obéissance. » — « Je vous en crois bien, dit le duc d'Anjou; et je jure à Dieu tout premièrement et à monseigneur mon frère que, nous partis d'ici, nous n'entendrons jamais à aucune chose, si aurons mis le siége devant Duras et détruit toute la terre au seigneur Duras; et puis après celle de Rosem. Ainsi demeura la chose en cet état, le duc d'Anjou courroucé pour la deffaulte (faute) qu'il avoit trouvée en ces deux barons de Gascogne et le siége devant Châtillon.

CHAPITRE IX.

Comment Chatillon sur Dordogne se rendit, et Sauveterre, Sainte Bazile, Montségur et Auberoche.

La ville de Châtillon sur la Dordogne étoit ville et héritage au captal de Buch, que le roi de France avoit tenu en prison à Paris. Le siége étant devant Châtillon, il y eschéy (arriva) une très grand'famine, et à peine pour or ni pour argent on ne pouvoit recouvrer de vivres. Et convenoit les François sur le pays chevaucher douze ou quinze lieues pour avitailler l'ost et encore alloient-ils et retournoient en grands périls; car il y avoit plusieurs châteaux et garnisons Angloiches (Angloises) sur les frontières qui yssoient (sortoient) hors et faisoient embuches sur eux; et les attendoient aux détroits et aux passages, et quand ils se véoient plus forts que les François fourrageurs n'étoient, ils leur couroient sus et les méhaignoient (maltraitoient) et occioient, et leur toulloient (enlevoient) leurs vitailles (provisions); pourquoi ils ne pouvoient ni osoient chevaucher fors à (avec) grands routes (troupes).

Tant fut le siége devant Châtillon, et tant fut contrainte par assaut et par engins que ils ne se purent plus tenir et se rendirent sauves leurs vies et le leur. Et s'en partirent toutes les gens d'armes qui

dedans étoient et qui partir s'en vouloient, et s'en vinrent à Saint Macaire où il y a forte ville et bon châtel. Quand Châtillon fut rendue, le duc d'Anjou en fit prendre la possession et saisine, et la féauté et hommage de toutes les gens, et y renouvela officiers, et y mit capitaine de par lui, un chevalier de Touraine, qui s'appeloit messire Jaquemes de Mont-Martin. Au département de Châtillon ils jetèrent leur avis quel part ils trairoient (iroient), et fut avisé que ils s'en iroient devant Saint Macaire; mais il y avoit sur le pays, ainçois (avant) que ils pussent venir jusques là, aucuns petits forts qui n'étoient pas bons à laisser derrière pour les fourrageurs; et s'en vinrent au département de Châtillon mettre le siége devant Sauveterre. Là vinrent autres nouvelles du seigneur de Rosem et du seigneur de Duras que il n'étoit mie ainsi que on avoit rapporté; voirement (vraiment) étoient-ils à Bordeaux, mais on ne sçavoit sur quel traité. Ces nouvelles s'épandirent en l'ost en plusieurs lieux tant que le sire de Mucident et le sire de Langoyran en furent informés et en parlèrent au seigneur de Coucy et à messire Pierre de Beuil que ils voulsissent (voulussent) les chevaliers aider à excuser, et que c'étoit grand' simplesse de croire paroles volants si légèrement. Ils répondirent que ils le feroient volontiers, et en parlèrent au duc. Et le duc dit que il verroit volontiers tout le contraire de ce qu'il avoit ouï dire: si demeura la chose en cet état, et le siége devant Sauveterre.

La ville de Sauveterre ne les tint que trois jours; car le chevalier qui sire et capitaine en étoit se

rendit au duc, sauves son corps, ses hommes et tout le sien. Parmi tant (à cette condition), ils passèrent outre et vinrent devant Sainte Basile une bonne ville fermée qui tantôt se rendit et mit en l'obéissance du roi de France et puis s'en vinrent devant Montsegur; et tantôt qu'ils y furent venus, ils l'assaillirent; et point ne l'eurent de ce premier assaut. Si se logèrent et rafraîchirent une nuit. A lendemain de rechef ils se mirent en ordonnance pour assaillir; et quand ceux de la ville virent que c'étoit acertes (sérieux) si s'ébahirent et se conseillèrent entre eux. Finalement le consaulx (conseil) se porta que ils se rendroient, sauves leurs corps et leurs biens; et ils furent ainsi reçus et puis chevauchèrent outre devant une autre bonne ville fermée qui siéd entre Saint Macaire et la Riole (Réole), et a nom Auberoche; et là furent-ils quatre jours ainçois (avant) qu'ils la pussent avoir. Si se rendirent par traité ceux de la ville et puis vinrent devant Saint Macaire.

CHAPITRE X.

Comment la ville de Saint Macaire se rendit Françoise et après le chateau.

Tous les jours montepleoit (multiplioit) l'ost au duc d'Anjou et lui venoient gens de tous côtés; car chevaliers et écuyers qui se désiroient à avancer le

venoient voir et servir. Si fut mis le siége devant Saint Macaire beau et fort et bien ordonné. Et vous dis que là dedans étoient retrais (retirés) toutes manières de gens d'armes qui étoient partis des garnisons qui rendues s'étoient: si en étoit la ville plus forte et mieux gardée. Si y eut là plusieurs grands assauts et beaux, et faite mainte belle escarmouche devant la ville aux barrières. Adonc fut ordonné du duc d'Anjou et du connétable de France, le siége étant devant Saint Macaire, que les capitaines et leurs routes (troupes) chevauchassent le pays, les uns ça et l'autre là. Si se départirent gens d'armes de tous lès (côtés): premièrement le maréchal de France [1] à (avec) grand' route, le sire de Coucy aussi à grand' route (troupe), Yvain de Galles à grand' route, messire Parcevaulx d'Aineval Normand, et Guillaume de Montcontour à (avec) grand'route. Si demeurèrent ces gens d'armes six jours sur les champs, et prirent plusieurs villes et petits forts, et mirent tout le pays de là environ en leur subjection et en l'obéissance du roi de France: ni nul ne leur alloit au devant; car le pays étoit tout vuid (vide) et dépourvu de gens d'armes de la partie des Anglois; et s'en alloient les fuyants devers Bordeaux.

Quand ils eurent fait leur chevauchée, ils s'en retournèrent en l'ost (armée). Ceux de Saint Macaire connurent bien que ils ne se pouvoient longue-

(1) Les imprimés omettent à cet endroit une partie du texte. J. A. B.

ment tenir que ils ne fussent pris; et on leur promettoit tous les jours que si par force ils étoient pris, sans merci ils seroient tous morts: si se doutèrent (craignirent) de la fin que elle ne leur fut trop cruelle, et firent en secret traiter devers les François que volontiers ils se rendroient, sauve le leur et leurs biens: les gens d'armes qui dedans Saint Macaire étoient preceurent (prévirent) bien ce convenant (arrangement); si se doutèrent des hommes de la ville que ils ne fissent aucun mauvais traité contre eux: si se trairent (rendirent) tantôt au châtel qui est beau et fort et qui fait bien à tenir et y boutèrent (mirent) tout le leur, et encore assez du pillage de la ville. Adonc se rendirent ceux de Saint Macaire et se mirent tous en l'obéissance du roi de France.

Nouvelles étoient venues au duc d'Anjou, très (dès) le siége étant devant Mont-segur, que la duchesse sa femme étoit à Toulouse accouchée d'un moult beau fils [1]. Si devez sçavoir que le duc et tout l'ost en étoient tous liez (joyeux), et les faits d'armes empris (entrepris) plus hardiment.

Sitôt que Saint Macaire se fut rendu, on entra dedans la ville; car là avoit beau logis et grand: si se aisèrent (mirent à l'aise) et rafraîchirent toutes gens d'armes; et bien trouvèrent de quoi, car la ville étoit bien pourvue. Si fut le châtel environné, et mit-on engins devant qui onniement (à la fois)

(1) La duchesse d'Anjou accoucha à Toulouse de Louis II d'Anjou roi de Naples le 7 (et non pas le 5) octobre 1377, lorsque son époux étoit occupé au siége de *Montsegur*, (*Hist. de Languedoc*, IV. 365.) J. A. B.

[illegible] voir et servir. Si fut mis le siége devant Saint Macaire bien et fort et bien ordonné. Et [illegible] que là dedans étoient retrais (retirés) tous les malades de gens d'armes qui étoient partis des garnisons qui rendues s'étoient: si en étoit la ville [illegible] et mieux gardée. Si y eut là plusieurs grands assauts et beaux, et faite mainte belle escarmouche devant la ville aux barrières. Adonc fut [illegible] du duc d'Anjou et du connétable de France, eux étant devant Saint Macaire, que les compagnons et leurs routes (troupes) chevauchassent parmi le pays, les uns çà et l'autre là. Si se départirent gens d'armes de tous les (côtés) [illegible] de France [illegible] à (avec) [illegible]. Premièrement le [illegible] à grand' route (troupe), Yvain de Galles à grand' route, messire Parcevaulx d'Aineval [illegible] et Guillaume de Montcontour à (avec) grand' route. Si demeurèrent ces gens d'armes sur les champs, et prirent plusieurs villes et petits forts, et mirent tout le pays de là environ en l'obéissance du roi de France; [illegible] ne leur alloit au devant; car le pays étoit tout vuide et dépourvu de gens d'armes de la partie des Anglois; et s'en alloient les fuyans devers Bordeaux.

Quand ils eurent fait leur chevauchée, ils s'en retournèrent en l'ost (armée). Ceux de Saint Macaire connurent bien que ils ne se pouvoient longue-

[1] Les copistes omettent à cet endroit une partie du texte. J. A. B.

ent tenir que ils ne fussent pris; et on leur promettoit tous les jours que si par force ils étoient ..., sans merci ils seroient tous morts: si se doutèrent (craignirent) de la fin que elle ne leur fut trop ...elle, et firent en secret traiter devers les François ... volontiers ils se rendroient, sauve le leur et leurs ...ns: les gens d'armes qui dedans Saint Macaire ...ient preceurent (prévirent) bien ce convenant ...rangement); si se doutèrent des hommes de la ... que ils ne fissent aucun mauvais traité contre ...: si se trairent (rendirent) tantôt au châtel qui ... beau et fort et qui fait bien à tenir et y boutè... (mirent) tout le leur, et encore assez du pillage ... ville. Adonc se rendirent ceux de Saint Macaire ... mirent tous en l'obéissance du roi de France.

Nouvelles étoient venues au duc d'Anjou, très ...) le siége étant devant Mont-segur, que la du...sse sa femme étoit à Toulouse accouchée d'un ...lt beau fils (1). Si devez sçavoir que le duc et tout ... en étoient tous liez (joyeux), et les faits d'armes ...ris (entrepris) plus hardiment.

...itôt que Saint Macaire se fut rendu, on entra dans la ville; car là avoit beau logis et grand: si se ...èrent (mirent à l'aise) et rafraîchirent toutes ...ns d'armes; et bien trouvèrent de quoi, car la ville étoit bien pourvue. Si fut le châtel environné, et mit-on engins devant qui onniement (à la fois)

(1) La duchesse d'Anjou accoucha à Toulouse de Louis II d'Anjou roi de Naples le 7 (et non pas le 5) octobre 1377, lorsque son époux étoit occupé au ... Montsegur, (*Hist. de Languedoc*, IV. 363.) J. A. B.

Ce soir arrivèrent en l'ost messire Alain de la Houssaye et messire Alain de Saint Pol et une grand' route (troupe) de Bretons qui avoient chevauché vers Libourne et assailli une garnison d'Anglois qui s'appelle Cadilhac: si l'avoient pris à force et occis ceux qui dedans étoient. Quand ce vint au matin, le duc d'Anjou commanda que on allât à l'assaut et que chacun se éprouvât sans feintise (foiblesse); et fit-on à savoir par un cri (proclamation) et par un héraut que le premier qui entreroit dedans Duras il gagneroit cinq cents francs. La convoitise de gagner fit avancer plusieurs poures (pauvres) compagnons; dont furent échelles levées en plusieurs lieux autour des murs, et là commença l'assaut fort et grand et qui bien fut continué; car les jeunes chevaliers et écuyers qui se désiroient à avancer ne s'épargnoient point, mais s'abandonnoient et assailloient de grand'volonté. Le sire de Langoyran étoit monté sur une échelle tout premier, l'épée en la main, et rendoit grand' peine à ce qu'il put entrer le premier en la ville, non pour gagner les cinq cents francs, mais pour exaulcier (agrandir) son nom; car il étoit durement courroucé sur le seigneur de Duras pourtant (attendu) que légèrement il s'étoit retourné Anglois. Et vous dis que cil (ce) sire de Langoyran y fit de sa main merveilles d'armes, et tant que ses gens et plusieurs autres étrangers étoient ébahis de ce que il faisoit; et tant s'avança que de sa vie il se mi en grand'aventure; car ceux de dedans par force lui arrachèrent le bassinet de la tête atout (avec) le camail, et eut été mort sans remède; mais un sien écuyer qui de

près le suivoit le couvrit de sa targe, et le chevalier descendit petit à petit jus (à terre); mais il reçut en descendant maint dur horion (coup) sur sa targe. Si fut moult prisé à cet assaut de tous ceux qui là le virent.

D'autre part messire Tristan de Roye et messire Parcevaux d'Aineval sur une échelle assailloient moult vaillamment; et aussi faisoient messire Jean de Jumont et messire Jean de Rosoy: chacun en son endroit y faisoit merveilles d'armes. D'autre part à un autre créneau étoit le sire de Sorel monté sur une échelle et se combattoit main à main à ceux de dedans. Et disoient les aucuns qui le véoient, que si nul pouvoit avoir l'avantage d'entrer premier dedans, il en étoit au chemin. Le chevalier ne s'aventuroit mie pour le profit des cinq cents francs, fors que pour honneur et l'avancement de son corps. Mais ainsi que les fortunes sont périlleuses à plusieurs gens, il fut là de ceux de dedans bouté (poussé) si roidement que de coup de glaive il fut renversé au fond du fossé et lui rompit-on le col. Ainsi mourut le chevalier; et aussi fit un écuyer de Bretagne qui s'armoit de gueules à deux chevrons échiquetés d'or et d'azur, et duquel le connétable fut moult courroucé. Adonc se rengrega (ranima) l'assaut et renforça de toutes parts plus grand que devant; et là fut bon chevalier le sire de Mucident et montra bien, à ce que il assailloit, que il étoit bon François La ville de Duras fut par force conquise, et y entrèrent tous premiers messire Tristan de Roye et messire Jean de Rosoy. Quand les gens d'armes

qui dedans Duras étoient virent que leur ville se commençoit à perdre, si se retrayrent (retirèrent) au châtel et laissèrent convenir (prendre) le demeurant (reste).

Ainsi fut la ville de Duras prise et ceux tous morts qui dedans furent trouvés, et puis se retrairent (retirèrent) les gens d'armes dedans leurs logis: si se désarmèrent et aisèrent (mirent à l'aise), car ils trouvèrent bien de quoi. A lendemain le connétable de France monta à cheval et le maréchal de France avec lui et s'en allèrent vers le châtel pour aviser de quel côté on le pourroit assaillir et prendre: tout imaginé ils le trouvèrent merveilleusement fort et dirent que sans long siége il n'étoit mie à prendre; et à leur retour ils contèrent tout ce au duc d'Anjou. « Il ne peut chaloir (importer), dit le duc d'Anjou, j'ai dit et juré que jamais ne partirai de ci si aurai le châtel à ma volonté. » Répondit le connétable: « Et vous n'en serez jà dédit. »

Adonc fit-on dresser tous les engins qui là étoient devant le châtel. Quand ceux du fort virent les atournements (préparatifs) et l'ordonnance de ceux de la ville et des François et que l'assaut leur seroit fellon (cruel) et périlleux, si s'avisèrent que ils se mettroient en traité. Si traitèrent devers le connétable que on les voulsist (voulût) prendre à mercy, sauves leurs corps et le leur, et ils rendroient le châtel. Le duc d'Anjou eut conseil, par l'avis du connétable, que il ne vouloit plus travailler (fatiguer) ni faire blesser ses gens, et que il les prendroit par ce parti. Au tiers jour ils se départirent et furent con-

duits là où ils vouloient aller; et le connétable prit la possession du châtel. Mais il me semble que le duc d'Anjou ordonna et commanda que il fut abattu.

CHAPITRE XII.

Comment le duc d'Anjou donna congé a ses gens d'armes et comment le fort chateau de Mortagne fut assiégé.

Après le conquêt de la ville et du châtel de Duras, le duc d'Anjou ordonna à demeurer en la ville de Landuras, car le seigneur étoit devenu François de la prise qui fut à Ymet, messire Jean de Jumont, messire Tristan de Roye et messire Jean de Rosoy atout (avec) cent lances de bonnes gens pour tenir et garder la frontière encontre les Bordelois; et eut volonté de retourner arrière vers Toulouse et de voir sa femme qui étoit relevée d'un beau fils et vouloit à ses relevailles à Toulouse tenir et faire une grande fête. Si ordonna par toutes les villes et les châteaux que en cette saison il avait conquis, gens d'armes en garnison pour résister puissamment contre les ennemis, et donna à toute manière de gens d'armes congé. Et dit à Yvain de Galles: « Yvain, vous prendrez de votre charge Bretons, Poitevins et Angevins et vous en irez en Poitou mettre le

siége devant Mortagne sur mer [1] que le souldich [2] de l'Estrade tient, et ne vous partez, pour mandement que on vous fasse de par le roi, tant que vous en ayez la saisine; car c'est une garnison qui moult nous a fait de contraires. » — « Monseigneur, répondit Yvain, à mon loyal pouvoir je obéirai à votre commandement. »

Là furent ordonnés en l'ost de par le duc d'Anjou et le connétable tous ceux qui avec Yvain devoient aller en Poitou; si se départirent du duc bien cinq cents lances de bonnes gens d'armes et prirent le chemin de Saintonge pour venir vers Saint Jean d'Angeli. Et le duc d'Anjou, le connétable, le sire de Coucy, le maréchal de France, messire Jean et messire Pierre de Beuil retournèrent arrière à Toulouse [3], et trouvèrent que la duchesse étoit nouvellement relevée. Si y eut à ses relevailles grands fêtes et grands joûtes.

Après ces fêtes le connétable de France et le sire

(1) Mortagne sur mer n'est point en Poitou, mais dans la Saintonge sur la Gironde. Il y a un Mortagne en Poitou situé sur la Sèvre-Nantoise, mais loin de la mer. (*Dict. univ. de la France*, 1722, *et Dict. Hist. de la France* de d'Expilly.) J. D.

(2) Souldich en latin *Soldicus*. Suivant Ducange qui fait dériver ce mot de *syndicus*, c'est un nom de dignité dans le Bordelois. Arnold Terron, sur la coutume de Bordeaux, met les souldics au rang des comtes, vicomtes et barons. Les souldics pouvaient être originairement les syndics ou défenseurs des châteaux et cet office est devenu héréditaire dans certaines familles comme ceux de comtes et de vicomtes. Il y a deux seigneurs du titre de souldich, celui de l'Estrade et celui de la Trau dont il est fait mention dans les écrivains des XIVe et XVe. siècles. (Voyez Ducange au mot *Syndicus*.) J. A. B.

(3) Le duc d'Anjou étoit de retour à Toulouse avant le 15 novembre (*Hist. de Languedoc*, IV, 364.) J. D.

de Coucy retournèrent en France et le maréchal de Sancerre s'en alla en Auvergne en confortant le comte Dauphin d'Auvergne (1) et les barons d'Auvergne qui guerroyoient aux Anglois qui se tenoient en Limousin et en Rouergue sur les frontières d'Auvergne.

Or parlerons comment Yvain de Galles mit en cette saison le siége devant Mortagne sur mer et comment il contraignit ceux de la garnison.

Yvain de Galles qui voult (voulut) obéir au commandement du duc d'Anjou, car bien savoit que ce que le duc faisoit c'étoit l'ordonnance du roi Charles de France son frère, car il payoit tous les deniers dont ces emprises se faisoient, s'en vint à Saintes en Saintonge, et là se rafraîchit, et s'y rafraîchirent toutes ses gens d'armes en ce bon pays et gras, entour Saintes et Pons sur ces belles rivières et prairies qui là sont. Si étoient en sa compagnie le sire de Pons, le sire de Tors, le sire de Vivonne, messire Jaquemes de Surgères et grand'foison de chevaliers et d'écuyers de Poitou. D'autre part des Bretons et des Normands étoient capitaines messire Maurice de Treseguidy, messire Alain de la Houssaie, messire Alain de Saint Pol, messire Parce-

(1) Le Dauphin d'Auvergne étoit Beraud II fait prisonnier à la bataille de Poitiers et depuis l'un des ôtages donnés aux Anglois pour sûreté de l'exécution du traité de Bretigny. Il étoit en même temps comte de Clermont, et c'est sans doute par cette raison que Froissart le qualifie comte Dauphin d'Auvergne. Le comte d'Auvergne étoit Jean Ier frère de Guillaume XII ou XIII et fils de Robert VII dit le Grand. (*Art de vérifier les dates*). J. D.

vaulx d'Aineval, Guillaume de Mont-contour, le sire de Mont-mor et Morelet son frère. Si se départirent ces gens d'armes et leurs routes (troupes) quand ordonné fut, et s'en vinrent mettre le siége devant Mortagne, lequel châtel est le plus bel et le plus fort, séant sur la rivière de Gironde et près dessus l'embouchure de la mer, qui soit sur les frontières de ces marches de Poitou, de la Rochelle et de Saintonge.

Quand Yvain de Galles fut venu et les barons et chevaliers avecques lui devant Mortagne, ils bâtirent leur siége bien et sagement, et se pourvurent petit à petit de tout ce que il leur besognoit. Bien sçavoient que par assaut jamais le châtel ne conquerroient, fors que par famine et par long siége: si ordonna Yvain quatre bastides (forts) à l'environ, par quoi nul ne les put avitailler par mer, par rivière ni par terre. A la fois les jeunes chevaliers et écuyers qui avancer se vouloient et qui les armes désiroient alloient jusques aux barrières du châtel et là escarmouchoient à ceux de dedans, et ceux du fort à eux: si y avoit fait plusieurs grands appertises d'armes. Dedans Mortagne étoit un chevalier Gascon qui s'appeloit le souldich de l'Estrade, vaillant homme d'armes durement et bon chevalier, par quel conseil ils ouvroient (agissoient) ainsi comme à leur capitaine. De vins et de vivres dans le châtel avoient-ils assez et largement; mais des autres menues choses le siége durant eurent-ils grand' nécessité.

CHAPITRE XIII.

COMMENT LE ROI D'ÉCOSSE FIT UNE GROSSE ARMÉE POUR ALLER EN ANGLETERRE, ET COMMENT UN ÉCUYER D'ÉCOSSE PRIT LE CHATEAU DE BERWICK EN ANGLETERRE.

Le roi de France, quoique il se tint à Paris ou en ses déduits[1], ou là où mieux lui plaisoit en France, sans ce que de sa personne il s'armât, si faisoit-il ainsi à tous lez (côtés) guerroyer ses ennemis les Anglois, et avoit partout ses alliances tant que aux royaumes et pays voisins, plus que nul de ses prédécesseurs, quatre ou cinq rois en devant, n'eussent oncques eu, et tenoit grandement à avoir ceux dont il pensoit à être aidé. Et pourtant (attendu) que il sentoit le roi d'Angleterre jeune et le pays entouillié (troublé), il avoit envoyé en Écosse devers le roi Robert[2] qui avoit succédé au roi David son tayon (oncle) pour toujours entretenir alliances et amour, et que en leur partie ils fissent bonne guerre et âpre aux Anglois, et les ensonniassent (embarrassassent) tellement que ils n'eussent puissance de passer la mer. De quoi il étoit avenu que le roi Robert d'Écosse, en cette saison que le roi Édouard d'Angle-

(1) Maisons de plaisance. J. A. B.

(2) Le roi d'Écosse dont il est question étoit Robert II, neveu par sa mère de David Bruce roi d'Écosse, son prédécesseur. J. A. B.

terre étoit mort et le roi Richard couronné, assembla son conseil à Haindebourch (Édimbourg); et là furent la greigneur (majeure) partie des barons et des chevaliers d'Écosse dont il pensoit à être servi et aidé; et leur remontra comment les Anglois, du temps passé, leur avoient fait plusieurs ennuis, ars (brûlé) leurs pays et abattu leurs châteaux, occis et rançonné leurs hommes; dont le temps étoit venu que de ce ils se pourroient bien contrevenger; car il y avoit un jeune roi en Angleterre, et si étoit le roi Édouard mort qui les belles fortunes avoit eues. Pourquoi il en fut répondu d'une commune volonté. Les barons d'Écosse et les jeunes chevaliers et écuyers qui se désiroient à avancer et à contrevenger les ennuis et dommages que les Anglois leur avoient faits du temps passé, répondirent que ils étoient tous appareillés et pourvus de chevaucher en Angleterre du jour à lendemain, quand on voudroit. Ces réponses plurent grandement au roi d'Écosse et dit à tous : « Grands mercis. »

Là furent ordonnés quatre comtes à être capitaines de ces gens d'armes; c'est à savoir, le comte de Douglas, le comte de Moret (Murray) le comte de la Marc (Mar) et le comte de Surlant (Sutherland); et connétable d'Écosse messire Arcembault (Archibald) Douglas, et maréchal de tout l'ost, messire Robert de Versy. Si firent leur mandement tantôt et sans délai à être à un certain jour à la Morlane[1]. Là est aucques (aussi) le département d'Écosse et d'Angleterre.

(1) Dans le comté de Merse ou Berwick. J. A. B.

Ce mandement faisant et ces gens d'armes assemblant, se partit un moult vaillant écuyer d'Écosse, que on appeloit Alexandre Ramsay, et se avisa de emprendre et de achever à son pouvoir une haute emprise. Et prit quarante compagnons de sa route (troupe) tous bien montés, et chevauchèrent tant de nuit et par embûche à la couverte que sus un ajournement ils vinrent à Berwick [1] que se tenoit Anglesche (Angloise).

De la ville de Berwick étoit capitaine un écuyer au comte de Northumberland, messire Henry de Percy, qui s'appeloit messire Bisez (Biset), et du châtel de Berwick un moult appert chevalier qui s'appeloit Robert Abreton (Boynton). Quand les Escots (Écossois) furent venus jusques à Berwick, ils se tinrent tous cois et envoyèrent une espie devant vers le châtel pour sçavoir en quel état on y étoit. L'espie entra ens (dedans) ès fossés où point d'eau n'a ni ne peut avoir, car ils sont de sablon bouillant, et regarda dessous et desseure (dessus) et n'y ouït ni ne vit âme, et tout ce rapporta-t-il ainsi à son maître. Adonc s'avança Alexandre de Ramsay et fit avancer ses compagnons tout coîment et sans sonner mot, et entrèrent ens (dans) ès fossés; et étoient pourvus de bonnes échelles que ils dressèrent contre les murs. Alexandre fut tout le premier qui y monta l'épée en la main et entra par les murs au châtel, et tous les siens le suivirent que

(1) Walsingham, dans la collection de Camden, met la prise de Berwick par les Écossois en 1378 le jeudi avant la St. André, par conséquent le 22 novembre. J. D.

oucques n'y ot (eut) contredit. Quand ils furent tous dedans ils se trahirent (rendirent) devers la grosse tour où le capitaine dormoit, Robert Abreton (Boynton), et avoient bonnes grosses haches de quoi ils commencèrent à frapper en l'uis (porte) et à dérompre. Le capitaine s'éveilla soudainement qui toute nuit avoit dormi et fait trop poure (pauvre) gayt (guet), tant que il le compara (paya); et ouvrit l'uis (porte) de sa chambre; et cuida (crut) de premier que ce fussent ceux de là dedans qui le voulsissent (voulussent) meurtrir, pourtant (attendu) que il avoit eu en la semaine un estrif (querelle) à eux et ouvrit une fenêtre sur les fossés, et saillit hors tout effrayé, sans ordonnance et sans avis, et tant que il se rompit le haterel (nuque) et là mourut. La gaitte (guet) du châtel qui sur le jour s'étoit un petit endormie ouït la frainte (bruit): si s'éveilla et aperçut bien que le châtel étoit échellé et emblé (enlevé). Si commença à sonner en sa trompette: « Trahi, trahi!» Jean Biset qui étoit capitaine de Berwick et qui veilloit entendit cette voix; si s'arma et fit armer les plus aidables de la ville, et se trahirent (portèrent) tous devant le châtel; et oyoient bien le hutin (bruit) que les Escots (Écossois) faisoient là dedans; mais entrer n'y pouvoient, car la porte étoit fermée et le pont levé. Lors s'avisa ce Jean Biset d'un grand avis et dit à ceux de la ville qui delez (près) lui étoient: « Or tôt rompez les ponts au lez (côté) devers nous, parquoi ceux qui là dedans sont ne puissent saillir ni issir (sortir) sans notre danger (permission). » On courut tantôt aux haches et aux coignées; et fut le

pont devers la ville rompu. Encore envoya Jean Biset un certain homme des siens à Aurnuich (Alnwick) à douze petites lieues de là devers le seigneur de Percy que tantôt et sans délai il vint là à (avec) toute sa puissance et que le châtel de Berwick étoit pris et emblé (enlevé) des Escots (Écossois): encore dit-il à Thoumelin Friant qu'il y envoya: « Dites à monseigneur de Percy le convenant (état) où vous nous avez laissés et comment les Escots (Écossois) sont enclos au châtel et n'en peuvent partir fors au saillir hors par dessus les murs. Si se hâtera plutôt de venir. »

CHAPITRE XIV.

Comment le chateau de Berwick fut assiégé par les Anglois, et comment les Écossois qui devoient lever le siége s'en retournèrent sans rien faire; et comment le dit chateau fur pris d'assaut.

Alexandre Ramsay et ses gens qui échellé avoient le châtel de Berwick et qui trop bien cuidoient (croyoient) avoir exploité; et aussi avoient-ils fait, car ils eussent été seigneurs de la ville, si Jean Biset n'y eut pourvu de conseil, prirent et occirent de ceux de là dedans desquels qu'ils voulurent, et les prisonniers enfermèrent en la tour, et puis s'ordonnèrent et dirent: « Allons jus en la ville, car elle est nôtre: nous en prendrons tout l'avoir et ferons

apporter céans par les bons hommes de la ville, et puis bouterons le feu en la ville, car elle n'est pas à tenir pour nous; et dedans trois ou quatre jours nous viendra secours d'Écosse, par quoi nous sauverons tout notre pillage; et au départir nous bouterons le feu en ce châtel: ainsi paierons-nous notre hôte. » A ce propos s'accordèrent tous les compagnons, car ils désiroient à gagner. Si restraignirent (resserrèrent) leurs armures, et prit chacun le glaive au poing, car ils en avoient là dedans trouvé assez, et ouvrirent la porte et puis avalèrent (descendirent) le pont. Ainsi que le pont chéy (tomba) les cordes qui le portoient rompirent, car le pont n'eut point d'arrêt ni de soutenue, car le banc sur quoi il devoit cheoir (tomber) étoit ôté et les planches défaites au lez (côté) devers la ville. Quand Jean Biset et ceux de la ville qui en la place étoient virent ce convenant (arrangement): si commencèrent tous d'une voix à huer et à dire: « Tenez-vous là, Escots (Écossois), sans faillir n'en partirez sans notre congé. » Quand Alexandre Ramsay en vit le convenant (arrangement), si parceut (aperçut) bien que ceux de la ville avoient été avisés de eux mettre ens (dans) ou (le) parti où ils se trouvoient. Si refermèrent la porte sur eux pour le trait[1] et s'enfermèrent là dedans. Si entendirent à garder leur châtel et mirent hors tous les morts ens (dans) ès fossés, et les prisonniers enfermèrent-ils en une tour. Bien se sentoient en forte place assez pour eux tenir là tant que secours leur seroit venu d'É-

(1) Pour se garantir des flèches. J. A. B.

cosse; car les barons et les chevaliers faisoient leur amas à la Morlane [1] et là environ, et jà étoit le comte Douglas et messire Arcembaut (Archibald) Douglas partis d'Alquest (Dalkeith) et venus à Dombare (Dumbar). Or parlerons de l'écuyer Jean Biset, comment il vint à Aurnuich (Alnwick) devers le seigneur de Percy et lui signifia cette aventure.

CHAPITRE XV.

COMMENT LE COMTE DE NORTHUMBERLAND REPRIT LE CHATEL DE BERWICK ET COMMENT IL ENTRA EN ÉCOSSE PUISSAMMENT.

Tant exploita Thomelin Friant que il vint à Aurnuich (Alnwick) et jusques à la porte par la connoissance qu'il y eut; car encore étoit-il si matin que le sire de Percy étoit en son lit. Tant fit que il parla à lui, car la besogne le hâtoit, et lui dit: « Sire, les Escots (Écossois) cette nuit ont pris et emblé (enlevé) le châtel de Berwick, et le capitaine de Berwick m'envoie devers vous afin que vous en soyez avisé; car vous êtes gardien de ce pays. » Quand le comte Henry de Northumberland sire de Percy ouït ces nouvelles, si se hâta au plutôt qu'il put pour conforter et conseiller ceux de Berwick, et envoya messages et lettres partout en la contrée de Northumberland aux chevaliers et écuyers du pays et à tous hommes dont il pensoit à être aidé,

(1) Dans le comté de Merse. J. A. B.

en eux mandant et signifiant que, tantôt et sans délai, ils vinssent à Berwick, car il alloit assiéger les Escots (Écossois), qui s'étoient boutés (jetés) ens (dans) ou (le) châtel.

Ce mandement fut sçu parmi la contrée : donc se partirent de leurs hôtels toutes manières de gens d'armes chevaliers et écuyers et archers et là vinrent le sire de Neuf-Ville (Neville), le sire de Lusy, le sire de Grascop (Graystoke), le sire de Stafort, le sire de Willis, le capitaine de Neufchâtel et un moult vaillant chevalier bon homme d'armes qui s'appeloit messire Thomas Montsegrave (Mosgrave) ; et tout premier le comte de Northumberland avecques ses gens s'en vint à Berwick ; dont ceux de la ville furent moult réjouis de la venue.

Ainsi se fit le siége en cette saison des Anglois devant le châtel de Berwick ; et tous les jours incessamment venoient gens de tout pays ; et furent bien dix mille environnant le châtel par cette manière et l'assiégèrent de si près que un oiselet ne s'en put partir sans congé (permission) ; et commencèrent les Anglois à faire mine pour plutôt venir à leur entente (but) des Escots (Écossois) et de reprendre le châtel.

Nouvelles vinrent à ces barons et chevaliers d'Écosse que le comte de Northumberland et les barons et chevaliers de cette contrée avoient assiégé leurs gens ens (dans) ou (le) châtel de Berwick ; si s'avisèrent l'un par l'autre que ils viendroient lever le siége et rafraîchir le châtel. Et tenoient cette emprise de Alexandre de Ramsay à haute et belle ; et dit le connétable d'Écosse, messire Arcembault

(Archibald) Douglas: « Alexandre est mon cousin, et lui vient de haute gentillesse d'avoir emprins (entrepris) et achevé si haute emprise que d'avoir pris le châtel de Berwick; si le devons tous à ce besoin conforter; et si nous pouvons lever le siége, il nous tournera à grand' vaillance. Et je veuil (veux) que nous allions cette part. » Donc ordonna-t-il lesquels seroient de sa route (troupe) et lesquels demeureroient: si prit cinq cents lances à l'élite de tous les meilleurs d'Écosse, et se partirent tous bien montés et en bon convenant (ordre), et chevauchèrent vers Berwick.

Ces nouvelles vinrent aux Anglois et aux barons de Northumberland qui étoient à Berwick en grand' étoffe, car ils étoient bien dix mille hommes parmi les archers, que les Écossois venoient pour lever le siége et rafraîchir le châtel. Si eurent conseil tantôt comment ils se maintiendroient, et dirent que ils prendroient place et terre et les attendroient et les combattroient, car aussi les désiroient-ils à avoir : et fit le sire de Percy toute manière de gens armer et appareiller et traire (aller) sur les champs et faire leur montre (revue), et se trouvèrent bien trois mille hommes d'armes et sept mille archers. Quand le comte de Northumberland vit que ils étoient tant de gens, si dit: « Or nous tenons sur notre place, nous sommes gens assez pour combattre toute la puissance d'Écosse. » Si se mirent en uns beaux plains, au dehors de Berwick en deux batailles et en bonne ordonnance. Ils n'eurent pas là été une heure quand ils aperçurent aucuns coureurs Escots

(Écossois) qui chevauchoient devant, trop bien montés, pour aviser les Anglois. Là ot (eut) aucuns chevaliers et écuyers d'Angleterre qui volontiers se fussent avancés de courir jusques à ceux que ils véoient (voyoient) chevaucher, qui ne leur eut rompu leur propos; mais le sire de Percy leur disoit: « Souffrez-vous et laissez venir leur grosse route (troupe); car si ils ont volonté de nous combattre, ils nous approcheront de plus près. » Ainsi se tinrent tous cois les Anglois; et les Escots (Écossois) de si près vinrent sur les Anglois que bien avisèrent leurs deux batailles et quelle quantité de gens ils pouvoient bien être. Quand les coureurs Écossois eurent avisé le convenant (arrangement) des Anglois si retournèrent à leurs maîtres et leur recordèrent tout ce que ils avoient vu et trouvé, et leur dirent: « Seigneurs, nous avons chevauché si avant en approchant les Anglois que nous avons avisé leur convenant (arrangement), et vous disons que ils vous attendent en deux belles batailles ordonnées sur uns plains (plaines); et peuvent bien être en chacune bataille cinq mille hommes: si ayez sur ce avis. Nous les approchâmes de si près que bien connurent que nous étions coureurs Escots (Écossois); mais ils n'en firent semblant nul, ni oncques nul ne se défronta pour chevaucher sur nous. » Quand messire Arcebault (Archibald) Douglas et les chevaliers d'Écosse qui là étoient ouïrent ces nouvelles et ces paroles, si furent tous pensifs et dirent: « Nous ne pouvons voir que notre profit soit de chevaucher maintenant plus avant sur les Anglois; car ils sont

deux contre un de nous, et tous gens de fait; si y pourrions plus perdre que gagner, et folle emprise ne fut oncques bonne faite. Là avoit Alexandre de Ramsay un vaillant chevalier à oncle, qui s'appeloit Guillaume de Lindesée (Lindsay), qui mettoit grand'peine que son neveu fut conforté, et disoit : « Seigneurs, mon neveu sur la fiance (foi) de vous et de votre confort a fait sa chevauchée et pris le châtel de Berwick; si vous tournera à grand' blâme si il est perdu; et autre fois ceux de notre côté ne s'aventureront pas si volontiers. » Là répondoient les autres et disoient que on ne le pouvoit amender, et que tant de bonnes gens qui là étoient ne se pouvoient pas mettre en l'aventure d'être perdus pour l'emprise (entreprise) d'un écuyer, et fut accordé entre eux de retraire (retirer) plus avant en leur pays et loger sur les montagnes près de la rivière de Tuide (Tweed); et la se retrahirent (retirèrent) tout bellement et par loisir.

Quand le comte de Northumberland et le comte de Northingen (Nottingham) et les barons d'Angleterre parceurent (aperçurent) que les Escots (Écossois) ne trairoient (iroient) point avant, si envoyèrent leurs coureurs à sçavoir que ils étoient devenus: ils rapportèrent que ils étoient retraits (retirés) vers la Marlane (Merse) oultre le châtel de Rosebourch (Roxburgh). A ces nouvelles sur le soir se retrahirent (retirèrent) tout bellement les Anglois en leurs logis et firent bon gait (guet) jusques à lendemain. Environ heure de prime furent toutes manières de gens d'armes et d'archers appareillés pour aller assaillir

le châtel de Berwick; et lors commença l'assaut qui fut grand et fort et dura tout le jour jusques à remontée (soir): on ne vit oncques de si peu de gens si bien tenir ni défendre que les Escots (Écossois) faisoient, ni aussi châtel assaillir si âprement; car on avoit échelles en plusieurs lieux dressées contre les murs, et là montoient gens d'armes, les targes (boucliers) sur leurs têtes, et venoient combattre main à main aux Escots (Écossois): si étoient à la fois rués jus (à bas) et renversés ou (dans le) fossé. Et ce qui plus ensonnioit (inquiétoit) et travailloit (fatiguoit) les Escots (Écossois), c'étoient les archers d'Angleterre qui traioient (tiroient) si onniement (à la fois) que à peine osoit nul apparoir aux défenses. Tant fut cil (cet) assaut continué et pourmené (suivi) que les Anglois entrèrent de force et de fait dedans le châtel. Si commencèrent à prendre et occire tous ceux que ils y trouvèrent; ni de tous ceux qui dedans étoient oncques nul n'échappa qu'il ne fut mort, excepté Alexandre qui fut prisonnier au seigneur de Percy. Ainsi fut délivré des Escots (Écossois) le châtel de Berwick. Si en fut capitaine de par le comte de Northumberland Jean Biset un moult vaillant écuyer qui avoit aidé à le reconquerre, ainsi que vous avez ouï, lequel le fit remparer de tous points et refaire le pont que ils avoient rompu.

Or parlerons-nous de l'ordonnance des Anglois comment ils persévérèrent [1].

(1) Cette dernière phrase n'est point dans les imprimés. J. D.

CHAPITRE XVI.

COMMENT LES ANGLOIS POURSUIVOIENT LES ESCOÇOYS (ÉCOSSOIS) POUR LES COMBATTRE; ET COMMENT DEUX ÉCUYERS ANGLOIS FURENT PRIS PAR UNE EMBUCHE D'ÉCOSSOIS.

APRÈS le reconquêt du châtel de Berwick le comte de Northumberland et le comte de Northinghen (Nottingham) qui étoient les deux plus grands de l'ost avisèrent, au cas que ils avoient toutes leurs gens mis ensemble, que ils chevaucheroient vers leurs ennemis, et si ils les trouvoient ils les combattroient: ainsi fut-il dit et devisé et ordonné en leur ost (armée), et se départirent tous à un matin et chevauchèrent le chemin de Rosebourch (Roxburgh) tout contremont la rivière de Tuide (Tweed). Quand ils eurent chevauché ensemble environ trois lieues, ils eurent nouvel conseil, et avisèrent les deux comtes qui là étoient que ils envoyeroient une partie de leurs gens devers Mauros (Melrose) une grosse abbaye de noirs moines qui siéd sur la rivière de Tuide (Tweed) et le département (frontière) des deux royaumes, pour sçavoir s'il y avoit là nuls Escots (Écossois) embuchés; et eux et leur plus grosse route (troupe) chevaucheroient vers la Morlane (Merse); et à faire ce chemin il ne pouvoit être que ils n'ouïssent nouvelles des Escots (Écos-

sois). Si fut ordonné capitaine de ces gens d'armes, qui devoient être trois cents lances et autant d'archers, un moult vaillant chevalier qui s'appeloit messire Thomas Monsegrane (Musgrave). Si se départirent ces gens d'armes de l'ost et prirent le chemin les uns à dextre (droite) et les autres à senestre (gauche), et chevauchèrent tant messire Thomas et son fils que ils vinrent à Mauros (Melrose) et là se logèrent de haute heure pour rafraîchir eux et leurs chevaux et pour enquérir justement où les Escots (Écossois) étoient; et envoyèrent deux écuyers des leurs, bien montés, pour chevaucher sur le pays à sçavoir du convenant des Escots (Écossois), ni où ils se tenoient.

Ces deux écuyers quand ils se furent partis de leurs maîtres chevauchèrent tant que ils s'embatirent (arrivèrent) sur une embuche des Escots (Écossois) desquels messire Guillaume de Lindesée Lindsay) étoit chef; et se tenoit là à l'aventure pour ouïr nouvelles de Berwick et de son neveu Alexandre Ramsay en quel parti il pouvoit être des Anglois; car moult le désiroit à savoir, et pouvoit avoir avecques lui environ quarante lances. Sitôt que les Anglois furent entrés en leur embuche ils furent happés; dont le chevalier eut grand'joye et leur demanda de quelle part ils venoient. Enuis (avec peine) parloient pour découvrir le fait de leurs maîtres; mais parler leur convint, car le chevalier leur promit que il leur touldroit (ôteroit) les têtes si ils ne disoient vérité de tout ce que on leur demanderoit. Quand ce vint au fort et ils virent que autre-

ment ils ne pouvoient finer ils parlèrent et recordèrent comment le châtel de Berwick étoit reconquis, et tous ceux qui dedans avoient été trouvés, morts, excepté Alexandre Ramsay; et après comment le comte de Northumberland et le comte de Northinghen (Nottingham) chevauchoient à mont la Tuide (Tweed) pour trouver les Escots (Écossois), et comment messire Thomas Monsegrane (Musgrave) et son fils et messire Jean Asneton (Seton) et messire Richard Baiton (Boynton) et bien trois cents lances et autant d'archers étoient logés et arrêtés en l'abbaye de Mauros (Melrose). Et puis recordèrent comment de ces chevaliers ils étoient envoyés sur le pays pour sçavoir justement où les Escots (Écossois) se tenoient. « Par ma foi, répondit messire Guillaume de Lindesée (Lindsay), vous nous avez trouvés, mais vous demeurerez avecques nous. »

Lors furent trais (amenés) d'une part et renchargés aux compagnons sur les têtes que bien ils les gardassent; et tantôt il fit partir un homme d'armes de sa route (troupe) et lui dit : « Chevauchez devers nos gens et leur dites tout ce que vous avez ouï et le convenant (arrangement) des Anglois; et je me tiendrai ci jusques au soir pour sçavoir si autres nouvelles nous viendront. » Cil (cet) homme d'armes se partit et chevaucha tant que il vint en un gros village oultre la Morlane (Merse), que on dit Houdebray (Haddington) et sied sur la Tuide (Tweed) entre les montagnes; et là a grand' prairie et bon pays et gras; et pour ce s'y tenoient les Escots (Écossois). Sur le soir vint là l'écuyer et trouva

là le comte de Douglas, le comte de Moret (Moray), le comte de Surlant (Sutherland), messire Arcebaulx (Archibald) Douglas et les autres. Sitôt que il fut venu on sçut bien que il apportoit nouvelles: si fust mené devers les seigneurs auxquels il recorda toute l'affaire, ainsi que vous avez ouï.

CHAPITRE XVII.

COMMENT LES ANGLOIS QUI AVOIENT PRIS LE CHATEAU DE BERWICK FURENT PAR LES ÉCOSSOIS DÉCONFITS, ET Y FUT PRIS PRISONNIER MESSIRE THOMAS MONSEGRANE (MUSGRAVE).

QUAND les chevaliers Escots (Écossois) entendirent que le châtel de Berwick étoit repris des Anglois, si furent grandement courroucés; mais ce les reconforta que messire Thomas Montsegrane (Musgrave) et les chevaliers et écuyers dessus la rivière de Hombre (Humber) étoient logés à Mauros (Melrose) assez en jeu parti. Si ordonnèrent que sur ces nouvelles ils se départiroient de là et iroient déloger leurs ennemis et reconquérir aucune chose de leurs dommages. Si s'armèrent et sellèrent leurs chevaux et se départirent tout de nuit de Homdebray (Haddington), et chevauchèrent devers Mauros (Melrose) à l'adresse (dans cette direction); car bien connoissoient le pays, et furent là venus environ mi-nuit Mais il commença à pleuvoir une pluie si grosse et

unie (épaisse), et monta un vent si froid qui les frappa parmi les visages qu'il n'y avoit si fort qui ne fut si battu de pluie et de vent que à peine pouvoient ils tenir leurs chevaux; et les pages, de froid et de mal-aise, ne pouvoient porter les lances, mais les laissoient cheoir; et se déroutoient l'un de l'autre et perdoient leur chemin. Adonc s'arrêtèrent les guides par le commandement du connétable, tous cois à l'encontre d'un grand bois, parmi où il les convenoit passer; car aucuns chevaliers et écuyers et bien usés d'armes qui là étoient disoient que ils chevauchoient follement, et ce n'étoit mie état de chevaucher ainsi par tel temps et à telle heure; et que plus y pouvoient perdre que gagner. Si se quatirent (arrêtèrent) et esconsèrent (abritèrent) eux et leurs chevaux dessous chênes et grands arbres, tant que le jour fut venu; et les autres qui tous engelés étoient et tous hors mouillés faisoient grands feux pour eux ressuer (sécher) et réchauffer; mais ainçois (avant) que ils pussent venir au feu ils eurent trop de peine; et toutefois de fusils (charbons) et de secs bois ils en firent tant que ils en eurent assez en plusieurs lieux. Et dura cette pluie et cette froidure jusques à soleil levant; et toujours pluinna (plut) jusques à prime.

Entre prime et tierce se commença le jour à réchauffer et le soleil à luire et à monter et les aloes (alouettes) à chanter. Adonc se trairent (rendirent) ensemble les capitaines pour conseiller quel chose ils feroient; car ils avoient failli à leur entente (but) à venir de nuit à Mauros (Melrose). Si fut conseillé que

ils se déjeuneroient là sur les champs de ce que ils avoient, et se rafraîchiroient eux et leurs chevaux et envoieroient leurs gens fourrager sur leur pays. Ainsi fut fait comme il fut ordonné; et se partirent la greigneur (majeure) partie de leurs varlets fourrageurs et s'épardirent (répandirent) sur le pays et ens (dans) ès villages voisins. Si rapportèrent les plusieurs foins et avoines pour leurs chevaux et vivres assez pour leurs maîtres.

D'autre part les fourrageurs Anglois qui en l'abbaye de Mauros (Melrose) étoient logés, pour trouver vivres, avoient ce matin chevauché si avant que les aucuns fourrageurs Anglois et Escots (Écossois) se trouvèrent; et ne l'eurent mie les varlets Anglois d'avantage ; mais en y eut en ce rencontre des morts et des blessés et des battus, et des fourrages perdus, et tant que les nouvelles en vinrent à messire Thomas Monsegrane (Musgrave) et aux chevaliers d'Angleterre qui à Mauros (Melrose) étoient. Donc dirent-ils que les Escots (Écossois) n'étoient pas loin de là: si sonnèrent leurs trompettes et firent enseller leurs chevaux, et s'armèrent et eurent conseil de eux tous traire (rendre) sur les champs. Aussi furent avisés de eux les chevaliers d'Écosse par leurs fourrageurs; si se hâtèrent du plus tôt qu'ils purent de rafraîchir eux et leurs chevaux, et puis eux mettre en ordonnance de bataille au long de ces bois et tout à la couverte. Si étoient bien sept cents lances et deux mille d'autres gens que nous appellerons d'ores-en-avant gros varlets à lances à haches et à bâtons d'armes; et disoient ainsi messire Arcebault (Archibald)

Douglas et le comte de Douglas son cousin: « Et ne peut nullement demeurer que nous ne ayons besogne; car les Anglois chevauchent ou chevaucheront à cette remontée (soirée). Si soyons sur notre garde et les combattons si nous les véons (voyons) à jeu parti. » Adonc ordonnèrent deux de leurs hommes d'armes à courir pour découvrir les Anglois et sçavoir leur convenant (arrangement); et se tinrent tous cois en leur embuche.

CHAPITRE XVIII.

Comment messire Thomas Monsegrave (Musgrave) et les Anglois furent déconfits par les Escots (Écossois).

Messire Thomas Monsegrave (Musgrave) et les chevaliers de Northumberland qui moult désiroient à jeu parti trouver les Escots (Écossois) si se partirent de Mauros (Melrose) et prirent le chemin de la Morlane (Merse) et laissèrent la rivière de Tuide (Tweed) à la senestre (gauche) main et montèrent amont vers une montagne que on claime (appelle) Saint Gille. Là étoient les deux coureurs d'Écosse qui trop bien avisèrent les Anglois et qui tantôt se partirent et retournèrent à leurs maîtres et leur dirent le convenant (arrangement) et comment ils che-

vauchoient, et n'y avoient avisé que trois bannières et dix pennons. De ces nouvelles furent les Escots (Écossois) tous réjouis et dirent de grand'volonté: « Chevauchons vers eux, au nom de Dieu et de Saint George; car ils sont nôtres. » Adonc prirent-ils un cry; et me semble que tous devoient cryer, Douglas, Saint Gilles pour la cause de la place et de la montagne. Ils n'eurent pas chevauché demi-lieue quand ils virent leurs ennemis; et les Anglois eux. Donc connurent une partie et l'autre que combattre les convenoit: si fit le comte de Douglas son fils messire Jacques chevalier, et lui fit lever bannière; et là fit deux chevaliers des fils du roi d'Écosse, messire Robert et messire David; et tous deux levèrent bannière: et y eut fait sur la place environ trente chevaliers de la partie des Escots (Écossois), et un chevalier de Suède qui s'appeloit messire George de Vesmede et porte un écu d'argent à un fer de moulin de gueules et crie Mesonde! d'autre part messire Thomas Monsegrave (Musgrave) fit son fils messire Thomas chevalier et autres de son hôtel: aussi firent le sire de Staffort et le sire de Gaiscop (Graystock). Si ordonnèrent leurs archers et mirent (1) sur aile et fut ce jour le cry des Anglois, Notre Dame Arleton (Arleston). Là commença ce rencontre grand et fort et archers à traire (tirer) et à ensonnier (harceler) gens d'armes, mais toutes fois les Escots (Écossois) étoient grand'foison: si ne purent les archers partout entendre. Là eût fait entre ces chevaliers et écuyers de l'une partie et de l'autre mainte joute et

(1) Les cinq mots suivants ne sont pas dans les imprimés. J. A. B.

mainte belle appertise d'armes, et plusieurs hommes renversés jus de leurs chevaux et faite mainte prise et mainte rescousse. Dès la première venue, messire Arcebault (Archibald) Douglas qui étoit grand chevalier et durement à douter et ressoingnié (redouté) de ses ennemis, quand il dut approcher il mit pied à terre et prit à son usage une longue épée qui avoit deux aunes. A peine la put un autre homme lever sus de terre; mais elle ne lui coutoit néant à manier et en donnoit les coups si grands que tout ce qu'il aconsuivoit (atteignoit) il mettoit par terre; et n'y avoit si osé ni si hardi de la partie des Anglois qui ne ressoignoit (redoutoit) ses coups.

Là eut belle bataille et dure et bien combattue de ce qu'elle dura; mais ce ne fut pas plenté (beaucoup); car les Escots (Écossois) étoient trois contre un et tous gens de fait: Je ne dis mie que les Anglois ne se portassent bien et vaillamment, mais finalement ils furent déconfits, et obtinrent les Escots (Écossois) la place, et furent pris messire Thomas Monsegrave (Musgrave) et son fils et plusieurs chevaliers et écuyers, et eurent les Écossois bien six vingts bons prisonniers; et dura la chasse jusques à la rivière de Tuide (Tweed) et là y en eut mort grand' plenté (quantité). Si se retrairent (retirèrent) les Écossois après cette déconfiture sur leur pays et eurent conseil qu'ils s'en iroient tous devers Haindebourch (Édimbourg); car ils sçavoient par leurs prisonniers que le comte de Northumberland et le comte de Northinghem (Nottingham) étoient sur le pays par delà la Tuide (Tweed) sur le chemin de

Rosebourch (Roxburgh); et étoient gens assez pour combattre les Écossois et toute leur puissance: pourquoi leur chevauchée se pouvoit bien dérompre pour eux traire (rendre) à sauveté et garder leurs prisonniers De cette chose faire et du retraire (retirer) sus ce jour furent-ils trop bien conseillés; car si ce soir ils fussent revenus à leurs logis ils fussent en aventure d'être tous rués (jetés) jus (à terre) comme je vous dirai.

CHAPITRE XIX.

COMMENT L'ARMÉE DU COMTE DE NORTHUMBERLAND FUT ROMPUE, ET DU TRÉPAS DE LA REINE DE FRANCE ET DE LA REINE DE NAVARRE, ET DE PLUSIEURS AUTRES INCIDENTS.

LE comte de Northumberland et le comte de Nottingham et les barons d'Angleterre, quand ils se partirent de Berwick et de messire Thomas Montsegrave (Musgrave) et ils furent venus sur les champs à l'encontre de Roxburgh, ils furent informés par leurs espies que les Écossois qu'ils demandoient à trouver et combattre étoient logés à Hamdebray (Haddington), dont ils étoient tous réjouis; et avoient jeté leur avis que de nuit ils viendroient les escarmoucher et viendroient là cette propre nuit que s'en étoient partis les Écossois. Mais il plut si fort que ils ne purent parfournir leur emprise et se

logèrent ens (dans) ès bois jusques à lendemain; et quand ce vint au jour de rechef ils envoyèrent leurs espies à sçavoir où les Écossois se tenoient; et ceux qui envoyés y furent rapportèrent que les Escots (Écossois) s'en étoient partis et ils n'en avoient nuls trouvés. Adonc eurent-ils conseil que ils se trairoient (rendroient) vers Mauros (Melrose) pour là ouir nouvelles de messire Thomas Monsegrave (Musgrave) et de leurs compagnons.

Quand ils se furent dînés ils chevauchèrent tous contreval la rivière de Tuide (Tweed) en devant vers Mauros (Melrose), et avoient envoyé leurs coureurs courir de là l'eau à sçavoir si nulles nouvelles y trouveroient.

Après la déconfiture du champ Saint Gille que je vous ai dit, ces coureurs trouvèrent de leurs gens qui fuyoient ainsi que gens déconfits. Si recordèrent (racontèrent) de la bataille ce qu'ils en savoient. Adonc retournèrent ces coureurs, et avoient avec eux les fuyants: si leur recordèrent la vérité des Anglois et des Écossois et de la bataille. Bien sçavoient que leurs gens étoient déconfits; mais ils ne pouvoient sçavoir lesquels étoient ni morts ni pris. Quand ces seigneurs de Northumberland et de Nottingham entendirent ces nouvelles, si furent plus pensifs que devant, et à bonne cause; car ils étoient courroucés par deux raisons, l'une pour ce que leurs gens avoient perdu; l'autre que point n'avoient trouvé les Ecossois que tant désiroient à combattre. Si eurent là sur les champs de poursuivre très grand conseil; mais ils ne

sçavoient lequel chemin les Écossois tenoient; et si approchoit le vêpre (soir). Si que, tout consideré, ils se trairent (rendirent) à Mauros (Melrose), et là se logèrent.

Ils ne purent oncques sitôt venir à Mauros (Melrose) que les nouvelles leur vinrent véritables de la bataille, que messire Thomas Musgrave et son fils et bien six vingts hommes d'armes étoient pris, et les emmenoient les Écossois et s'en alloient devers Haindebourch (Édimbourg). Ces barons de Northumberland virent bien que ce dommage leur convenoit porter et que pour le présent ils ne le pouvoient amender; si passèrent la nuit au mieux qu'ils purent, et à lendemain se délogèrent; et donna le sire de Percy comte de Northumberland congé à toute manière de gens de soi retraire (retirer) chacun en son lieu; et il même se retray (retira) en son pays et ainsi se dérompit cette chevauchée; et les Écossois aussi s'en retournèrent à Haindebourch (Édimbourg) les aucuns. Le comte de Douglas et son fils demeurèrent sur le chemin en son châtel à Dalquest (Dalkeith). Si fut grand' nouvelle parmi Écosse de cette besogne et de la belle journée que leurs gens avoient eue: si jouirent chevaliers et écuyers paisiblement de leurs prisonniers et les rançonnèrent paisiblement et courtoisement et finèrent tout au mieux qu'ils purent. Nous nous souffrirons à parler pour le présent des Écossois et parlerons d'autres incidences qui avinrent en France.

En ce temps trépassa le sixième jour de février

mil trois cent soixante dix sept[1] la reine de France, et par sa coulpe (faute) même, ce disoient les médecins, car elle gissoit d'enfant, de madame Catherine sa fille qui puis fut duchesse de Berry; car elle eut à mari Jean de Berry fils au duc de Berry[2]: la reine si comme je vous dis, en celle gesine (couche) n'étoit pas bien haittée (en santé) et lui avoient les maîtres (médecins) défendu les bains car ils lui étoient contraires et périlleux: nonobstant tout ce elle se voulsit (voulut) baigner et se baigna, et là commença à avoir le mal de la mort[3]. Si demeura le roi Charles de France vefve (veuf), ni oncques depuis ne se maria.

Après le trépassement de la reine de France trépassa la reine de Navarre[4], seur germaine (sœur) au

(1) 1378 nouveau style.

(2) La princesse Catherine n'a jamais été duchesse de Berry. Elle fut accordée le 20 février 1379 à Rupert de Bavière depuis comte palatin du Rhin et empereur, ce qui n'eut pas d'effet, et elle épousa le 5 août 1386, Jean de Berry comte de Montpensier, mort du vivant de Jean duc de Berry son père. La princesse Catherine mourut en octobre 1388 et fut enterrée en l'abbaye de Maubuisson. (*Hist. généal. de la maison de France*. T. 1. P. 110. J. D.

(3) Jeanne de Bourbon reine de France femme de Charles V mourut en couche à Paris en l'hôtel de St-Paul un samedi 6 février 1378 que l'on comptoit alors 1377. Froissart est le seul écrivain du temps qui attribue sa mort à l'imprudence d'avoir voulu prendre le bain, et comme cet endroit du texte est rempli de fautes, il peut se faire qu'il ait été altéré et que l'on ait confondu la cause de la mort de la reine Jeanne de Bourbon, avec celle de la mort de Jeanne de France reine de Navarre dont on parlera dans la note suivante. J. D.

(4) 1°. Froissart dit ici que Jeanne de France reine de Navarre n'est morte qu'après Catherine de Bourbon reine de France décédée le 6 février 1378; les grandes chroniques de France et la continuation de la chronique Françoise de Guillaume de Nangis placent cette mort le

roi de France. Cette reine de Navarre morte, murmurations sélevèrent en France entre les sages et

3 novembre 1373; Le Brasseur dans son histoire d'Évreux page 256 dit que cette princesse mourut sur la fin de novembre 1373. Mariana, son traducteur le P. Charenton jésuite et Garibay disent que la reine de Navarre décéda le 3 novembre 1374. Toutes ces dates sont antérieures et de plusieurs années à la mort de Jeanne de Bourbon en 1378. Il est vrai que selon l'histoire généalogique de la maison de France page 286 du tome Ier imprimé en 1726, on lisoit sur une tombe de l'église de Notre Dame d'Évreux qui porte le nom de cette princesse, mais dont l'écriture est à demi effacée, la date de 1378. Mais puisque les chroniques du temps et l'historien d'Évreux donnent à la mort de la reine de Navarre une date antérieure de plusieurs années à celle de 1373, il est naturel de penser que quelqu'un aura mis la date M.CCC.LXIII de cette tombe dont l'écriture est usée pour M.CCC.LXX.VIII, et en effet tous les historiens modernes s'en sont tenus à la date de 1373.

2°. Les historiens ne sont pas d'accord sur le lieu de la sépulture de la reine de Navarre dont les chroniques du temps ne parlent point: l'histoire généalogique de la maison de France la dit enterrée à Saint Denis en France d'après un compte d'Édouard Tadelin communiqué par M. d'Hérouval. Mariana et son traducteur le disent également; Le Brasseur, au contraire, dit que cette princesse morte à Évreux a été inhumée dans la cathédrale de cette ville; et son cœur dans la grande église de Pampelune (hist. d'Évreux page 256) et l'inscription à moitié usée de la tombe de cette princesse dans l'église d'Évreux ne permet pas de douter qu'elle n'y soit inhumée. Ce qu'il y a de certain c'est qu'aucun monument ou renseignement de l'abbaye de Saint Denis ne fait mention de sa sépulture, et que les chroniques de Saint Denis et la continuation de la chronique Françoise de Nangis, écrites par des religieux de Saint Denis qui n'oublient rien des événements qui concernent leur église, ne parlent point du lieu de la sépulture de la reine de Navarre, et si elle eut été enterrée à Saint Denis ils n'auroient pas manqué d'en faire mention.

Ainsi le témoignage de Mariana, auteur Espagnol, ne paroît pas suffisant pour affirmer que la reine de Navarre ait été inhumée ailleurs qu'à Évreux où elle est décédée Quant au compte de Tadelin il y a apparence qu'on ne l'aura pas examiné d'assez près, et qu'on aura appliqué à la reine de Navarre femme de Charles le Mauvais ce qui concernoit une autre reine de Navarre enterrée à Saint Denis. En effet dans le même siècle il y a eu deux autres reines de Navarre qui ont été

coutumiers que la comté d'Évreux qui siéd en Normandie étoit par droite hoirie de succession de

enterrées à Saint Denis, savoir Jeanne de France fille unique de Louis X *Hutin*, mariée en mars 1317 (1318) à Philippe d'Évreux roi de Navarre après la mort de Charles IV *Le Bel*, et qui mourut en 1319, et Jeanne d'Évreux morte en 1371 et femme de Charles le Bel, lequel jusqu'à sa mort a joui de la Navarre et a porté le titre de *roi de Navarre* avec celui de *roi de France*. Ces deux reines de Navarre du nom de Jeanne ainsi que la femme de Charles le Mauvais, ayant été enterrées à Saint Denis, on aura pu confondre celle-ci avec l'une des deux autres. Mais d'un côté l'énoncé de l'inscription de la tombe de la cathédrale d'Évreux, de l'autre le silence des écrivains et des monuments de l'abbaye de Saint Denis, ne permettent pas de placer la sépulture de cette princesse ailleurs qu'à Évreux. Oihenart se trompe également sur le lieu de la sépulture et encore plus sur la date qu'il met en 1382.

3°. Quant à la cause de la mort de la reine de Navarre, on doit s'en rapporter à la déclaration de Pierre du Tertre, secrétaire du roi de Navarre, signée de lui et donnée aux commissaires du conseil le 26 mai 1378; nous la rapportons en entier d'après le procès criminel de Du Tertre imprimé page 388 du tome 11 des mémoires de M. Secousse de l'académie des belles lettres sur Charles II, roi de Navarre.

« Quant est de la mort de madame la royne de Navarre que Dieu « absoille, dont le dit *Pierre* a été interrogié par Mrs du conseil « disans que elle fu emprisonnée, dist le dit *Pierre* que quant elle « mouru il étoit à *Bernay*, et ne fut oncques si troublé, si esmerveillié « ne si dolent de mort de personne, comme il fu de la sene (sienne) et « ne tient pas qu'elle mourust de poisons: car en (on) tenoit à Évreux « où elle mouru, que ce avoit esté parceque elle avoit esté mal gardée « *en son baing* auquelle elle mourut: et le scevent (savent) Mme *de Foix*, « la dame de *Saquainville*, et Katherine *de Bautellu* (Banteſu), Margot « de Germonvile, et autres femmes estant pour lors avecques lui; et si « peut-être sceu par *Simon le Lombart* apothicaire *d'Évreux* qui l'evis- « cera (l'ouvrit) et vit tout ce qu'elle avoit dedens le corps. Et aussi « est il tout certain que tantost après la mort d'elle, furent assemblez « ou chastel d'*Évreux* l'évesque d'Avrenches, madame de *Foix*, ma- « dame de Saquainville, et plusieurs du conseil du dit *roi de Navarre*, « toutes les damoiselles et femmes de chambres, et furent prises les fem- « mes par serment que elles diroient la vérité. Si fu recité tout au long « par la bouche de *Margot de Germonville* tout le procès (procédé) et « la manière de la mort, et par ce fu trouvé que elle étoit morte de foi-

leur mère [1] revenue aux enfants du roi de Navarre qui étoient dessous âge et au gouvernement du roi Charles de France leur oncle. Et ce roi Charles de Navarre étoit soupçonné du temps passé d'avoir fait, consenti et élevé tant de maux au royaume de France que de sa personne il n'étoit mie digne ni taillé de tenir héritage au royaume de France en l'ombre de ses enfants.

Si revint d'Aquitaine en ce temps en France le connétable qui s'étoit toute la saison tenu avecques le duc d'Anjou, et amena en sa compagnie le seigneur de Mucident de Gascogne pour voir le roi et acointer de lui ainsi qu'il fit. Si fut le connétable

« blesse de cuer (cœur) et à ce s'accordèrent toutes les autres femmes » (Mém. sur Charles II roi de Navarre T. 2 page 210; et parmi les preuves de l'histoire d'Évreux par Le Brasseur page 61 et suiv.)

Il est donc bien certain que la reine de Navarre est morte de foiblesse dans un bain. Aucun historien du temps ne nous apprend rien de semblable au sujet de la mort de la reine de France Jeanne de Bourbon; on peut donc en conclure que Froissart aura été aussi mal informé de la cause de la mort de la reine de France à qui il a attribué ce qui convenoit seulement à la reine de Navarre, qu'il l'a été de la véritable date de la mort de la reine de Navarre. J. D.

(1) Suivant M. Secousse, Froissart n'est ici ni historien exact ni bon jurisconsulte. Il est vrai qu'en Normandie le roi a la garde de ses vassaux mineurs à qui il échoit une succession en ligne directe; mais ce n'étoit point ici le cas, puisque le comté d'Évreux ne faisoit point partie de la succession de Jeanne de Navarre. Mais comme il eut été dangereux de laisser les domaines du roi de Navarre à la disposition d'un prince aussi mal intentionné il est naturel de penser qu'en le mettant en possession de la garde des biens de la succession de la reine de Navarre, Charles V aura saisi et mis dans sa main tout ce qu'il aura pu des domaines du roi de Navarre. (V. Secousse *Hist. de Charles le Mauvais roi de Navarre* partie 2, page 194.) J. D.

Cette note doit s'appliquer à plusieurs endroits des Chapitres où Froissart parle d'après les mêmes principes.

reçu du roi à grand'joie, et le sire de Mucident pour l'amour de lui. Entre le roi et le connétable ot (eut) plusieurs paroles et secrets consaulx (conseils) qui point sitôt ne survinrent à l'état de France et de Navarre.

Nous retournerons assez brièvement à cette matière; mais pour cronisier (croniquer) justement toutes les notables avenues qui en ce temps avinrent au monde, je vous parlerai d'un grand commencement de pestilence qui se bouta en l'église; de quoi toute chrétienté pour ce fut en grand branle (trouble), et moult de maux en naquirent et descendirent, ainsi que il appert de jour en jour.

CHAPITRE XX.

DE LA MORT DU PAPE GRÉGOIRE ONZIÈME DE CE NOM. DE L'ÉLECTION DU PAPE URBAIN CINQUIÈME; ET COMMENT IL MOURUT; ET COMMENT URBAIN SIXIÈME FUT ÉLU A PAPE.

Vous avez bien ci-dessus ouï recorder comment le pape Grégoire onzième de ce nom, qui pour ce temps tenoit le saint siége de Rome en la cité d'Avignon, quand il vit qu'il ne pouvoit trouver nulle paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre, dont trop lui venoit à déplaisance, car moult y avoit travaillé et fait travailler les cardinaux, s'avisa

et eut dévotion que il iroit revisiter Rome et le saint siége que Saint Pierre et Saint Paul avoient édifié et augmenté. Et aussi dès son enfance il avoit promis à Dieu que, si en son vivant il étoit jà promu si haut et en si digne degré que à celui de papalité, à son loyal pouvoir il ne tiendroit son siége ailleurs que là où Saint Pierre l'avoit tenu. Ce pape étoit de petite complexion, et ressoingnoit (redoutoit) tant peine que nul plus de lui; car il étoit tout maladieux (maladif); et lui étant en Avignon, il s'étoit si fort empêché (occupé) des besognes de France, et tant travaillé du roi et de ses frères, que à peine pouvoit-il à lui entendre. Si dit en soi même que il les éloigneroit [1] pour être mieux à son repos. Si fit faire et ordonner ses pourvéances (provisions) grandes et belles sur la rivière de Gennes (Gênes) et par tous les chemins, ainsi comme à si haute personne comme il étoit appartenant; et dit à ses frères les cardinaux que tous s'avisassent, car il vouloit aller à Rome, et iroit. De cette motion furent tous les cardinaux ébahis et courroucés; car ils ressoingnoient (craignoient) trop les Romains; et l'en eussent volontiers détourné si ils pussent; mais oncques ne purent.

Quand le roi de France entendit ce, si en fut durement courroucé; car trop mieux lui étoit et là à main que autre part. Si escripsi (écrivit) tantôt à son frère le duc d'Anjou [2] qui étoit à Toulouse, en

(1) Il s'éloigneroit d'eux.

(2) Tout ceci se passa en 1376. J. D.

lui signifiant, ces lettres vues, qu'il allât tantôt en Avignon et parlât au pape et lui brisât son voyage. Le duc d'Anjou fit ce que le roi lui mandoit et vint en Avignon où il fut des cardinaux reçu à grand' joie; et se logea au palais du pape pour mieux avoir loisir de parler à lui. Vous pouvez croire et sçavoir que il s'acquitta grandement de parler au pape et de lui remontrer plusieurs paroles pour lui briser son propos, mais oncques le pape n'y voult (voulut) entendre; et quoique le duc d'Anjou séjournât en Avignon, toujours s'exploitèrent les besognes et les pourvéances du pape. Si furent ordonnés quatre cardinaux à demeurer en Avignon pour entendre aux besognes deçà les monts; et leur donna le pape pleine puissance de faire ce qu'il pouvoit faire, reservé aucuns cas papaux, lesquels il ne peut donner à nul homme, ni ôter de sa main. Quand le duc d'Anjou vit qu'il n'en viendroit point à chef pour raison ni pour belle parole que il sçut dire ni montrer, si prit congé du pape et lui dit au partir: « Père saint, vous vous en allez en un pays et entre gens où vous êtes petitement aimé, et laissez la fontaine de foi et le royaume où l'église a plus de voix et d'excellence que en tout le monde; et par votre fait pourra l'église cheoir en grand' tribulation; car si vous mourez par delà, ce que il est bien apparent, si comme vos maîtres de physique (médecins) me dient (disent), les Romains qui sont merveilleux et traîtres seront maîtres et seigneurs de tous les cardinaux et feront pape de force à leur volonté. » Nonobstant toutes ces paroles et plusieurs autres

et belles et sages, oncques il ne voult (voulut) arrêter que il ne se mît à chemin; et vint à Marseille ou les galées (galères) de Jennes (Gênes) étoient toutes ordonnées pour le venir querre (chercher); et le duc d'Anjou retourna arrière à Toulouse.

Pape Grégoire monta en mer en Marseille [1] à (avec) belle compagnie et grande; et eut bon vent pour lui et pour ses gens et prit terre à Gênes, et là se rafraîchirent leurs galées (galères) de nouvelles pourvéances; puis rentrèrent ens (dedans) et singlèrent tant que sans péril ils arrivèrent assez près de Rome. Vous devez savoir que les Romains furent moult liez (joyeux) de sa venue; et montèrent tous les capitolz (capitouls) de Rome sur chevaux couverts, et l'amenèrent à grand triomphe à Rome. Si se logea au palais Saint Pierre, et visitoit souvent une église au clos de Rome que il avoit grandement à grâce et y avoit fait faire de beaux ouvrages qu'on appelle Notre Dame la Majeur [2]: auquel clos et en laquelle église de Notre Dame assez tôt après que il fut venu il mourut le vingt huitième jour de mars mil trois cent soixante dix sept [3] avant Pâques. Et lui fit-on son obsèque grandement et bien, ainsi comme à pape appartient: si fut enseveli là dedans et là gît.

(1) Grégoire XI s'embarqua à Marseille le 22 septembre 1376, il arriva à Rome le 19 janvier 1377. (*Art de vérifier les dates*). J. D.

(2) Sainte Marie Majeure. J. A. B.

(3) Le pape Grégoire XI est mort, suivant l'art de vérifier les dates, le 27 mars 1378 que l'on comptoit alors en France 1377, l'année commençant à Pâques qui tomboit en 1378, le 18 avril. J. D.

Tantôt après la mort du pape Grégoire les cardinaux se trairent (rendirent) en conclave au palais Saint Pierre. Sitôt comme ils y furent entrés pour élire pape à leur usage qui fut bon et profitable pour l'église, les Romains se cueillirent et assemblèrent moult efforcément et vinrent au bourg Saint Pierre; et là étoient bien plus de trente mille, que uns que autres, tous encouragés de mal faire si la chose n'alloit à leur volonté. Et vinrent par plusieurs fois devant le conclave et disoient ainsi: « Oyez, seigneurs cardinaux, délivrez-vous de faire pape, trop y mettez, et si le faites romain, nous ne voulons autre: car si autre le faites le peuple de Rome ni le concile ne le tiendroient point à pape et vous mettrez tous en aventure d'être morts. »

Les cardinaux qui étoient au danger (pouvoir) des Romains et qui ces paroles entendoient n'étoient mie bien aises ni assurs (assurés) de leurs vies; et les appaisoient et abattoient leur ire (colère) ce qu'ils pouvoient. Et tant se monta cette chose et la félonnie (perfidie) des Romains que ceux qui plus prochains étoient du conclave, pour donner cremeur (crainte) aux cardinaux et à celle fin' qu'ils descendissent plutôt à leur volonté, rompirent par leur mauvaistié (méchanceté) le conclave où les cardinaux étoient, et lors cuidèrent (crurent) bien les cardinaux être tous morts, et s'enfuirent pour sauver leurs vies l'un deçà l'autre delà et les Romains ne se tinrent (apaisèrent) mie atant (alors), mais mirent les cardinaux ensemble, voulsissent (voulussent) ou non, et leur dirent qu'ils feroient pape. Les cardi-

naux qui se véoient au dangier (pouvoir) des Romains et en grand péril s'en délivrèrent pour apaiser le peuple, nequedant (néanmoins), ils le firent par bonne élection [1] d'un moult saint homme cardinal et de la nation de Rome et que Urbain V avoit fait cardinal et l'appeloit-on le cardinal de Saint Pierre.

Cette élection plut grandement aux Romains, et eut là le prudoms (prudhomme) tous les droits de papalité (papauté); mais il ne vesqui (vécut) que trois jours. Je vous dirai pourquoi. Les Romains qui désiroient à avoir un pape romain furent si réjouis de ce pape que ils prirent le preudoms (prudhomme) qui bien avoit cent ans, et le montèrent sus une blanche mule et le menèrent et le pourmenèrent tout parmi Rome en exaulçant (manifestant) leur mauvaisté (méchanceté) et en montrant qu'ils avoient vaincu les cardinaux, quand ils avoient un pape romain, que il fut tant travaillé que, du dérompement, et de la peine et grand' angoisse que il en eut, au tiers jour

(1) Tout ce que Froissart dit ici de l'élection du cardinal de Saint Pierre et de sa mort est très inexact. François *Thebaldeschi*, cardinal du titre de Sainte Sabine, mais que l'on appeloit le cardinal de Saint Pierre n'a jamais été élu pape. Il est vrai que les cardinaux l'engagèrent à vouloir bien passer pour pape pour calmer le peuple qui vouloit un Romain, et que le peuple en lui baisant les pieds et les mains lui occasionna de si grandes douleurs à cause de la goutte dont il étoit travaillé qu'il fut obligé de s'écrier qu'il n'étoit point pape, mais il n'en mourut pas en trois jours comme le dit Froissart. Le cardinal Saint Pierre n'est mort que sept mois après, le 7 septembre 1378. (Voy. sur le conclave qui a suivi la mort de Grégoire XI Fleury P. 304 et suiv. Raynald de l'édit. de Mansi. Vol. 26, T. 7. P. 306 et Aubery, Hist. des cardinaux, T. 1 P. 596.) J. D.

il s'alita et mourut. Si fut ensepvelis (enséveli) en l'église Saint Pierre de Rome, et là gît.

CHAPITRE XXI.

Des orgueilleuses paroles que les Romains disoient a l'élection du pape.

De la mort de ce pape les cardinaux furent tous courroucés, car ils véoient (voyoient) bien que la chose iroit mal, car, ce pape vivant, les cardinaux avoient avisé que ils dissimuleroient entre les Romains deux ou trois ans et mettroient le siége ailleurs que à Rome, à Naples ou à Gênes, hors du dangier (pouvoir) des Romains; et ainsi comme ils avoient proposé il en fut advenu; mais par sa mort fut tout rompu. Donc se remirent au conclave les cardinaux en plus grand péril que devant, car les Romains s'assemblèrent tous au bourg Saint Pierre devant le conclave, et montrèrent par semblant que ils vouloient tout briser et tout occire si il n'alloit à leur volonté et disoient aux cardinaux en écriant par dehors le conclave: « Avisez-vous, avisez-vous, seigneurs cardinaux, et nous baillez un pape romain, qui nous demeure, ou autrement nous vous ferons les têtes plus rouges que vos chapeaux ne sont. »

Celles paroles et celles menaces ébahissoient bien

les cardinaux car ils aimoient plus cher à mourir confesseurs que martirs. Adonc pour eux ôter ainsi de ce danger et péril ils se délivrèrent de faire pape; mais ce ne fut mie de l'un de leurs frères cardinaux; ainçois (mais) élirent et nommèrent l'archevêque de Bari [1] un grand clerc qui moult avoit travaillé pour l'église.

A cette promotion de papalité (papauté), pour le romain peuple apaiser, le cardinal de Genève (Gênes) bouta (mit) hors sa tête par une des fenêtres du conclave et dit tout haut au peuple de Rome: « Appaisez vous, car vous avez pape romain, Barthelemieu des Aigles archevêque de Bari. » Le peuple répondit tout d'une voix: « Bien nous suffit. »

A ce jour n'étoit pas cet archevêque à Rome [1]; et crois que il étoit à Naples: si fut tantôt envoyé querre (chercher). De ces nouvelles fut-il grandemen réjoui, et vint à Rome, et se montra aux cardinaux. De sa venue furent-ils moult liés (joyeux) et lui firent grand' fête, et fut entre les cardinaux pris et élevé, et ot (eut) toutes les droitures de papauté, et eut nom Urbain le sixième. De ce nom eurent les Romains grand'joye pour le bon Urbain cinq qui moult les avoit aimés.

(1) Le pape élu s'appeloit Barthelemi de Prignano, dit des Aigles, archevêque de Bari suivant M. Fleury, T. 20, le vendredi 8 avril intronisé le 9, et couronné solennellement le 18, jour de Pâques L'art de vérifier les dates place son élection au 9 avril, apparemment parce qu'elle ne fut publiée que ce jour là. Barthelemi de Prignano prit le nom d'Urbain VI. J. D.

(2) Dautres disent qu'il étoit alors à Rome. S'il a été élu le 9 avril ou même le 8 et intronisé le 9, il est certain qu'il ne pouvoit être à Naples le jour de son élection. J. D.

Sa création fut signifiée par toutes les églises de chrétienté ; aussi aux empereurs, aux rois, aux ducs, aux comtes; et le mandèrent les cardinaux à leurs amis que pape avoient par bonne élection; dont depuis les aucuns s'en repentirent que ils en avoient parlé si avant. Si revoqua ce pape toutes grâces en devant faites. Si se départirent de leurs lieux toutes manières de clercs et s'en allèrent vers Rome pour avoir nouvelles grâces.

Nous nous souffrirons un petit à parler de cette manière et nous retournerons à parler de notre principale matière et histoire et ès besognes de France.

CHAPITRE XXII.

COMMENT LE ROI DE NAVARRE ENVOYA QUÉRIR SES DEUX FILS EN LA COUR DU ROI DE FRANCE, LESQUELS IL NE PUT AVOIR, ET COMMENT IL FIT GARNIR SES PLACES EN NORMANDIE; ET COMMENT LE ROI DE FRANCE FIT METTRE EN SA MAISON LA BARONNIE DE MONTPELLIER APPARTENANT AU ROI DE NAVARRE, ET D'AUTRES INCIDENTS.

Vous avez bien ci-dessus ouï recorder comment le roi de Navarre fut vefves (veuf) qui avoit eu à femme la suer (sœur) du roi de France, et comment les sages et les coutumiers du royaume de France,

par l'avis l'un de l'autre, disoient et proposoient que l'héritage aux enfants du roi de Navarre qui leur venoit de par leur mère leur étoit échu, et que le roi de France leur oncle, par la succession de sa sœur, en devoit avoir au nom des enfants la manburnie (tutelle), et devoit être toute la terre que le roi de Navarre tenoit en Normandie rapportée en la main du roi de France, tant que ses neveux auroient âge. De toutes ces choses se doutoit bien le roi de Navarre; car il savoit moult des usages et coutumes de France. Si se avisa de deux choses; l'une que il envoieroit l'évêque de Pampelune et messire Martin de Kare (La Cara) en France devers le roi, en priant et traitant doucement que par amour il lui voulsist (voulut) renvoyer ses deux fils Charles et Pierre; et si il venoit à plaisance au roi que tous deux ne les voulsist (voulut) renvoyer, à tout le moins il lui renvoyât Charles [1], car mariage se commençoit à traiter de lui et de la fille du roi Henry de Castille; la seconde chose étoit que no-

(1) Charles fils ainé du roi de Navarre épousa Léonore Infante de Castille le 27 mai 1375 suivant Ferreras, T. 5 de la traduction de d'Hermilly, P. 449. Mariana, sous l'année 1377, dit que le prince Charles de Navarre étoit marié avec l'Infante Léonore lorsqu'il passa en France, et qu'il laissa son épouse auprès de son père. (Voy. la traduction du P. *Charenton* jésuite, T. 3 P. 752.) L'histoire généalogique de la maison de France, T. 1. P. 288, donne aussi la date du 27 mai 1375 au mariage de Charles de Navarre. Ainsi la demande que le roi de Navarre fit de ses deux fils doit précéder cette époque, puisque, suivant Froissart, le motif pour lequel le roi de Navarre redemandoit particulièrement Charles de Navarre son fils aîné, c'étoit parcequ'il s'agissoit alors du mariage de ce jeune prince avec la fille du roi de Castille qui a eu lieu le 27 mai 1375. J. D.

nobstant tout ce il enverroit en France secrétement, aussi il enverroit en Normandie, visiter et rafraîchir ses châteaux afin que les François ne pussent y mettre la main; car de fait si ils n'étoient pourvus ils s'y pourroient bouter (jeter); et si ils en avoient pris la possession, il ne les en ôteroit mie quand il voudroit. Si avisa deux moult vaillants hommes d'armes Navarrois et ès quels il avoit moult grand'fiance; l'un étoit homme Pierre Bascle et l'autre Ferrando. Les premiers messages vinrent en France, l'évêque de Pampelune et messire Martin de Kare, et parlèrent au roi à moult grand loisir, en eux moult humiliant et recommandant le roi de Navarre, et en priant que ses deux fils il lui vousist (voulut) envoyer. Le roi répondit qu'il en auroit avis. Depuis en furent-ils répondus (1) au nom du roi et présent le roi, que les deux enfants de Navarre ses neveux le roi aimoit bien de-lez (près) lui et que nulle part ils ne pouvoient mieux être et que mieux les devoit le roi de Navarre aimer en France de-lez (près) le roi leur oncle que autre part et que

(1) Cette réponse ne peut s'appliquer à l'année 1378 comme on l'a fait voir dans la note précédente. Elle est antérieure au mariage de Charles de Navarre avec l'Infante de Castille le 27 mai 1375. De plus, au commencement de l'année 1378, le prince Charles n'étoit pas en France. Il passa à Montpellier le 18 février 1378 pour se rendre en France, où il arriva probablement vers le mois de mars. Ainsi la chronologie de Froissart est fort embrouillée dans ce chapitre. (Voyez la seconde partie des mémoires sur Charles le Mauvais, roi de Navarre par M. Secousse de l'académie des belles lettres, P. 166, 169, etc, etc. Voyez aussi les grandes chroniques de France et la continuation manuscrite de la chronique françoise de Guillaume de Naugis.) J. D.

nuls il n'en envoieroit, mais les tiendroit de-lez (près) lui et leur feroit tenir leur état bel et grand, comme enfant de roi et ses neveux doivent avoir et leur appartient. Autre réponse ils n'en purent avoir.

Vous devez sçavoir entrementes (pendant) que ces traiteurs étoient en France, Pierre de Bascle et Ferrando arrivèrent à Cherbourg atout (avec) grands pourvéances de vins, de vivres et d'artillerie. Si départirent ces pourvéances en plusieurs lieux en ès villes et ès châteaux du roi de Navarre en Normandie; et visitèrent ces deux gouverneurs de par le roi de Navarre toute la comté d'Évreux et renouvellèrent officiers et y mirent gens à leur plaisance. Entre ce retournèrent en Navarre l'évêque de Pampelune et messire Martin de Kare et recordèrent au roi que ils trouvèrent à Tudelle tout ce que ils avoient trouvé en France. Si ne fut mie le roi de Navarre trop réjoui de ces nouvelles quand il ne pouvoit avoir ses enfans de-lez (près) lui et en cueillit (prit) en grand'hainele roi de France; et lui eut montré de fait volontiers si il pust (eut pu): mais sa puissance ne se pouvoit pas étendre si avant ni en grévant et guerroyant le royaume de France, si il n'avoit alliance ailleurs. Encore se souffrit-il de toutes ces choses tant que il eut mieux cause de parler et que on lui fit plus grand grief que on n'avoit fait encore.

Le roi de France et son conseil étoient bien informés que le roi de Navarre faisoit en Normandie ravitailler et rafraîchir les châteaux et villes que il disoit être siennes. Si ne sçavoient à quoi il vou-

loit penser. En ce temps se faisoit une secrète armée des Anglois sur mer [1] et étoient deux mille hommes d'armes et sept mille archers, et n'avoient nuls d'eux chevaux; de laquelle armée le duc de Lancastre et le comte de Cantebruge (Cambridge) étoient chefs; et tout ce avoient rapporté les Normands surement au roi de France que cette armée se mettoit sus à l'encontre des bondes (frontières) de Normandie; mais on ne sçavoit mie à dire quel part ils se vouloient traire (rendre). Et supposoient les aucuns au royaume de France que le roi de Navarre le faisoit faire pour rendre et livrer ses châteaux au roi d'Angleterre. Si fut aussi dit au roi de France que il allât ou fit aller au devant hâtivement, parquoi il fut sire de ces châteaux, et que trop avoit attendu; car si les Anglois s'y boutoient ils pourroient trop gréver le royaume de France, et seroit l'une des plus belles entrées que ils pourroient avoir si ils étoient seigneurs en Normandie des cités, villes et châteaux que le roi de Navarre à ce jour y avoit et tenoit.

En ce temps furent pris en France deux secrétaires du roi de Navarre, un clerc et un écuyer. Le clerc se nommoit maître Pierre Du Tertre et l'écuyer Jaques de Rue [2]; et furent amenés à Paris

(1) Cet armement avoit pour objet une descente en Bretagne, dont il sera parlé ci-après. J. D.

(2) Jacques *de Rue* qui n'étoit parti de Navarre que quinze jours après le prince Charles de Navarre fut arrêté en carême de l'année que nous comptons 1378. Il subit son premier interrogatoire le 25 mars. Pierre du Tertre fut fait prisonnier à la prise de Bernay dans le mois d'avril, et

et là examinés et reconnurent si avant de secrets du roi de Navarre en voulant le royaume de France adommager, que il les convint mourir; et furent exécutés à mort à Paris.

Ces nouvelles haines se multiplièrent tellement sur le roy de Navarre que le roi de France jura que jamais n'entendroit à autre chose, si l'auroit ôté hors de Normandie, et attribué à lui et pour ses neveux les villes et châteaux que le roi de Navarre y tenoit. De jour en jour venoient durés informations et nouvelles pour le roi de Navarre en France en l'hôtel du roi; car on disoit communément que le duc de Lancastre devoit donner Catherine sa fille au roi de Navarre; et parmi tant le roi de Navarre devoit donner au duc de Lancastre toute la comté d'Évreux. Ces paroles étoient trop bien crues en France; car le roi de Navarre y étoit petitement aimé. Si s'en vint en ce temps le roi de France séjourner à Rouen [1] et fit un grand mandement de gens d'armes desquels le sire de Coucy et le sire de la Ri-

son premier interrogatoire est du 25 avril. Ils furent exécutés tous les deux le 21 mai suivant. (Voy. le second mémoire de M. Secousse cité ci-dessus, les grandes chroniques de France et la continuation de la chronique françoise de Nangis. Froissart dit dans le premier volume que Jacques et Pierre Du Tertre reconnurent devant tout le peuple qu'ils avoient voulu empoisonner le roi de France: cela n'est pas vrai par rapport à Pierre Du Tertre, qui jusqu'à la mort a constamment nié d'avoir eu connoissance des empoisonnements. J. D.

(1) On ne voit aucun acte de Charles V daté de Rouen dans le recueil des ordonnances du Louvre ni dans les preuves de l'histoire de Charles le Mauvais roi de Navarre par M. Secousse. Mais comme dans ce dernier recueil on voit des lettres de Charles V du 25 avril et du 11 mai datées de Paris, il est à présumer que c'est dans cet intervalle que Charles aura séjourné à Rouen. J. D.

vière [1] étoient chefs et meneurs. Si se trairent (rendirent) toutes ces gens d'armes devant Évreux [2] une cité en Normandie qui se tenoit Navarroise; et avoient ces deux barons avecques eux les deux fils du roi de Navarre, Charles et Pierre [3], pour montrer à ceux du pays de la comté d'Évreux que la guerre que ils faisoient ce étoit au nom des enfants, et que l'héritage étoit leur et rescheus (descendu) de par leur mère [4], et que le roi de Navarre n'y avoit nulle cause de le tenir. Mais la greigneur (majeure) partie

(1) Froissart dans le chapitre du Ier volume nomme pour chef de l'expédition de Normandie le connétable Bertrand du Guesclin. Ici il ne parle que du sire de Coucy et du seigneur de la Rivière: il faut y joindre, outre le connétable, le duc de Bourgogne qui avoit été créé chef et gouverneur pour la guerre de Normandie par lettres de Charles V datées de Senlis, le 8 avril 1377-78, le duc de Bourbon, l'amiral de Vienne et le comte d'Harcourt qui ont eu part au commandement dans cette expédition. (Voy. les grandes chroniques de France; Jean d'Oronville dans la vie du duc de Bourbon; les preuves de l'histoire de Bretagne par Morice, T. 1. Col. 184 et suiv.; les mémoires de M. Secousse de l'académie des belles-lettres, pour servir à l'histoire de Charles le Mauvais roi de Navarre, T. 1, seconde partie, P. 184 et suiv. et T. 2. P. 437, 440, 441 et suiv.) J. D.

(2) Sauvage à cru devoir substituer *Bayeux* à *Évreux*. Cette leçon vaudroit mieux, mais nous croyons qu'*Avranches* seroit préférable aux deux autres. Nous en dirons les raisons dans les notes suivantes. J. D.

(3) Les généraux de Charles V ne pouvoient pas avoir avec eux les deux fils du roi de Navarre au commencement de cette expédition. La guerre contre Charles le Mauvais en Normandie a commencé en avril 1378. Suivant des lettres de rémission données par le comte d'Harcourt et le sire de la Rivière et datées du 6 mai, on étoit alors occupé du siége de Breteuil, et ce fut dans Breteuil que l'on trouva Pierre de Navarre second fils de Charles le Mauvais et la princesse Bonne sœur de Pierre. (Voy. les mémoires de M. Secousse et les preuves). J. D.

(4) Le comté d'Évreux appartenoit au roi de Navarre, et non pas à la reine son épouse. (Voy. les notes sur le Chapitre ci-dessus). J. D.

des gens d'armes étoient si conjoints d'amour au roi de Navarre que ils ne se sçavoient partir de son service; et aussi les Navarrois qui y étoient amassés et que le roi de Navarre y avoit envoyés lui faisoient sa guerre plus belle.

CHAPITRE XXIII.

COMMENT LE ROI DE FRANCE SAISIT TOUTE LA TERRE DU ROI DE NAVARRE.

Le roi de France envoya commissaires de par lui à Montpellier pour saisir toute la terre et seigneurie de Montpellier (1) que le roi de Navarre tenoit. Quand ces commissaires de par le roi de France, messire Guillaume de Dormans et messire Jean Le Mercier furent venus à Montpellier ils mandèrent des plus notables de la ville et leur montrèrent

(1) Le récit de Froissart concernant la saisie de Montpellier ne s'accorde point avec ceux de d'Aigrefeuille dans son Histoire de Montpellier, et de Vaissette dans son Histoire de Languedoc, soit par rapport aux noms des commissaires, soit par rapport aux circonstances de la réduction de cette ville. Suivant ces deux historiens qui s'appuient de l'autorité des pièces originales des archives de Montpellier et du cabinet du marquis d'Aubais, Charles V manda dans le mois d'avril les complots du roi de Navarre au duc d'Anjou. Le 16 du même mois le duc donna une commission à Pierre de Beuil sénéchal de Toulouse pour saisir Montpellier. Pierre de Beuil y arriva le 20 avril et en prit possession au nom du roi. (D'Aigrefeuille Hist. de Montpellier, P. 166, et Hist. de Languedoc par D. Vaissette T. 4. P. 365, qui cite le procès-verbal de cette saisie parmi les manuscrits d'Aubais N° 82.) J. D.

leurs commissions. Ceux de Montpellier obéirent; car faire leur convenoit. Si ils eussent désobéi, mal pour eux; car le duc d'Anjou et le connétable de France atout (avec) grands gens d'armes étoient sur le pays, qui ne demandassent mie mieux que la guerre à ceux de Montpellier. Si furent pris et prisonniers deux chevaliers de Normandie gouverneurs et regards (gardiens) de Montpellier de par le roi de Navarre, messire Guy de Gauville et messire Legier d'Orgesy [1]; et demeurèrent depuis grand temps en prison. Ainsi fut la ville de Montpellier et toute la baronnie Françoise.

CHAPITRE XXIV.

COMMENT LE SIÉGE FUT MIS DE PAR LE ROI DE FRANCE DEVANT LA VILLE D'ÉVREUX; ET COMMENT LE ROI DE NAVARRE ALLA EN ANGLETERRE FAIRE ALLIANCES AUX ANGLOIS.

Nous retournerons à l'armée de Normandie et conterons comment le sire de Coucy et le sire de La Rivière exploitèrent. Ils vinrent devant Évreux [2] et

(1) C'est Legier ou Leger *d'Orgessin*. Il en est fait mention dans des lettres de rémission du 30 juin 1378, où il est parlé de la reddition *de Pacy* dont Leger d'Orgessin avoit été capitaine pour le roi de Navarre. (Voy. les mémoires de M. Secousse déjà cités, T. 2. P. 439.). J. D.

(2) Sauvage met *Bayeux*. Mais *Bayeux* n'appartenoit pas au roi de Navarre, et ce que Froissart dira bientôt de ce siége ne paroît pas plus s'appliquer à Bayeux qu'à Évreux, ou à *Lizieux* que Sauvage avoit lu dans des imprimés gothiques. J. D.

pondit le roi de Navarre et dit que il iroit [1]. Si fit appareiller un vaissel que on appelle Lin qui va par mer de tous vents et sans péril: si entra le roi de Navarre à (avec) privée (petite) maisnie (suite); toutes fois il emmena messire Martin de La Kare et maître Pascal avecques lui; et exploitèrent tant que ils arrivèrent en Angleterre.

CHAPITRE XXV.

DES ALLIANCES QUE LE ROI DE NAVARRE FIT AU ROI D'ANGLETERRE, ET COMMENT LE ROI DE FRANCE ÉTOIT GARNI DE GENS D'ARMES EN PLUSIEURS LIEUX.

Un petit avant son département le roi de France qui avoit enchargé le roi de Navarre en grand'haine, et qui sçavoit couvertement par gens de l'hôtel de Navarre tous les secrets traités que il avoit aux Anglois, avoit tant exploité devers le roi Henry de Castille que le roi Henry l'avoit défié et lui faisoit grand' guerre [2]. Si avoit à son départe-

(1) Voy. dans Rymer les lettres de sauf-conduit données par le roi Richard II du 31 mai 1378 pour le roi de Navarre et 500 personnes de sa suite tant armées que non armées. J. D.

(2) Le roi de France eut beaucoup de peine à décider Henry de Castille, qui avoit donné sa fille Léonore en mariage à Charles, fils du roi Charles de Navarre, à déclarer la guerre à son nouveau parent. Ce qui le décida fut le traité conclu en août 1377 entre Richard II et le roi de Navarre, par lequel Charles donnoit aux Anglois le château de Cherbourg, à condition que le roi d'Angleterre lui donneroit cinq cents hommes d'armes et cinq cents archers, pour faire la guerre, dit le traité, au bâtard Henry occupant à présent le dit royaume d'Espagne. (*Ayala*). J. A. B.

ment le roi de Navarre laissé en son pays le vicomte de Castelbon, le seigneur de Lescun, Perrot de Bierne (Béarn) et le Bascle, et grands gens d'armes, tant de son pays comme de la comté de Foix, pour garder les forteresses contre les Espagnols. Quand il fut monté en mer, il eut vent à volonté et prit terre en Cornouaille; et puis exploita tant par ses journées que il vint à Windsor où le roi Richard et son conseil étoient, qui le reçurent liement (agréablement), car ils en pensoient mieux à valoir de sa terre de Normandie, spécialement de la ville et du châtel de Cherbourg dont les Anglois désiroient moult à être seigneurs. Le roi de Navarre remontra au roi d'Angleterre sagement et par bel langage ses besognes et ce pourquoi il étoit là venu; et tant que moult volontiers il fut là ouï du roi et de son conseil, et sur ce conseillé et reconforté tant que bien s'en contenta. Je vous dirai comment les traités se portèrent entre ces deux rois: Que le roi de Navarre devoit demeurer à tous jours mais bon et loyal Anglois et ne pouvoit ni devoit faire paix ni accord au roi de France ni au roi de Castille sans le sçu et consentement du roi d'Angleterre et de ses gens; lequel devoit à ses coûtages faire garder la ville et le châtel de Cherbourg trois ans; mais toujours demeuroit au roi de Navarre les souveraineté et seigneurie. Et si le roi d'Angleterre ou ses gens par leur puissance pouvoient obtenir les villes et châteaux que le roi de Navarre avoit adonc en Normandie encontre le roi de France ou les François, elles demeureroient Anglesches (Angloises); mais

toujours retourneroit la souveraineté au roi de Navarre; laquelle chose les Anglois prisoient moult, pour la cause de ce que ils pouvoient avoir une belle entrée en Normandie qui leur étoit trop bien séant; et devoit le roi d'Angleterre envoyer en cette saison mille lances et deux mille archers par la rivière de Gironde à Bordeaux ou à Bayonne, et ces gens d'armes entrer en Navarre et faire guerre au roi de Castille; et ne se devoient partir du roi de Navarre ni de son royaume tant que il eut point de guerre aux Espagnols: mais ces gens d'armes et archers, eux entrés en Navarre, le roi de Navarre les devoit payer de tous points et étoffer ainsi que à eux appartenoit et que le roi d'Angleterre est d'usage de les payer. Plusieurs traités, ordonnances et alliances furent là faites, escriptes (écrites), scellées et jurées à tenir entre le roi d'Angleterre et le roi de Navarre qui assez bien se tinrent; et furent là nommés du conseil au roi d'Angleterre, lesquels iroient en Normandie et lesquels en Navarre; et pourtant (attendu) que le duc de Lancastre et le comte de Cantebruge (Cambridge) n'étoient mie à ces traités, mais le duc de Bretagne y étoit, fut là dit et parlementé que on leur envoieroit ces traités tous scellés afin que ils se hâtassent de entrer en Normandie.

CHAPITRE XXVI.

COMMENT CARENTAN, CONCHES ET AUTRES VILLES EN NORMANDIE SE RENDIRENT FRANÇOISES, ET COMMENT LE SIÉGE FUT MIS A ÉVREUX; ET DE L'ARMÉE DU DUC DE LANCASTRE.

Le roi Charles de France qui fut sage et soutil (subtil), et bien le montra tant que il vesqui (vécut), étoit tout informé de l'armée d'Angleterre, mais il ne sçavoit fors par soupçon où elle se vouloit traire (porter), ou en Normandie, ou en Bretagne; et pour ces doutes il tenoit en Bretagne grands gens d'armes desquels le sire de Clisson, le sire de Laval, le vicomte de Rohan, le sire de Beaumanoir, et le sire de Rochefort étoient capitaines et gouverneurs; et avoient assiégé Brest par bastides (forts), non autrement, parquoi on ne le pût avitailler. De Brest étoit capitaine un écuyer Anglois vaillant homme d'armes, qui s'appeloit Jacques Clere. Et pour ce que le roi de France sçavoit que le roi de Navarre étoit allé en Angleterre, et espéroit bien que avant son retour il feroit convenances et alliances à (avec) son adversaire d'Angleterre, et se doutoit de cette armée qui se tenoit sur mer, que de force ils ne prissent terre en Normandie et de fait se boutassent ès châteaux qui se tenoient du roi de Navarre, il envoya hâtivement devers le sire de Coucy et le sire

de La Rivière en remontrant ces besognes que ils se délivrassent de reconquérir ces châteaux, n'eussent cure comment par traités ou par accords, et par spécial les plus prochains des bandes (côtes) de la mer. Bien sçavoient que Chierboure (Cherbourg) n'étoit mie à prendre légèrement. Et afin que par terre ceux de Cherbourg ne se pussent ravitailler, le roi de France envoya à Valogne grands gens d'armes des basses marches de Bretagne et de Normandie, desquels pour les Bretons messire Olivier de Clisson étoit capitaine et des Normands le sire d'Ivery et messire Percevaulx d'Aineval.

CHAPITRE XXVII.

Du siége que le sire de Coucy et le sire de La Rivière tenoient à Évreux et des chateaux et villes que le roi de Navarre perdit lors en Normandie.

Le sire de Coucy et le sire de La Rivière avoient à (avec) grand'puissance assiégé la cité d'Evreux [1], et toujours leur venoient gens de tous côtés que le

(1) Sauvage dans une note marginale écarte *Lizieux* et *Évreux* pour substituer *Bayeux*; parceque la cité dont il s'agit est dite située *près* de la mer et à cause du voisinage de *Bayeux* et de Carentan que Froissart fait rendre après la cité dont il est question. Il ajoute qu'*Avranches* à cause de sa situation près de la mer lui a donné à penser.

M. Secousse dans la deuxième partie de ses mémoires pour l'histoire de Charles le Mauvais roi de Navarre, Tome I, Page 202, rejette la leçon de Sauvage qui adopte Bayeux. La raison qu'en apporte M. Secousse, c'est qu'il n'y a point de preuves que *Bayeux* ait appartenu au roi de Navarre. La véritable leçon lui paroît être *Évreux* qui à l'exception d'un

roi de France leur envoyoit. Évreux est une cité belle et forte qui pour ce temps se tenoit au roi de Navarre; car elle est de la comté d'Évreux [1]. Ceux d'Évreux qui se véoient (voyoient) et clos et assiégés de leurs voisins qui leur promettoient que, si de force ils se faisoient prendre, ils seroient sans remède tous perdus, hommes et femmes et enfans, et la ville repeuplée d'autres gens, se doutoient grandement, car confort nul ne leur apparoît de nul côté. Et véoient (voyoient), si voir vouloient, leur jeune héritier Charles, de Navarre auquel l'héritage de

seul endroit se trouve dans le gothique et dans Sala. Il se fait l'objection qu'*Évreux* n'est pas sur le bord de la mer, et que Froissart dans un des chapitres suivants parle du siége d'Évreux qu'il distingue de celui de la ville que *Sauvage* a nommé Bayeux et que *d'Oronville*, dans la vie du duc de Bourbon, dit qu'Évreux fut pris par le duc de Bourgogne, le connétable et l'amiral. Malgré ces raisons il persiste à croire qu'il s'agit ici du siége d'*Évreux*. Il ajoute néanmoins que peut-être aussi s'agit-il du siége *d'Avranches*, comme Sauvage l'a soupçonné.

Ce soupçon paroît bien fondé, car, suivant Froissart, les généraux de Charles V avoient ordre d'attaquer les châteaux les plus prochains des bandes de la mer. Or la ville *d'Avranches* est plus voisine de la mer que Bayeux et qu'*Évreux* surtout qui en est fort éloigné. *Avranches* appartenoit au roi de Navarre, et Bayeux ne lui a jamais appartenu. Froissart parle de la prise de la ville dont il s'agit ici comme de la première expédition des généraux de Charles V. Or la prise d'*Avranches* paroît avoir précédé celle d'Évreux; car dans le premier volume des preuves de l'histoire de Bretagne par D. Morice, Col. 185, il est parlé d'une *monstre* de Geoffroy de Caremel, de la compagnie du connétable reçue à *Avranches* le 29 avril 1378, ce qui prouve que cette ville étoit déjà rendue au roi de France; et dans le recueil des pièces servant de preuves aux mémoires de M. Secousse, P. 371 et 372, on voit sept lettres de rémission faisant mention de la reddition d'*Évreux* et qui n'étant datées que du 11 mai donnent lieu de croire qu'*Évreux* n'a été rendu que postérieurement à *Avranches*. J. D.

(1) De même s'il s'agissoit ici d'Évreux, il étoit inutile de dire que cette ville se tenoit *pour ce temps* au roi de Navarre, et qu'elle étoit de la

la comté d'Évreux devoit appartenir de par madame sa mère et la succession de lui; et oyoient par ces deux seigneurs, le sire de Coucy et le sire de La Rivière, qui bien étoient enlangagés et qui bel leur remontroient les incidences [1] où ils pouvoient encheoir. Et aussi l'évêque du lieu s'inclinoit de la partie du roi de France [2]. Si s'avisèrent, tout considéré, que mieux leur valoit rendre leur cité en amour, puisque requis de leur seigneur en étoient, que de demeurer en péril. Si prirent ceux d'Évreux une trêve à durer trois jours, et en cette trêve ceux d'Évreux pouvoient bien paisiblement venir en l'ost et ceux de l'ost en Évreux. En ces trois jours furent

comté d'Évreux, car Évreux étoit depuis long-temps le patrimoine des rois de Navarre de la maison d'Évreux, et le chef lieu du comté de ce nom. Au reste Bayeux n'a jamais été du comté d'Évreux et Avranches a pu en être considéré comme une annexe. J. D.

(1) On a déjà eu lieu de remarquer que le comté d'Évreux appartenoit au roi de Navarre comme un héritage de ses pères et non pas du chef de la reine Jeanne sa femme. J. D.

(2) Cette inclination pour le roi de France que Froissart suppose à l'évêque de la ville assiégée a pu faire penser à *Sauvage* qu'il s'agissoit de *Bayeux*, dont l'évêque *Nicolas du Bosc* étoit très attaché à Charles V dont il étoit conseiller et qui l'employa dans les négociations les plus importantes. L'évêque d'*Évreux Bernard Cariti* pouvoit être aussi attaché à Charles V, du moins il fut agréable à Charles VI, puisqu'il fut transféré à Noyon en 1388. Au contraire, *Robert de la Porte*, évêque *d'Avranches* étoit zélé partisan du roi de Navarre, complice de toutes ses trahisons et ennemi déclaré de Charles V qui fit saisir son temporel. (Voy. Secousse T. 2. P. 208.) A cet égard, il s'agiroit ici *d'Évreux* et non pas d'Avranches, comme nous le croyons. Mais cette raison ne suffit pas pour nous déterminer en faveur d'Évreux, parceque toutes les autres circonstances y répugnent, et que d'ailleurs, il n'est pas rare que Froissart confonde les événements, et se trouve en contradiction avec lui-même. J. D.

les traités si bien ordonnés et accordés que le sire de Coucy et le sire de La Rivière entrèrent en la cité et en prirent la possession de par le roi de France, comme commissaires authentiques là envoyés et procureurs généraux pour l'Infant de Navarre qui présent étoit à tous ces traités; et renouvelèrent ces deux seigneurs toute manière d'officiers; et quand ils s'en partirent, pour la doute (crainte) des rebellions, ils y établirent de bonnes gens d'armes; et puis s'en partirent et vinrent mettre le siége devant Carentan, une belle ville et fort châtel séant sur mer et sur les marches de Caen. Ceux de Carentan n'avoient point de capitaine de nom, ni eu depuis la mort de messire Eustache d'Aubrecicourt qui là mourut et qui leur capitaine avoit été bien quatre ans; et ne se véoient (voyoient) mie conseillés et confortés de nullui (personne) fors que de eux-mêmes, et sentoient sur mer l'admirault (amiral) de France messire Jean de Vienne et l'amiral d'Espagne avecques lui gisant à l'ancre atout (avec) grands gens devant Cherbourg; et ne sçavoient nuls des traités du roi de Navarre, ni quel chose il avoit exploité en Angleterre; et étoient tous les jours assaillis par deux manières, l'une par armes et l'autre par paroles, car le sire de Coucy et le sire de La Rivière soignoient grandement que ils eussent Carentan; et tant ensoignèrent (agirent) que par traité ils l'eurent; et se mirent et rendirent en l'obéissance du roi de France, reservé pour le temps à venir le droit que leur jeune héritier messire de Navarre y pouvoit avoir.

A tous traités ces seigneurs de France s'inclinoient pour eux délivrer d'être en saisine et en possession des villes et châteaux que ils désiroient à avoir. Si prirent Carentan, ville et châtel, et le rafraîchirent de nouvelles gens, et puis s'en partirent et vinrent devant le châtel de Moulineaux; et n'y furent que trois jours quand par traités ils l'eurent: et puis vinrent devant Conches: si se logèrent sur cette belle rivière de Orne qui court à Caen, et se rafraîchirent jusques à tant qu'ils sçurent la volonté de ceux de Conches, lesquels par traités se rendirent; car ce que le sire de Coucy et le sire de La Rivière avoient l'Infant de Navarre avecques eux embellissoit grandement leur fait; et aussi, en ces fortunes navarroises, avoit peu de gens du royaume de Navarre, et ce qu'il y avoit n'étoient mie seigneurs des villes, ni des châteaux ni des traités: mais quand on se rendoit au roi de France ou à ses commis, ils étoient au traité par condition telle que ils se départoient si ils vouloient et alloient là où il leur plaisoit. Tous ceux qui s'en partoient ne se tiroient autre part que en Évreux [1] dont Ferrando un Navarrois étoit capitaine [2].

(1) Sauvage dans sa note marginale dit qu'il est bien aise de trouver ici *Evreux* dans le texte; quoique l'abregé de *Sala* dise partout *Avranches*. En effet puisque suivant Froissart, toutes les garnisons des places rendues se retiroient à *Évreux*, il s'ensuit qu'Évreux n'étoit pas encore pris, et que la ville que *Sauvage* a dit être *Bayeux* et nous *Avranches* n'étoit pas *Évreux*. J. D.

(2) D'Oronville dans la vie du duc de Bourbon dit aussi que *Ferrandon* commandoit dans Évreux pour le roi de Navarre, mais il ne s'accorde pas avec les circonstances du siége de cette ville. (V. Secousse. Tome Ier. 2e. partie, page 213). J. D.

Après le conquêt du châtel de Conches qui se rendit par traité, comme vous avez ouï, on s'en vint devant Pacy et là eut assaut, et y eut des navrés d'une part et d'autre. Au second jour ils se rendirent, et demeura le châtel au roi de France; et puis chevauchèrent outre et reconquirent finalement tout ce que le roi de Navarre avoit tenu en Normandie, excepté Évreux et Cherbourg. Et quand ils eurent tout reconquis, châteaux et petits forts, et que tout le pays fut en leur obéissance, ils s'en vinrent mettre le siége devant Évreux. Là a cité, bourg et châtel, tout séparé l'un de l'autre; et sont et ont toujours été par usage les plus forts Navarrois de Normandie, ni n'aimèrent oncques ceux d'Évreux parfaitement autre seigneur que le roi de Navarre. Si fut Évreux assiégé moult puissamment; et se tint là le siége longuement; car Ferrando en étoit capitaine qui y fit de sa main plusieurs grands appertises d'armes [1].

En ce temps étoit retourné le roi de Navarre en son pays, et cuidoit (croyoit) autrement avoir été aidé des Anglois qu'il ne fut, quoique les Anglois n'y eussent point de coulpe (faute) ainsi qu'il apparut; car le duc de Lancastre et le comte de Cantebruge (Cambridge), devant tous ces traités, avoient eu vent contraire pour venir en Normandie; et aussi un si grand mandement que ils avoient fait de quatre mille hommes d'armes et huit mille archers ne

(1) *D'Oronville* dit que Ferrando n'osa pas attendre les généraux de Charles V et qu'il s'enfuit à Gaure (Gaurai) où étoient les trésors du roi de Navarre. J. D.

furent pas sitôt arrivés à Hantonne (Southampton) où tous montèrent en leurs nefs chargées de pourvéances (provisions): pourquoi il fut ainçois (avant) la Saint Jean-Baptiste que tous ensemble, ainsi que gens d'armes se doivent départir, ils se départissent d'Angleterre. Et encore quand ils se départirent des hâvres d'Angleterre, ils trouvèrent à Plummonde (Plymouth) le comte de Salebry (Salisbury) et messire Jean d'Arundel, qui s'en devoient aller en Bretagne pour rafraîchir ceux de Brest et de Hainbon [1] qui n'avoient pu avoir vent: et se mirent ces deux seigneurs en l'armée du duc de Lancastre et de son frère le comte de Cantebruge (Cambridge); mais ils prirent terre en l'île de Wisque (Wight) et là séjournèrent un grand temps pour apprendre des nouvelles et où ils se trairoient (rendroient, ou en Normandie, ou en Bretagne. Et là ouïrent nouvelles que l'armée de France étoit sur mer: si fut renvoyé messire Jean d'Arundel, atout (avec) deux cents hommes d'armes et quatre cents archers à Hantonne (Southampton) pour eschever (éviter) les périls qui leur pouvoient venir trop grands par mer.

(1) Sauvage dit que l'abrégé de *Sala* ne fait mention que de ceux de *Brest*, et non pas de ceux de *Hanibon* ou *Hannibont*, parce qu'en effet il ne voit pas que les François ayent repris Hennebont depuis qu'elle leur eut été enlevée par les Anglois. J. D.

CHAPITRE XXVIII.

COMMENT L'EMPRISE DU SIÉGE DE BORDEAUX FUT ROMPUE PAR LE MANDEMENT DU ROI DE FRANCE; ET DU SIÉGE MIS DEVANT BAYONNE PAR LE ROI DE CASTILLE; ET COMMENT LE DUC DE LANCASTRE ASSIÉGEA LA VILLE DE SAINT MALO DE L'ISLE.

POUR la cause de ce que le roi de France étoit véritablement informé de par les Normands que les Anglois étoient trop puissamment sur mer et ne sçavoient où ils vouloient aller, avoit-il fait par tout son royaume un spécial commandement que chacun fut appareillé, chevaliers et écuyers, ainsi comme à eux appartenoit, pour venir ou aller là où il les manderoit: aussi le duc d'Anjou toute cette saison (1) avoit retenu gens d'armes de tous côtés en intention de mettre le siége devant Bordeaux; et avoit son frère le duc de Berry et le connétable de France en sa compagnie et toute la fleur de la chevalerie de Gascogne, d'Auvergne, de Poitou, et de Limousin. Et pour cette emprise traire (mener) à

(1) Vers la fin de juillet 1378, le duc d'Anjou partit de Toulouse pour aller faire la guerre en Guyenne. Il passa à Moissac le 26 juillet et il arriva à La Réole le 15 du mois d'août: le 19 du même mois il avoit déjà commencé le siége de Bazas, il arriva des parties de Bordeaux à Toulouse le 6 octobre. (Histoire de Languedoc par D. Vaissette, Tome III, page. 364.) J. D.

bon chef et pour avoir plus grand' quantité de gens d'armes, par le consentement du roi de France son frère, il avoit en Languedoc cueilli une aide si grande et si grosse qu'elle avoit bien monté à deux cent mille francs. Et ne put en cette saison le duc d'Anjou faire son emprise, car le roi de France redemanda le duc de Berry son frère et le connétable de France et tous les barons dont il pensoit être aidé et servi; car bien étoit signifié que les Anglois étoient sur mer; mais il ne sçavoit où ils vouloient traire (aller). Et quoique cette emprise du Languedoc se rompit, les poures (pauvres) gens qui avoient été travaillés (fatigués) de payer si grande somme, je vous sçais bien à dire que ils ne r'eurent mie leurs deniers.

En ce temps tenoit siége à (avec) bien vingt mille Espagnols et Catalans le roi Henry de Castille devant la cité de Bayonne, et l'assiégea très en hiver et y fut toute la saison et y eut faites maintes grands appertises d'armes par mer et par terre; car Damp Radigo de Roux (don Ruy Diaz de Roxas) et Damp Ferrant de Séville et Ambroise Bouchenoire (Bocanegra) et Pierre Vaque (Velasco) étoient à l'ancre devant Bayonne[1] à (avec) bien deux cents vaisseaux et donnoient trop à faire à ceux de Bayonne; de laquelle ville pour le temps étoit gardien et capitaine

(1) Ayala ne fait pas mention de cette expédition devant Bayonne. Il dit seulement que Rui-Diaz-de-Rojas fut tué à cette époque dans un combat qu'il eut avec les Gascons qui soutenoient le parti du roi de Navarre. J. A. B.

un moult vaillant chevalier d'Angleterre qui s'appeloit messire Mathieu de Gournay. Le sens et la prouesse de lui reconforta grandement la ville; et veulent les aucuns dire, et je sçais par ceux qui dedans furent enclos, que les Espagnols fussent venus à leur entente (but) de Bayonne; mais une si grand' mortalité se bouta en l'ost que des cinq en mouroient les trois; et avoit le roi Henry avecques lui un Négromantien de Toulete (Tolède) qui disoit que tout l'air étoit corrompu et envenimé, et que à ce on ne pouvoit mettre remède que tous ne fussent en péril de mort. Pour cette doute (crainte) le roi se délogea et défit le siége. Mais les Espagnols et les Bretons avoient sur le pays conquis grand'foison de châteaux et de petits forts; si se boutèrent dedans. Et le roi s'en vint rafraîchir à la Coloingne (Corogne), et envoya son connétable mettre le siége devant Pampelune atout (avec) bien dix mille Espagnols; en laquelle cité le vicomte de Castelbon et le sire de L'Estat (L'Escun) et le Bascle étoient atout (avec) deux cents lances qui grandement soignoient de la cité; et le roi de Navarre qui nouvellement étoit revenu d'Angleterre se tenoit à Tudelle et attendoit grand confort de jour en jour, qui lui devoit venir d'Angleterre; et voirement en étoit-il ordonné; car de par le roi et son conseil le sire de Neufville (Neville) et messire Thomas Trivet étoient à Pleummonde (Plymouth) ou sur le pays là environ atout (avec) mille hommes d'armes et deux mille archers, et faisoient leurs pourvéances (provisions) pour venir au

hâvre de Bordeaux; mais ils n'avoient mie passage à leur volonté, car [1] la grande armée du duc de Lancastre avoit presque tous les grands vaisseaux du royaume d'Angleterre; pourquoi ils furent à séjour à Pleummonde (Plymouth) et là environ plus de quatre mois.

En ce temps s'en vint le duc de Bretagne en Flandre de-lez (près) le comte Louis de Flandre son cousin qui le reçut à grand' joie. Et depuis le roi de France eut grand' indignation de ce qu'il se tint de-lez (près) lui plus d'un an et demi, si comme vous orrez recorder après en l'histoire.

Le duc de Lancastre, le comte de Cantebrûge (Cambridge) et leurs routes (troupes) qui étoient grandes, car là étoient tous les nobles d'Angleterre, séjournoient en l'île de Wisque (Wight) à l'encontre de Normandie et d'un pays qu'on appelle Caux, et désiroient à savoir de l'état de France; car nulles nouvelles ils n'en avoient. Sitôt comme ils purent apercevoir qu'ils eurent bon vent ils entrèrent en leurs vaisseaux, chacun seigneur en sa charge; et étoit amiral de la mer le comte de Salebrin (Salisbury), et connétable de l'ost le comte d'Acques-Suffort (Oxford). Là étoit le comte d'Arundel qui se nommoit Richard, le comte de Dunesiere (Devonshire), le comte de Northumberland, le comte de Nothinghen (Nottingham), messire Thomas de Holland son frère, le comte de Staf-

(1) Tout le morceau qui suit jusqu'à *les nouvelles furent tantôt sçues*, page 100, a été omis dans les éditions de Sauvage. J. A. B.

ford, le comte de Suffort (Suffolk), messsire Jean de Montagu, messire Hue de Caurelée (Caverly), messire Robert Canolle (Knolles), messire le chanoine de Robertsart, et plusieurs autres chevaliers et écuyers, et singlèrent de cette marée tout coiement (paisiblement) au lez (côté) devers Normandie. Et ne sçavoient encore pas arrestement entr'eux quel part ils se trairoient (rendroient), ni où ils prendroient terre; car ils désiroient grandement à trouver l'armée du roi de France sur mer; et leur avoit-on dit, eux étants à l'ancre en l'île de Wisque (Wight) par une nef balenghiere qui s'étoit emblée (enfuie) en Normandie que le siége des François étoit devant Évreux, et l'armée par mer du roi de France gisoit à l'ancre devant Cherbourg. Donc sur cette entente ils s'en vinrent tout frotant (rasant) les bandes (frontières) de Normandie et quérant leurs aventures; et passèrent devant Cherbourg; mais rien ils n'y trouvèrent, car messire Jean de Vienne et son armée étoient retrais (retirés) devant le hâvre de Harfleur. Pour ce ne se voulurent point là arrêter les navires d'Angleterre; car ils avoient vent à volonté pour aller en Bretagne: si passèrent outre et s'en vinrent férir dedans le hâvre de Saint Malo de l'Isle, et là ancrèrent et prirent terre et yssirent (sortirent) de leurs vaisseaux petit à petit et se logèrent. En ce temps étoit gardien et capitaine de la ville de Saint Malo un écuyer Breton bon homme d'armes durement qui s'appeloit Morfonace. Quand il vit les Anglois venus et qu'ils s'ordonnoient là pour y mettre le

siége, si ne fut pas trop ébahi; mais se pourvut et ordonna sagement et vaillamment à l'encontre d'eux.

Les nouvelles furent tantôt sçues sur le pays que le duc de Lancastre et l'armée d'Angleterre avoient pris terre à Saint Malo de l'Isle. Ces nouvelles éparses, tantôt se départirent de leurs maisons le vicomte de la Berliere, messire Henry de Malestroit et le sire de Combourg et s'en vinrent bouter dedans Saint Malo à (avec) deux cents hommes d'armes, desquels Morfonace fut grandement réjoui et reconforté, car autrement il eut eu fort temps.

CHAPITRE XXIX.

Des issues et chevauchées que les Anglois firent en cette saison en divers lieux parmi France.

Messire Jean d'Arundel, qui se tenoit à Hantonne (Southampton) atout (avec) deux cents hommes d'armes et quatre cents archers, entendit par gens qui furent pris sur mer en une nef Normande que l'armée du duc de Lancastre avoit nettoyé tous les hâvres de Normandie des François, et que nul n'en y avoit sur mer. Si ordonna tantôt ses vaisseaux et ses besognes et quatre grosses nefs chargées de pourvéances; et puis entra en sa navire (flotte). Il eut vent à volonté et s'en vint férir (jeter) au hâvre de Cherbourg, où il fut des compagnons reçu à grand'

joie. Et demeura le château de Cherbourg en la garde et au péril des Anglois, et s'en partirent les Navarrois; mais pour ce ne s'en partit mie Pierre Bascle qui capitaine en avoit été, ains (mais) demeura avec les Anglois et le tinrent à compagnon. Et vous dis que Cherbourg n'est point à conquérir si ce n'est par famine; car c'est un des plus forts châteaux du monde, et bien conforté de la mer de toutes parts. Si firent ceux qui dedans se tinrent plusieurs belles issues et emprises sur ceux de Valognes quand messire Jean d'Arundel s'en fut parti; car il ne séjourna que quinze jours depuis que il eut ravitaillé Cherbourg, et s'en retourna arrière à Hantonne (Southampton) dont il étoit capitaine. Or parlerons du siége de Saint Malo.

Quand les Anglois entrèrent premièrement au hâvre de Saint Malo, ils trouvèrent grand' foison de vaisseaux de La Rochelle tous chargés de bons vins. Les marchands eurent tantôt tout vendu : les vins furent pris et déchargés et les nefs arses (brûlées) : or se fit le siége devant Saint Malo grand et beau; car ils étoient assez gens pour le faire. Si commencèrent les Anglois à courir sur le pays et faire moult de desrois (désordres); et ceux qui étoient le plus souvent sur les champs, c'étoit messire Robert Canolle (Knolles) et messire Hue Broce son neveu qui connoissoient le pays. Ces deux couroient tous les jours, et le chanoine de Robertsart en leur compagnie : une fois perdoient et le plus gagnoient. Si gâtèrent et ardirent tout le pays environ Saint Malo. Les osts (armées) du duc de Lancastre et du comte de

Cantebruge (Cambridge) son frère étoient moult plantureux de tous vivres; car il leur en venoit foison d'Angleterre et des îles prochaines qui appendoient à eux. Si y eut fait devant Saint Malo plusieurs grands assauts et merveilleux et bien défendus; car il y avoit dedans très bonnes gens d'armes qui n'étoient mie légers à conquérir, mais bien gardant et défendant contre les assaillants. Si firent les seigneurs de l'ost (armée) ouvrer et charpenter manteaux d'assaut; et avoient en l'ost bien quatre cents canons [1] mis et assis tout autour de la ville qui contraindoient (contraignoient) durement ceux de dedans. Entre les assauts il en y ot (eut) un dur et pesant, car il dura un jour tout entier; et là eut occis et blessés plusieurs Anglois; car ceux de dedans se défendoient si vaillamment que nulles gens mieux d'eux. Là ot (eut) mort à l'assaut un chevalier d'Angleterre, qui s'appeloit messire Pierre l'Estrange, pour lequel le duc de Lancastre et le comte son frère furent moult courroucés.

Nous parlerons un petit du siége de Mortagne sur mer en Poitou et de Yvain de Galles.

(1) Des historiens modernes croyent qu'il y a ou exagération ou erreur dans le nombre de 400 *canons*. D'autres, comme le père Daniel, pensent que ces canons étoient d'un petit calibre. Mais peut-être que Froissart employe ici le mot de *canons* d'une manière générique pour désigner les différentes machines de guerre destinées à l'attaque de la ville. J. D.

CHAPITRE XXX.

Comment Yvain de Galles, tenant le siége devant Mortagne, fut par une sien serviteur occis et mardry (tué) en trahison.

Yvain de Galles avoit durement étreint ceux de Mortagne en Poitou (1) dont le souldich de l'Estrade étoit capitaine, et les avoit assiégés en quatre lieux et par quatre bastides (forts) : la première des bastides séoit sur le bout d'une roche devant le châtel, droit sur le bord de la rivière de Garonne, par où devant il convenoit toutes nefs passer allants de Garonne en la mer, et de la mer rentrant en Garonne; et là en cette bastide Yvain de Galles étoit. La seconde bastide étoit entre l'eau et le châtel bas en un pré et devant une poterne dont nul ne pouvoit issir (sortir) ni partir, si il ne vouloit être perdu. La tierce bastide étoit à l'autre lez (côté) du châtel. La quatrième bastide étoit en l'église de Saint Léger à demi lieue près du fort. Ces bastides (forts) et ces siéges avoient tellement contraint ceux de Mortagne, par là être longuement, car le siége dura près d'un an et demi (2), que ils n'avoient de quoi vivre,

(1) On a déjà remarqué que le *Mortagne* dont il s'agit ici n'est point en *Poitou*, mais qu'il est situé en *Saintonge* sur la Gironde. M. de Villaret, Tome, 10 de nouvelle histoire de France in-12, page 407, place mal à propos ce Mortagne en *Angoumois*. J. D.

(2) Sauvage observe qu'il faut compter la durée de ce siége, avant et après la mort d'Yvain de Galles, et même, qu'à b en calculer, il n'a guères duré plus d'un an. J. D.

ni chausses, ni souliers au pied; et si ne leur apparoît confort ni secours de nul côté; de quoi ils étoient tous ébahis. Ce siége étant devant Mortagne, yssit (sortit) hors du royaume d'Angleterre et de là marche de Galles un écuyer Gallois: pou (peu) fut-il gentilhomme, et bien le montra; car oncques gentil cœur ne pensa ni ne fit trahison; et se appeloit Jacques Lambe. A son département il fut foudé sur male (mauvaise) entente (intention), et veulent les aucuns dire, en Angleterre même, que à son département il fut chargé et informé d'aucuns chevaliers d'Angleterre de faire la trahison et mauvaiseté que il fit; car Yvain de Galles étoit grandement haï en Angleterre et en Gascogne pour la cause du captal de Buch que il prit et aida à prendre et ruer jus (à bas) devant Soubise en Poitou: de laquelle prise on ne le put ravoir ni pour échange du comte de Saint Pol, ni pour autre, ni pour or, ni pour argent que on en sçut offrir; et le convint mourir par mérancolie (tristesse) en la tour du temple à Paris; dont grandement déplaisoit à ses amis.

Ce Jacques Lambe en ce temps arriva en Bretagne, et fit tant par son exploit que il vint en Poitou, et partout passoit, car il se disoit être des gens à cet Yvain de Galles, pourtant (attendu) que il parloit assez bon François, et sçavoit Gallois. Et disoit que il venoit de la terre de Galles pour parler à Yvain. De ce il étoit légèrement (facilement) cru, et fut des gentils hommes du pays pour l'amour et honneur de Yvain aconvoyé (accompagné) jusques à Mortagne où le siége se tenoit, et là laissé. Adonc se

trahi (rendit) sagement ce Jacques Lambe devers Yvain, quand il vit que heure fut, et se agenouilla devant lui et lui dit en son langaige que il étoit yssu (sorti) hors de Galles pour lui voir et servir. Yvain, qui nul mal n'y pensoit, le crut légèrement et lui sçut grand gré et lui dit tantôt que son service il vouloit bien avoir; et puis lui demanda des nouvelles du pays: il en dit assez, fussent vraies ou non vraies; et lui fit acroire que toute la terre de Galles le desiroit moult à ravoir à seigneur. Cette parole enamoura moult ce Jacques de Yvain; car chacun par droit revient volontiers au sien; et en fit tantôt son chambellan. Ce Jacques de plus en plus s'accointa si bien de Yvain de Galles que Yvain n'avoit eu nul si grand'fiance comme il avoit en lui. Tant s'énamoura Yvain de Jacques et tant le crut que il lui en meschey (arriva mal), dont ce fut dommage; car il étoit grand et haut gentilhomme et vaillant aux armes, et fut jadis fils d'un prince qui avoit été en Galles[1], lequel le roi Édouard d'Angleterre avoit fait mourir et décoller. La cause pourquoi je la ignore; et avoit le roi d'Angleterre saisi toute la princeauté de Galles, appartenant au dit Yvain, lequel en sa jeunesse s'en vint en France et remontra ses besognes au roi Philippe de France, qui volontiers y entendit et le retint de-lez (près) lui; et fut tant que il véqui (vécut) des enfants de sa chambre avecques ses neveux d'Alençon et autres. Et aussi fit le roi

(1) Ainsi que je l'ai déjà remarqué, Froissart confond Édouard III et Édouard Ier. Ce fut ce dernier qui conquit le pays de Galles et fit mourir Lleolyn qui ne pouvoit être le père d'Yvain de Galles. J. A. B.

Jean; et s'arma toudis (toujours) du temps du roi Jean et fut à la bataille de Poitiers; mais pas n'y fut pris; mieux ou autant lui vaulsist (eut valu) là être mort. Et quand la paix fut faite entre le roi de France et le roi d'Angleterre, il s'en alla en Lombardie et là continua ses armes. Et quand la guerre fut renouvelée, il retourna en France et s'y comporta si bien qu'il étoit grandement loez (loué) et moult aimé du roi de France et de tous les seigneurs.

Or parlerons de sa fin dont je parle enuis (avec peine), fors tant que pour sçavoir au temps avenir que il devint.

Yvain de Galles avoit un usage, lui étant au siége devant Mortagne, que volontiers au matin quand il étoit levé, mais que il fit bel, il s'en venoit devant le châtel seoir sus une trouche (souche) qui là avoit été du temps passé amenée pour ouvrer (travailler) au châtel; et là se faisoit peigner et galonner le chef une longue espace, en regardant le châtel et le pays d'environ; et n'étoit en nulle doute (crainte) de nul côté. Et par usage nul n'alloit là avecques lui si soigneusement que ce Jacques Lambe. Et moult souvent lui avenoit que il se parvestoit (habilloit) et appareilloit là de tous points. Et quand on vouloit parler à lui ou besogner, on le venoit là querre (chercher). Avint que le derrain (dernier) jour que il y vint, ce fut assez matin, et faisoit bel et clair, et avoit fait toute la nuit si chaud que il n'avoit pu dormir. Tout déboutonné, en une simple cote et sa chemise, affublé d'un

mantel, il s'en vint là et se assit. Toutes gens en son logis dormoient, ni on n'y faisoit point de gait (guet), car ils tenoient ainsi comme pour conquis le châtel de Mortagne. Quand Yvain fut assis sur cette tronche de bois que nous appelons souche en François, il dit à Jacques Lambe: « Allez-moi quérir mon pigne (peigne), je me veuille (veux) ci un petit rafraîchir. » — « Monseigneur, dit-il, volontiers. » En allant quérir ce peigne et en l'emportant, le diable alla entrer au corps de ce Jaques; avec ce peigne il apporta une petite courte darde (dague) espagnole à (avec) un large fer pour accomplir sa mauvaiseté. Si très tôt que il fut venu devant son maître, sans rien dire il l'entoise et avise et lui lance cette darde au corps, qu'il avoit tout nu, et lui passa outre, et tant qu'il chut tout mort. Quand il eut ce fait, il lui laisse la darde au corps et se part et se trahi (retire) tout le pas à la couverte (à la dérobée) devers le châtel, et fit tant que il vint à la barrière. Si fut mis ens (dedans) et recueilli des gardes, car il s'en fit connoissable, et fut amené devant le souldich de l'Estrade. « Sire, dit-il au souldich, je vous ai de l'un des plus grands ennemis que vous eussiez délivré. » — « De qui, dit le souldich? » — « De Yvain de Galles, répondit Jacques. » — « Et comment, dit le souldich? » — « Par telle voie, répondit Jacques. » Adonc lui récita de point en point toute l'histoire ainsi que vous avez ouï. Quand le souldich l'eut entendu, si crosla (remua) la tête et le regarda fellement (de travers) et dit: « Tu l'as murdry (tué); et saches certainement, tout considéré, que si je ne véois

(voyois) notre très grand profit en ce fait, je te ferois trancher la tête et jeter corps et tête dedans les fossés : mais puisqu'il est fait, il ne se peut défaire, mais c'est dommage du gentilhomme, quand il est ainsi mort; et plus y aurons de blâme que de louange. »

Ainsi alla de la fin Yvain de Galles, et fut occis par grand' mésavenue et trahison, dont ceux de l'ost furent durement courroucés, quand ils le sçurent, et aussi toutes manières de bonnes gens, et par spécial le roi Charles de France, et moult se plaignit; mais amender ne le put. Si fut Yvain de Galles enseveli en l'église de Saint Leger où on avoit fait une bastide (fort), à demi lieue près du châtel de Mortagne; et là furent tous les gentils hommes de l'ost (armée) à son obsèque qui lui fut faite moult révéramment (respectueusement). Pour ce ne se défit mie le siége de devant Mortagne; car il y avoit de bons chevaliers et écuyers Bretons, Poitevins et François, qui jamais ne s'en fussent partis, si puissance n'y mettoit remède; et furent en plus grand' volonté que devant de conquérir le fort, pour eux contrevenger de la mort Yvain de Galles leur bon capitaine. Et se tinrent là en ce parti que ils étoient ordonnés sans faire nuls assauts; car bien sçavoient qu'ils les avoient si astreints de vivres que de nul côté ne leur pouvoient venir, ni autres pourvéances; dont ils demeuroient en grand danger. Nous nous souffrirons à parler quant à présent du siége de Mortagne et retournerons au siége de Saint Malo, et premièrement nous

parlerons du siége d'Évreux et comment ceux qui assiégé l'avoient persévérèrent.

CHAPITRE XXXI.

COMMENT LA VILLE D'ÉVREUX FUT RENDUE EN L'OBÉISSANCE DU ROI DE FRANCE; DES DEUX OSTS ASSEMBLÉES DEVANT SAINT MALO QUI SE DÉPARTIRENT DU SIÉGE SANS BATAILLE.

LE siége étant devant Évreux (1), ceux qui assiégé l'avoient, c'étoient le sire de Coucy et le sire de La Rivière qui souverains en étoient (2), oïoient souvent nouvelles du roi de France; car il se tenoit à Rouen au plus près de ses gens qu'il pouvoit par raison. Et étoit son intention que ils se délivrassent de pren-

(1) Sauvage qui met Évreux dans le texte dit aussi que l'abrégé de Sala porte *Avranches*, comme le M. P. M. Secousse dans ses mémoires sur Charles II, roi de Navarre, part. 2, page 206 et 207, penche pour la leçon de *Sala*; c'est une conséquence de la préférence qu'il a donnée à *Sala* pour *Évreux*, par rapport au siége de la ville que Sauvage appelle Bayeux et que nous croyons être *Avranches*. Néanmoins M. Secousse n'ose pas se décider trop affirmativement, et il ajoute qu'il pourroit se faire que la ville que Sauvage a nommée *Bayeux* fut *Avranches*, comme cet auteur l'a soupçonné, et que si l'on adopte cette idée, il faudra conserver ici *Évreux*, dans le texte. Comme nous l'avons adoptée, nous pensons qu'il s'agit ici *d'Évreux* et non d'Avranches. (Voy. nos notes sur les chapitres 22, 24 et 27.) J. D.

(2) Si l'on en croit d'Oronville dans la vie du duc de Bourbon, les généraux qui présidèrent à cette expédition étoient le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, le connétable et l'amiral. Et le duc de Bourgogne quitta l'armée à Évreux, tandis que le duc de Bourbon, le connétable et l'amiral allèrent assiéger Gauray. (V. Secousse, hist. du roi de Navarre, Tome 1, partie 2, page 213 et 214). J. D.

dre Évreux et de l'avoir par composition au plutôt que ils povissent (pussent); car il sentoit les Anglois efforcément en Bretagne: si vouloit que toute manière de gens d'armes se trahissent (rendissent) cette part pour lever le siége de Saint Malo et pour combattre les Anglois. Ces deux seigneurs à l'ordonnance du roi s'en acquittèrent loyalement et vaillamment; car tous les jours il y avoit assaut ou escarmouche et avecques ce grands moyens de traités que ces seigneurs envoyèrent aux bourgeois de la ville, en eux remontrant que ils se faisoient trop guerroyer sans raison et exiller (ravager) leurs biens et abattre au plat pays leurs maisons; car ils avoient leur droit seigneur avec eux, messire Charles de Navarre auquel par la succession de madame sa mère [1] toute la comté d'Évreux lui étoit dévolue et échue, et ne tinssent mie l'erreur et l'opinion d'un fol Navarrois qui là étoit, Ferrandon, pour eux tous perdre Car bien sçussent, avecques le bon droit qu'ils avoient en la querelle du challange (réclamation) de celui pour qui ils faisoient la guerre, que jamais de là ne partiroient, si en auroient leur volonté; et si de force ils étoient conquis, ils seroient tous morts sans mercy, et au mieux venir la ville repeuplée de nouvelles gens. Ces offres, ces paroles et ces menaces étoient remontrées à ceux d'Évreux; et pour ce ne demeuroit mie que ils ne fussent tous les jours assaillis. Ceux d'Evreux se commencèrent

(1) Erreur de Froissart déjà plusieurs fois relevée. Évreux ainsi qu'Avranches, etc. n'étoient point de la succession de Jeanne de France, femme de Charles II roi de Navarre. J. D.

à douter (craindre); car confort ne leur apparoît de nul côté, et si véoient dedans les requêtes des dessus dits seigneurs plusieurs moyens raisonnables, pourtant (attendu) que le roi de France ne challengeoit (disputoit) la terre pour lui, fors pour son neveu Charles de Navarre: si entrèrent en traité devers les seigneurs de Coucy.

Quand Ferrandon sentit ce, si se tint dedans le châtel sans partir et ne voulut être à nul des traités. Finalement ils se rendirent, sauves leurs corps et tout le leur aux champs et à la ville, et reçurent Charles de Navarre à seigneur et puis assiégèrent Ferrando dedans le châtel. Quand il se vit assiégé, il commença à traiter devers ces seigneurs de France que, si on le vouloit laisser partir et les siens avec lui et tout le leur sauvement (en sûreté) et conduire jusqu'à Cherbourg, il rendroit le châtel. On lui répondit oil (oui). Assez tôt après ceux du châtel chargèrent tout le leur et se partirent d'Évreux au conduit (sous la conduite) du seigneur de Coucy qui le fit mener à Cherbourg [1]; et ainsi fut tout Évreux François.

Après ces conquêts le sire de Coucy, le sire de La Rivière, messire Jean Lemercier et tous les capitaines de l'ost se trahèrent (rendirent) vers Rouen là où le roi de France se tenoit, pour sçavoir quelle chose ils feroient; car bien avoient entendu que le siége des Anglois étoit devant Saint Malo en Bretagne.

(1) *D'Oronville* dans la vie du duc de Bourbon raconte les choses

Si les reçut le roi de France liement, et conjouit (accueillit) spécialement de bon cœur le sire de Coucy et le sire de La Rivière de ce qu'ils avoient si bien exploité. Si demeurèrent ces gens d'armes en Normandie; et ne furent nuls des capitaines renvoyés, mais retenus et toujours payés de leurs gages [1].

bien différemment: il dit, comme on l'a déjà observé, *que Ferrando* commandant pour le roi de Navarre dans Évreux, n'osa pas attendre les généraux François, et qu'il s'enfuit à Gauray où étoient les trésors du roi de Navarre. *D'Oronville* a écrit la vie du duc de Bourbon sur les mémoires de Jean sire de Castelmorand qui avoit été élevé avec le prince. (V. Secousse, tome 1, partie 2, pages 212. 214. etc.) J. D.

(1) Le récit de Froissart concernant l'expédition de Normandie contre le roi de Navarre en 1378 est fort incomplet. Dans le premier livre il ne parle que de la prise de Pont-Audemer et de Mortain. Dans celui-ci il fait mention des siéges d'Avranches, de *Carentan*, *de Moulineaux*, de *Conches*, de *Pacy* et *d'Évreux*. Il ne parle point du siége de Bsrnay, où Pierre Du Tertre se rendit, de celui de Breteuil où Pierre de Navarre et la princesse Bonne sa sœur furent remis entre les mains du roi, ni de celui de Gauray où l'on trouva les trésors du roi de Navarre, etc. etc.

Dans ce second livre, il ne parle que d'Enguerraud de Coucy et de Bureau de La Rivière comme chefs de cette expédition. Il est néanmoins certain par des pièces originales que le duc de Bourgogne en fut établi chef et gouverneur par Charles V; que le connétable, le duc de Bourbon, l'amiral et le comte d'Harcourt eurent part au commandement.

L'ordre chronologique des faits n'est pas exactement rendu par *Froissart*, ni par *d'Oronville* qui peut d'ailleurs lui servir de supplément pour beaucoup de circonstances. On peut jusqu'à un certain point le rectifier à l'aide des pièces originales recueillies par M. Secousse dans le tome 2 de ses Mémoires pour servir à l'histoire de Charles II roi de Navarre, et par D. Morice dans le T. 1er. des preuves de l'histoire de Bretagne; elles peuvent au moins répandre quelque jour sur l'histoire de cette expédition de Normandie. Nous en avons recueilli les principales époques.

Dès le 8 avril 1377 avant Pâques, Charles V avoit donné au duc de Bourgogne le gouvernement général des troupes destinées à réduire

CHAPITRE XXXII.

COMMENT LE ROI DE FRANCE ENVOYA UNE GROSSE ARMÉE DE GENS D'ARMES POUR LEVER LE SIÉGE QUE TENOIENT LES ANGLOIS DEVANT SAINT MALO DE L'ISLE; ET DE PLUSIEURS ESCARMOUCHES QUI S'Y FIRENT.

Le roi de France qui se tenoit pour le temps en la cité de Rouen [1] avoit bien entendu comment les

sous l'obéissance du roi les villes, châteaux et forteresses du roi de Navarre en Normandie. (Morice Col. 380)

En avril, les forteresses et châteaux du *Pont d'Ouve* et de *Bernay*, et la ville *d'Avranches* furent rendus au roi. (Secousse 437. 441. Morice Col. 185.)

En mai. Au commencement de ce mois, au plus tard, le fort de *Remerville* fut pris d'assaut. Le 6 *Beaumont le Roger* fut rendu. On assiégeoit ce jour là *Breteuil*, et le duc de Bourgogne était devant *Gauray* qui fut pris ou rendu avant le 12. *Saint Lo* l'étoit avant le 9 mai et *Évreux* avant le 11 mai. Des lettres de Charles V du même mois sans la date du jour supposent que *Mortain* tenoit encore, mais il étoit rendu avant le 3 juillet. La ville de *Pont Audemer* avoit été mise sous l'obéissance du roi avant le 1er juin par l'amiral Jean de Vienne; ainsi la conjecture de M. Secousse (T. 1. P. 216) qui croit que la reddition de cette place pourroit être du 13 juin, tombe d'elle-même. (*Morice* Col. 392. 384. 381. 189. Secousse P. 440. 451. 371 et 372)

Des actes de la fin de juin font mention de la prise de *Pacy*, *Nogent le roy* et *Anet*, et d'autres de la fin de juillet supposent *Breval* rendu, mais n'apprennent rien sur la date précise de la reddition de ces places à laquelle elles peuvent être de beaucoup postérieures. (Secousse P. 438. 439. 444 du T. 2 et P. 216 du T. 1 part. 2.) Ce qu'il y a de certain c'est que les généraux de Charles V s'emparèrent pendant le printemps et l'été de 1378 de toutes les places de Normandie qui appartenoient au roi de Navarre, à l'exception de Cherbourg. J. D.

(1) On ne voit pas comment Charles V pouvoit être à Rouen, lorsqu'il apprit la nouvelle du siége de Saint Malo par les Anglois. Froissart

Anglois avoient assiégé puissamment la ville de Saint Malo, et presque tous les jours ses gens qui dedans se tenoient étoient assaillis, et durement astreints. Si ne vouloit mie perdre ses gens ni la bonne ville de Saint Malo; car si elle étoit Englesche (Angloise), Bretagne en seroit de ce côté-là trop affoiblie. Si avoit le roi de France en cette instance, pour eux conforter et remédier contre la puissance des Anglois, fait un très grand mandement, auquel nul n'avoit osé désobéir; et s'avalèrent (descesdirent) atout (avec) très grand'puissance de gens d'armes ses deux frères le duc de Berry et le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, le comte de la Marche, le Dauphin d'Auvergne, le comte de Genève, messire Jean de Boulogne et grand'foison de barons, de chevaliers et de bonnes gens d'armes. Et manda le roi à son connétable messire Bertrand de Glaiquin (Guesclin) que nullement il ne laissât que il ne fut à cette assemblée. Le connétable ne voulut mie désobéir; mais vint atout (avec) grands gens d'armes d'Anjou, de Poitou, de Touraine. Aussi firent les deux maréchaux de France le maréchal de Blainville et le maréchal de Sancerre; d'autre part revin-

dit ci-dessus que le duc de Lancastre et le comte de Cambridge chefs de cette expédition ne purent partir d'Angleterre avant la Saint Jean Baptiste à cause des vents contraires. Or à la Saint Jean Baptiste il y avoit déjà environ six semaines que Charles V étoit à Paris; car dans le recueil des pièces justificatives de l'histoire de Charles le Mauvais, toutes les lettres de Charles V sont datées de Paris ou du château du bois de Vincennes dès le 11 du mois de mai, et l'on n'en trouve aucune datée de Rouen pendant le reste de cette année ni dans le Recueil des pièces, ni dans le Recueil des ordonnances du Louvre. J. D.

rent messire Olivier de Clisson, le vicomte de Rohan, le sire de Laval, le sire de Raiz, le sire de Rochefort, le sire de Dinant, le sire de Léon et tous les chevaliers et barons de Bretagne; et furent bien dix mille hommes d'armes, et étoient sur les champs plus de cent mille chevaux. Si se logèrent tous ces gens d'armes de France au plus près de leurs ennemis par raison qu'ils purent; mais il y avoit entre eux un flun (flux) de mer et une rivière et vous dis que, quand la mer étoit retraitée, aucuns jeunes chevaliers et écuyers, qui aventurer se vouloient, s'abandonnoient en cette rivière plate et y faisoient de grands appertises d'armes. Oncques si belle ni si grande assemblée de nobles chevaliers ne fut faite en Bretagne comme elle fut là; car si les François y étoient puissamment, aussi étoient les Anglois. Et se cuidoient (croyoient) bien les uns et les autres combattre; car ils en faisoient tous les jours les apparences et s'ordonnoient sur les champs, bannières et pennons ventilants, et se remontroient en bataille. De voir la puissance des François et la grand'foison des seigneurs, des bannières et pennons qui là étoient, grand plaisance étoit. Et s'ordonnoient par batailles, et venoient sur la rivière, et montroient par semblant proprement que ils se vouloient combattre. Et le cuidoient (croyoient) les Anglois en disant ainsi: « Vecy nos ennemis qui tantôt à basse eau passeront la rivière pour nous combattre. » Mais ils n'en avoient nulle volonté, car le roi de France de ce temps ressoignoit (craignoit) si les fortunes périlleuses, que nullement il ne vouloit que ses gens

s'aventurassent par bataille si il n'avoit contre six les cinq.

En ces montres et en ces assemblées, et ainsi hériant (harcelant) et ardaiant (escarmouchant) l'un l'autre, avint que une fois le comte de Cantebruge (Cambridge) dit ainsi et jura que si plus véoit (voyoit) de tels ahaties (feintes) puisque on ne les venoit combattre, il les iroit combattre, quelle fin qu'il en dut prendre; et avoit adonc l'avant garde et grand'foison de bonnes gens avecques lui, qui tous se désiroient à avancer. Le connétable de France qui savoit d'armes ce qui en est et qui sentoit les Anglois chauds, bouillants et aventureux, ordonna une fois toutes ses batailles sur le sablon et au plus près de la rivière qu'il put, et tous à pied. Le comte de Cantebruge (Cambridge) qui étoit d'autre part en ouït la manière; si dit: « Qui m'aime si me suive; car je m'en irai combattre. » Adonc se frappa en l'eau qui étoit au plat; mais le flo (flux) revenoit; et se mirent au droit fil de la rivière sa bannière et toutes ses gens, et commencèrent archers fort à traire (tirer) sur les François. Adonc retrahi (retira) le connétable de France et fit retraire (retirer) ses gens sur les champs, qui cuida (crut) lors véritablement que les Anglois dussent passer; et volontiers eut vu que ils eussent passé et qu'il les eut pu tenir deçà l'eau. Le duc de Lancastre atout (avec) une grosse bataille étoit de son côté tout appareillé pour suivir (suivre) son frère, s'il eut vu que besoin en eut été; et dit à Girard du Biez un écuyer de Haynaut qui étoit de-lez (près)

lui: « Girard, regardez mon frère comme il s'aventure: à ce qu'il montre il donne exemple aux François que il les combattroit volontiers; mais ils n'en ont nulle volonté. »

Ainsi se porta cette besogne sans nul fait d'armes qui à recorder fasse; les Anglois d'un lez (côté) et les François d'un autre étant près de combattre, ce flot (flux) commença à monter; si se retrahirent (retirèrent) les Anglois hors de la rivière et s'en vinrent à leurs logis; et les François se retrahirent (retirèrent) aussi aux leurs.

De tels ahaties (feintes), de telles affaires et de telles montres l'un contre l'autre le siége étant devant Saint Malo, il en y eut plusieurs faites. Les François gardoient si bien leur frontière que les Anglois n'osoient passer la rivière. Si avint-il par plusieurs fois que amont (en montant) sur le pays aucuns chevaliers et écuyers Bretons qui connoissoient les marches chevauchoient par compagnies et passoient la rivière à gué et rencontroient souvent les fourageurs Anglois. Là en y avoit souvent des rués jus (à bas); uue heure perdoient et l'autre gagnoient, ainsi que en tels faits d'armes les aventures aviennent. Le siége durant et les envahies (attaques) faisant, les seigneurs d'Angleterre pour leur besogne approcher, avisèrent que ils feroient faire une mine pour entrer dedans Saint Malo; ni autrement ils ne le pouvoient avoir; car la ville étoit bien pourvue de bonnes gens d'armes qui soigneux en étoient. Avecques tout ce ils avoient grand' foison de toutes pourvéances (provisions) et d'artillerie

qui moult aidoit à leur besogne; et presque tous les jours il les convenoit armer et mettre ensemble pour attendre la bataille, si les François tiroient avant; pour laquelle cause ils n'avoient pas trop de loisir pour le faire assaillir, fors que de leurs canons; mais de ce avoient-ils moult grand plenté (quantité) et qui moult grévoient la ville. Si avisèrent lieu et place pour faire miner; et furent mineurs et houilleurs [1] mis en besogne. Nous nous tairons un petit du siége de Saint Malo; et parlerons du siége de Mortagne en Poitou et comment ceux qui assiégé l'avoient persévérèrent.

CHAPITRE XXXIII.

Comment les François qui tenoient siége devant Mortagne s'en allèrent sans rien faire; et comment les Bretons qui s'étoient retraits dedans le fort de Saint Leger se rendirent aux Anglois et Gascons.

Vous avez bien ouï ci-dessus recorder la mort de Yvain de Galles et comment il fut mort et occis et aussi comment les Bretons et les Poitevins étoient devant Mortagne, desquels messire Jaqueme de Montmore, messire Parcevaulx d'Aineval, Guil-

(1) Ouvriers qui se servent de la houille, autrement houe, pour creuser la terre. J. A. B.

laume de Montcontour, et messire Jaque de Surgères étoient capitaines; et ne voulurent mie pour ce laisser leur siége, quoique ils fussent moult courroucés de la mort de Yvain, leur souverain capitaine; car ils avoient grand désir de contrevenger sa mort sur ceux de la forteresse. Et si avez ouï comment messire Thomas Trivet, messire Guillaume Stromp, messire Thomas Breton, messire Guillaume Cendrine, atout (avec) une quantité de gens d'armes et d'archers, étoient ordonnés de venir en la marche de Bordeaux, tant pour garder ceux de Mortagne, que aussi messire Mathieu de Gournay qui se tenoit à Bayonne et qui tous les jours avoit à faire en cette marche contre les Gascons et les Bretons qui y tenoient plusieurs forteresses. Ces quatre chevaliers dessus nommés et leurs routes (troupes) avoient bien geu (demeuré) à Pleummonde (Plymouth) un mois et ne pouvoient avoir vent qui leur durât pour aller en Gascogne, dont ils étoient moult courroucés, mais amender ne le pouvoient et si avez ouï comment le sire de Neufville (Neville) d'Angleterre étoit ordonné atout (avec) gens d'armes et archers de venir conforter contre les Espagnols le roi de Navarre, et pour être sénéchal de Bordeaux et de Bordelois. Si se trouvèrent toutes ces gens à Pleummonde (Plymouth) et furent moult réjouis l'un de l'autre.

Depuis la venue du seigneur de Neufville (Neville) ils ne séjournèrent mie plenté (beaucoup) que ils orent (eurent) vent à volonté. Si entrèrent en leurs vaisseaux qui chargés étoient, et désancrèrent

du hâvre de Pleummonde (Plymouth), et levèrent les voiles, et singlèrent devers Gascogne. Et étoient d'une flotte six vingts vaisseaux et quarante barges [1] et y pouvoient là être environ mille hommes d'armes et deux mille archers; et n'orent (eurent) nul empêchement sur mer que ce vent ne leur durât toujours. Si entrèrent au hâvre de Bordeaux la nuit Notre Dame en septembre en l'an de grâce mil trois cent soixante dix huit.

Quand les Bretons et les Poitevins qui tenoient le siége devant Mortagne sur mer les virent passer d'une flotte si grand'quantité de vaisseaux trompants [2], cornemusants et faisants grand'fête, si furent tous pensifs; et ceux du fort tous réjouis; car bien pensoient que ils seroient délivrés hâtivement ou il y auroit bataille, et que pas pour néant faire ils venoient au pays qu'il n'y eut exploit d'armes. Messire Jacques de Montmor et les capitaines de l'ost se mirent ensemble en conseil et parlementèrent longuement à sçavoir comment ils se maintiendroient. Et se repentoient des traités qu'ils avoient laissé passer; car un petit en devant le Souldich de l'Estrade avoit voulu rendre le fort, sauf tant que eux et le leur pussent être allés à Bordeaux sauvement (en sûreté); mais les François n'y voulrent (voulurent) entendre. Si envoyèrent un hérault parlementer à eux et leur dire que maintenant ils seroient reçus à traité. Le Souldich leur fit répondre que

(1) Espèce de barques. J. A. B.
(2) Sonnant de la trompette. J. A. B.

maintenant ils n'avoient que faire de leur traité et que leur secours étoit venu, ou franchement s'en partiroient, ou tout à leur volonté demeureroient. Si demeura la chose en ce parti, et le sire de Neufville (Neville) et les Anglois s'en vinrent à Bordeaux. Si furent de messire Guillaume Helmon (Elmham) seneschal des Landes et de messire Jean de Multon maire de la cité de Bordeaux et de l'archevêque du lieu et des bourgeois et des dames grandement reçus. Si se logea le sire de Neufville (Neville) en l'abbaye de Saint Andrieu (André) et fut et demeura sénéchal de Bordeaux et du pays de Bordelois. Assez tôt après le sire de Neufville (Neville) fit un mandement d'aucuns chevaliers et écuyers Gascons qui pour Anglois se tenoient, et assembla tant de toute manière de gens que ils furent bien quatre mille. Si ordonnèrent naves (nefs) et vaisseaux sur la rivière de Gironde et se départirent de Bordeaux en instance que pour venir lever (faire lever) le siége de Mortagne.

Ces nouvelles furent sçues en l'ost (armée) des François, que Anglois et Gascons venoient efforcément contreval la rivière de Gironde pour lever le siége et eux combattre. Si se mirent les capitaines tous ensemble et se conseillèrent. Si fut ainsi conseillé que ils n'étoient mie puissants ni gens assez pour attendre tel ost (armée); si leur valoit mieux à perdre leur saison du siége de Mortagne que de eux mettre en plus grand péril de recevoir dommage, et sonnèrent leurs trompettes de délogement, sans plus rien faire, et se retrairent (retirèrent) en Poitou.

Mais tous ne se départirent mie; mais demeura une route (troupe) de Bretons et de Gallois des gens de Yvain de Galles qui se retrahirent (retirèrent) au fort de Saint Léger; et disoient bien que il faisoit (étoit de force) à tenir contre tout homme. Si retrahirent (retirèrent) toute leur artillerie là dedans.

Ces chevaliers d'Angleterre et ces Gascons qui venoient à pleins voiles en barges, en hoqueboz et en chalans [1] parmi la rivière de Gironde s'arrêtèrent à l'ancre devant Mortagne, et puis issirent (sortirent) hors petit à petit de leurs vaisseaux; et tout ainsi comme ils issoient (sortoient) hors, ils s'ordonnoient pour venir combattre le fort de Saint Léger où ces Bretons étoient retraiz (retirés). Là ot (eut) de pleine venue grand assaut et dur; et entrementes (pendant) que on assailloit, le sire de Neufville (Neville) envoya un héraut au châtel parler au souldich et sçavoir comment il leur étoit. Le héraut fit son message et rapporta que tous étoient en bon point, mais ils étoient si nus que ils n'avoient souliers ni chausses en pied. L'assaut de devant Saint Léger dura bien trois heures que rien n'y conquirent les assaillants, mais en y eut de navrés assez. Adonc se logèrent les seigneurs et toutes leurs gens; et fut leur entente (intention) que point de là ne partiroient si auroient conquis le fort de Saint Léger. Et étoient trop courroucés que le sire de Montmor ni le seigneur de Montcontour ne le tenoient et que dedans enclos ils n'étoient. Mais les seigneurs

(1) Diverses espèces de barques. J. A. B.

sagement partis s'en étoient, et les Bretons laissés y avoient.

CHAPITRE XXXIV.

Comment les Anglois recouvrèrent plusieurs forts chateaux sur les François au pays de Bordelois.

Quand ce vint à lendemain le sire de Neville et ces chevaliers d'Angleterre ordonnèrent que on iroit assaillir: si sonnèrent leurs trompettes d'assaut et départirent leurs livrées [1] et puis approchèrent le fort de Saint Léger. Si commença l'assaut grand et fort merveilleusement. Ce fort de Saint Léger siéd sur une roche que on ne peut approcher; et au plus foible lez (côté) y a grands fossés qui ne sont mie à passer legèrement. Si se travailloient les assaillants grandement, et rien ne faisoient; mais y en avoit des morts et des blessés grand'foison. Adonç cessa l'assaut, et fut avisé pour le mieux que on empliroit les fossés et puis auroient meilleur avantage d'assaillir. Si furent les fossés remplis à (avec) grand peine et tellement que tout homme y pouvoit passer. Quand les Bretons qui dedans le fort étoient virent ce, si se doutèrent (craignirent) plus que devant et raison fut, et entrèrent en traité. Ces seigneurs d'An-

(1) Soldats à leurs gages. J. A. B.

gleterre qui avoient bien ailleurs à entendre, tant aux besognes du roi de Navarre, comme à délivrer plusieurs forts que Bretons tenoient en Bordelois, s'accordèrent légèrement (aisément) à tous traités; et fut le fort de Saint Léger rendu parmi tant que ceux qui se tenoient s'en partiroient sans nul péril et sans nul dommage, eux et le leur, et seroient conduits là où ils vouloient aller. Ainsi demeura la forteresse de Saint Léger Anglesche (Angloise); et vinrent les seigneurs au châtel de Mortagne. Si trouvèrent le souldich de l'Estrade au parti que le héraut avoit dit. Si fut mis en arroy (ordre), ainsi comme à lui appartenoit, et le fort rafraîchi et ravitaillé et repourvu de nouvelles gens et puis s'en retournèrent à Bordeaux par la rivière de Garonne le chemin que ils étoient venus.

CHAPITRE XXXV.

Comment le fort de Saint Maubert fut rendu par les Bretons aux Anglois et Gascons qui y tenoient siége.

Quand ces chevaliers furent retournés à Bordeaux, entrementes (pendant) que ils se rafraîchissoient, ils entendirent que à six lieues de là avoit Bretons qui tenoient un fort que on dit Saint Maubert, en un pays que on appelle Madoch (Médoc), lesquels

Bretons grévoient malement le pays. Si firent charger leurs pourvéances grandes et belles sur la rivière de Garonne et toute leur artillerie; et puis montèrent à cheval environ trois cents lances et s'en vinrent par terre jusques à Saint Maubert. Là étoient des Gascons avec messire Jean de Neufville (Neville), messire Archembault de Grailly, messire Pierre de Rosem, le sire de Duras et Thomas de Courton. Quand ces barons et leurs routes (troupes) furent venus devant Saint Maubert, ils se logèrent et tantôt allèrent assaillir et y eut de première venue grand assaut et dur; car les Bretons qui Saint Maubert tenoient étoient tous gens de fait et de grand'volonté et avoient un capitaine Breton, un écuyer alosé (célèbre) et usé d'armes qui s'appeloit Virelion (Huguelin), auquel ils se rallioient et par lequel conseil ils usoient. Ce premier assaut ne gréva néant les Bretons. Adonc se retrairent (retirèrent) les Anglois et Gascons en leurs logis; et à lendemain ils firent dresser leurs engins (machines) devant le fort, qui jetoient pierres et mangonneaux [1] pour effondrer les toits de la tour où ils se tenoient. Le tiers jours que ils furent là venus, ils ordonnèrent un assaut, et disoient que telles ribaudailles que ces Bretons étoient ne leur devoient point longuement tenir ni durer: là ot (eut) grand assaut et dur et maint homme mort ni oncques gens ne se défendirent si vaillamment que ces Bretons faisoient. Toutefois ils regardèrent finalement que confort ne

(1) A la fois la machine qui lance et la chose lancée. J. D.

leur apparoît de nul côté. Si entrèrent en traité, car ils virent que iceux seigneurs ne les lairoient (laisseroient) point en paix si les auroient conquis, com (quelque) longuement qu'ils y dussent demeurer. Traités se portèrent entre les seigneurs de l'ost et eux, que ils rendroient Saint Maubert et s'en partiroient, eux et leurs biens saufs et sans dommage; et se trairoient (retireroient) en Poitou, ou là où ils voudroient, et seroient jusques là conduits. Ainsi leur fut tenu comme ils le traitèrent; et se départirent les Bretons sans dommage et rendirent Saint Maubert. Quand le sire de Neufville (Neville) le r'eut il le fit remparer, rafraîchir et ravitailler de nouvelles pourvéances et d'artillerie, et y mit Gascons pour le garder, et un écuyer gascon à capitaine qui s'appeloit Pierre de Presjach, bon homme d'armes et vaillant durement; et puis s'en retournèrent à Bordeaux et là se rafraîchirent. Si entendoient tous les jours que le siége étoit devant Pampelune en Navarre que l'Infant de Castille avoit assiégé; mais ils n'oyoient nulles nouvelles certaines du roi de Navarre; dont ils étoient tous émerveillés. Et aussi le roi de Navarre n'oyoit nulles nouvelles de eux; dont il lui déplaisoit bien. Nous retournerons aux besognes de Bretagne et de Normandie: et parlerons du siége de Saint Malo et comment il persévéra.

CHAPITRE XXXVI.

Comment ceux de Saint Malo rompirent la mine que les Anglois faisoient; et comment les dits Anglois levèrent leur siége sans rien faire.

Devant la ville de Saint Malo ot (eut) grand siége et puissant et fait maint assaut; car les Anglois qui devant se tenoient avoient bien quatre cents canons[1] qui jetoient nuit et jour dedans la forteresse. Le capitaine qui s'appeloit Morfonace, vaillant homme d'armes soignoit moult bien du défendre avec les bons consaulx (conseils) de messire Henry de Malestrait, du seigneur de Combour et du vicomte de La Berlière et tant que nul dommage ne leur étoit encore apparent. Sur les plains (plaines) dedans le pays, si comme je vous ai dit autrefois, étoit toute la fleur de France; tant de grands seigneurs que d'autres se trouvoient bien quinze mille hommes d'armes chevaliers et écuyers, et étoient bien cent mille chevaux et plus. Et volontiers eussent combattu les Anglois à leur avantage s'ils pussent; et les

(1) On a déjà remarqué que ce nombre de canons paroît bien extraordinaire pour ce temps-là, de sorte que s'il n'y a pas d'exagération, il faut que ces canons ne fussent pas d'un calibre fort considérable, ou que Froissart ait ici employé le mot de canon pour désigner en général les machines destinées à l'attaque de Saint-Malo. J. D.

Anglois aussi eux en avoient grand desir, ce pouvez bien croire, si ils vissent leur plus bel: mais ce qui leur brisoit leur propos, et brisa par trop de fois, c'étoit ce que il y avoit une rivière grande et grosse, quand la mer retournoit, entre les deux osts (armées); parquoi ils ne pouvoient advenir l'un à l'autre. Et toujours se faisoit la mine: bien s'en doutoient ceux de Saint Malo.

Vous devez sçavoir que en tels assemblées et en tels faits d'armes comme là avoit ne pouvoit être que à la fois les fourrageurs ne se trouvassent sur les champs; car il y avoit des apperts chevaliers jeunes d'un côté et d'autre, si en y avoit d'un lez (côté) et d'autre à la fois de rués jus (à terre) d'uns et d'autres, et y avoit plusieurs belles aventures. Les mineurs du duc de Lancastre ouvrèrent soigneusement nuit et jour en leur mine pour venir par dessous terre dedans la ville et faire renverser un pan de mur, afin que tout légèrement gens d'armes et archers pussent entrer dedans. De cette affaire se doutoit grandement Morfonace et les chevaliers qui dedans étoient, et connoissoient assez que par ce point ils pouvoient être perdus; et n'avoient garde de nul assaut fors que de celui là; car leur ville étoit bien pourvue d'artillerie et de vivres pour eux tenir deux ans, si il leur besognoit. Et avoient entre eux grand' cure (soin) et grand' entente (attention) comment ils pourroient rompre cette mine, et étoit le plus grand soin qu'ils eussent de la briser: tant y pensèrent et travaillèrent que ils en vinrent à leur entente (but), et par

grand' aventure, si comme plusieurs choses adviennent souventefois. Le comte Richard d'Arundel devoit une nuit faire le gait (guet) atout (avec) une quantité de ses gens: ce comte ne fut mie bien soigneux de faire ce où il étoit commis, et tant que ceux de Saint Malo le sçurent, ne sçais par leurs espies (espions) ou autrement. Quand ils sentirent que heure fut et que sur la fiance du gait (guet) tout l'ost étoit endormi, ils partirent secrètement de leur ville et vinrent à la couverte à l'endroit où les mineurs ouvroient, qui guères n'avoient plus à ouvrer pour accomplir leur emprise (entreprise). Morfonace et sa route (troupe) tous appareillés de faire ce pourquoi ils étoient là venus, tout à leur aise et sans défense rompirent la mine, de quoi il y ot (eut) aucuns mineurs là dedans étains (éteints) qui oncques ne s'en partirent, car la mine renversa sur eux. Et quand ils orent (eurent) ce fait ils dirent que ils réveilleroient le gait (guet) au côté devers leur ville, afin que ceux de l'ost sentissent et connussent que vaillamment ils s'étoient portés. Si s'en vinrent férir en l'un des côtés de l'ost en écriant leur cri et en abattant tentes, trefs (pavillons) et logis, et en blessant et occisant (tuant) gens, et tant que l'ost se commença à effrayer durement. Adonc se retrahirent (retirèrent) Morfonace et sa compagnie dedans Saint Malo sans point de dommage. Et ceux de l'ost s'armèrent et se trahirent (rendirent) devers la tente du duc, qui fut grandement émerveillé de cette avenue et demanda que ce avoit été. On lui recorda, et que par la deffaute du gait (guet) on avoit reçu ce dom-

mage et perdu la mine. Adonc fut mandé le comte d'Arundel devant le duc de Lancastre et le comte de Cantebruge (Cambridge): si fut grandement accueilli (repris) de cette avenue; mais il s'excusa au plus bel qu'il put; et si en fut, si comme je ouïs dire adonc, tout honteux; et eut eu plus cher à avoir perdu cent mille francs.

Cette besogne avenue et cette mine perdue les seigneurs de l'ost se trahirent (retirèrent) ensemble en conseil pour sçavoir quelle chose ils feroient; si regardèrent l'un par l'autre que ils avoient perdu leur saison, laquelle chose n'étoit pas à recouvrer, et que de faire nouvelle mine ils ne viendroient jamais à chef (bout), car la saison s'en alloit aval (descendant) et l'iver (l'hiver) approchoit. Si orent (eurent) conseil, tout considéré pour le meilleur, que ils se délogeroient et retrairoient (retireroient) en Angleterre. Adonc fut ordonné de par le duc et les maréchaux de déloger et de rentrer en leur navie (flotte) qui gissoit là à l'ancre au havre de Saint Malo. Tantôt furent délogés, et tout troussé, et mis en vaisseaux: ils avoient vent à volonté; si entrèrent en leur navie (flotte) et singlèrent devers Angleterre. Si arrivèrent et prirent terre à Hantonne (Southampton) et là issirent (sortirent) de leurs vaisseaux et trouvèrent que messire Jean d'Arundel capitaine de Hantonne (Southampton) étoit allé à Cherbourg pour rafraîchir la garnison et voir les compagnons messire Jean de Harleston et les autres. Ainsi se dérompit en cette saison l'armée des Anglois, et se retrahi (retira) chacun en son lieu;

et repassèrent Allemands et Hanuyers la mer et retournèrent en leur pays. Si commencèrent à murmurer les communautés d'Angleterre sur les nobles, en disant que ils avoient en cette saison petit exploité, quand Saint Malo leur étoit échappé; et par spécial le comte Richard d'Arundel en avoit petite grâce.

Nous nous souffrirons à parler de ceux d'Angleterre, et parlerons des François et de Cherbourg.

CHAPITRE XXXVII.

D'une rencontre ou messire Olivier de Glayaquin (Guesclin) fut pris prisonnier par les Anglois de la garnison de Cherbourg (1).

Assez tôt après le département de Saint Malo et que les François orent (eurent) rafraîchi la ville et le châtel, le connétable de France et les Barons orent (eurent) conseil que ils viendroient mettre le siége devant Cherbourg, dont messire Jean Harleston étoit capitaine, et avoit de-lez (près) lui plusieurs chevaliers et écuyers Anglois et Navarrois. Mais tout ce grand ost ne se trahi (rendit) mie cette part, ainçois (mais) se départirent le duc de Berry, le duc de Bourbon, le duc de Bourgogne, le comte de

(1) Froissart a déjà parlé de cette rencontre au chapitre DCXCIV du premier livre p. 117 du 6e. volume.

la Marche, le Dauphin d'Auvergne et tous les chefs des grands seigneurs, et renvoyèrent leurs gens en leurs pays, et plusieurs vinrent voir le roi qui séjournoit à Rouen [1], qui liement les reçut. Aucuns Bretons et Normands, environ trois cents lances, s'en vinrent à Valogne à sept lieues de Cherbourg, et là firent leurs bastides (forts). Bien sçavoient que messire Jean d'Arundel avoit rafraîchi la garnison; et supposoient bien qu'il y étoit encore. Entre Cherbourg et Valogne de ce côté ce sont très (presque) tous hauts bois et fortes forêts d'une part et d'autre jusques à la cité de Coutances; et pouvoient ceux de Cherbourg issir (sortir) et chevaucher sur le pays à l'aventure toutes fois que ils vouloient; car ils avoient fait parmi le bois un chemin de fortes hayes d'un lez (côté) et d'autre que quand ils étoient en leurs chevauchées on ne les pouvoit approcher; et est Cherbourg un des forts châteaux du monde. Ceux qui étoient en garnison à Valogne étoient durement courroucés de ce que ils ne pouvoient porter dommage aux Anglois qui hérioient (harassoient) le pays : si s'avisa messire Olivier du Claiquin (Guesclin) frère à messire Bertrand du Claiquin (Guesclin) que il viendroit à la couverte chevaucher

(1) Charles V n'étoit point à Rouen lors de la levée du siége de Saint Malo ni après. Les Anglois se déterminèrent à lever le siége de cette ville, parce que la saison étoit avancée; et que *l'hyver approchoit*, comme Froissart vient de le dire, et comme le disent tous les historiens : or dans cette saison, et même depuis le 11 mai, les dates des ordonnances et le recueil des pièces pour servir à l'histoire de Charles le Mauvais énoncent le roi à Paris ou aux environs, ou partout ailleurs qu'à Rouen. (Voy. la note page 113 de ce volume). J. D.

parmi les bois et aviser Cherbourg du plus près pour sçavoir si on pourroit mettre devant le siége : à tout le moins, si ils pouvoient prendre la ville qui siéd bien en sus du châtel, ils feroient un grand exploit; et tantôt ils l'auroient si fortifiée que ceux du châtel ne pourroient issir (sortir) ni saillir dehors que ils ne reçussent dommage. Messire Olivier en ce propos persévéra et prit environ quarante lances et guides qui bien le sçurent mener parmi les bois et se partirent par un matin de Valogne; et tant chevauchèrent que ils vinrent outre les bois à l'encontre de Cherbourg.

En ce propre jour étoit messire Jean d'Arundel dedans le bourg venu ébatre, et là avoit amené avec lui un écuyer Navarrois qui s'appeloit Jean Kocq pour montrer la ville; et ve-la(voilà) que nouvelles vinrent que les François chevauchoient et étoient là venus pour aviser la place. « Sire, dit Jean Kocq à messire Jean d'Arundel, j'ai entendu que messire Olivier du Claiquin (Guesclin) frère du connétable a passé les bois et vient aviser notre forteresse: pour Dieu qu'il soit poursuy (poursuivi); je vous pense tellement à conduire et mener qu'il ne nous peut échapper que il ne nous vienne dedans les mains; et tout soit du conquêt moitié à moitié. » — « Par ma foi, dit messire Jean, je le vueil (veux). » Adonc s'armèrent-ils secrètement et montèrent à cheval et furent environ cent lances tous compagnons d'élite, et se partirent de Cherbourg, et entrèrent dedans les bois que oncques les François n'en sçurent rien et entrèrent en leur che-

vauchée. Quand messire Olivier ot (eut) avisé la place, laquelle il vit durement forte et en lieu impossible pour assiéger ni pour ostoier (attaquer), si se retrahit (retira) et prit le chemin de Valogne, tout ainsi comme il étoit venu: il n'ot (eut) pas chevauché deux lieues, quand vela (voilà) messire Jean d'Arundel et Jean Kocq et leur route (troupe) qui avoient été si justement menés que ils vinrent droit sur eux, en écriant notre Dame Arundel! Quand messire Olivier ouït ce cri et les vit de rencontre, si voulsist (eut voulu) bien être à Valogne; et monta tantôt sur bon coursier et se cuida (crut) sauver, car il ne se véoit (voyoit) pas à jeu parti (à partie égale) pour combattre. Si entrèrent ses gens au bois, l'un çà, l'autre là, et sans défense. Trop petit (peu) se tinrent ensemble. Jean Kocq, comme bon homme d'armes et vaillant, poursuy (poursuivit) si de près messire Olivier que finalement il le prit et fiança son prisonnier [1]: et y en ot (eut) pris des autres environ dix ou douze; le demeurant se sauvèrent qui se boutèrent ès bois et retournèrent quand ils purent à Valogne et recordèrent à messire Guillaume Desbordes et aux compagnons qui là étoient comment ils avoient perdu et par embûche, et que messire Olivier de Claiquin (Guesclin) étoit demeuré.

(1) Jean Coq étoit écuyer *Navarrois* : il paroît que Jean d'Arundel lui contesta la rançon, qui suivant Froissart devoit être partagée par moitié, car Richard roi d'Angleterre, par ses lettres du 20 octobre 1378, nomma des commissaires pour juger cette contestation entre les procureurs du roi de Navarre et Jean d'Arundel maréchal d'Angleterre. (V. Rymer.) Au reste la date de ces lettres peut servir à déterminer le temps de l'entreprise du siége de Cherbourg. J. D.

De ce furent les chevaliers et écuyers qui en Valogne étoient durement courroucés; mais amender ne le purent. Si fut messire Olivier de Claiquin (Guesclin) de ceux de la garnison de Cherbourg amené au châtel et fut là dit que il payeroit bien quarante mille francs. De la prise du chevalier furent grandes nouvelles en France et en Angleterre et demeura la chose un temps en cet état.

Messire Olivier de Claiquin (Guesclin) demeura prisonnier un temps en Cherbourg en la garde de Jean Kocq Navarrois qui pris l'avoit; mais messire Jean d'Arundel y ot (eut) profit. Depuis fina messire Olivier pour lui et pour tous ceux qui avecques lui furent pris; mais ce ne fut mie sitôt [1].

Quand la garnison de Cherbourg fut rafraîchie, messire Jean d'Arundel s'en partit et s'en retourna arrière à Hantonne (Southampton) dont il étoit capitaine. Si demeurèrent en Cherbourg avecques messire Jean de Harleston capitaine du lieu aucuns chevaliers Anglois, tels que messire Jean Copeland, messire Symon Burley, messire Thomas Pigourde, et plusieurs autres chevaliers et écuyers qui grandement s'en soignèrent tant qu'ils n'y prirent point de dommage. Nous nous souffrirons à parler de ceux de Cherbourg tant que lieu et temps viendra, et parlerons de messire Jean de Neufville (Neville) sénéchal de Bordeaux et de ses compagnons messire

(1) Olivier du Guesclin étoit encore prisonnier le 10 septembre 1380, comme on voit par les lettres de sauf-conduit accordées ce jour là par le roi Richard à ceux qui venoient en Angleterre pour payer la rançon d'Olivier du Guesclin. (V. Rymer). J. D.

Thomas Trivet et autres comment ils persévérèrent.

CHAPITRE XXXVIII.

Comment le fort de Besac fut rendu aux Anglois, et le capitaine pris prisonnier; et comment le roi de Navarre alla a Bordeaux quérir secours des Anglois pour lever le siége de Pampelune.

Bien étoit informé le sire de Neufville (Neville) qui se tenoit à Bordeaux que l'Infant de Castille atout (avec) grands gens d'armes Espagnols avoit assiégé la bonne cité de Pampelune et le vicomte de Castelbon et le seigneur de Lescun et Raymon de Ramesen et plusieurs autres dedans; et si n'oïoit nulles certaines nouvelles du roi de Navarre où il se tenoit; dont il étoit moult émerveillé; mais il supposoit que brièvement il en orroit (entendroit) nouvelles. Aussi ceux du pays de Bordeaux lui prioient trop fort que il ne voulsist (voulût) mie partir de la marche de Bordeaux ni faire partir ses gens d'armes tant que Bretons tinssent rien sur le pays; et par spécial on lui disoit que ceux de Besac hérioient (ravageoient) trop le pays de Bordeaux; et demanda le sire de Neufville (Neville) quelle quantité de Bretons il pouvoit avoir en Besac. On lui dit que il y avoit bien cinq cents combattants. Adonc appela-t-il le sénéchal des Landes messire Guillaume Helmen (Elmham) et messire Guillaume Stromp et

leur dit: « Prenez deux ou trois cents lances de nos gens et autant d'archers et allez voir ceux de Besac, et faites tant que vous en délivrez le pays; et puis entendrons à plus grand'chose.» Les deux chevaliers ne vouldrent (voulurent) mie désobéir, mais prirent deux cents lances et autant d'archers et passèrent la Garonne et puis chevauchèrent vers Besac.

Ce propre jour que les Anglois chevauchoient; aussi ceux de Besac chevauchoient, environ six vingt lances, tout contremont (en montant) la rivière de Garonne, pour sçavoir si ils trouveroient point de navire; et avoient à capitaine un chevalier de Pierregord (Périgord), qui s'appelloit messire Bertran Raymond bon homme d'armes durement et alosé (estimé). A une petite lieue de Besac les Anglois et les François trouvèrent l'un l'autre. Quand messire Bertran vit que combattre les convenoit, si ne fut néant effrayé; mais ordonna ses gens et mit en bon convenant (ordre), et étoient presque tous Gascons. Et vez-là (voilà) venir les Anglois sur eux, lances abaissées et férant (piquant) chevaux des éperons, quan (autant) que ils pouvoient randonner [1] et se boutèrent en eux de plain eslais (saut): là en y ot (eut) de première venue abattus de uns et d'autres, et faite mainte appertise d'armes. Finalement les François Gascons ne purent souffrir ni porter le faix; car les Anglois étoient là grand'foison et tous gens d'élite: si furent ceux de la garnison de Besac tous morts ou pris; petit (peu) s'en sauvèrent, et fut pris messire Bertrand Raymond et prisonnier à messire Guil-

(1) Aller avec impétuosité. J. A. B.

laume Helmen (Elmham); et tantôt le champ délivré ils chevauchèrent devers Besac. Quand ceux de la garnison virent que leurs gens étoient morts ou pris, si furent tous ébahis : si rendirent le fort, sauves leurs vies. Ainsi fut Besac Anglesche (Angloise). Et puis retournèrent à Bordeaux.

Ce propre jour fut la veille de la Toussaint l'an mil trois cent soixante dix huit que les Anglois retournèrent de Besac; et ce propre jour vint le roi de Navarre à Bordeaux; dont on ne se donnoit garde. Si le reçurent les Anglois moult honorablement et se logèrent, lui et ses gens, à leur aise, et lui demandèrent des nouvelles de son pays et des Espagnols; car ils étoient chargés de l'enquerre (enquérir) et du sçavoir. Il leur en dit assez et répondit pleinement que Jean l'Infant de Castille avoit assiégé Pampelune à grand'puissance; et étoient moult contraints ceux qui dedans étoient. Si leur requéroit et prioit, selon l'ordonnance et commandement que ils avoient du roi d'Angleterre et que ils sçavoient les grands alliances que ils avoient ensemble, que ils le voulsissent (voulussent) prendre et appareiller diligemment de conforter ses gens et lever (faire lever) le siége.

Ces chevaliers d'Angleterre qui en étoient en bonne volonté répondirent que par eux ni par leur négligence ne demeureroit par le siége à lever, mais en ordonneroient hâtivement. Et dirent encore ainsi : « Sire, vous retournerez vers votre pays et ferez un spécial mandement de vos gens; et nous serons là sur un jour que tous soient venus. Si se-

rons tant plus forts ensemble; car vos gens connoissent mieux le pays que nous ne faisons. » Le roi de Navarre répondit que ils lui parloient bien et que ainsi seroit fait. Depuis ces paroles ne fut-il avecques les Anglois que trois jours, et prit congé, et se partit de Bordeaux, et se mit au retour; et prit le chemin de la marine (par mer); car il y avoit environ Bayonne et la cité de Dax en Gascogne plusieurs forts que Bretons tenoient; et tant fit le roi de Navarre que il vint en la ville de Saint Jean du Pied de ports, et là se tint.

Entrementes (pendant) que le roi de Navarre fit son voyage à Bordeaux et séjourna là, et que depuis il retourna en son pays, Jean de Castille, ainsné (aîné) fils du roi de Castille Henry, qui chef se faisoit de cette guerre, et le connétable du royaume de Castille avecques lui qui s'appelloit Dam Pierre de Morich [1] tenoient le siége devant la bonne ville et cité de Pampelune et grands gens dessous eux. En leur compagnie étoient le comte Damp Alphons [2], le comte de Medina (Médine), le comte de Marions [3], le comte de Ribede (Ribadeo), Pierre Fer-

(1) D. Pedro Manrique, adelantado mayor du royaume de Castille. Les imprimés disent *Monich* au lieu de *Morich*, ce qui pourroit désigner D. Pero Moniz, grand maître de l'ordre de Calatrava. Mais cette leçon est mauvaise, les historiens contemporains désignant Maurique comme chargé par l'Infant de Castille de cette expédition. J. A. B.

(2) D. Alphonse, marquis de Villena et comte de Denia et de Ribargoza, étoit fils de l'Infant D. Pedro et petit fils du roi Jacques d'Arragon. Il relevoit du roi Henry de Castille pour le marquisat de Villena, que celui-ci lui avoit donné pour être entré à son aide en Castille avec les compagnies, quand il se fit proclamer roi à Calahorra. J. A. B.

(3) Froissart n'ayant pas donné les prénoms de ce comte, il m'est

rant de Fallesque [1] et Pierre Goussart de Mondesque [2] et plusieurs autres barons et chevaliers de Castille et leurs gens; et avoient ces Espagnols en venant devant Pampelune pris et ars la ville de Loring (Lerin) et la cité de Viane (Viana) de-lez (près) le Groing (Logrogno); et n'y avoit seigneur nul en Navarre qui s'osât montrer contre eux, mais se tenoit chacun en son fort et dedans les montagnes. Et tout ce sçavoit bien le roi de Navarre; car toujours y avoit messagers allants et venants; mais on n'y pouvoit remédier sans la puissance et confort des Anglois.

Le sire de Neufville (Neville), qui se tenoit à Bordeaux et qui là étoit envoyé de par le roi d'Angleterre et son conseil, ainsi que vous sçavez, pouvoit bien sçavoir des nouvelles des grands alliances que le roi son seigneur et le roi de Navarre avoient ensemble; et avait promis au roi de Navarre que il les accompliroit à son loyal pouvoir. Si pensa sus et appela messire Thomas Trivet, un moult vaillant chevalier, et lui dit: « Messire Thomas, vous sçavez comment

fort difficile de le reconnoître parmi les nobles de la cour d'Henry. Je ne trouve que deux personnes auxquelles ce nom puisse s'appliquer; l'une est le comte de Norogna, l'autre un fils du roi Henry que Salazar Mendoza appelle seigneur de Moron. J. A. B.

(1) Pero Ferrandez de Velasco grand chambellan du roi. J. A. B.

(2) Pero Gonzalez de Mendoza grand majordome. L'orthographe de ces noms est évidemment telle que je la donne. On retrouve les mêmes Velasco et Mendoza comme signataires au testament du roi Henry II, rapporté par Ayala P. 121. Aucun des traducteurs Anglois ne s'est donné la peine de chercher à rectifier ces noms. Les noms Anglois seuls y sont de temps en temps redressés. J. A. B.

nous sommes envoyés par deçà pour regarder aux frontières du pays et bouter hors nos ennemis et pour conforter le roi de Navarre; et jà a ci été et nous a remontré le grand besoin qu'il a: vous futes présent quand je lui oz (eus) en convenant (promesse) que il seroit servi et aidé: il convient què il le soit; autrement nous y aurions blâme. Si que, cher ami et compagnon, je vous ordonne à être chef de nos gens en cette guerre, et veuil (veux) que vous y allez atout (avec) cinq cents lances et mille archers; et je demeurerai en la marche de Bordeaux pourtant (attendu) que j'en suis sénéchal et regard (gardien) de par le roi d'Angleterre, et entendrai aux besognes qui y demeurent, car encore n'est pas le pays bien nettoyé ni délivré de nos ennemis. » — « Sire, répondit messire Thomas, vous me faites plus de honneur que je ne vaille (vaux), et je obéirai à vous, car c'est raison; et me acquitterai de ce voyage à mon loyal pouvoir. » — « Messire Thomas, répondit le sire de Neufville (Neville), de cela suis-je tout conforté. »

CHAPITRE XXXIX.*

Comment les Anglois prirent plusieurs forts en Gascogne; et comment les Espagnols sachants la venue des Anglois levèrent leur siége de Pampelune.

Depuis ne demeura-t-il guères de temps que messire Thomas Trivet ordonna toutes ses besognes et se partit de la cité de Bordeaux à (avec) toute sa charge de gens d'armes et d'archers, et prit le chemin de Dax en Gascogne. En sa compagnie étoient messire Guillaume Cendrine, messire Thomas Breton, messire Jean Afuselee, messire Henry Paule, messire Guillaume Croquet, messire Louis Malin, messire Thomas Fourques, messire Robert Haston, Andrieu Handesac et Mouret de Plaisac, Gascons. Quand ces gens d'armes furent venus en la cité de Dax, ils ouïrent nouvelles que le roi Charles de Navarre étoit à Saint Jean du Pié des Ports et faisoit là son mandement de gens d'armes: si en furent plus réjouis. De la cité de Dax étoit capitaine un chevalier d'Angelterre, oncle à messire Thomas Trivet, qui s'appeloit messire Mathieu de Gournay, lequel reçut son neveu liement et tous les autres, et les aida tous à loger. L'intention de messire Thomas Trivet étoit telle que d'aller tout droit son

chemin et sans arrêt ; mais messire Mathieu de Gournay lui dit: » Beau nieps (neveu), puisque vous êtes si à puissance de gens d'armes, il faut délivrer le pays d'aucuns Bretons et François qui tiennent bien douze forts entre ci et Bayonne; autrement si vous laissez ce derrière, ils nous feroient en cet hiver trop de contraires; et là où vous le ferez, le pays vous en saura gré, et je vous en prie aussi. » — « Par ma foi, répondit messire Thomas, je le vueil (veux). »

Assez tôt après ces paroles il fit ordonner ses besognes; et se mirent toutes manières de gens d'armes et d'archers sur les champs et vinrent devant un fort que on clamoit (appeloit) Montpin que Bretons tenoient, et en étoit capitaine un écuyer de la Comté de Foix que on clamoit Taillardon. Sitôt que ces gens d'armes furent là venus, ils commencèrent à assaillir fort et dur, et fut appertement continué l'assaut, et tant que de force le fort fut pris; si furent morts tous ceux qui dedans étoient, excepté Taillardon; mais il demeura prisonnier. Si fut le château rafraîchi de nouvelles gens; et puis passèrent outre et vinrent devant un fort que on clamoit (appeloit) Carelach, et le tenoient Gascons. Quand ces gens d'armes furent venus jusques là, ils l'assaillirent tantôt; mais ils ne l'eurent mie de cet assaut; si se logèrent. Quand ce vint à lendemain, ils retournèrent tous à l'assaut et l'assaillirent de si grand'volonté que de force ils le prirent. Si furent morts tous ceux qui dedans étoient, hors-mis le capitaine qui étoit Breton bretonnant et s'appeloit Yvonnet Apri-

sedi qui devers les Anglois demeura prisonnier; et fut le château tout ars. Et puis passèrent outre et vinrent devant un autre fort que on nommoit Besenghen, et en étoit capitaine un écuyer Gascon qui s'appeloit Roger de Morelac. Les Anglois furent deux jours devant avant qu'ils l'eussent; et quand ils l'eurent, ce fut par traité; et s'en partirent tous ceux qui dedans étoient sans dommage; et se retrahit (retira) chacun où il aimoit le mieux.

De ce châtel vinrent-ils devant Tassegnon un châtel séant à trois lieues de Bayonne et mirent là le siége. Si tôt que ils vinrent là, les Bayonnois sçurent que le châtel étoit assiégé: si en furent moult réjouis et vinrent là au siége bien cinq cents hommes de la ville à lances et à pavais (boucliers), et y firent porter le plus grand engin (machine) de Bayonne. Ceux de la garnison de Tassegnon avoient tant porté de contraires (dommages) aux Bayonnois que pour ce les désiroient-ils moult à détruire, et jamais ne les eussent eus si le sens et l'avis des Anglois n'eut été. Encore à (avec) toute leur force ils furent là quinze jours, ainçois (avant) que ils les pussent avoir; et quand ils l'eurent, ce fut par traité: encore s'en partirent-ils sans dommage et sur le conduit et sauveté (garantie) de messire Thomas Trivet, qui les fit conduire et mener jusques à Bergerac qui se tenoit Françoise. Si achaptèrent (achetèrent) le châtel ceux de Bayonne des Anglois quatre mille francs, et puis l'abattirent et en firent mener la pierre à Bayonne, ni oncques depuis n'y eut châtel. Si s'en vinrent les Anglois rafraîchir à Bayonne où ils

furent recueillis à (avec) grand'joie et eurent toutes choses à leur volonté parmi leurs deniers payants.

CHAPITRE XL.

Comment les Espagnols partirent du siége de Pampelune ; et comment les Anglois arrivèrent en Navarre ; et comment ils s'y maintinrent.

Le roi de Navarre, qui se tenoit à Saint Jean du Pied des Ports, étoit durement courroucé de ce que les Anglois séjournoient tant à venir; car son pays étoit en très grand péril. Et bien vous dis que Pampelune eut été prise et conquise des Espagnols, si n'eut été le sens et la bonne garde du vicomte de Castelbon qui en étoit capitaine atout (avec) deux cents lances de Gascons; mais le sens de lui et la bonne ordonnance le garda de tous périls. De la ville de Tollette (Tudelle) en Navarre étoit capitaine messire Perducas de la Breth (d'Albret): de la cité de Mirande étoit capitaine le comte de Pallais, et avec lui messire Roger son frère: d'une autre forte ville en Navarre que on appelle Arques étoit capitaine un chevalier de Castaloigne (Catalogne) qui s'appeloit messire Raymond de Bageth; sur la fiance (foi) de ces capitaines se tenoit le roi de Navarre à Saint Jean du Pied des Ports et les laissoit convenir; mais tout le plat pays étoit rifflé (ravagé),

ni nuls n'y tenoient les champs fors les Espagnols; et cuidoient (croyoient) bien que par long siége la cité de Pampelune se dut rendre, mais ils n'en avoient nulle volonté; car le vicomte de Castelbon et le sire de Lescun et Guillaume de Pans en soignoient grandement, et tant que les Espagnols se commencèrent tous à tanner (lasser); car l'hiver leur venoit; et étoit environ la Saint Andrien (André). Si leur commençoient vitailles (vivres) à faillir; et si n'eut été le vicomte de Roquebertin qui les rafraîchit de gens d'armes et de soixante sommiers de vitaille (vivres) ils se fussent partis très (dès) la Toussaint. Le roi de Navarre envoya un sien chevalier, qui s'appeloit messire Pierre le Bascle devers les Anglois, en priant que ils se voulussent délivrer et que trop longuement mettoient à venir selon ce que besoin lui touchoit et qu'ils avoient eu en convenant (promesse); le chevalier exploita tant que il vint en la marche de Bayonne et trouva les Anglois devant un châtel qui s'appeloit Pouillac, et fit son message et à point, et tant que messire Thomas Trivet dit que ce fort conquis par traité ou autrement, il n'entendroit jamais à autre chose si seroit allé en Navarre; et que sur cette parole le chevalier pouvoit bien s'en retourner: il retourna. Depuis ne demeura que deux jours que le château se rendit par traité, et s'en partirent ceux qui dedans étoient, et fut refraîchi de nouvelles gens d'armes. Ce châtel pris le pays demeura assez en paix: encore y avoit aucuns petits forts qui se tenoient, moûtiers et églises, et qui hérioient (harassoient) le pays quand ils pou-

voient, mais ils n'avoient nulle grand' puissance: si ne vouldrent (voulurent) mie les Anglois plus séjourner, mais dirent que ils vouloient aller en Navarre et lever le siége de Pampelune et combattre les Espagnols.

Messire Thomas Trivet et messire Mathieu de Gournay et toutes leurs gens s'en retournèrent à Dax, et là séjournèrent par quatre jours et se rafraîchirent. Au cinquième jour ils s'en partirent et prirent le chemin de Navarre; mais messire Mathieu de Gournay retourna en la cité de Bayonne avec ceux de sa délivrance (suite), pour garder le pays et reconquérir cet hiver aucuns petits forts qui se tenoient Bretons.

Tant exploitèrent messire Thomas Trivet et sa route (troupe) que ils vinrent à Saint Jean du Pied des Ports, et là trouvèrent le roi de Navarre qui les reçut à grand'joie. Si se logèrent les chevaliers en la ville et les gens d'armes sur le pays au mieux qu'ils purent. Le roi de Navarre en devant ce avoit fait un très grand mandement par son pays que toute manière de gens vinssent devers lui et se assemblassent devant la cité de Mirande. Nul n'osa désobéir au commandement du roi; et se pourvurent et appareillèrent parmi Navarre chevaliers et écuyers, et toutes autres gens de lances et de pavais (boucliers) et s'ordonnèrent pour venir devant Pampelune combattre les Espagnols.

Nouvelles vinrent en l'ost (armée) que les Anglois, atout (avec) grand'puissance, étoient avecques le roi de Navarre à Saint Jean du Pied des Ports et

que ils se trouvoient bien vingt mille hommes d'armes parmi les archers pour eux venir combattre. Adonc se mirent les capitaines ensemble pour conseiller quelle chose ils feroient; si ils attendroient le roi de Navarre ou si ils se retrairoient (retireroient). Là eut grand conseil et longuement parlementé. Et vouloient aucuns des capitaines que les Anglois et Navarrois fussent attendus; et les autres disoient non, et que ils n'étoient pas si forts que pour attendre telle puissance, et que par long siége ils étoient trop travaillés (fatigués). Ce parlement fut longuement tenu: finalement un certain arrêt (ordre) fut donné du déloger tout bellement et retraire (retirer) en leur pays. Et ce qui plus les inclina à ce faire, car bien disoient plusieurs vaillants chevaliers et écuyers usés (habitués) d'armes que point ne faisoient leur honneur, ce fut que le roi Henry de Castille, étant en son pays puis (depuis) quinze jours, avoit remandé son fils et ne vouloit plus que le siége se tint devant Pampelune. Si se délogèrent les Espagnols. A leur département ils boutèrent les feux dedans leurs logis et se retrahirent (retirèrent) devers le Groing (Logrogno) et devers Saint Domminghe (Domingo) en Castille. Quand ceux de Pampelune qui étoient moult astrains (resserrés) virent le délogement, si en furent tous réjouis; car ils n'avoient pas toujours été à leur aise.

(1) L'Infant D. Jean se retira de Navarre en Castille dans le commencement de novembre. J. A. B.

CHAPITRE XLI.

De plusieurs chevauchées que firent les Anglois et Navarrois sur les Espagnols.

Nouvelles vinrent au roi de Navarre et aux Anglois qui se tenoient à Saint Jean du Pied des Ports que les Espagnols étoient délogés et retrais (retirés) en leur pays, si en furent par semblant tous courroucés, car volontiers les eussent combattus. Nonobstant ce ils se délogèrent de là où ils étoient et s'en vinrent vers Pampelune. Si trouvèrent le vicomte de Castelbon et le sire de Lescun et les autres qui les reçurent liement (avec plaisir). Quand ces gens d'armes et leurs routes (troupes) se furent deux ou trois jours rafraîchis en Pampelune, ils eurent conseil que ils se departiroient et s'en iroient par garnisons pour être mieux au large, car les montagnes de Navarre sont trop dures et trop froides en hiver pour ostoyer (faire la guerre), et trop y a de neiges. Si furent ordonnés les Anglois de aller à Tudelle; et là allèrent, et le comte de Pallais et messire Roger son frère s'en allèrent à Corelle; et le sire de Lescun au Pont la Royne (Puente la reyna), le vicomte de Castelbon à Mirande et Monnait de Plessant à Castoin, ainsi se départirent ces gens d'armes; et le roi de Navarre demeura à Pampelune en son hôtel.

Ainsi se tenoient ces garnisons en Navarre tout en paix et sans rien faire; et ne montrèrent point que en l'hiver ils voulsissent (voulussent) chevaucher. de quoi aussi les Espagnols se départirent; et s'en alla le roi D. Henry à Séville pour là séjourner, et y mena sa femme et ses enfants. Messire Thomas Trivet et ses compagnons, qui se tenoient à Tudelle et qui encore n'avoient rien fait depuis que ils étoient venus en Navarre, entendirent par leurs espies (espions) que les Espagnols étoient retraiz (retirés); si s'avisèrent que ils chevaucheroient devers Espagne pour employer leurs gages; car l'hiver, quoiqu'il fut moult avant, étoit si courtois que rien de froid n'y faisoit, mais aussi souef (doux) comme au temps de juin. Si mirent sus secrètement une chevauchée de gens d'armes et le signifièrent au comte de Pallais et à messire Roger son frère ; et ils vinrent atout (avec) deux cents lances et trois cents pavescheurs[1]. Si s'assemblèrent tous à Tudelle; et pouvoient être sept cents lances et douze cents archers et autant d'autres gens, brigans [2] et pavescheurs. Si firent charger sur sommiers (chevaux de somme) grand'-planté (quantité) de pourvéances (provisions), et puis se départirent et vinrent loger droitement la vigille (veille) de Noël en une belle prairie sur une

(1) *Pavescheurs* soldats à pavois. Les Pavescheurs étoient des soldats armés de pavesches ou boucliers et qui étoient particulièrement employés à couvrir ceux qui alloient à l'assaut, ou qui faisoient avancer et agir les machines de guerre dans les siéges. (V. Daniel, Hist. de la milice Françoise.) J. A. B.

(2) Les brigands étoient des soldats armés d'une brigantine. J. A. B.

belle rivière au pied de la montagnes de Mont-Caien, la quelle départ les trois royaumes de Navarre, Castille et Arragon ; et d'autre part la montagne est un pays en Castille qui s'appelle Val de Sorie (Soria); et fit ce jour si bel et si chaud que ils se dînèrent tous séants à table en purs leurs chefs (la tête découverte).

Quand ils orent (eurent) dîné, tous les capitaines se trahirent (rendirent) ensemble en conscil pour sçavoir comment ils se maintiendroient pour cette nuit et si ils se tiendroient là le jour de Noël, ou si ils feroient aucun exploit d'armes; car ils étoient à l'entrée de la terre de leurs ennemis. Conseillé fut que de nuit ils chevaucheroient et viendroient à l'ajournement du jour de Noël écheller la cité du Val de Sorie (Soria). Ce conseil fut tenu et arrêté et s'ordonnèrent toute manière de gens sur ce; et ne devoient être à ce faire que trois cents lances, et demeuroit tout le demeurant et les gens de pied et leurs pourvéances (provisions) là où ils étoient logés jusques à lendemain que il leur seroit signifié comment ils auroient exploité. Le comte de Pallais atout (avec) cent lances, le vicomte de Castelbon atout (avec) cent lances et messire Trivet et sa route (troupe) avoient guides qui les devoient mener et devoient chevaucher en trois routes (troupes) et en trois agais (embuscades) pour plus secrètement faire leur emprise et mieux venir et plus aise à leur entente (but). Environ deux heures de nuit ils s'armèrent tous et furent à cheval, et n'avoient nulles trompettes; mais les capitaines et les guides sça-

voient bien les certains lieux où ils se devoient retrouver pour venir tous et d'un point devant le Val de Sorie. Et avoient jà monté la montagne et trépassé et chevauché sur les plains (plaines), quand un gresil et un noige (neige) va commencer à venir si fort et si roide que merveilles fut, et la terre être toute couverte de neige; pourquoi les guides perdirent tout leur chemin, et furent tous en grand détroit de nege (neige) et de froid, et chevauchèrent jusques à lendemain à nonne (midi), avant que ils pussent trouver l'un l'autre. Cette mésaventure des Anglois chey (arriva) bien à point et grandement pour ceux du Val de Sorie qui ne se donnoient de garde de cette chevauchée et embûche; car si ils se fussent tout trouvés ensemble à l'heure que ordonnée ils avoient, ils la eussent eu par échellement, ni jà n'y eussent failli.

Quand messire Thomas Trivet et ceux qui ces gens d'armes menoient virent que ils avoient failli à leur entente (but), si furent durement courroucés et se remirent ensemble au mieux qu'ils purent et puis eurent nouvel conseil. Si se conseillèrent de boire un coup sur les sommiers (chevaux) et puis envoyer courir devant le Val de Sorie, ainsi fut fait. Tantôt après le desjeun (déjeûner) qui fut moult bref, messire Raymond de Balghet, Navarrois, fut élu à (avec) quarante lances pour courir devant la ville pour attraire hors les géniteurs [1] qui

(1) Cavaliers montés sur de petits chevaux du pays, appelés genets. J. A. B.

la gardoient. Si chevaucha le chevalier devant le Val jusques aux barrières, et là ot (eut) grand' escarmouche; car ces géniteurs qui étoient bien deux cents saillirent tantôt hors et commencèrent à traire (tirer) et à lancer sur ces gens d'armes qui petit à petit se reculoient pour les attraire (attirer) plus avant hors de leur ville; et vous dis que ils eussent vilainement foulé ces gens d'armes si l'embûche ne se fut traite (portée) avant; mais ils vinrent tout éperonnant jusques à là abaissant les lances et frappant en eux. Si en y eut de première venue moult d'abattus, de morts et de blessés et furent déboutés à leur grand dommage dedans la ville. Si fermèrent leurs barrières et leurs portes et puis montèrent ès creneaux; car ils cuidoient (croyoient) bien avoir l'assaut, mais non eurent, car les Anglois et Navarrois se retrairent (retirèrent) et repassèrent la Montagne de Mont-Caien tout de jour et revinrent à leurs logis où ils trouvèrent leurs gens. Si se tinrent là cette nuit, et à lendemain qui fut le jour Saint Etienne ils se retrahirent (retirèrent) devers une ville prochainede là, que on dit Castan en Navarre, et là trouvèrent-ils le roi qui là étoit venu la vigille (veille) de Noël. Mais en venant en la ville de Castan, les Anglois ardirent(incendièrent)le jour Saint Étienne, aucuns villages au Val de Sorie, et par spécial un gros village qui s'appeloit Negrete et le pillèrent tout.

CHAPITRE XLII.

De la paix qui fut faite entre le roi d'Espagne et celui de Navarre; et de la mort du roi Henri d'Espagne et du couronnement de Jean son fils.

Les nouvelles vinrent au roi D. Henri de Castille, qui se tenoit à Séville au cœur de son royaume, que les Anglois avoient chevauché et ars au Val de Sorie en faisant la guerre du roi de Navarre. Si en fut durement courroucé et jura que ce seroit amendé; et écrivit tantôt lettres devers son fils Jean de Castille, en lui mandant expressément que il fit un mandement par tout son royaume des nobles, et les assemblât, car il seroit temprement (bientôt) en Espagne et se contrevengeroit contre le roi de Navarre des dépits que on lui avoit faits. L'infant de Castille ne voult (voulut) ni n'osa désobéir au commandement de son père et fit et ordonna le mandement, ainsi que commandé lui fut. Entrementes (pendant) que ces gens d'armes s'assembloient et que le roi Henri étoit encore à venir, messire Thomas Trivet s'avisa que il mettroit sus une petite chevauchée de gens d'armes et iroit devant une ville en Espagne que on dit Alfaro. Si se partit un soir de Kaskan (Carcar) et du roi de Navarre et chevaucha; et n'avoit en sa compagnie que cent lances, mais c'étoient toutes gens d'étoffe; et che-

vauchoient devers Alfaro. Sur l'ajournement ils vinrent à une petite lieue près de la ville et se boutèrent là en embûche. Si furent envoyés pour courir devant la ville messire Guillaume Cendrine et Andrieu Audrach, et avoient en leur compagnie environ dix lances; et vinrent jusques à un rieu (ruisseau) qui court devant la ville, lequel on passe outre à grand meschef (avec péril). Toutefois ils le passèrent et firent Andrieu Audrach et Pierre Maselle Navarrois saillir outre leurs coursiers et vinrent jusques aux barrières. Adonc commença l'effroi grand et fort à lever en la ville; et sonnèrent leurs trompettes les gens d'armes qui dedans étoient: si s'assemblèrent et ouvrirent leurs portes et leurs barrières et se mirent tous au dehors et commencèrent à traire (tirer) et escarmoucher. Des dix lances n'en y avoit plus, qui eussent passé le ruis (ruisseau), que les deux dessus nommés: si retournèrent quand ils virent le faix venir et firent ressaillir (sauter) leurs coursiers outre: ceux de Alfaro virent que ces gens n'étoient que un petit, et rien ne sçavoient de l'embûche; si les suivirent chaudement de près et passèrent le ruis (ruisseau) à mont (en haut) un petit où ils sçavoient bien le passage. Ces dix lances se firent chasser jusques à leur embûche. Adonc saillirent avant messire Thomas Trivet et les autres, en écriant leur cri, et se boutèrent en ces gens qui étoient issus (sortis) hors d'Alfaro, et en portèrent à ce commencement de leurs lances grand' foison à terre. Au voir (vrai) dire les Espagnols ne purent longuement durer contre ces Anglois, et

retournèrent qui mieux mieux; mais trop peu s'en sauvèrent que tous ne fussent morts ou pris. L'effroi fut grand en la ville; et les cuidoient (croyoient) les Anglois trop bien avoir de venue, pourtant (attendu) que ils véoient (voyoient) que les gens du lieu se déconfisoient. Mais non eurent car les femmes de la ville la sauvèrent et recouvrèrent par leur bon convenant (arrangement). Car entrementes (pendant) que les Anglois passoient le ruis (ruisseau), elles s'ensonnièrent (concertèrent) et vinrent clorre les barrières et la porte, et puis montèrent aux creneaux de la ville et montrèrent grand'volonté de elles défendre. Quand messire Thomas en vit l'ordonnance, si dit en riant: « Vez (voyez) les bonnes femmes, retournons arrière, nous n'avons rien fait. » Adonc retournèrent-ils et passèrent le ruis (ruisseau) où ils l'avoient passé et retournèrent vers Kaskan (Carcar) et emmenèrent leurs prisonniers; et tant firent que ils y parvinrent. De cette chevauchée acquit grand' grâce messire Thomas Trivet au roi de Navarre.

Environ quinze jours après ce que messire Thomas Trivet eut fait cette chevauchée devant Alfaro et qu'il fut retrait (retiré) en sa garnison de Kaskan (Carcar), Jean aîné fils du roi Henri de Castille, qui son mandement avoit fait par tout le royaume de Castille, au commandement et ordonnance de son père, s'en vint à Alfaro atout (avec) bien vingt mille hommes à cheval et à pied, en grand' volonté de combattre les Anglois et les gens du roi de Navarre. Quand le roi de Navarre sçut ces nouvelles,

il s'en vint à Tudelle, et messire Thomas Trivet et les Anglois en sa compagnie, et manda tous ceux des garnisons du royaume de Navarre. A son mandement ne voulut nul désobéir et vinrent tantôt devers lui et se logèrent à Tudelle et là environ; et n'attendoient autre chose que les Espagnols chevauchassent. Aussi les Espagnols n'attendoient autre chose que le roi Henri fut venu, lequel se départit de Séville à (avec) grand gens, et chevaucha parmi son royaume, et fit tant que il vint à Saint Domminghe (Domingo), et là s'arrêta, et ses gens se logèrent sur les champs et dessous les oliviers. Quand Jean sçut que le roi son père étoit venu à Saint Domminghe (Domingo), si se départit de Alfaro, et là se trahi (retira) à (avec) toutes ses gens et vous dis que c'étoit l'intention des Espagnols de venir mettre le siége devant Tudelle et enclorre le roi de Navarre là dedans, ou le combattre. De tout ce étoit le roi de Navarre bien informé, et bien sçavoit que il n'avoit mie puissance d'attendre bataille contre le roi Henri si étofféement accompagné, car il avoit plus de quarante mille hommes à cheval et à pied. Entre le roi Henri et le roi de Navarre avoit aucuns sages vaillants hommes de l'un royaume et de l'autre, prélats et barons qui imaginoient le grand péril et dommage qui entre eux naître en pourroient si par bataille s'encontroient. Si commencèrent à traiter sur une partie et sur l'autre de un répit avoir pour mieux amoyenner (arranger) leurs besognes et convint les traiteurs avoir moult de peine et de travail

d'aller et de venir de l'un à l'autre avant que la besogne se put entamer; car les Anglois qui se trouvoient là bien deux mille se tenoient grands et orgueilleux contre les Espagnols, et conseilloient au roi de Navarre la bataille. D'autre part les Espagnols qui étoient là grand' foison prisoient petit (peu) les Anglois et les Navarrois; pourtant étoient les traités durs à conclure: nonobstant ce ceux qui s'en ensonnioient (mêloient) firent tant par leur travail et bonne diligence que un respit (trève) fut pris entre ces deux rois et leurs royaumes à durer six semaines et là entre tant bonne paix, mais (pourvu) que on la put trouver. Et étoient les intentions des traiteurs que un mariage se feroit de l'infant de Castille, aîné fils du roi Henri, à la fille du roi de Navarre; par quoi plus sûre et plus ferme paix demeureroit et seroit entre eux à toujours. A ce entendoit le roi de Navarre volontiers; car il verroit sa fille hautement mariée. Cil (ce) premier traité ne se put tenir, car l'infant de Castille étoit obligé ailleurs par mariage. (1)

Or fut regardé du prélat et des barons de l'un royaume et de l'autre que Charles de Navarre auroit la fille du roi Henri (2). Ce traité passa outre parmi tant que le roi Damp Henri devoit tant faire

(1) L'Infant Juan de Castille étoit marié, depuis l'année 1374, avec D. Léonore fille du roi Pierre d'Arragon. J. A. B.

(2) Le mariage de l'Infant de Navarre avec D. Léonore fille du roi D. Henri de Castille est antérieur de plusieurs années à cette paix. Il fut célébré le 27 mai 1375 à Soria. (Voyez Ayala à cette année.) J. A. B.

envers le roi de France, en quelle garde Charles de Navarre étoit, que il devoit retourner en Navarre, ainsi qu'il fit; car à sa prière le roi de France lui renvoya [1]. Et devoit, parmi (moyennant) le mariage faisant, le roi de Navarre prêter dix ans, en cause de sûreté, au roi Henri la ville et le châtel de l'Estoille (Estrella), la cité et le châtel de Tudelle, la ville et le châtel de la Garde (la Guarda); et devoit le roi Henri rendre aux Anglois messire Pierre de Courtenay qui étoit son prisonnier, ainsi qu'il fit; et le seigneur de l'Esparre, Gascon [2]. Toutes ces choses furent scellées, confirmées et accordées et jurées à tenir fermes et stables à tous-jours-mais entre l'un roi et l'autre et leurs royaumes et quiconque les briseroit ni romproit par aucune incidence, il se mettoit et soumettoit à la sentence du pape.

(1) Suivant M. Secousse le prince Charles de Navarre étoit venu en France vers le mois de mars 1378, et les actes du temps prouvent qu'il n'est retourné en Navarre que vers 1383. Ainsi Froissart s'est trompé quant au temps et aux circonstances du mariage de ce prince avec l'Infante de Castille. (Voyez mémoires pour servir à l'histoire de Charles le Mauvais roi de Navarre, par M. Secousse. T. 1. partie 2; 7 et 8e mémoires.) J. D.

(2) Ayala rapporte des conditions différentes. Voici les articles principaux de cette paix. Henri en se réconciliant avec le roi de Navarre se réserve de rester allié avec la France. Le roi de Navarre renverra hors d'Espagne tous les capitaines des compagnies Anglaises. Le roi de Castille retient comme gages de l'observation des traités les places de Tudela, Los Arcos, San Vicente, Bernedo, Viana, Estrella, Leria, Larraga, et quelques autres au nombre de vingt, qui seroient confiées à des chevaliers Castillans. D. Ramir Sanchez de Arellano avoit la garde d'Estrella pour les deux rois. Le roi de Castille prêtoit au roi de Navarre vingt mille doubles pour l'aider à payer les Anglois et Gascons qu'il avoit amenés avec lui et donnoit en nantissement du paiement le châ-

Entrementes (pendant) que ces traités se faisoient et composoient, le roi de Navarre, qui étoit tenu envers les Anglois en la somme de vingt mille francs, pour lui acquitter envers eux, envoya en Arragon le vicomte de Castelbon pour quérir ces deniers et emprunter au roi d'Arragon, lequel roi lui prêta volontiers; mais ses bonnes villes en demeurèrent en pleiges (gages) telles que Pampelune, Mirande, le Bourgh (Bourg) la reine, Corelle, et Saint Jean du Pied des Ports [1].

Ainsi furent les Anglois payés et délivrés, et se partirent tous comptens (contents) du roi de Navarre, et retournèrent arrière à Bordeaux, et de là en Angleterre; et le mariage se fit de Charles de Navarre et de la fille au roi Henri, qui s'appeloit Jeanne, moult belle dame. [2]

En cet an [3] trépassa le roi Henri de Castille dont tout son royaume fut durement courroucé.

Tantôt après son trépas les Espagnols et les Castellains (Castillans couronnèrent à roi son ains-né (aîné) fils Jean: si demeura roi, par l'accord des prélats et des barons du royaume, d'Espagne, de Castille, de Gallice, de Séville et de Corduan (Cordoue);

teau de la Guardia. Ces gages devoient rester pendant dix ans entre les mains du roi de Castille, qui de son côté rendroit au roi de Navarre toutes les places conquises sur lui par l'Infant dans la dernière guerre. J. A. B.

(1) Ces renseignements ne sont pas tout à fait exacts. (Voyez la note précédente.) J. A. B.

(2) Elle ne s'appeloit pas Jeanne mais Léonore J. A. B.

(3) C'est-à-dire l'année de la paix et non du mariage, qui eut lieu, comme je l'ai dit dans une note précédente, en 1375. Henri II mourut

et lui jurèrent tous foi et hommage à tenir à toujours mais.

Adonc s'émut la guerre entre le roi de Portugal [1] et le roi Jean de Castille, qui dura moult longuement, si comme vous orrez (entendrez) recorder (raconter) avant en l'histoire; mais nous retournerons aux besognes de France [2].

CHAPITRE XLIII.

COMMENT LE SEIGNEUR DE MUCIDENT SE RENDIT ANGLOIS, ET COMMENT LE SEIGNEUR DE LANGURANT (LANGOYRAN) FUT OCCIS PAR LE CAPITAINE DE CAVILLAC; ET LA PRISE DE BOUTEVILLE PAR LES FRANÇOIS [3].

Vous avez bien ouï ci-dessus recorder comment le sire de Mucident se tourna François par la prise où il fut pris à Ymet en Gascogne, et comment il vint voir le roi de France; et bien séjourna un an à Paris ou plus. Et tant y fut que il prit déplaisance, car il

mourut à Sancto Domingo de la Calzada le lundi 30 mai, second jour de la Pentecôte, l'année 1379, âgé de quarante six ans et six mois après un règne de treize ans et deux mois. J. A. B.

(1) Ferdinand. J. A. B.

(2) Les manuscrits 8329 et 8333 commencent ici le second volume ainsi que le manuscrit de Saint Vincent. J. D.

(3) Les faits rapportés dans ce chapitre appartiennent à l'année 1378 ou 1379. J. D.

cuida (crut) au commencement et aussi au deffinement (à la fin) trouver au roi de France telle chose qu'il ne trouva mie, dont il se mélancolia (attrista) et se répentit grandement de ce qu'il s'étoit tourné François: mais il disoit que ce avoit été par contrainte et non par autre voie. Si s'avisa que il s'embleroit (déroberoit) de Paris où il avoit trop séjourné et retourneroit en son pays et se rendroit Anglois; car mieux en courage (cœur) lui plaisoit le service du roi d'Angleterre que celui du roi de France. Si fit ainsi comme il ordonna et donna à entendre à tous ceux dont il avoit la connoissance, excepté à ceux de son conseil, que il étoit deshaitiez (malade). Si monta sur un soir à cheval, tout descongneu (déguisé), lui quatrième, et se partit de Paris et chevaucha vers son pays. Ses gens petit à petit le suivoient. Tant exploita par ses journées que il vint à Bordeaux: si trouva messire Jean de Neufville (Neville) sénéchal de Bordeaux à qui il recorda son aventure. Si se tourna Anglois et dit qu'il avoit plus cher à mentir sa foi devers le roi de France que envers son naturel seigneur le roi d'Angleterre. Ainsi demeura le sire de Mucident Anglois tout comme il vesqui (vécut); de quoi le duc d'Anjou fut moult courroucé, et dit bien et jura que si jamais le tenoit il lui toldroit (ôteroit) la tête. De ce étoit le sire de Mucident tout informé et avisé; si se gardoit du mieux qu'il pouvoit.

Encore se tenoit le sire de Langurant (Langoyran) François, lequel étoit un moult appert (habile) chevalier; et faisoit plusieurs contraires (dom-

mages) ès terres des seigneurs qui étoient retournés Anglois, qui lui marchissoient [1], tels comme le seigneur de Mucident, le seigneur de Rozem et le seigneur de Duras. De quoi ces trois barons étoient moult courroucés et mettoient grand entente (intention) à ce qu'ils le pussent occire; car il leur étoit trop fort ennemi. Le sire de Langoyran qui étoit un chevalier de grand' volonté chevauchoit un jour et avoit en sa compagnie environ quarante lances; et vint assez près de une garnison Anglesche (Angloise) que on dit Carvilac [2], qui étoit de l'héritage du captal de Buch et à son frère. Si fit une embûche de ses gens en un bois et dit: « Demeurez, je vueil (veux) aller tout seul courir devant ce fort, savoir si nul sauldra (sortira) hors contre nous. » Ses gens demeurèrent. Il chevaucha outre, monté sur fleur de coursier et vint devant les barrières de Carvilac et parla aux gardes et demanda: « Où est Bernart Courant votre capitaine ? Dites-lui que le sire de Langoyran lui demande une joûte; il est bien si bon homme d'armes et si vaillant qu'il ne la refusera pas pour l'amour de sa dame; et s'il la refuse il lui tournera à grand blâme. Et dirai partout où je irai qu'il m'aura refusé par couardise (lâcheté) une joûte de fer de lance. » A la barrière pour l'heure étoit l'un des varlets Bernart Courant, qui lui dit: « Sire de Langoyran j'ai ouïe votre parole; or vous

(1) Dont les terres étoient limitrophes aux siennes. J. A. B.

(2) Le mot est toujours écrit dans les différents manuscrits comme je l'ai marqué ci-dessus. Les imprimés disent Cadilhac. J. A. B.

souffrez (attendez) un petit (peu) et je irai parler à mon maître: jà ne sera reproché que par lâcheté il vous refuse, mais (pourvu) que vous le veuillez attendre. » — « Par ma foi, répondit le sire de Langoyran, oil (oui). » Le varlet se partit et vint en une chambre où il trouva son maître; si lui recorda (rapporta) les paroles que vous avez ouïes. Quand Bernart ot (eut) ce entendu, si lui engrossa le cœur au ventre [1] et affelloni (s'irrita) grandement et dit: « Ça! mes armes! ensellez-moi mon coursier; il ne s'en ira jamais refusé. » Tantôt fut fait; il s'arma et monta à cheval et prit sa targe (bouclier) et son glaive et fit ouvrir la porte et la barrière et se mit aux champs.

Quand le sire de Langoyran le vit venir, si fut tout réjoui; si abaissa son glaive et mit en ordonnance de bon chevalier; et aussi fit l'écuyer: si éperonnèrent leurs chevaux. Tous deux étoient bien montés et à volonté. Si se consuirent (atteignirent) des glaives si roidement en my (milieu) leurs écus qu'ils volèrent en pièces. Au passer outre Bernart Courant consuivit à meschef de l'épaule [2] le seigneur de Langoyran et le bouta (mit) hors de sa selle; et le jeta sur la terre. Quand Bernart Courant le vit aterré, il fut tout réjoui, et tourna tout court son coursier sur lui; et ainsi que le sire de Langoyran se releva, Bernart qui étoit fort écuyer et appert (habile), le prit à deux mains par le baci-

(1) Cela lui mit le cœur au ventre. J. D.
(2) Atteignit dangereusement l'épaule. J. A. B.

net [1] et le tira si fort à lui qu'il lui arracha hors de la tête et le jeta dessous son cheval. Les gens du seigneur de Langoyran qui étoient en embûche véoient (voyoient) bien tout ce; si commencèrent à eux dérouter pour venir cette part et rescourre (secourir) leur seigneur. Bernart Courant regarda sur côté et les vit venir; si trait (tira) sa dague et dit au seigneur de Langoyran: « Rendez-vous, sire de Langoyran mon prisonnier, rescoux (secouru) ou non rescoux, ou autrement vous êtes mort. » Le sire de Langoyran qui avait fiance en ses gens pour être rescoux (secouru), se tint tout quoi (immobile) et rien ne répondit. Quand Bernart Courant vit ce et qu'il n'en auroit autre chose, si fut tout enflambé d'air (colère) et se douta (craignit) que il ne perdit le plus pour le moins, et lui avala (lança) une dague qu'il tenoit sur le chef qu'il avoit tout nu; et lui embarra (enfonça) là dedans et puis la ressacha (retira) et féry (frappa) cheval des éperons et se relança (retira) ens (dans) ès barrières; et là descendit et se mit en bon convenant (posture) pour lui défendre si il besoignoit (falloit). Quand les gens du seigneur de Langoyran furent venus à lui, ils le trouvèrent navré (blessé) à mort; si furent tous courroucés; et l'ordonnèrent et appareillèrent au mieux qu'ils purent et le rapportèrent arrière en son châtel: mais il mourut à lendemain. Ainsi advint en ce temps en Gascogne du seigneur de Langoyran.

(1) Chapeau de fer. J. A. B.

En ce temps advint un fait d'armes en Rochelois, car Heliot de Plaisac un moult adurez[1] écuyer et vaillant homme aux armes étoit capitaine de Bouteville, un fort Anglois, et tenoit là en garnison environ six vingt lances de compagnons Anglois et Gascons, qui moult contraignoient le pays, et couroient presque tous les jours devant La Rochelle et devant Saint Jean d'Angeli; et tenoient ces deux villes en tel doute (crainte) que nul n'osoit issir (sortir), fors en larrecin (furtivement), dont les chevaliers et les écuyers du pays étoient moult courroucés; et s'avisèrent un jour que ils pourverroient de remède à leur loyal pouvoir, ou ils seroient de leurs ennemis morts ou pris sur les champs. Si se cueillirent (réunirent) et assemblèrent à La Rochelle environ deux cents lances, car c'étoit la ville où Héliot et les siens couroient le plus souvent devant; et là étoient de Poitou et de Saintonge le sire de Tors (Thouars), le sire de Puisances, messire Jacque de Surgières, messire Parcevaulx de Cologne, messire Regnault de Couvers, messire Hue de Vivonne et plusieurs autres, en grand'volonté de rencontrer leurs ennemis. Et sçurent ces capitaines par leurs espies (espions) que Héliot de Plaisac chevaucheroit et viendroit devant La Rochelle accueillir (chercher) la proie: si s'ordonnèrent selon ce au plutôt qu'ils porent (purent), le soir tous bien armés et montés à cheval, et se mirent aux champs. A leur département (départ) ils ordonnèrent que à

(1) Endurci à la fatigue. J. A. B.

lendemain bien matin on mit le bétail hors aux champs à l'aventure. Ainsi fut fait que ordonné fut. Quand ce vint au matin Héliot de Plaisac et sa route (troupe) s'en vinrent courir devant La Rochelle et férir (frapper) jusques aux barrières. Entrementes (cependant) ceux qui commis étoient à cueillir (rassembler) la proie l'assemblèrent toute et la firent mener des hommes du pays devant eux. Ils ne l'eurent mie menée une lieue quand veezci (voici) les François qui étoient plus de deux cents lances qui leur vinrent sur aile; et ne s'en donnoient garde les Anglois, et se boutèrent de plain eslais (élan) atout (avec) leurs roides lances sur leurs ennemis. De première venue il y en ot (eut) plusieurs ruez (jetés) par terre. Là dit Héliot de Plaisac: « A pied, à pied tout homme, et nul ne s'en fuie et laisse chacun aller son cheval; si la journée est nôtre, nous aurons chevaux assez; est si elle est contre nous, nous nous passerons bien de chevaux. » Là se mirent Anglois et Gacons et ceux du côté Héliot tous à pied et en bon convenant (disposition). Aussi firent les François, car ils doutèrent (craignirent) de leurs chevaux perdre du fer des glaives. Là ot (eut) dure rencontre et forte bataille et qui longuement dura; car ils étoient tous main à main et poussoient de leurs glaives si roidement là où ils se atteignoient que ils se mettoient jusques à la grosse alaine [1]. Là ot (eut) fait plusieurs grands appertises d'armes, mainte prise et mainte rescousse (délivrance): fina-

(1) Jusqu'au bout le plus gros du fer de la lance. J. A. B.

lement les François obtinrent la place, et furent leurs ennemis déconfits et tous morts et pris; et petit (peu) s'en sauvèrent; et toute leur proie rescousse (reprise), et Héliot de Plaisac pris et amené en La Rochelle. Tantôt après cette avenue les seigneurs dessus nommés s'en allèrent devant le châtel de Bouteville qui fut pris; et léger (facile) étoit à prendre, car on n'y trouva nulli (personne). Ainsi fut Bouteville François, dont tout le pays d'environ ot (eut) grand joie; et demeura Héliot de Plaisac en prison un long temps.

CHAPITRE XLIV.

Du retour de messire Thomas Trivet en Angleterre.

En ce temps [1] retournèrent en Angleterre messire Thomas Trivet et messire Guillaume Helmen (Elmham) et aucuns chevaliers et leurs routes (troupes), qui avoient été en Espagne et aidé à faire la guerre au roi de Navarre. Si se trairent (rendirent) tantôt devers le roi d'Angleterre qui pour ce temps étoit à Cartasee (Chertsee), et ses deux oncles le duc de

(1) Tout ce récit appartient à l'année 1379 pendant laquelle Henry II roi de Castille mourut, et son fils Jean fut couronné. J. D.

Lancastre et le comte de Cantebruge (Cambridge) de-lez (près) lui. Si furent les deux chevaliers liement (avec plaisir) recueillis (reçus) du roi et des seigneurs, et furent enquis et examinés à dire nouvelles. Ils en dirent assez, toutes celles qu'ils savoient, et comment l'affaire s'étoit portée en Espagne et en Navarre; et de la paix qui étoit entre le roi d'Espagne et le roi de Navarre, et comment le dit roi de Navarre avoit marié Charles son ains-né (aîné) fils [1] à la fille du roi Henry; et tout de point en point comment les traités s'étoient portés. Le duc de Lancastre et le comte de Cantebruge (Cambridge) étoient durement pensifs sur ces paroles, car ils se disoient et tenoient hoirs de toute Espagne de par leurs femmes. Si demandèrent en quel temps le roi Henry le bâtard étoit mort et si les Espagnols avoient couronné à roi son fils. Messire Thomas Trivet et messire Guillaume Helmen (Elmham) répondirent, et chacun par soi-même: «Mes chers seigneurs, à la mort du roi Henry ni au couronnement de son fils ne fûmes-nous pas; car pour ce temps nous étions retraiz (retirés) en Navarre; mais veez cy (voici) un héraut qui y fut, si le pouvez savoir par lui s'il vous plaît.» Adonc fut le héraut appelé et interrogé du duc de Lancastre comment l'affaire avoit allé. Il répondit ainsi et dit: «Monseigneur, à la requête de vous j'en parlerai; entrementes (pendant) que

(1) Voyez ci-dessus la note concernant la date du mariage du prince Charles de Navarre avec l'Infante Éléonore de Castille, que les historiens Espagnols rapportent à l'année 1375, tandis qu'ils placent le traité de paix entre ces deux cours après l'année 1378. J. A. B.

mes seigneurs qui ici sont étoient à Pampelune, qui attendoient l'accomplissement des traités qui faits étoient, par leur congé je demeurai de-lez (près) le roi de Navarre, moult honoré de lui et de ses gens, et me partis de Pampelune en sa compagnie; et vint le roi à Saint Dominique. Contre sa venue (audevant de lui) issirent (sortirent) hors le roi Henry à (avec) grand gent, qui en amour et par bonne paix l'attendoit; et fut le roi de Navarre moult honoré de lui et de ses gens et lui donna ce soir à souper moult hautement. Après souper nouvelles vinrent que un sanglier étoit ens (dedans) ès landes assez près de là: si fut ordonné que le lendemain on le iroit chasser. A cette chasse furent les deux rois et leurs veneurs; et fut le sanglier pris; et retournèrent en grand amour ce soir à Saint Dominique. A lendemain se partit le roi Henry et s'en alla à Pierre Ferrade pour une journée qu'il avoit là contre ses gens: là lui prit une maladie dont il mourut. Et sçut sa mort le roi de Navarre sur les champs, car il le venoit voir. Adonc retourna-t-il tout courroucé en son pays; et je pris congé à lui: si m'en allai en Castille pour voir et apprendre des nouvelles. Et trépassa le roi Henry, le jour de la Pentecôte (1). Assez tôt après, le vingt cinquième jour de juillet le jour de Saint Jaques et Saint Christophe fut couronné le roi Jean de Castille ainsné (aîné) fils du roi Henry, en l'église cathédrale

(1) En 1379, année de la mort de Henry II roi de Castille, Pâques tomboit le 10 avril et la Pentecôte le 29 mai. J. A. B.

de la cité de Burghes (Burgos); auquel couronnement furent tous les barons et les prélats de Castille, d'Espagne, de Gallice, de Corduan (Cordoue) et de Séville. Et tous lui jurèrent sur saintes évangiles à le tenir à roi; et fit ce jour deux cent et dix chevaliers [1] et donna moult de beaux dons. A lendemain de son couronnement, à (avec) grand'compagnie de nobles, il s'en vint à une abbaye de dames au dehors de Burghes (Burgos), que on dit les Sorghes (las Huelgas): là ouït la messe et dîna, et là ot (eut) grands joûtes; et en ot (eut) le prix le vicomte de Roquebertin d'Arragon; et ce soir retourna le roi à Burghes (Burgos); et durèrent ces fêtes bien quinze jours [2].»

Adonc demanda le duc de Lancastre si le roi de Portugal avoit point été prié d'avoir là été: il répondit: «Oïl (oui); mais il n'y volt (voulut) venir; et fus informé que il avoit répondu au message qui y étoit allé, que jà ne seroit au couronnement du fils d'un bâtard qui avoit murdy (tué) son frère.» — «Par ma foi, répondit le duc, de ces paroles dire fut-il bien conseillé et lui en sçais bon gré; et les choses ne demeureront pas longuement en cet état; car moi et mon frère lui challangerons (disputerons) l'héritage dont il se dit roi.» Atant (alors) finèrent ces paroles:

(1) Ayala dit cent. J. A. B.

(2) Ayala ajoute que Jean y tint les Cortès; qu'il confirma tous leurs priviléges et jura de conserver la franchise et les libertés, ainsi que les bons usages et les bonnes coutumes du royaume. Mais Froissart a peu de prédilection pour les détails étrangers aux faits de chevalerie. J. A. B.

si demandèrent le vin. Nous nous souffrirons maintenant à parler de cette matière et parlerons des avenues de France.

CHAPITRE XLV.

COMMENT LE SEIGNEUR DE BOURNESEL FUT ORDONNÉ DE PAR LE ROI DE FRANCE POUR ALLER EN ÉCOSSE; ET COMMENT, LUI ÉTANT A L'ÉCLUSE, LE COMTE DE FLANDRE LE MANDA; ET DES PAROLES QUE LUI ET LE DUC DE BRETAGNE LUI DIRENT.

LE roi Charles de France qui pour le temps régnoit, si comme vous pouvez sçavoir par ses œuvres, fut durement sage et subtil, et bien le montra tant comme il vesqui (vécut); car tout quoi (tranquille) étoit en ses chambres et en ses déduits; si reconquéroit ce que ses prédécesseurs avoient perdu sur les champs, la tête armée et l'épée au poing; dont il en fait grandement à recommander et pour ce que le roi de France sçavoit le roi Robert d'Écosse avoir grand' guerre et tout le royaume d'Écosse avoir mortelle haine aux Anglois, car oncques ces deux royaumes ne porent (purent) amer (aimer) l'un l'autre, pour nourrir plus grand amour entre lui et les Escos (Écossois), il s'avisa qu'il enverroit un sien chevalier secrétaire et de son conseil devers le roi d'Écosse et les Escos (Écossois) pour parlementer, et sçavoir si par Écosse ses gens pour-

roient faire bonne guerre aux Anglois, car Yvain de Galles en son vivant l'avoit informé que par Écosse c'étoit le pays au monde par où on pouvoit mieux nuire aux Anglois. Et sur ce propos le roi de France avoit eu plusieurs imaginations, et tant que il ordonna un sien chevalier, sage et bien enlangagé, qui s'appeloit messire Pierre seigneur de Bournesel, et lui dit: « Vous ferez ce message en Écosse et me saluerez le roi et tous les barons, et lui direz que nous et notre royaume sommes tous prêts et appareilliez (préparés) pour eux, d'avoir traités devers le roi et eux aussi comme à nos bons amis; pourquoi à la saison qui vient nous y puissions envoyer gens et par là avoir entrée en Angleterre, ainsi comme nos prédécesseurs du temps passé ont eu; et tenez état ainsi comme à message de roi appartient; car nous le voulons, et tout sera payé. » Le chevalier répondit, et dit: « Sire, à votre commandement je obéirai. » Depuis ne séjourna guères longuement. Quand toutes ses choses furent appareilliées (prêtes), il se départit du roi étant lors à Paris et exploita tant par ses journées qu'il vint à l'Écluse en Flandre; et là s'arrêta en attendant vent et passage, et y séjourna environ quinze jours; car il avoit vent contraire. En ce séjour il tenoit grand état et étoffé de vaisselle d'or et d'argent courant parmi la salle aussi largement que si fut un petit duc; et faisoit porter une épée devant lui, toute engainée et enarmée très richement d'or et d'argent: mais bien étoit tout ce que ses gens prenoient payé. Du grand état que le cheva-

lier menoit, tant en son hôtel comme sur les champs, par les rues et partout, étoient émerveillés plusieurs gens de la ville. Si fut avisé et regardé du baillif de l'Écluse qui là étoit officier de par le comte de Flandre, et tant que le baillif ne s'en pot (put) taire, dont il fit mal : si le vint dire au comte qui se tenoit pour cette saison à Bruges, et le duc de Bretagne son cousin de-lez (près) lui. Le comte, quand il ot (eut) un petit pensé, avecques ce que le duc de Bretagne y rendit peine, ordonna que il fut là amené. Le baillif retourna à l'Écluse et vint au chevalier du roi mal courtoisement, car il l'arrêta de main mise de par le comte : de quoi le chevalier fut émerveillé que on lui demandoit, et dit adonc (alors) au baillif que il étoit chevalier, messager et commissaire du roi de France. « Sire, dit le baillif, je crois bien ; mais il vous faut venir parler au comte ; et m'est commandé que je vous y mène. » Oncques ne se pot (put) le chevalier excuser que il ne fut mené du baillif et de ses gens à Bruges. Quand il fut venu, le comte de Flandre et le duc de Bretagne s'apuyoient tous deux à une fenêtre sur les jardins. Adonc se mit le chevalier à genoux devant le comte et dit. « Monseigneur, vez ci (voici) votre prisonnier. » De cette parole fut le comte durement courroucé et dit par grand dépit et yreux (en colère) : « Comment, ribault, dis-tu que tu es mon prisonnier pour ce que je t'ai mandé à venir parler à moi ? Les gens de monseigneur pevent (peuvent) bien venir devant moi et parler à moi ; et tu ne te es pas bien acquitté quand tu as tant séjourné à

l'Écluse; et tu me savoyes (savois) si près de toi, et tu ne daignoies venir parler à moi. » — « Monseigneur, répondit le chevalier, sauve la vôtre grâce. » Adonc prit la parole le duc de Bretagne et dit: « Entre vous, bourdeurs [1] et langageurs et vendeurs de bourdes et de langages au palais à Paris et en la chambre de monseigneur, vous mettez le royaume en votre volonté, et jouez du roi à votre entente, et en faites bien et mal et quoi que vous voulez; ni nuls hauts princes de son sang, puis (depuis) que vous l'avez enchargé en haine, ne peut estre ouï; et on en pendra encore tant de tels gens que les gibets en seront tous remplis. » Le chevalier qui là étoit à genoux, tout honteux, car telles paroles à ouïr lui étoient moult dures, et bien véoit (voyoit) que taire lui étoit plus profitable que parler, si ne répondit oncques mot à ces paroles et dissimula au mieux qu'il put, et se départit de la présence des seigneurs, en prenant congé quand il vit que heure fut. Aussi aucuns gens de bien qui étoient de-lez (près) le comte lui firent voie (passage) et le menèrent boire. Depuis monta à cheval le sire de Bournesel et retourna à l'Écluse en son hôtel. Et vous dirai comment il lui chey (arriva). Quoique toutes ses pourvéances fussent appareillées et chargées et eut bon vent pour singler vers Écosse, il ne s'osa partir et mettre au danger de la mer; car il lui fut dit qu'il étoit épié et avisé d'Anglois qui séjournoient à l'Écluse; et que si il se mettoit en son voyage il se-

(1) Bourder, c'est débiter des sornettes, de mauvaises raisons. J. A. B.

roit happé sur mer. Pour cette doute (crainte) son voyage fut brisé; et se partit de l'Écluse, et s'en retourna en France et à Paris de-lez (près) le roi.

CHAPITRE XLVI.

Comment le roi de France escripvit (écrivit) au comte de Flandre qu'il éloignat de lui le duc de Bretagne; dont le comte ne voult (voulut) rien faire; et comment le dit duc passa en Angleterre; et du mariage du comte de Saint Pol à la soeur du roi Richard.

Vous devez sçavoir que le sire de Bournesel ne recorda mie moins au roi de France de l'aventure qui lui étoit avenue en Flandre; mais tout ainsi que la chose alloit; et bien lui besognoit qu'il montrât diligence et excusance, car le roi étoit moult émerveillé de son retour. A ce record (rapport) que messire Pierre fit étoient plusieurs chevaliers de la chambre du roi; et par spécial messire Jean de Guistelles, de Hainaut, cousin au comte de Flandre, y étoit qui engorgoit [1] toutes les paroles du chevalier; et tant que finalement il ne se put taire, pourtant (attendu) que messire Pierre, ce lui sembloit, parloit trop avant sur la partie du comte. Si dit ainsi: « Je

(1) Écoutoit en murmurant. J. A. B.

ne puis pas tant ouïr parler du comte de Flandre mon cher seigneur; et si vous voulez dire, chevalier, que il soit tel comme vous dites ci ni que il ait de son fait empêché votre voyage, je vous en appelle de champ et veez cy (voici) mon gage. » Le sire de Bournesel ne fut pas ébahis (embarrassé) de répondre et dit ainsi: « Messire Jean, je dis que je fus ainsi mené et pris du baillif de l'Écluse et amené devant le comte; et toutes les paroles que j'ai dites, le comte de Flandre et le duc de Bretagne les ont dites; et si vous voulez parler du contraire qu'il ne soit ainsi, je léverai votre gage. » — « Oil, répondit le sire de Guistelles. » A ces paroles, le roi se mélancolia (attrista) et dit: « Allons, allons, nous n'en voulons plus ouïr. » Si se départit de la place et rentra en sa chambre avecques ses chambellans tant seulement, moult réjoui de ce que messire Pierre avoit si franchement parlé et relevé la parole de messire Jean de Guistelles; et dit ainsi, en riant: « Leur a-t-il bien mâché, je n'en voudrois pas tenir vingt mille francs. » Depuis avint que messire Jean de Guistelles fut si mal de cour, qui étoit chambellan du roi, que on le véoit (voyoit) ennuis (de mauvais œil), et bien s'en apperçut; si ne put souffrir les dangers et prit congé du roi et se partit et s'en vint en Brabant devers le duc Wincelin (Wenceslas) de Brabant [1] qui le retint. Et le roi de France se tint dur (bien) informé sur le

(1) Duc de Luxembourg et frère de l'empereur d'Allemagne, Charles IV. Il devint duc de Brabant en 1347 par son mariage avec Jeanne duchesse de Brabant, fille de Jean III le Triomphant, duc de Brabant. J. A. B.

comte de Flandre, tant pour ce qu'il sembloit à plusieurs du royaume que il avoit empêché le seigneur de Bournesel à faire son voyage en Écosse, comme pour ce qu'il tenoit de-lez (près) lui le duc de Bretagne son cousin qui étoit grandement en sa malivolence (malveillance); et apperçurent bien ceux qui de-lez (près) le roi étoient, que le comte de Flandre n'étoit pas bien en sa grâce.

Un petit après cette avenue le roi de France escripsit (écrivit) unes lettres moult dures devers le comte de Flandre son cousin; et parloient ces lettres sur menace, pourtant (attendu) qu'il soutenoit avecques lui le duc de Bretagne lequel il tenoit à ennemi. Le comte de Flandre rescripsit (récrivit) au roi et s'excusa au plus bellement qu'il pot (put), et bien le sçut faire. Cette excusance n'y valut rien que le roi de France ne lui renvoyât plus dures lettres, en remontrant que si il ne éloignoit de sa compagnie le duc de Bretagne son adversaire, il lui feroit contraire. Quand le comte de Flandre vit que c'étoit acertes (sérieux) et que le roi de France le poursuivoit de si près, si ot (eut) avis de soi même, car il étoit moult imaginatif, que il montreroit ces menaces à ses bonnes villes, et par spécial à ceux de la bonne ville de Gand, pour sçavoir que ils répondroient; et envoya à Bruges, à Ypres et à Courtray; et se partit le duc de Bretagne en sa compagnie, et s'en vint à Gand et se logea à la Poterne. Si fut liement reçu des bourgeois, car à ce jour ils l'aimoient moult de-lez (chez) eux. Quand aucuns bourgeois des bonnes villes de Flandre qui envoyés y furent, ainsi

que ordonné étoit, furent là tous assemblés, le comte les fit venir en une place et là remontrer par Jean de la Faucille toute son intention, et lire les lettres que le roi de France depuis deux mois lui avoit envoyées. Et quand ces lettres orent (eurent) été lues, le comte parla et dit: « Mes enfants et bonnes gens de Flandre, par la grâce de Dieu, j'ai été votre seigneur long-temps et vous ai gouvernés en paix à mon pouvoir; ni vous n'avez en mois vu nul contraire que je ne vous aie tenus en prospérité, ainsi que un seigneur doit tenir ses gens: mais il me vient à grand' déplaissance, et aussi doit-il faire à vous qui êtes mes bonnes gens, quand monseigneur le roi me hérie (maltraite) et me veut hérier (maltraiter) pourtant (attendu) que je soutiens en mon pays et tiens en ma compagnie le duc de Bretagne mon cousin germain qui n'est pas bien aimé en France, et ne se ose assurer en ses gens en Bretagne, pour la cause de cinq ou six barons qui le héent (haïssent); et veut le roi que je le boute (mette) hors de mon hôtel et de ma terre; ce lui seroit grand'étrangeté. Je ne dis mie, si je confortois mon cousin de villes, de châteaux, de gens d'armes contre le roi de France, que il n'eut bien cause de soi plaindre de moi; mais nennil, ni nulle volonté n'en ai. Et pour ce je vous ai ci assemblés et vous montre les périls qui en pourroient venir, à sçavoir si vous voulez demeurer de-lez (près) moi. » Ils répondirent tous d'une voix: « Monseigneur, oil; et ne sçavons aujourd'hui seigneur, quel qu'il soit, s'il vous vouloit faire guerre, que vous ne trouvissiez dedans votre

comté deux cent mille hommes tous armés et bien à point, pour eux défendre. » Cette parole réjouit grandement le comte Louis de Flandre et dit: « Mes beaux enfants, grand mercy. » Sur ces paroles deffina (termina) leur parlement; et se contenta le comte grandement de eux; et leur donna congé de retourner en leurs maisons, et retourna chacun en son pays; et le comte, quand il sçut que bon fut, retourna à Bruges, le duc de Bretagne en sa compagnie. Si demeurèrent les choses en cet état, le comte grandement content et en la grâce de ses gens, et le pays en paix et en prospérité. Depuis ne demeura guères par incidence merveilleuse que le pays échut en grand'tribulation, si comme vous orrez (entendrez) recorder avant en l'histoire. Vous devez et pouvez bien croire que le roi de France fut informé de toutes ces choses, et comment le comte de Flandre avoit répondu. Si ne l'en ama (aima) mieux, mais il n'en pot (put) autre chose faire; et disoit que le comte de Flandre étoit le plus orgueilleux, et présumpcieux (présomptueux) prince que on sut, et encore, si comme je fus informé, que c'étoit le seigneur qu'il eut plus volontiers mis à raison, ou volontiers eut vu que aucun lui eut porté contraire ou dommage; par quoi son grand orgueil fut abattu[1]. Le comte de Flandre, quoique le roi de France lui eut escript (écrit) que c'étoit grandement à sa déplaisance que il soutenoit le duc de Bretagne, pour ce ne lui donna mie congé; mais le tint de-lez

(1) Les imprimés sont inintelligibles en cet endroit. J. A. B.

(près) lui tant que demeurer volt (voulut); et lui faisoit tenir son état bel et bon. Et en la fin le duc ot (eut) conseil et volonté qu'il se retrairoit (retireroit) en Angleterre: si prit congé au comte son cousin et s'en vint à Gravelines; et là le vint quérir le comte de Salebrin (Salisbury) à (avec) cinq cents lances et mille archers, pour la doute (crainte) des garnisons Françoises, et le mena à Calais dont messire Hue de Cavrelée (Calverly) étoit capitaine, qui le reçut liement. Quand le duc de Bretagne ot (eut) séjourné environ cinq jours à Calais il eut vent à volonté; si monta en mer, et le comte de Salebrin (Salisbury) en sa compagnie, et arrivèrent à Douvres; et de là vinrent vers le jeune roi Richard qui les reçut à grand'joie; et aussi firent le duc de Lancastre, le comte de Cantebruge (Cambridge), le comte de Boughinghen (Buckingham) et les seigneurs et les barons d'Angleterre.

Vous avez bien ci-dessus ouï recorder comment messire Wallerant de Luxembourg le jeune, comte de Saint Pol [1], fut pris des Anglois, par bataille entre la bastide (fort) d'Ardre et de Calais, et fut mené en Angleterre prisonnier, en la volonté du roi; car le roi Édouard, lui vivant, l'acheta du seigneur de Gommégnies qui avoit été son maître; car le sire de Gommégnies avoit mis sus la chevauchée en laquelle il fut pris d'un écuyer bon homme d'ar-

(1) Voyez au livre Ier, le récit de la prise du comte de Saint Paul par les Anglois que l'art de vérifier les dates place à l'année 1374. J. A. B.

mes de la duché de Guerles (Gueldres). Si demeura grand temps le comte de Saint Pol prisonnier en Angleterre sans avoir sa délivrance. Bien est vérité que le roi d'Angleterre, le captal de Buch vivant, l'offrit plusieurs fois au roi de France pour le dit captal; mais le roi Charles ni son conseil n'y vouloit entendre ni le donner pour échange; dont le roi Anglois avoit grand' indignation. Si demeura la chose longuement en cet état, et le jeune comte de Saint Pol prisonnier en Angleterre dedans le bel châtel de Windsor; et avoit si courtoise prison qu'il pouvoit aller partout ébattre, jouer et voler (chasser au vol) des oiseaux environ Windsor: de ce étoit-il reçu sur sa foi. En ce temps se tenoit madame la princesse mère du roi Richard d'Angleterre à Windsor [1] et sa fille de-lez (près) elle, madame Mahault la plus belle dame d'Angleterre. Le comte de Saint Pol et cette dame s'entraimèrent loyalement et enamourèrent l'un l'autre; et étoient ensemble à la fois en dances et en carolles (bals) et en ébatements, tant que on s'en apperçut; et s'en découvrit la dame qui aimoit le comte de Saint Pol ardemment à madame sa mère. Si fut adoncques traité un mariage [2] entre le comte de Saint Pol et madame Mahault Holland; et fut mis le comte à

(1) Cette princesse veuve du prince de Galles, père du roi Richard, avoit épousé en premières noces Thomas Holland et avoit eu de ce mariage *Mahaut de Courtenay* qui fut mariée au comte de Saint Paul. J. D.

(2) Le traité pour la rançon et le mariage du comte de Saint Paul est imprimé dans Rymer et porte la date du 18 juillet 1379. J. D.

finance à six vingt mille francs [1] desquels, quand il auroit épousé la dame on lui rabattroit soixante mille francs [2] et les autres soixante mille il paieroit: et pour trouver la finance, quand les convenances furent prises, le roi d'Angleterre fit grâce au comte de Saint Pol de repasser la mer et de retourner sur sa foi dedans l'an. Si vint le comte en France voir le roi et ses amis le comte de Flandre, le duc de Brabant et le duc Aubert ses cousins qui le conjouirent liement. Le roi de France en cet an fut informé trop dur contre le comte de Saint Pol; [3] car on le mit en soupçon qu'il devoit rendre aux Anglois le fort châtel de Boukain (Bouchain); et le fit le roi saisir de main mise et bien garder, et montra le roi que le comte de Saint Pol vouloit faire envers lui aucun mauvais traité; ni oncques ne s'en put excuser; et pour ce fait furent

(1) Les lettres du 18 juillet 1379 disent seulement, cent mille francs d'or dont cinquante mille devoient être payés lorsque le comte de Saint Paul seroit arrivé à Calais et les cinquante mille autres payés moitié à Noël et moitié à la Saint Jean Baptiste suivante. Pour sûreté du payement le comte de Saint Paul devoit donner en ôtage son frère puiné Pierre de Luxembourg et livrer aux Anglois *Guise* ou *Bouchain*. J. A. B.

(2) Les conventions du 18 juillet 1379 dans Rymer ne font point mention d'aucune remise en faveur de ce mariage. J. A. B.

(3) Ce n'étoit pas sans fondement que l'on avoit donné au roi des impressions désavantageuses contre le comte de Saint Paul. Suivant les conventions du 18 juillet 1379, le comte devenoit homme lige du roi d'Angleterre, renonçoit à la vassalité du roi de France, livroit aux Anglois Guise ou Bouchain et tous ses châteaux en France, etc. etc. Cet acte renferme les preuves les plus convaincantes de la félonnie du comte de Saint Paul. J. D.

en prison au châtel de Mons en Haynault monsire le chanoine de Robertsart, le sire de Vertaing, messire Jaquemes Dusart et Girot Dobies. Depuis se diminuèrent ces choses et allèrent à néant; car on ne put rien prouver sur eux; et furent délivrés; et le comte de Saint Pol retourna en Angleterre pour lui acquitter devers le roi, et épousa sa femme; et fit tant qu'il paya les soixante mille francs en quoi il étoit obligé, et puis repassa la mer; mais point n'entra en France, car le roi l'avoit en haine. Si allèrent demeurer, le comte et la comtesse sa femme, au châtel de Hen sur Eure que le sire de Moriannes, qui avoit sa sœur épousée [1], lui prêta; et là se tinrent tant que le roi Charles vesqui (vécut), car oncques le comte ne put retourner à son amour. Nous nous souffrirons à parler de cette matière et retournerons aux besognes de France.

(1) L'histoire généal. de la maison de France donne quatre sœurs au comte de Saint Paul, mais on ne voit pas le nom du sire de Moriannes ou Moriane parmi ceux de leurs maris; peut-être est-il question de la sœur de la comtesse de Saint Paul. J. D.

CHAPITRE XLVII.

COMMENT CEUX DE LA GARNISON DE CHERBOURG DÉCONFIRENT LES FRANÇOIS. COMMENT LE FORT CHATEAU DE MONT-VENTADOUR FUT PAR TRAHISON LIVRÉ A GEFFROY TÊTE NOIRE; ET COMMENT AYMERIGOT MARCEL PRIT PLUSIEURS FORTS AU PAYS D'AUVERGNE.

En ce temps se tenoit toute Bretagne close[1], tant pour le roi de France que l'un contre l'autre, car les bonnes villes de Bretagne étoient assez de l'accord du duc et avoient grand'merveille que on demandoit à leur seigneur; et aussi étoient de leur accord plusieurs chevaliers et écuyers du pays, et la comtesse de Penthièvre mère aux enfants de Bretagne avecques eux: mais le connétable de France messire Bertran de Claiquin (Guesclin), le sire de Clisson, le sire de Laval, le vicomte de Rohan et le sire de Rochefort tenoient le pays en guerre avecques la puissance qui leur venoit de France. Car à Pont Orson et à Saint Malo de l'Ile avoit très grand' foison de gens d'armes de France, de Normandie, d'Auvergne et de Bourgogne, lesquels y faisoient moult de desroys (désordres). Le duc de Bretagne qui se tenoit en Angleterre étoit bien informé de

(1) Froissart ne parle point ici de l'arrêt de confiscation de la Bretagne du 4 décembre 1378, dont cette division des Bretons fut la suite, et qui eut lieu en 1379. J. D.

ces avenues et comment le duc d'Anjou qui se tenoit à Angers lui faisoit détruire et guerroyer son pays, et comment les bonnes villes se tenoient closes au nom de lui, et aucuns chevaliers et écuyers de Bretagne, dont il leur savoit bon gré. Mais ce nonobstant ne s'osoit il fier de retourner en Bretagne, car il se doutoit de trahison; et aussi il ne le trouvoit pas en conseil [1] devers le roi d'Angleterre ni le duc de Lancastre.

D'autre part en Normandie se tenoient à Valognes en garnison messire Guillaume Desbordes, lequel en étoit capitaine, en la compagnie le Petit sénéchal d'Eu, messire Guillaume Martel, messire Braques de Braquemont, le sire de Tracy, messire Parceval d'Aineval, le Bègue d'Ivry, messire Lancelot de Lorris et plusieurs autres chevaliers et écuyers; et subtilloient (imaginoient) nuit et jour comment ils pussent porter dommage à ceux de Cherbourg dont messire Jean de Harleston étoit capitaine. Ceux de Cherbourg issoient (sortoient) souvent hors quand bon leur sembloit; car ils pouvoient toutefois qu'il leur plaisoit chevaucher à la couverte (secrétement) que on ne savoit rien de leurs yssues (sorties), pour les grands bois où ils marchissoient [2], car ils avoient faite une voie et taillée à leur volonté que ils pouvoient issir hors et chevaucher sur le pays sans danger des François. Et avint en cette saison [3] que les François chevauchoient

(1) C'est-à-dire que le roi d'Angleterre ni le duc de Lancastre ne lui conseilloient pas de retourner en Bretagne. J. A. B.

(2) Dont ils étoient voisins. J. A. B.

(3) Cette rencontre des François et des Anglois près Cherbourg est

et eux aussi; et rien ne savoient les uns des autres; et tant que d'aventure ils se trouvèrent ens (dedans) ès bois en une place que on dit Prestot. Lorsqu'ils s'entretouvèrent, ainsi que chevaliers et écuyers qui désirent à combattre, ils mistrent (mirent) tous pied à terre, excepté messire Lancelot de Lorris qui demeura sur son coursier, le glaive au poing et la targe (bouclier) au col, et demanda une joûte pour l'amour de sa dame. Là étoit qui bien l'entendit; si fut tantôt recueilli, car autant bien y avoit des chevaliers amoureux avecques les Anglois comme il étoit; et vint sur lui messire Jean de Compellant (Copeland) un moult roide chevalier, et éperonnèrent leurs chevaux et se boutèrent l'un sur l'autre de plein eslais (élan) et se donnèrent sur leurs targes très grands horions (coups). Là fut consuivi (atteint) messire Lancelot du chevalier Anglois par telle manière qu'il perça la targe et toutes les armures et lui passa tout oultre le corps, et fut navré (blessé) à mort; dont ce fut dommage, car il étoit appert chevalier jeune, frisque (leste) et amoureux, et fut depuis moult plaint. Adonc se boutèrent François et Anglois les uns dedans les autres et se combattirent longuement des glaives et puis des haches. Là furent bons chevaliers de la part des François messire Guillaume Desbordes, et Petit sénéchal d'Eu, messire Guillaume Martel, messire Braques de Braquemont et tous les autres; et se combattirent vaillamment. Et

du jour de Saint Martin d'été, 4 juillet 1378, et Froissart en a déjà parlé au premier livre. J. A. B.

aussi firent les Anglois messire Jean de Harleston, messire Philipars Picourde, messire Jean Burle (Burley), messire Jean de Compellant (Copeland) et tous les autres, et avint finalement que par bien combattre la journée leur demeura et obtinrent la place et furent les François tous morts [1] ou pris; et fut messire Guillaume Desbordes pris d'un écuyer de Hainaut nommé Guillaume de Beaulieu [2]. Si furent menés à Cherbourg; et là trouvèrent messire Olivier de Claiquin (Guesclin) aussi prisonnier. Ainsi alla de cette besogne, si comme je fus adonc (alors) informé.

D'autre part en Auvergne et en Limousin avenoient souvent faits d'armes et merveilleuses emprises (entreprises); et par spécial, dont ce fut dommage pour le pays, le châtel de Mont-Ventadour en Auvergne, qui est l'un des plus forts châteaux du monde, fut trahi et vendu à un Breton le plus cruel et austère (dur) de tous les autres, qui s'appelloit Geffroy Tête-Noire et je vous dirai comment il l'eut. Le comte de Mont-Ventadour et de Montpensier étoit un ancien et simple preudoms

(1) Guillaume Desbordes étoit encore prisonnier dans la tour de Londres le 30 d'aout 1380. (Voy. Rymer à cette date.) J. A. B.

(2) Sauvage dit: *Et mesmement un escuier de Haynaut qu'on appelle Guillaume Desbordes Beaulieu fut pris.* La différence entre l'imprimé de Sauvage et le manuscrit dont on s'est servi est remarquable. Suivant l'imprimé Guillaume de Beaulieu est prisonnier des Anglois, et suivant le manuscrit il a fait prisonnier Guillaume Desbordes. La leçon du manuscrit est préférable, et d'ailleurs conforme au texte de Sauvage dans le dernier chapitre du premier volume où Froissart a déjà parlé de cette rencontre des François et des Anglois près de Cherbourg. J. D.

(prudhomme) qui plus ne s'armoit, mais se tenoit tout quoy (tranquille) en son châtel. Ce comte avoit un écuyer à varlet nommé Pons du Bois, lequel l'avoit servi moult longuement, et trop petit (peu) avoit profité en son service, et véoit (voyoit) que nul profit d'or ni d'argent il n'y pouvoit avoir. Si s'avisa d'un mauvais avis qu'il se payeroit; si fit un secret traité à (avec) Geffroy Tête-Noire qui se tenoit en Limousin, et tant que il livra le châtel de Ventadour pour six mille francs. Mais il mit en son marché que son maître le comte de Ventadour n'auroit jà mal, et le mettroit-on hors du châtel débonnairement, et lui rendroient tout son arroy (équipage). Ils lui tinrent son convenant (convention), ni oncques ne firent mal au comte ni à ses gens, et ne retinrent fors les pourvéances (provisions) et l'artillerie dont il y avoit grand'foison. Si s'en vint le comte de Ventadour et ses gens demeurer à Montpensier de-lez (près) Aigue-Perse en Auvergne; et Geffroy Tête-Noire et ses gens tinrent Mont Ventadour, par lequel ils endommagèrent fort le pays et prirent plusieurs châteaux en Auvergne, en Rouergue, en Limousin, en Quercin (Quercy), en Givauldan (Gévaudan), en Bigorre, et en Agénois. Avecques Geffroy Tête Noire avoit plusieurs autres capitaines qui faisoient moult de grands appertises d'armes: et prit Aimerigot Marcel, un écuyer de Limousin, Anglois, le fort châtel de Caluset séant en Auvergne en l'évêché de Clermont. Cil (ce) Aimerigot avec ses compagnons coururent le pays à leur volonté. Si étoient de sa route (troupe) et capitaines d'autres

châteaux le bourg (bâtard) de Carlat, le bourg Anglois, le bourg de Champagne, Raymond de Sors Gascon et Pierre de Biern (Béarn) Biernois (Béarnois).

Aimerigot Marcel chevauchoit une fois, lui douzième tout seulement, à l'aventure; et prit son chemin pour venir à Aloise de-lez (près) Saint Flour, qui est un beau château de l'évêché de Clermont. Bien sçavoit que le châtel n'étoit point gardé, fors du portier tant seulement. Ainsi qu'ils chevauchoient à la couverte (secrétement) devant Aloise, Aimerigot regarda et vit que le portier séoit sur une tronche (tronc) de bois au dehors du châtel. Adonc dit un Breton qui sçavoit trop bien jouer de l'arbalêtre: « Voulez-vous que je le vous le rende tout mort du premier coup? » — « Oil, dit Aymerigot, je t'en prie. » Cil (cet) arbalêtrier entoise et trait (tire) un carreau (flêche) et assenne le portier de droite visée en la tête et lui embarre tout dedans. Le portier qui étoit navré à mort, quand il se sentit féru (frappé) rentra en la porte et cuida (crut) refermer le guichet; mais il ne le put, car il chut (tomba) là tout mort. Aymerigot et ses compagnons se hâtèrent et entrèrent dedans: si trouvèrent le portier tout mort et sa femme de-lez (près) lui toute effraée (effrayée), à laquelle ils ne firent nul mal, mais ils lui demandèrent où le châtelain étoit. Elle répondit que il étoit à Clermont. Les compagnons assurèrent la femme de sa vie afin qu'elle leur baillât les clefs du châtel et de la maîtresse tour. Elle le fit, car elle n'avoit point de défense; et puis là mirent

hors et lui rendirent toutes ses choses, voire (c'est-à-dire) ce que porter en put: si s'en vint à Saint Flour à une lieue de là. Ceux de Saint Flour furent tous ébahis quand ils sçurent que Aloise étoit Anglesche (Angloise): aussi furent ceux du pays d'environ.

Assez tôt après prit Aymerigot Marcel le fort châtel de Vallon par eschiellement (escalade), et quand il fut dedans, le capitaine dormoit en une grosse tour, laquelle n'étoit mie à prendre de force. Adonc s'avisa Aymerigot d'un subtil tour; car il tenoit le père et la mère du capitaine: si les fit venir devant la tour et fit semblant qu'il les feroit décoler si leur fils ne rendoit la tour. Les bonnes gens doutoient (redoutoient) la mort ; si dirent à leur fils qu'il eut pitié d'eux ou autrement ils étoient morts. Si pleuroient tous deux moult tendrement. L'écuyer se ratenry (attendrit) grandement et n'eut jamais vu son père ni sa mère mourir; si rendit la tour; et on les bouta hors du châtel. Ainsi fut Vallon Anglesche (Angloise), qui gréva moult le pays; car toutes manières de gens qui vouloient mal faire se retraioient (retiroient) dedans ou en Caluset à deux lieues de Limoges, ou en Carlat, ou en Aloise, ou en Ventadour et en plusieurs autres châteaux. Et quand ces garnisons se assembloient, ils pouvoient être cinq ou six cents lances, et couroient toute la terre au comte Dauphin qui leur étoit voisine et nul ne leur alloit au devant tant qu'ils fussent ensemble. Bien est vérité que le sire Dapcier (Dapchier) leur étoit grand ennemi; aussi étoient le

sire de Sollertel et le bâtard son frère et un écuyer de Bourbonnois nommé Gourdines. Cil (ce) Gourdines, par beau fait d'armes et d'une remontre, print (prit) un jour Aimerigot Marcel et le rançonna à cinq mille francs: tant en eut-il. Ainsi se portoient les faits d'armes en Auvergne et en Limousin et ès marches de par delà.

CHAPITRE XLVIII.

Comment Clément fut tenu à pape par le roi de France; et comment il envoya en France le cardinal de Poitiers.

Je me suis longuement tenu à parler du fait de l'église, si m'y vueil (veux) retourner, car la matière le requiert. Vous avez bien ci-dessus ouï recorder comment par l'effort des Romains les cardinaux qui pour le temps régnoient, et pour le peuple de Rome appaiser qui trop fort étoit ému sur eux, firent pape et nommèrent l'archevêque de Bari, qui s'appelloit en devant Berthelemieu (Barthelemi) des Aigles[1]. Cil (celui-ci) reçut la papalité (papauté), et fut nommé Urbain le VI et ouvrit grâces (indulgences) ainsi comme usage est. L'intention de

(1) Barthélemi Prignano, archevêque de Bari, fut élu le 9 avril 1378, et couronné le 18 du même mois et s'appela Urbain VI. J. D.

plusieurs cardinaux étoit que, quand ils verroient leur plus bel, ils remettroient leur élection ensemble et ailleurs; car ce pape ne leur étoit mie profitable ni aussi à l'église; car il étoit trop fumeux (violent) et trop melencolieux (acerbe). Quand il se vit en prospérité et puissance de papalité et que plusieurs rois chrétiens escripsoient (écrivoient) à lui et se mettoient en son obéissance, il se oultre cuida (devint présomptueux) et énorgueillit et voult (voulut), user de puissance et de tête, et retrancher aux cardinaux plusieurs choses de leur droit et outre leurs accoutumances; de quoi il leur déplut grandement; et en parlèrent ensemble; et distrent (dirent) et imaginèrent que il ne leur feroit jà bien et que il n'étoit pas digne de gouverner le monde. Si proposèrent les plusieurs qu'ils éliroient un autre qui seroit sage et puissant, et par lequel l'église seroit bien gouvernée.

A cette ordonnance mettoient grand'peine les cardinaux, et par spécial cil (celui) qui depuis fut élu pape. Par tout un été [1] furent-ils en variation, car ceux qui tiroient à faire pape n'osoient découvrir leur secret généralement pour les (à cause des) Romains; et tant que sur les vacations de cour plusieurs cardinaux se partirent de Rome et s'en allèrent ébatre en plusieurs lieux à leur plaisance. Urbain s'en alla en une cité que on dit Tieulle (Tivoli), et là se tint un grand temps. En ces vacations et ce terme qui longuement ne pouvoit durer, car trop

(1) Pendant l'été de l'année 1378. J. A. B.

grand' foison de clercs de diverses parties du monde étoient à Rome attendant grâces, et jà les plusieurs étoient promises et colloquées (arrêtées), les cardinaux qui étoient tous d'un accord se mirent ensemble et firent pape; et eschéi (tomba) le sort et la voix à messire Robert de Genève [1], jadis fils au comte de Genève; et fut premièrement évêque de Thérouenne et puis évêqne de Cambray, et s'appeloit le cardinal de Genève. A cette élection faire furent présents la greigneur (majeure) partie des cardinaux; et fut appelé Clément.

En ce temps avoit en la marche de Rome un moult vaillant chevalier de Bretagne, qui s'appeloit Sevestre Bude, qui tenoit dessous lui plus de deux mille Bretons; et tous s'étoient les années passées bien portés contre les Florentins que pape Grégoire avoit guerroyés et excommuniés pour leur rebellion; et avoit Sevestre Bude tant fait qu'ils étoient venus à merci. Pape Clément, et les cardinaux qui de son accord étoient, le mandèrent secrétement et toutes ses gens. Si s'en vint bouter au bourg Saint Pierre et au fort châtel Saint Ange dehors Rome pour mieux contraindre les Romains. Si ne s'osoit Urbain partir de Tieulles (Tivoli) ni les cardinaux qui de son accord étoient. Grandement n'y en avoit mie pour la doublance (crainte) des Bretons; car ils étoient grand'foison (nombre) et

(1) Robert de Genève fut élu à Fondi le 21 septembre 1378, et couronné le 31 octobre suivant: il prit le nom de Clément VII. (Voyez l'excellent morceau de M. Sismondi sur ce schisme dans son tome 7 des républiques Italiennes. J. A. B.

tous gens de fait, et ruoient jus (renversoient) tout ce qu'ils rencontroient. Quand les Romains se virent en ce danger si mandèrent autres soudoyers Allemands et Lombards qui escarmouchoient tous les jours contre ces Bretons. Clément ouvrit grâces [1] et signifia son nom [2] par tout le monde. Quand le roi de France qui pour le temps régnoit en fut certifié, si lui vint de premier à grand' merveille, et manda ses frères et les hauts barons de France et tous les prélats et le recteur et les maîtres et docteurs de l'université de Paris, pour sçavoir à laquelle élection de ces deux papes ou à la première ou à la dernière il se tenroit (tiendroit). Cette chose ne fut pas sitôt déterminée, car plusieurs clercs varioient; mais finalement tous les prélats de France s'inclinoient à Clément, et aussi faisoient les frères du roi, et la greigneur (majeure) partie de l'université de Paris. Et fut le roi Charles de France tellement montré et informé par tous les plus grands clercs de son royaume qu'il obéit au pape Clément [3] et le tint à droit pape, et fit un commandement spécial par tout son royaume que on tenist (tînt) Clément à pape et que tous obéissent à lui si comme à Dieu en terre. Le roi d'Espagne tint cette opinion [4]; aussi fit le comte de Savoye, le sire de

(1) Distribua les grâces du saint siége. J. A. B.

(2) Aussitôt que le pape est nommé, il choisit le nom sous lequel on doit le désigner. J. A. B.

(3) Charles V se déclara pour Clément VII dans l'assemblée de Vincennes le mardi 16 novembre 1378. (*Grandes Chron. de France. Contin. manusc. de la Chron. franç. de Guillaume de Nangis.*) J. D.

(4) Le roi de Castille Henry de Transtamare, dans l'assemblée de

Milan et la reine de Naples [1]. Ce que le roi de France crut en Clément colora grandement son fait, car le royaume de France est la fontaine de chrétienté, d'excellence et de créance, pour les nobles églises et les hautes prelacions (prélatures) qui y sont. Encore vivoit Charles de Bohême, roi d'Allemagne et empereur de Rome [2] et se tenoit à Prague en Behaigne (Bohême), et étoit informé de toutes ces choses qui lui venoient à grand' merveille; et quoique tous ceux de l'empire d'Allemagne, excepté l'archevêque de Trèves, crussent de fait, de courage et d'intention en Urbain, ni ne vouloient ouïr parler d'autre, l'empereur se faingny (feignit) et dissimula tant qu'il vesqui (vécut); et répondoit, quand on lui en parloit, si bien que tous prélats et barons de son empire s'en contemptoient (contentoient). Nonobstant tout ce les églises de l'Empire obéissoient à Urbain; et aussi fit tout le royaume d'Angleterre, et le royaume d'Écosse obéit à Clément. Le comte Louis de Flandre gréva grandement Clément ès parties

Tolède en 1378, resta neutre. L'Arragon et le Portugal en firent autant. Clément VII ne fut reconnu en Castille que sous le roi Jean fils de Henry, le jour de la Pentecôte 1381, dans l'assemblée de Salamanque où avoient été transférés les états de *Médina del Campo*. Le Portugal ne le reconnut que l'année suivante. J. A. B.

(1) La reine Jeanne de Naples reconnut d'abord Urbain VI, mais rebutée par les procédés durs et hautains de ce pape, elle favorisa l'élection de Clément VII. Urbain VI s'en vengea et fut la principale cause de tous ses malheurs. (*Voyez l'histoire des rois des deux Siciles par M. d'Égly, et l'histoire de Naples de Giannone*). J. D.

(2) Charles IV empereur et roi de Bohême, mort le 29 novembre 1378. Il étoit attaché à Urbain VI qui confirma à son fils Venceslas la succession à l'empire. J. D.

de Brabant, de Hainaut, de Flandre et du Liége, car il vouloit toujours demeurer urbaniste; et disoit que on faisoit à ce pape tort. Et ce comte étoit tout cru et renommé adonc (alors) ès parties où il conversoit; et pour ce les églises et les seigneurs terriens se tenoient à son opinion. Mais ceux de Hainaut, les églises et le sire conjoints avecques eux, demeurèrent neutres, et ne obéirent ni à l'un ni à l'autre: de quoi l'évêque de Cambray pour le temps, qui s'appeloit Jean, en perdoit en Hainaut toutes ses revenues en temporalité.

En ce temps fut envoyé ens (dans) ès parties de France, de Hainant, de Flandre et de Brabant, de par le pape Clément, le cardinal de Poitiers [1], un moult prudhomme et vaillant et sage clerc, pour enseigner et prêcher le peuple, car il avoit été en la première élection. Si montroit bien comment par contrainte ils avoient l'archevêque de Bar fait pape.

(1) Suivant les grandes chroniques de France et la continuation de la chronique françoise de Guillaume de Nangis, les cardinaux de Poitiers et d'Aigrefeuille arrivèrent à Paris après Pâques de l'an 1379. La continuation de Nangis dit que le cardinal d'Aigrefeuille étoit destiné pour l'Allemagne, et le cardinal de Poitiers pour l'Angleterre. Ils furent reçus au Louvre et eurent plusieurs conférences avec le roi. Le 4 mai le cardinal de Limoges présenta le chapeau rouge au cardinal d'Autun en présence du roi. Le 7 du même mois ils allèrent à Vincennes où ils eurent audience du roi sur l'objet de leur légation, et bientôt après ils partirent de Paris pour se rendre à leur destination. Le cardinal de Poitiers alla d'abord à Tournay et celui d'Aigrefeuille, suivant la continuation de Nangis, à Metz, mais ils ne purent obtenir de sauf-conduit pour l'Allemagne ni pour l'Angleterre. (On a suivi la continuation de Nangis pour les dates beaucoup plus exactes que celles des grandes chroniques de France). J. D.

Le roi de France et ses frères et les prélats de France le recueillirent bénignement et entendirent volontiers à ses besognes et à ses paroles; et leur semblèrent toutes véritables, pour tant y ajoutèrent-ils plus grand' foi. Et quand il ot (eut) été en France à son plaisir, il s'avala en Hainaut où il fut reçu du duc Aubert liement. Aussi fut-il en Brabant du duc et de la duchesse; mais autre chose n'y conquesta (gagna). Il cuida (espéra) à son venir (retour) aller au Liége; mais il en fut si déconseillé que point n'y alla. Si retourna à Tournay et cuidoit (croyoit) aller en Flandre pour parler au comte; mais point n'y alla, car il lui fut signifié du comte qu'il n'y avoit que faire, car il tenoit Urbain à pape et toujours il le tiendroit, et en cet état vivroit et mourroit. Si se partit le cardinal de la ville de Tournay et s'en vint à Valencienne et delà à Cambray; et là se tint long-temps, en espérance de toujours ouïr bonnes nouvelles.

CHAPITRE XLXI.

Comment messire Sevestre Bude et aucuns Bretons entrèrent en Rome et tuèrent plusieurs Romains.

Ainsi étoient les royaumes chrétiens en variation par le fait de ces deux papes, et les églises aussi

en différend. Urbain avoit la greigneur (majeure) partie. Mais la plus profitable tant comme à revenue, à pleine obéissance Clément la tenoit. Si envoya Clément, par le consentement des cardinaux, en Avignon pour appareiller le lieu et le palais : si étoit bien son entente (intention) que par delà il se trairoit (retireroit) au plus tôt qu'il pourroit; et s'en vint séjourner Clément en la cité de Fondes (Fondi) et là ouvry (distribua) ses grâces; et si se trairent (rendirent) toutes manières de clercs qui ses grâces vouloient avoir cette part. Et tenoit sur les champs ès villages grand' foison de souldoiers (soldats) qui guerrioient et hérioient (inquiétoient) Rome et le bourg Saint Pierre et les travailloient jour et nuit d'assauts et d'escarmouches. Et aussi ceux qui étoient au châtel de Saint Angle (Ange) au dehors Rome faisoient moult de destourbiers (dommages) aux Romains; mais ceux de Rome se fortifièrent de souldoiers (soldats) Allemands, et en avoient grand' foison avec la puissance de Rome que ils assemblèrent; si que un jour ils conquirent le bourg Saint Pierre. Adonc se boutèrent (mirent) qui bouter se purent, au châtel Saint Angle (Ange), et là se recueillirent (rassemblèrent). Toutes-fois par force d'armes ils [1] menèrent tellement les Bretons que ils rendirent le châtel, sauves leurs vies : si s'en partirent les Bretons et se trahirent (retirèrent) tous vers Fondi et là environ sur le plat pays; et les Romains abattirent le châtel Saint Angle (Ange) et

(1) Les soldats allemands. J. A. B.

ardirent (brûlèrent) tout le bourg Saint Pierre. Quand messire Sévestre Bude qui se tenoit sur le pays, entendit que ses gens avoient ainsi perdu le châtel de Saint Angle (Ange), si en fut durement courroucé, et avisa comment il pourroit sur ces Romains soi contrevenger. Toute-fois il lui fut dit par ses espies (espions) que les Romains, tous les plus notables de la cité, devoient être assemblés au Champdole (Capitole) en conseil. Sitôt comme il fut informé de ces nouvelles, il mit une chevauchée de gens d'armes sus, que il tenoit de-lez (près) lui, et chevaucha ce jour par voies couvertes secrétement vers Rome: sur le soir il entra ens (dedans) par la porte de Naples. Et quand ces Bretons furent entrés ens (dedans), ils prirent le chemin du Campdolle (Capitole), et là vinrent si à point que tout le conseil de Rome étoit issu hors de la chambre et se tenoit sur la place. Ces Bretons abaissèrent leurs glaives et éperonnèrent leurs coursiers et se boutèrent en ces Romains et là en occirent (tuèrent) et abattirent trop grand' foison, et tous les plus notables de la ville; et en y eut de morts sur la place sept bannerets et bien deux cents d'autres riches hommes et grand' foison de méhaigniés (maltraités) et de navrés (blessés). Quand ces Bretons orent (eurent) fait leur emprise, ils se retrairent (retirèrent) sur le soir; et tantôt fut tard, si ne furent poursuivis tant pour la nuit que pour ce que ils furent si effraez (effrayés) dedans Rome, que ils ne sçavoient à quoi entendre, fors à leurs amis qui étoient morts ou blessés. Si passèrent la nuit en

grand'angoise de cœur et ensevelirent les morts et mistrent (mirent) à point tous les navrés (blessés). Quand ce vint au matin, pour eux contrevenger, ils s'avisèrent d'une grand' cruauté; car les poures (pauvres) clercs qui à Rome séjournoient et qui en ce fait nulle coulpe (faute) n'avoient, ils assaillirent et en occistrent (tuèrent) et mehaignièrent (blessèrent) plus de trois cents; et par spécial nuls Bretons qui eschéoient (tomboient) en leurs mains n'étoient pris à merci. Ainsi étoient les choses ès parties de Rome par le fait des papes en grands tribulations, et le comparoient (payoient) tous les jours ceux qui coulpe (faute) n'en avoient.

CHAPITRE L.

COMMENT LA REINE DE NAPLES DONNA ET RÉSIGNA AU PAPE CLÉMENT TOUTES SES SEIGNEURIES; ET COMMENT DEPUIS LE DIT CLÉMENT LES REDONNA AU DUC D'ANJOU.

ENTREMENTES (pendant) que le pape Clément et les cardinaux se tenoient à Fondi, la reine de Naples le vint voir de son courage, et se mit, elle et les siens, en son obéissance, et le volt (voulut) bien tenir à pape. Cette royne (reine) avoit eu en propos un grand temps que le royaume de Sezille (Sicile) dont elle étoit dame et reine (1) et la comté de Provence qui

(1) Jeanne reine de Naples ne possédoit point la Sicile. En 1378

du royaume dépendoit, elle remettroit en la main du pape pour en faire à sa pure volonté et donner et ahériter un haut prince, quel qu'il fut, du royaume de France, qui puissance eut de l'obtenir contre ceux qu'elle haioit (haïssoit) à mort, qui descendoient du royaume de Honguerie (Hongrie)[1]. Et quand la reine de Naples fut venue à Fondes (Fondi), elle se humilia moult contre et envers le pape et se confessa à lui et lui remontra toutes ses besognes et se découvrit de ses secrets à lui et lui dit: « Père saint, je tiens plusieurs grands héritages et nobles, tels comme le royaume de Naples, le royaume de Sezille (Sicile) Puille (Pouille), Calabre et la comté de Provence. Bien est vérité que le roi Louis de Sicile duc de Pouille et de Calabre, mon père[2], lui vivant, il reconnoissoit toutes ses terres de l'église, et me prit par la main au lit de la mort[3]

Marie fille de Frédéric II ou III de la maison d'Arragon étoit reine de Sicile. (Voy. *l'art de vérifier les dates.*) Il est vrai que par un traité entre le roi de Sicile et la reine de Naples, il avoit été convenu que le royaume de Sicile seroit dit seulement de *Tinacrie*, mais cela n'eut point d'exécution. (Voy. Giannone, tome 3.) J. D.

(1) Quelques manuscrits ajoutent, *Messire Charles de la paix.* J. A. B.

(2) Le père de Jeanne reine de Naples, n'étoit point Louis roi de Sicile, mais Charles duc de Calabre, mort en 1328, fils de Robert le Sage roi de Naples, mort en 1343. J. A. B.

(3) Froissart a été très mal informé de ce qui regarde le royaume de Naples et la reine Jeanne. Non seulement le père de la reine Jeanne n'étoit pas le roi de Sicile Louis, mais son père Charles duc de Calabre ne lui a pu tenir ces discours. Le prince est mort en 1328 et Jeanne née en 1326 n'avoit alors que deux ans. Robert le Sage roi de Naples, grand père de Jeanne, n'a pas pu non plus lui tenir ces discours, car il est mort le 19 janvier 1343. Jeanne étoit alors mariée depuis 1333 à André de Hongrie, mort en 1345. Or le discours que Froissart met

et me dit ainsi: Ma belle fille, vous êtes héritière de moult riches et grands pays, et crois bien que plusieurs grands seigneurs tiendront à vous avoir à femme pour les beaux héritages et grands que vous tenez. Or veuillez user et vous marier à si haut seigneur qu'il soit puissant à vous tenir en paix et vos héritages aussi, et s'il avient ainsi que Dieu le consente que vous n'ayez nuls hoirs de votre corps, si remettez tous vos héritages en la main du saint père qui pour le temps sera; car le roi Robert mon père (1) au lit de la mort le me chargea ainsi: parquoi, ma belle fille, je le vous charge; et si m'en décharge. Et adonc, père saint, je lui eus en convent (promesse) par ma foi, présents tous ceux qui en la chambre pouvoient être, que je lui accomplirois tout son darrain (dernier) désirier (désir). Voir (vrai) est, père saint, que après son trépassement, par le consentement des nobles de Sezille (Sicile) et de Naples, je fus mariée (2) à Andrieu (André) de Hongrie, frère au roi Louis de Hongrie, duquel je n'eus nuls hoirs (3); car il mourut jeune homme à Aix (4) en

dans la bouche du prince au lit de la mort, suppose que Jeanne étoit à marier. Tout ce discours du père de Jeanne et celui de Jeanne sont pleins de méprises. J. D.

(1) Le roi Robert n'étoit point le père de Louis roi de Sicile, mais de Charles duc de Calabre, père de Jeanne. J. D.

(2) Jeanne de Naples fut mariée à André de Hongrie le 26 septembre 1333. du vivant de Robert son grand père qui n'est mort qu'en 1343. (Voy. l'art de vérifier les dates, et l'histoire généalogique de la maison de France). J. D.

(3) L'histoire généalogique de la maison de France nomme Charles Marcel né posthume d'André de Hongrie, le 25 décembre 1345, mort en Hongrie, âgé d'environ deux ans. J. D.

(4) André de Hongrie est mort étranglé en 1345 dans la ville d'A-

Provence. Depuis sa mort on me remaria au prince de Tarente qui s'appeloit messire Charles [1] et en eus une fille [2]. Le roi de Hongrie pour la déplaisance qu'il eut de la mort du roi Andrieu (André) son frère, fit guerre à mon mari messire Charles (Louis) de Tarente et lui vint tollir Pouille et Calabre et le prit par bataille et l'emmena en prison en Hongrie et là mourut [3]; et puis par l'accord des nobles de Sezille (Sicile) et de Naples, je me remariai [4] au roi James de Maillogres (Majorque) et mandai en France messire Louis de Navarre [5] pour épouser ma fille [6], mais il mourut sur le chemin [7].

verse au royaume de Naples et non pas à Aix en Provence. (V. l'histoire généalogique de la maison de France. Villani, Giannone, etc.) J. D.

(1) Jeanne de Naples épousa en secondes noces en 1347, non *Charles*, mais Louis prince de Tarente, neveu de Robert le Sage grand père de Jeanne. J. D.

(2) L'histoire généalogique de la maison de France donne deux filles à Louis de Tarente, Catherine et Françoise, mortes jeunes. J. D.

(3) Louis de Tarente est mort le 25 ou le 26 de mai 1362 (V. l'hist. généalogique de la maison de France T. 1. et l'art de vérifier les dates.) J. D.

(4) La reine Jeanne épousa en troisièmes noces, au mois de décembre 1362. Jacques ou Jayme fils de Jayme II dernier roi de Majorque, qui perdit le royaume et la vie le 25 octobre 1349 dans la bataille contre les troupes de Don Pèdre IV roi d'Arragon. (*Art de vérifier les dates.*) J. D.

(5) Louis de Navarre comte de Beaumont le Roger, frère de Charles le Mauvais roi de Navarre. J. D.

(6) Louis de Navarre épousa en 1366 la princesse Jeanne fille de Charles duc de Duras, à qui le roi Louis de Hongrie fit trancher la tête à Averse en 1348, et de Marie de Sicile fille de Charles duc de Calabre, et sœur puînée de Jeanne reine de Naples. (Hist. généalogique de la maison de France P. 292, 409 et 417.) Ainsi Louis de Navarre a épousé non la fille comme le dit *Froissart*, mais la nièce de la reine Jeanne de Naples. J. D.

(7) Louis de Navarre n'est point mort en chemin, il épousa Jeanne

le roi de Maillogres [1] mon mari se départit de moi, en volonté de reconquérir son héritage de Maillogres que le roi d'Arragon lui tenoit à force; car il en avoit deshérité et fait mourir son père en prison [2]. Bien disoit au roi mon mari que j'étois dame ayant assez puissance et richesses pour le tenir en tel état comme il voudroit; mais tant me prêcha et me montra de belles paroles et raisons, en désirant de recouvrer son héritage que je me assentis (consentis) ainsi que par demie volonté que il fit son plaisir. Et à son département je lui enjoignis et enhortai spécialement que il allât devers le roi Charles de France et lui montrât ses besognes et se ordonnât tout pour lui. De tout ce n'a-t-il rien fait, dont il lui en est mésavenu; car il s'en alla rendre au prince de Galles qui lui ot (eut) en convenant (promesse) de lui aider, et ot (eut) greigneur (plus grande) fiance au prince de Galles que au roi de France à qui je suis de lignage. Entrementes (pendant) qu'il étoit sur son voyage, je escrisi (écrivis) devers le roi de France et lui envoyai grands messages, en priant qu'il me voulsist (voulût) envoyer un noble homme de son sang auquel je pusse ma fille marier, par-

nièce de la reine de Naples en 1366, mourut en 1372 et fut enterrée à la Chartreuse de Saint Martin de Naples. (Hist. généalogique de la maison de France.) J. D.

(1) Jayme ou Jacques mari de Jeanne reine de Naples, n'a jamais été roi de Majorque que de nom. J. D.

(2) Jayme II dernier roi de Majorque, père du mari de la reine de Naples, n'est point mort en prison; il fut tué en combattant vaillamment à la bataille du 25 octobre 1349 contre les troupes du roi *d'Arragon*. (Art de vérifier les dates.) J. D.

quoi nos héritages ne demeurassent mie sans hoir. Le roi de France entendit à mes paroles, dont je lui en sçus bon gré, et m'envoya son cousin messire Robert d'Artois (1), lequel ot (eut) ma fille épousée, père saint; ens (dans) ou (le) voyage que le roi de Maillogres mon mari fit il mourut; je me suis remariée à messire Othe (Othon) de Bresvich (Brunswick) (2) et pourtant (attendu) que messire Charles de la Paix (3) a vu que j'ai voulu revêtir en son vivant messire Othe (Othon) de mon héritage, il nous a fait guerre et nous prit au châtel de l'OEuf (4) par

(1) Robert d'Artois fils de Jean d'Artois comte d'Eu, épousa Jeanne duchesse de Duras, veuve de Louis de Navarre mort en 1272. Cette princesse étoit fille de Charles duc de Duras et de Marie de Sicile sœur de la reine Jeanne de Naples dont elle étoit la *nièce* et non pas *la fille*, comme Froissart la qualifie mal à propos dans le discours qu'il fait tenir ici à la reine Jeanne. (Voy. l'hist. généalogique de la maison de France. Tome 1. P. 291. 389 et 417). Robert d'Artois et sa femme moururent en 1387. J. D.

(2) Othon de Brunswick épousa la reine Jeanne de Naples en septembre 1376. Il mourut en 1393. (Histoire généalogique de la maison de France, T. 1. P. 411.) J. D.

(3) Charles de Sicile Duras fils de Louis comte de Gravine, fut surnommé *de la Paix*, à cause de celle qu'il procura entre son cousin Louis roi de Hongrie et les Vénitiens. Il épousa en février 1368 (vieux style) Marguerite de Duras fille puînée de Charles duc de Duras et de *Marie* de Sicile *sœur* de la reine *Jeanne de Naples* avec l'expectative de la succession au royaume de Naples. (*Hist. généalogique de la maison de France. Giannone*). J. A. B.

(4) Charles de la Paix entra dans Naples le 16 juillet 1381, assiégea le château de l'OEuf le 17. La reine *Jeanne* fut obligée de se rendre vers la fin du mois d'août, non *par enchantement* comme le dit ici Froissart, mais pour n'avoir pas été secourue à temps. Les galères provençales n'ayant paru à la vue de Naples que le 1er septembre, quatre jours après la reddition du château de l'OEuf. (Hist. des rois des deux Siciles par monsieur d'Egly T. 2. P. 212.) Othon n'a pas été pris dans

enchantement, car il nous sembloit à nous qui étions au châtel, que la mer étoit si haute qu'elle nous devoit couvrir. Si fûmes à cette heure si eshidez (épouvantés) et si effrayés que nous nous rendîmes à messire Charles de la Paix tous quatre, sauves nos vies. Il nous a tenus en prison moi et mon mari, ma fille [1] et son mari; et tant est avenu que ma dite fille et son mari y sont morts. Depuis par traité[2] nous sommes délivrés parmi tant que Pouille et Calabre lui demeurent; et tend à venir à l'héritage de Naples, de Sezille et de Provence, et quiert (cherche) alliances partout; et efforcera (violera) le droit de l'église sitôt comme je serai morte; et jà moi vivant [3] il en a fait son plein pouvoir. Pourquoi, père saint, je me vueil (veux) acquitter envers Dieu et envers vous, et acquitter les âmes de mes prédécesseurs: si vous rapporte et mets en votre main, très (dès) maintenant, tous les héritages qui

le château de l'OEuf où étoit la reine Jeanne, mais dans une bataille qu'il perdit le 26 août 1381 contre Charles de *la Paix* en venant au secours de la reine Jeanne. (*Bouché, hist. de Provence. Giannone. hist. de Naples. d'Egly hist. des rois des deux Siciles*). J. D.

(1) La princesse que Froissart suppose être la fille de la reine Jeanne, étoit seulement sa nièce Jeanne de Duras, fille de sa *sœur* Marie, et qui étoit alors mariée en secondes noces à Robert d'Artois. J. D.

(2) Il n'y a point eu de semblable traité entre la reine Jeanne et *Charles de la Paix* qui l'a retenue en prison jusqu'à sa mort. On sait que cette princesse fut étranglée le 22 mai 1382. Pour Othon de Brunswick il se sauva de prison en 1384, et mourut comme on l'a dejà dit, en 1393. J. D.

(3) Dès le 2 juin 1381, Charles de la Paix avoit été couronné à Rome par le pape Urbain VI, et il resta en possession du royaume de Naples jusqu'à sa mort arrivée en 1386. J. D.

me sont dns de Sezille (Sicile), Naples, Pouille, Calabre et Provence, et les vous donne à faire votre volonté, pour donner et ahériter qui que vous voudrez et qui bon vous semblera, qui obtenir les pourra contre notre adversaire messire Charles de la Paix.»

Le pape Clément reçut ces paroles en très grand bien et le don en grand' révérence et dit: «Ma fille, de Naples nous en ordonnerons temprement (bientôt), tellement que les héritages auront héritier de votre sang, noble, puissant et fort assez pour résister contre tous ceux qui lui voudront nuire.» De toutes ces paroles, ces dons, ces déshéritances et héritances on fit instruments publics et authentiques, pour demeurer les choses au temps avenir en droit et pour être plus authentiques et patentes à tous ceux qui en orront parler [1].

Quand la reine de Naples et messire Otthe (Othon) de Bresvich (Brunsvick) eurent fait ce pourquoi ils étoient venus à Fondes (Fondi) devers le pape, et ils orent (eurent) là séjourné à leur volonté et plai-

(1) Froissart, qui écrivoit alors en Hainaut, a été très mal informé des affaires du royaume de Naples. Cette conférence entre le pape et la reine Jeanne *à Fondi* et les discours que l'on fait tenir à l'un et à l'autre pèchent contre la vérité de l'histoire. Clement VII, élu en septembre 1378, ne resta pas long-temps à *Fondi*; il se retira dans un château voisin, et de là à Naples, d'où il vint en France avec la reine Jeanne. Il y arriva le 10 juin 1379; or la plupart des faits rapportés dans le discours de la reine Jeanne sont de beaucoup postérieurs à cette date, et encore plus au séjour du pape Clément VII à Fondi. On a vu dans les notes précédentes que les autres faits ne sont pas plus exacts. J. D.

sance, ils prirent congé au pape et aux cardinaux et s'en retournèrent à Naples. Depuis ne demeura gaire (guère) de temps, que pape Clément imagina en lui même que trop longuement séjourner ès parties de Rome ne lui étoit point profitable et que les Romains et Urbain travailloient grandement à avoir l'amour des Neapoliens (Napolitains) et de messire Charles de la Paix. Si se douta (craignit) que les chemins ne fussent tantôt si clos par mer et par terre que il ne put retourner en Avignon où il désiroit à venir; et la plus principale et spéciale chose qui plus l'inclinoit à retourner, c'étoit qu'il vouloit donner en don, ainsi que reçu l'avoit, au duc d'Anjou, les droits que la reine de Naples lui avoit donnés et scellés. Si ordonna ses besognes bien sagement et secrétement; et montèrent en mer, il et tous les cardinaux et leurs familiers, en galées et en vaisseaux qui leur étoient venus d'Arragon et de Marseille, le comte de Roquebertin en leur compagnie, un vaillant homme d'Arragon. Si orent (eurent) vent et ordonnance de mer à volonté et arrivèrent sans péril et sans dommage à Marseille [1] dont tous le pays fut grandement réjoui. Et de là vint le pape en Avignon et signifia sa venue au roi de France et à ses frères qui en furent tous réjouis. Adonc le vint voir le duc d'Anjou qui se tenoit pour le temps à Toulouse. Si lui donna le pape à sa venue tous les

(1) Clément VII arriva le 25 juin 1379 à Marseille d'où il se rendit à Avignon. (Art de vérifier les dates.) J. D.

dons dont la reine de Naples l'avoit revêtu. Le duc d'Anjou qui tendoit toujours à hautes seigneuries et hauts honneurs si retint les dons [1] à grand' magnificence et les accepta pour lui et pour ses hoirs et dit au pape que au plutôt qu'il pourroit il iroit si fort ès parties par delà que pour resister contre tous nuisants à la reine de Naples. Si fut le duc d'Anjou avecques le pape environ quinze jours et puis s'en retourna à Toulouse de-lez (près) la duchesse sa femme; et le pape Clement demeura en Avignon. Si laissa ses gens d'armes messire Sevestre Bude, messire Bernard de la Salle et Florimont guerroyer et hérier (harasser) les Romains.

(1) Le duc d'Anjou ne tint pas ses droits à la succession de la reine Jeanne de Naples de la donation de Clément VII, mais des lettres d'adoption de cette princesse du 29 juin 1380, confirmées pour ce qui regardoit le royaume de Naples, le 21 juillet suivant par Clément VII. Mais il est vrai que ce pape qui avoit un grand intérêt à ce qu'un prince françois fut adopté par la reine de Naples, ménagea cette adoption en faveur du duc d'Anjou. (*Bouché. hist. de Provence. Art de vérifier les dates*, etc.) J. D.

CHAPITRE LI.

COMMENT MESSIRE JEAN HACCONDE (HAWKWOOD) FUT FAIT CHEF DE LA GUERRE, D'ENTRE LE PAPE URBAIN ET LE PAPE CLÉMENT; ET COMMENT LE DIT CLÉMENT FIT DÉCOLLER MESSIRE SEVESTRE BUDE, BRETON.

En ce temps avoit en la marche de Toscane en Italie un vaillant chevalier qui s'appeloit messire Jean Hacconde (1) qui plusieurs grands appertises d'armes y fit et avoit faites en devant; et étoit yssu (sorti) hors du royaume de France quand la paix fut faite et parlementée des deux rois à Bretigny de-lez (près) Chartres (2). En ce temps il étoit un poure (pauvre) bachelier, si regarda que de retourner en son pays il ne pouvoit rien profiter; et quand il convint toutes manières de gens d'armes vidier (quitter) le royaume de France par l'ordonnance des traités de la paix, il se fit chef d'une route (troupe) de compagnons qu'on appeloit les *Tard venus*; et s'en vinrent en Bourgogne et là s'as-

(1) Froissart défigure ainsi le nom de John Hawkwood que quelques chroniques italiennes appellent Aguto, que d'autres traduisent par sa signification angloise Falcone in Bosco et que les chroniques espagnoles nomment Agu. J. A. B.

(2) John Hawkwood sortit de France avec la compagnie angloise vers 1361. J. A. B.

semblèrent grand'foison de tels routes (troupes) d'Anglois, Bretons, Gascons, Allemands et gens de compagnies de toutes nations; et fut Hacconde (Hawkwood) un des chefs par spécial avecques Briquet et Carsuelle par qui la bataille de Brinay (Brignais) fut faite, et aida à prendre le pont Saint Esprit[1] avecques Bernard Desforges, et quand ils orent (eurent) assez guerroyé et hérie (ravagé) le pays, le pape et les cardinaux, on traita à (avec) eux et vers le marquis de Montferrat qui en ce temps avoit guerre aux seigneurs de Milan[2]. Ce marquis les emmena outre les monts quand on leur ot (eut) délivré soixante mille francs, dont Hacconde (Hawkwood) en ot (eut) à sa part dix mille pour lui et pour sa route (troupe). Quand ils orent (eurent) achevé la guerre du marquis, les plusieurs retournèrent en France, car messire Bertran de Claiquin (Guesclin), le comte de la Marche, le sire de Beaujeu et le maréchal de France messire Arnoul d'Endrehen (d'Audeneham) les emmenèrent en Espagne combattre le roi Piètre (Pèdre) pour le roi Henry, et aussi le pape Urbain cinq les y envoya[3]. Messire Jean Hacconde (Hawkwood) et sa route (troupe) demeurèrent en Italie; et l'embesogna (employa) pape Urbain tant qu'il vesqui (vécut) contre les seigneurs de Milan. Aussi fit pape Grégoire regnant après lui et fit cil (ce) messire Jean Hacconde (Hawkwood) avoir au seigneur de Coucy contre le comte de Ver-

(1) Voyez Froissart, Liv. 1.
(2) Voyez Froissart, Liv. 1.
(3) Voyez Froissart, Liv. 1.

tus et les Lombards une très belle journée (victoire); et dient (diront) et de vérité les plusieurs, que le sire de Coucy eut été ruez jus (défait) des Lombards et du comte de Vertus si n'eut été Hacconde (Hawkwood) qui lui vint aider à (avec) cinq cents combattants pour la cause que le sire de Coucy avoit à femme la fille du roi d'Angleterre, et non pour nulle autre chose.

Cil (ce) messire Jean Hacconde (Hawkwood) étoit un chevalier moult aduré [1] et renommé ens (dans) ès marches d'Italie et y fit plusieurs grands appertises d'armes. Si s'avisèrent les Romains et Urbain qui se nommoit pape, quand Clément fut parti de Fondes (Fondi), qu'ils le manderoient et le feroient maître et gouverneur de toute leur guerre. Si le mandèrent et lui offrirent grand profit, et le retinrent lui et sa route (troupe) à sols et à gages, et il s'en acquitta loyalement; car il, avecques les Romains, déconfit un jour messire Sevestre Bude, et une grand'route (troupe) de Bretons; et furent sur la place tous morts ou pris, et messire Sevestre Bude amené prisonnier à Rome; et fut en grand péril d'être décolé et au voir (vrai) dire, trop mieux vaulsist (eut valu) que pour l'honneur de lui et de ses amis que il l'eut été au jour que il fut amené à Rome, car depuis le fit pape Clément décoler en la cité de Mâcon, et un autre écuyer Breton avecques lui qui s'appeloit Guillaume Boisleme; et furent souspeçonnez (soupçonnés) de trahison : pourtant

(1) Endurci aux fatigues de la guerre.

(attendu) qu'ils étoient yssus (sortis) hors de la prison des Romains, et ne pouvoit on sçavoir par quel traité; et vinrent en Avignon, et là furent-ils pris. De leur prise fut coupable le cardinal d'Amiens car il les haioit (haïssoit) dès le temps qu'ils faisoient la guerre en Romanie (Romagne) pour le pape; car ils avoient sur les champs rué jus les sommiers [1] du cardinal d'Amiens ès quels il avoit grand' finance d'or et d'argent, et l'avoient toute départie aux compagnons qui ne pouvoient être payés de leurs gages, dont le cardinal tint ce fait à grand dépit et les accusa couvertement (secrétement de trahison. Quand ils furent venus en Avignon il fut avis que ils étoient là cauteleusement traits (venus) pour trahir le pape: si furent pris et envoyés à Mâcon et là décolés. Ainsi se portoient les affaires en ce temps ens (dans) ès (les) parties de là; et on dit que messire Bertran de Claiquin (Guesclin) fut durement courroucé de la mort messire Sevestre Bude son cousin, contre le pape et contre les cardinaux; et s'il eut vécu longuement il leur eut remontré que la mort de messire Sevestre lui étoit déplaisant.

Nous nous souffrirons (différerons) présentement à parler de ces matières et entrerons à parler des guerres de Flandre qui commencèrent en cette saison, qui furent dures et cruelles, et de quoi grand' foison de peuple furent morts et exilliés (ruinés) et le pays de Flandre contourné en telle manière que on

(1) Attaqué les chevaux qui portoient le bagage. J. A. B.

disoit adoncques que en cent ans à venir il ne seroit mie recouvré (rétabli) au point où les guerres l'avoient pris; et remontrerons et recorderons par quelle incidence les mauvaises guerres commencèrent.

CHAPITRE LII.

COMMENT LE COMTE LOUIS DE FLANDRE FIT OCCIRE UN BOURGEOIS EN GAND PAR JEAN LYON; COMMENT GISEBRECHT (GHISBERT) MATHIEU MACHINA CONTRE JEAN LYON, ÉMUT LES GANTOIS À PORTER LES BLANCS CHAPERONS; DONT LA GUERRE COMMENÇA EN FLANDRE.

QUAND les haines et tribulations vinrent premièrement en Flandre le pays étoit si plein et si rempli de biens que merveilles seroit à raconter et à considérer; et tenoient les gens des bonnes villes si grands états que merveilles étoit à regarder, et devez sçavoir que toutes ces guerres et haines murent par orgueil et par envie que les bonnes villes de Flandre avoient l'une sur l'autre, ceux de Gand sur la ville de Bruges, et ceux de Bruges sur la ville de Gand; et ainsi les autres villes les unes sur les autres. Mais tant y avoit de ressort que nulle guerre entre elles principaument (principalement), ne se pouvoit mouvoir ni élever si leur sire le comte ne le consentoit, car il étoit tant craint et tant amé (aimé) que nul ne l'osoit courroucer. Aussi le comte

qui étoit sage et subtil resoignoit (redoutoit) si la guerre et le mautalent (mécontentement) entre ses gens et lui que oncques seigneur ne fit plus de lui. Et fut premièrement et si froid et si dur à émouvoir la guerre que nullement il ne s'y vouloit bouter; car bien sentoit en ses imaginations que quand le différend seroit entre lui et son pays il en seroit plus foible et moins douté (craint) de ses voisins. Encore resoignoit (craignoit)-il la guerre pour un autre cas, quoique en la fin il lui convint prendre; c'est à savoir grands destructions de mises et de corps et de chevance; car en son temps il avoit vécu et régné en grand' prospérité et en grand' paix et en autant de ses déduits (divertissements) que nul sire terrien pouvoit avoir eu. Et ces guerres qui lui sourdirent sous la main commencèrent par si petite incidence, que au justement considérer si sens et avis s'en fussent ensoignés (mêlés), il ne dut point avoir eu de guerre; et peuvent dire et pourront ceux qui cette matière liront ou lire feront que ce fut œuvre du deable (diable), car vous sçavez et avez ouï dire aux sages que le diable subtile et attire nuit et jour à bouter guerre et haine là où il voit paix et court (cherche) au long de petit en petit pour voir comment il peut venir à ses ententes (fins). Et ainsi fut-il et avint en Flandre en ce temps, si comme vous pourrez clairement voir et connoître par les traités de l'ordonnance de la matière que s'ensuit (1).

(1) Jacques Meyer dans ses annales de Flandre, livre XVII à l'année

En ce temps que le comte Louis de Flandre étoit en sa greigneur (plus grande) prospérité, il y avoit un bourgeois à Gand qui s'appeloit Jean Lyon [1] sage homme, subtil, hardi, cruel et entreprenant et froid au besoin assez. Cil (ce) Jean fut si très bien du comte comme il apparut, car le comte l'embesogna de faire occire un homme à Gand qui lui étoit contraire et déplaisant; et au commandement du comte, couvertement Jean Lyon (Hyons) prit paroles et débat à lui et l'occit. Le bourgeois ot (eut) grands plaintes de tous, et pour doutance (crainte) de ce il s'en vint demeurer à Douay, et là fut près de trois ans, et tenoit bon état et grand; et tout payoit le comte. Pour cette occision Jean Lyon en la ville de Gand perdit un jour tout ce qu'il y avoit, et fut banni de la ville de Gand à cinquante ans et un jour. Depuis, le comte de Flandre exploita tant qu'il lui fit avoir paix à partie et r'avoir la ville de Gand et la franchise, ce que on n'avoit oncques mais vu: dont plusieurs gens en Gand et en Flandre furent moult émerveillés: mais ainsi fut et avint. Avecques tout ce le comte pour le recouvrer en chevance et tenir son état, le fit doyen des na-

1379, entre dans un détail plus circonstancié des causes de la guerre de Flandre, dont il parle avec impartialité. Meyer fait remonter l'origine de la division entre le comte Louis de Male et les Gantois au voyage que le comte fit à Gand pour des fêtes et des tournois, immédiatement après la Pentecôte 1379. Il demanda pour subvenir aux frais de ces divertissements un subside qui lui fut refusé. J. D.

(1) Meyer l'appelle *Hyoms*, ou *Heynsius*. M. de Barante a adopté le nom d'Hyons. J. A. B.

vieurs [1]. Cel (cet) office lui pouvoit bien valoir mille livres l'an, à aller droiturièrement avant. Cil (ce) Jean Lyon étoit si très bien du comte que nul mieux de lui.

En ce temps avoit un autre lignage (famille) à Gand que on appeloit les Mahieux; et étoient cils (ceux-ci) sept frères, et les plus grands de tous les navieurs. Entre ces sept frères en y avoit un qui s'appeloit Gisebrest (Ghisbert) Mathieu [2], riche homme et sage et subtil et entreprenant grandement trop plus que nuls de ses frères. Cil (ce) Gisebrest avoit grand' envie sur ce Jean Lyon, couvertement, de ce qu'il le véoit si bien du comte de Flandre, et subtiloit (imaginoit) nuit et jour comment il le pourroit ôter de sa grâce. Plusieurs fois il ot (eut) en pensée que il le feroit occire par ses frères; mais il ne par-osoit pour la doute (crainte) du comte, et tant subtila, visa et imagina qu'il trouva le chemin. Et la cause pourquoi principalement ils s'entrehéoient (s'entre-haïssoient), je le vous dirai pour mieux venir à (établir) la fondation de ma matière.

Anciennement avoit en la ville du Dan une guerre mortelle de deux riches hommes navieurs et de leurs lignages, qui s'appeloit l'un sire Jean Pié

(1) Les navieurs appelés aussi nageurs, étoient sans doute le corps des commerçants par eau. Meyer les appelle en latin *Nautæ*. J. D.

(2) M. de Barante adopte le nom de Mathieu Ghisbert. (Voyez le V. 1 de son Hist. des ducs de Bourgogne de la maison de Valois). J. A. B.

et l'autre sire Jean Barde. Par cette guerre, d'amis étoient morts de eux dix huit. Ghisbert Mathieu et ses frères étoient du lignage de l'un, et Jean Lyon étoit de l'autre. Ces haines couvertes étoient ainsi de long-temps nourries entre ces deux parties quoiqu'ils parlassent, bussent et mangeassent à la fois ensemble, et trop plus grand compte en faisoit le lignage Mathieu que Jean Lyon ne faisoit. Ghisbert qui subtilloit (songeoit) à détruire Jean Lyon, sans coup férir, avisa un subtil tour. Et séjournoit une fois le comte de Flandre à Gand: Gisebrest s'en vint à l'un des plus prochains chambellans du comte et s'acointa de lui et lui dit: « Si monseigneur de Flandre vouloit, il auroit tous les ans un grand profit sur les navieurs dont il n'a maintenant rien; et ce profit les étrangers navieurs payeroient, voire mais (pourvu que) Jean Lyon qui doyen est et maître des navieurs s'en voulsist (voulut) loyaument(loyalement) acquitter.» Ce chambellan dit qu'il montreroit ce au comte, ainsi qu'il fit. Le comte, ainsi que plusieurs seigneurs par nature sont enclins à leur profit et ne regardent mie loyaument à la fin où les choses puent (peuvent) venir, fors à avoir la mise et la chevance et ce les deçoit (trompe), respondit (répondit) à son chambellan: « Faites-moi Gisebert Mathieu venir, et nous orrons (entendrons) quelle chose il veut dire. » Cil (celui-ci) le fit venir. Gisebrest parla au comte et lui remonstra plusieurs raisons raisonnables, ce sembloit-il au comte; pourquoi le comte répondit: « C'est bon; ainsi soit et on fasse venir Jean Lyon. »

Si fut appelé en la chambre, en la présence de Gisebrest, Jean Lyon qui rien ne sçavoit de cette matière. Quand le comte lui entama cette matière il dit: « Jean, si vous voulez nous aurons grand profit en cette chose. » Jean qui étoit loyal, à cette ordonnance regarda que ce n'étoit pas une chose raisonnable; et si n'osoit dire du contraire et répondit ainsi: « Monseigneur, ce que vous demandez et que Gisebrest met avant je ne le puis pas faire tout seul, car dur sera à l'esvoiturier (obtenir) » — « Jean, répondit le comte, si vous vous en voulez loyalement acquitter il sera fait. » — « Monseigneur, répondit Jean, j'en ferai mon plein pouvoir. » Ainsi se départit leur parlement. Gisebrest Mathieu qui tiroit à mettre mal Jean Lyon du comte de Flandre, ni n'entendoit à autre chose, s'envint à (avec) ses frères tous six et leur dit. « Il est heure mais que vous me veuilliez aider en cette besogne, ainsi que frères doivent aider l'un à l'autre, car c'est pour vous que je me combats; je déconfirai Jean Lyon sans coup férir et le mettrai si mal du comte qu'oncques n'en fut si bien que il en sera mal. Quoique je die ni montre en ce parlement, quand tous les navieurs seront venus et Jean Lyon fera sa demande si la débatez (contestez), et je me feindrai et dirai et maintiendrai à monseigneur que, si Jean Lyon vouloit soi loyalement en acquitter, cette ordonnance se feroit. Je connois bien monseigneur de tant que, ainçois (avant) qu'il n'en vienne à son entente, Jean Lyon perdra toute sa grâce, et lui ôtera son office, et me sera donné; et quand je l'aurai, vous l'accorderez. Nous sommes

forts et puissants en cette ville navieurs, nul ne nous contredira nos volontés; et puis de petit à petit je ménerai tel Jean Lyon que il sera tout rué jus (abattu): ainsi serons-nous vengés subtilement et sans coup férir. » Tous ses frères s'y accordèrent. Le parlement [1] vint: les navieurs furent tous appareillés (prêts); et là remontrèrent Jean Lyon et Gisebrest (Ghisbert) Mathieu la volonté du comte, et de ce nouvel estatut (impôt) que il vouloit élever sur le navie [2] du Lis et de l'Escaut; laquelle chose sembla à tous trop dure et trop nouvelle; et spécialement les six frères Gisebrest (Ghisbert) Mathieu, tous six d'une opinion et d'une sieulte (suite), étoient plus durs et plus contraints que tous les autres. Dont Jean Lyon qui étoit le souverain (doyen) d'iceux, et qui les vouloit à son loyal pouvoir à franchises anciennes tenir, en étoit tout liez (joyeux) et cuidoit (croyoit) que ce fut pour lui; et ce étoit contre lui du tout.

Jean Lyon rapporta au comte la réponse des navieurs et lui dit: « Monseigneur, c'est une chose qui nullement ne se peut faire et dont un plus grand mal pourroit avenir: laissez les choses en leur état ancien et ne faites rien de nouvel. » Cette réponse ne plut mie bien au comte; car il véoit que cela élevé dont il étoit informé, il pouvoit tous les ans avoir six ou sept mille florins de profit. Si se tint adoncques, et pour ce n'en pensa-t-il mie moins; et

(1) L'assemblée des navieurs. J. A. B.

(2) Commerce par eau. J. A. B.

fit soigneusement poursuir (poursuivre) par paroles et traités ces navieurs, lesquels Jean Lyon trouvoit trop rebelles. D'autre part Gisebrest (Ghisbert) Mathieu venoit au comte et à son conseil et disoit que Jean Lyon s'acquittoit trop mollement en cette besogne et que s'il avoit son office il feroit tant à tous les navieurs que le comte de Flandre auroit héritablement (par héritage) ce profit. Le comte qui ne véoit mie bien clair, car la convoitise de la chevance (argent) l'aveugloit, ot (eut) conseil, et de lui même il ôta Jean Lyon (Heinsius) de son office et y mit Gisebrest (Ghisbert) Mathieu. Quand Ghisbert fut doyen des navieurs il tourna tous ses frères à sa volonté et fit venir le comte à son entente (but) et à ce profit, dont il n'étoit mie le mieux ami de la greigneur (majeure) partie des navieurs; mais il les convenoit souffrir, car les sept frères étoient trop grands avecques l'aide du comte: si les convenoit taire et souffrir. Ainsi vint par subtile voie Ghisbert Mathieu en la grâce et amour du comte, et Jean Lyon en fut du tout privé et ôté. Et donnoit Ghisbert Mathieu aux gens du comte, aux chambellans et officiers, grands dons et beaux joyaux, par quoi il avoit l'amour de eux; et aussi au comte dont il l'aveugloit tout (entièrement). Et tous ces dons et présents faisoit-il payer aux navieurs, dont les plusieurs ne s'en contentoient mie trop bien; mais ils n'osoient mot sonner. Jean Lyon qui étoit tout hors de la grâce et de l'amour du comte se tenoit en sa maison et vivoit du sien et souffroit tout bellement tout ce que on lui faisoit; car Ghisbert Mathieu

qui doyen étoit des navieurs et qui ce Jean haioit (haïssoit) couvertement lui retranchoit au tiers ou au quart les profits qu'il dut avoir de sa navie (négoce). Jean souffroit tout et ne sonnoit mot et se dissimuloit sagement et feignoit de prendre en gré tout ce que on lui faisoit. De quoi [1] Pierre Dubois qui étoit un de ses varlets, s'émerveilloit grandement et le remontroit à son maître comment il pouvoit souffrir les torts que on lui faisoit. Et Jean Lyon répondit: « Or tout coi, il est heure de taire, et si est heure de parler. »

Ghisbert avoit un frère que on appeloit Étiennart, subtil homme et avisé durement; et disoit à ses frères et sortissoit (devinoit) bien tout ce qui leur avint: « Certes, seigneurs, Jean Lyon se souffre (prend patience) maintenant et abaisse la tête bien bas; mais il fait tout par sens et par malice; car encore nous honnira-t-il tous et nous mettra plus bas que nous ne sommes maintenant haut. Mais je conseillerois une chose, que, entrementes (pendant) que nous sommes en la grâce de monseigneur le comte, et il en est tout hors, que nous l'occions (tuions): je l'occirai trop aise si j'en suis chargé; et ainsi serons-nous hors de périls, et trop legérement (aisément) chevirons-nous de la mort de lui. » Ses autres frères nullement ne le vouloient consentir et disoient que il ne leur faisoit nul mal, et que point on ne

(1) Ce qui suit jusqu'à ces mots: *il est heure*, n'est pas dans les imprimés.

devoit homme occire [1] s'il ne l'a trop grandement desservi (mérité). Si demeura la chose en cette balance un temps, et tant que le diable qui oncques (jamais) ne dort, réveilla ceux de Bruges à faire fossés pour avoir l'aisement de la rivière du Lis, et en avoient le comte assez de leur accord [2]; et envoyèrent grand' quantité de pionniers et de gens d'armes pour eux garder en devant. Ès (dans les) autres années l'avoient-ils ainsi fait; mais ceux de Gand par puissance leur avoient toujours brisé leur propos. Ces nouvelles vinrent à Gand que de rechef ceux de Bruges faisoient efforcément fossés pour avoir le cours de la rivière du Lis, qui leur étoit trop grandement à leur préjudice. Si commencèrent à murmurer moult de gens parmi la ville de Gand, et spécialement les navieurs à qui la chose touchoit trop malement, que on ne devoit mie à ceux de Bruges souffrir de fossoyer ainsi à l'encontre de la rivière pour avoir le cours de l'eau et le fil, dont leur ville seroit défaite. Et disoient encore les aucuns tout quoyment (doucement): « Or Dieu garde Jean Lyon; si il fut notre doyen la besogne ne se portât pas ainsi, ceux de Bruges ne fussent si osés de venir si avant sur nous. » Jean Lyon étoit bien in-

(1) Au lieu du reste de la phrase, il y a dans les imprimés, *que par sentence de juge*. J. A. B.

(2) Mayer dit que le comte mécontent du refus de subside qu'il avoit éprouvé à Gand, alla à Bruges, et qu'il reçut beaucoup d'argent des Brugeois pour la permission qu'il leur accorda de faire ce canal, mais sans l'approbation de la noblesse et sans avoir assemblé son conseil. J. D.

formé de ces besognes et se commença un petit à réveiller et dit en soi même: « J'ai dormi un temps; mais il appert (paroit) à (avec) petit (peu) d'affaire que je me réveillerai et mettrai un tel trouble entre cette ville et le comte qu'il coûtera cent mille vies. » Cette chose de ces fossoyeurs commença à augmenter et enflamber. Et avint que une femme qui venoit de pélerinage de Notre Dame de Boulogne, toute lassée et échauffée, s'assit en my (milieu) le marché, là où il avoit le plus de gens, et fit grandement l'esbaye (ébahie). On lui demanda dont elle venoit. Elle répondit: « De Boulogne; si ai vu et trouvé sur mon chemin le plus grand' meschef (malheur) que oncques avint à la bonne ville de Gand; car ils sont plus de cinq cents pionniers qui ouvrent (travaillent) nuit et jour au-devant du Lis, et auront tantôt la rivière, si on ne leur débat. » Les paroles de la femme furent bien ouïes et entendues et recordées en plusieurs lieux en la ville. Adonc s'émurent ceux de Gand et dirent que ce ne faisoit mie à soutenir ni à consentir. Si se trairent (rendirent) les plusieurs devers Jean Lyon et lui demandèrent conseil de cette chose, et comment on en pourroit user. Quand Jean Lyon se vit appelé de ceux de Gand dont il désiroit à avoir la grâce et l'amour, si en fut grandement réjoui; mais nul semblant de sa joie il ne fit, car il n'étoit pas encore heure tant que la chose fut mieux entouillée (embarrassée); et se fit prier et requerre (requérir) trop durement ainçois (avant) qu'il voulsist (voulut) rien dire ni montrer. Et quand il parla, il dit: « Seigneurs, si

vous voulez cette chose aventurer et mettre sus, il faut que en la ville de Gand un ancien usage qui jadis y fut soit recouvré et renouvelé, c'est que les blancs chaperons soient remis avant, et ces blancs chaperons aient un chef auquel ils puissent tous retraire (se retirer) et eux rallier. » Cette parole fut moult volontiers ouïe et entendue; et dirent tous d'une voix: « Nous le voulons; or avant aux blancs chaperons! » Là furent faits les blancs chaperons, donnés et délivrés plus de cinq cents et tous à compagnons qui trop plus cher aimoient la guerre que la paix; car ils n'avoient rien que perdre. Et fut Jean Lyon élu à être chef de ces blancs chaperons, lequel office il reçut assez liement pour soi venger de ses ennemis et pour entroubler la ville de Gand contre ceux de Bruges et le comte son seigneur. Et fut ordonné pour aller contre ces pionniers fossoyeurs de Bruges, comme souverain capitaine [1], et le doyen des blancs chaperons en sa compagnie. Ces deux avecques leurs gens avoient plus cher guerre que paix.

Quand Ghisbert Mathieu et ses frères virent la contenance de ces blancs chaperons, si ne furent pas trop réjouis; et dit Estiennart l'un des frères: « Je le vous disois bien, certes, cil (ce) Jean Lyon nous déconfira; mieux vaulsist (eut valu) que on

(1) Au lieu de ce qui suit jusqu'à l'alinéa les imprimés portent: *Capitaine des dits blancs chaperons et en sa compagnie eut tels deux cents, avecques leurs gens qui aimoient plus cher avoir guerre que paix et accord.* J D.

m'eut cru et laissé convenir de l'occire que ce qu'il fut en l'état où il est et où il vendra (viendra), et tout par ces blancs chaperons qu'il a remis sus. » — « Nennil, dit Ghisbert, mais que j'aie parlé à monseigneur, on les mettra tous jus (à bas). Je vueil (veux) bien qu'ils fassent leur emprise d'aller encontre ces pionniers de Bruges, pour le profit de notre ville; car au voir (vrai) dire notre ville seroit autrement perdue. »

Jean Lyon et sa route (troupe) et tous les blancs chaperons se partirent de Gand, en volonté et en propos de tous occire ces pionniers fosseurs (fossoyeurs) et ceux qui les gardoient. Les nouvelles vinrent à ces fosseurs et à leurs gardes que les Gantois venoient là moult efforcément: si se doutèrent (craignirent) de tout perdre et laissèrent leur ouvrage et se retrahirent (retirèrent) à Bruges, tous effrayés; ni oncques puis ne s'enhardirent de fossoyer. Quand Jean Lyon et les blancs chaperons virent qu'ils n'y avoient nullui (personne) trouvé, si furent tous courroucés et se retrahirent (retirèrent) à Gand. Pour ce ne cessèrent-ils mie de leur office; mais alloient les blancs chaperons tout avisants parmi la ville. Et les tenoit Jean Lyon en tel état, et disoit à aucuns tout secrètement. « Tenez vous tous àises, buvez et mangez et ne vous effrayez de chose que vous despendiez (dépensiez); tel payera temprement (bientôt) votre écot qui ne vous donroit (donneroit) pas maintenant un dîner. »

Ce terme pendant et cette même semaine que Jean Lyon et les blancs chaperons furent mis sus pour

trouver les pionniers fosseurs (fossoyeurs) de Bruges, étoient venus nouvelles à Gand et requêtes pour ceux qui des franchises de Gand se vouloient aider, en disant à ceux qui la loi maintenoient pour la saison: «Seigneurs, on tient prisonnier à Erclo, ci, de-lez (près) nous, qui est en la franchise de Gand, en la prison du comte, un notre bourgeois, et en avons sommé le baillif de monseigneur de Flandre; mais il dit que il ne le rendra point: ainsi se dérompent petit à petit et affoiblissent vos franchises qui du temps passé ont été si hautes, si nobles et si prisées, et avecques ce si bien tenues et gardées que nul ne les osoit prendre ni brisier (rompre), non plus les nobles chevaliers que les autres, et s'en tenoient les plus nobles chevaliers de Flandre à bien parés quand ils étoient bourgeois de Gand.» Ceux de la loi répondirent à ceux de la partie du bourgeois que on tenoit en prison: «Nous en écrirons volontiers devers le baillif de Gand et lui manderons que il le nous envoye; car voirement (vraiment) son office ne s'estant (étend) pas si avant que il puist (puisse) tenir notre bourgeois en la prison du comte, au préjudice de la ville.» Si comme ils le dirent ils le firent, et rescrisirent (écrivirent) au baillif pour ravoir leur prisonnier qui étoit à Erclo. Le baillif fut tantôt conseillé de répondre et dit: «Que nous avons de paroles pour un navieur! Dites, ce dit le baillif qui s'appeloit Roger d'Auterme [1], à ceux de

(1) Meyer l'appelle en latin *Rogerius Duternius* et Oudreghest, *Roger van Oultrenick*. M. de Barante l'appelle le sire d'Auterme. J. A. B.

Gand que si c'étoit un plus riche hom (homme) dix fois que il ne soit, si ne sera-t-il jamais hors de notre prison si monseigneur de Flandre ne le commande: j'ai bien puissance de l'arrêter, mais je n'ai nulle puissance de le délivrer.» Les paroles et réponses de Roger d'Auterme furent ainsi recordées à ceux de Gand; dont ils furent moult courroucés: et dirent qu'il avoit orgueilleusement répondu. Pour telles réponses et pour telles incidences que pour des fosseurs de Bruges qui fossoyer vouloient sur l'héritage de ceux de Gand et pour tels choses semblables dont on vouloit de force blesser les franchises de Gand, souffroient les riches hommes et les sages de Gand à courir parmi la ville et sur le pays de Gand cette pendaille et ribaudaille que on nommoit les blancs chaperons, pour être plus craints et renommés; car il besogne (faut) bien en un lignage (famille) qu'il en y ait des fols et des outrageux pour soutenir, quand besoin est, les paisibles.

CHAPITRE LIII.

COMMENT LES GANTOIS CONCLURENT D'ENVOYER DEVERS LE COMTE REMONTRER LEURS AFFAIRES. COMMENT LE COMTE LEUR ACCORDA CE QU'ILS DEMANDOIENT ; ET COMMENT LES BLANCS CHAPERONS NE FURENT POINT MIS JUS.

Les nouvelles de cest (ce) navieur bourgeois de Gand que on tenoit en la prison du comte à Erclo que le baillif ne vouloit pas rendre, s'épandirent parmi la ville de Gand; et en commencèrent plusieurs gens à murmurer et à dire que ce ne faisoit mie à souffrir, et que par être trop molz (mous), les franchises de Gand se pourroient perdre, qui étoient si très nobles. Jean Lyon qui ne tendoit que à une chose, c'étoit de entoiller (embrouiller) tellement la ville de Gand envers le seigneur que on ne la put ni sçut estoillier (débrouiller) sans trop grand dommage, n'étoit mie courroucé de telles avenues; mais voulsist (eut voulu) bien que tous les jours il en advenist (arrivât) trente. Si boutoit paroles de côté et semoit couvertement aval la ville, et disoit: « Oncques (jamais) puis (depuis) que offices furent achetés en une ville, les jurisdictions ne furent pleinement gardées. » Et mettoit ces paroles avant pour Ghisbert Mathieu, et vouloit dire que il avoit acheté l'office des rivières et

du naviage; car il avoit bouté le navire (commerce) en une nouvelle dette qui étoit grandement contre la franchise de Gand et les priviléges anciens: car le comte recevoit tous les ans trois ou quatre mille francs hors de la coutume ancienne: dont les marchands et les navieurs anciens se plaignoient grandement. Et ressoignoient (songeoient) à venir à Gand ceux de Valenciennes, de Douay, de Lille, de Béthune et de Tournay; et étoit une chose pourquoi ceux de Gand, voire (même) la ville, pourroit être perdue; car petit à petit on leur toldroit (ôteroit) leurs franchises; et si n'y avoit homme qui osât parler. Ghisbert Mathieu et le doyen des menus métiers, qui étoit de son alliance, oyoient tous les jours de telles paroles à leurs oreilles et les reconnoissoient qu'elles venoient de Jean Lyon; mais ils n'y pouvoient ni osoient remédier; car Jean Lyon avoit jà tant semé de blancs chaperons aval la ville et donné aux compagnons hardis et outrageux que on ne l'osoit assaillir. Et aussi Jean Lyon n'alloit mie seul par la ville, car quand il issoit (sortoit) de sa maison, il avoit du moins deux ou trois cens blancs chaperons autour de lui; et aussi il n'alloit point aval la ville, si trop grand besoin n'étoit, et il faisoit très grandement prier pour avoir son conseil. Des incidences et avenues qui avenoient à Gand et au dehors contre les franchises de la ville étoit Jean Lyon bien joyeux; et quand il étoit en conseil, où il remontroit une parole en général au peuple, il parloit si belle réthorique et par si grand art que ceux qui l'oyoient

étoient tous réjouis de son langage; et disoient communément et d'une voix de quanque (tout ce que) il disoit: « Il dit voir (vrai). » Bien disoit Jean Lyon par grand'prudence: « Je ne dis mie que nous affoiblissions ni amendrissions l'héritage de monseigneur de Flandre; et si faire le voulions si ne pourrions-nous, car raison ni justice ne le pourroient souffrir; ni aussi que nous querrons (cherchions) ne cauteillons [1] nulle incidence (procédé) par quoi nous soyons mal de lui, ni en son indignation; car on doit toujours être bien de son seigneur: et monseigneur de Flandre est notre bon seigneur et un moult haut prince cremuz (craint) et renommé, qui nous a toujours tenus en grand' paix et en grand' prospérité; lesquelles choses nous devons bien reconnoître. Et en devons plus souffrir, et tenus y sommes, que si que il nous eut guerriés travaillés, ni heriés (maltraités) pour avoir le nôtre. Et si en présent (maintenant) il est forconseillé (mal conseillé) et informé contre nous et les franchises de la bonne ville de Gand, et que ceux de Bruges soient mieux en sa grâce que nous ne soyons, ainsi comme il appert par les fosseurs (pionniers), lui étant à Bruges, qui sont venus briser (empiéter) sur notre héritage et tollir (ôter) notre rivière, dont notre bonne ville de Gand seroit détruite et perdue, et qu'il veut faire faire, si comme renommée keurt (court) un châtel à Douse (Deinze), à l'encontre de nous pour nous mettre en danger et en foiblesse, et que ceux de Bruges

(1) Employions avec artifice. J. A. B.

lui promettent et ont promis du temps passé, cela sçavons-nous tout clairement, que si ils avoient l'aisement et le cours de la rivière du Lis, ils lui donneroient par an dix ou douze mille francs: je dis et conseille que la bonne ville de Gand envoie pas devers lui sages hommes, bien avisés et endoctrinés de parler, qui bien lui remontreront hardîment et par avis toutes choses, tant du bourgeois de Gand qui est en prison à Erclo [1] que son baillif ne veut rendre, que autres choses avenues dont la bonne ville de Gand ne se contente mie bien, et incidences qui tous les jours s'en peuvent avenir. Et ces choses ouïes (entendues), lui dient (disent) que il ne pense mie ni se consaulx (conseillers) que nous soyons si morts que si besoin est nous ne puissions, si nous voulons, resister. Et les réponses ouïes la bonne ville de Gand aura avis de punir le méfait sur ceux qui seront trouvés coupables envers li (elle). »

Quand Jean Lyon ot (eut) remontré cette parole en la place qu'on dit au Marché des denrées, chacun dit: « Il dit bien. » Adonc se retrait (retira) chacun en sa maison. A ces paroles que Jean Lyon avoit remontrées, cil (ce) Ghisbert Mathieu n'avoit point été, car jà doubtoit (redoutoit)-il les blancs chaperons, mais Estiennart son frère y avoit été qui toujours sortissoit (prévoyoit) le temps avenir. Si dit quand il fut revenu: « Je vous disois bien et ai toujours dit, par Dieu, Jean Lyon nous détruira

(1) Oudreghest, Chap. 174, met *Erclo* au nombre des lieux privilégiés du quartier de Gand. J. D.

tous: à male heure fut quand vous ne me laissâtes convenir (attaquer); car si je l'eusse occis j'en fusse trop légèrement (facilement) venu au dessus (à bout). Or n'est-il pas en notre puissance que nous le puissions ni osions grever ni nuire; il est plus fort en la ville que le comte n'y est sans nulle comparaison. » Ghisbert répondit et dit: « Tais toi, sotereaulx (petit sot). Quand je voudrai bien acertes (sérieusement, avec la puissance de monseigneur, tous les blancs chaperons seront ruez jus (à bas); et tels les portent maintenant que temprement (bientôt) n'auront que faire de chaperons.

Or furent enchargés, endettiés (instruits) et ordonnés pour aller en messagerie devers le comte aucuns sages et notables hommes de la ville de Gand; et me semble que Ghisbert Mathieu doyen des navieurs fut un de ceux qui furent esleus (élus) de y aller, pourtant (attendu) qu'il étoit bien du comte; et ce bout lui donna [1] Jean Lyon tant par cautèle (finesse), afin que s'ils rapportoient rien de contraire contre la ville et les franchises de Gand, il en fut plus demandé que les autres. Ils se partirent et trouvèrent le comte à Mâle. Je ne sçais mie comment il les reçut, ou bellement ou laidement; mais finalement ils exploitèrent si bien que le comte leur accorda toutes leurs requêtes: du bourgeois prisonnier que on tenoit à Erclo, rendre à ceux de Gand; de vouloir tenir toutes les franchises de Gand sans nul briser ni corrompre; dé-

(1) Ce tour lui joua. J. A. B.

feindre à ceux de Bruges que plus ne s'enhardissent de fosser (fossoyer) sur l'héritage de Gand; et ot (eut) là en convenant (promesse), pour mieux complaire à ceux de Gand, de remplir ce que fossé (creusé) avoient; et se partirent les Gantois sur cet état amiablement du comte, et retournèrent à Gand et recordèrent tout ce qu'ils avoient trouvé au comte leur seigneur et comment il vouloit tenir toutes les franchises sans nulle enfreindre ni briser; mais il requerroit par douceur que ces blancs chaperons fussent mis jus (à bas).

En ces paroles les gens du comte ramenèrent le prisonnier de Erclo et le rendirent par la voie de rétablissement, ainsi que ordonné étoit à la ville de Gand; dont on ot (eut) grand' joie. A ces réponses faire [1] étoit Jean Lyon et le doyen des blancs chaperons; et dix ou douze des plus notables de leurs routes (troupes). Et quand ils orent (eurent) ouï que le comte requeroit que les blancs chaperons fussent mis jus (à bas), si se turent; mais Jean Lyon parla et dit: « Bonnes gens de Gand qui ci êtes, vous savez et avez vu et véez (voyez) maintenant si blancs chaperons ne vous gardent mieux vos franchises et remettent sus que les vermeils ni les noirs, ni les chaperons d'autre couleur: bien est qui ont craint; soyez tous surs et dites que je l'ai dit: sitôt que les blancs chaperons seront jus (à bas) par l'ordonnance que monseigneur les veut abattre, je ne donroie (donnerois) de vos franchises trois deniers. »

(1) Lorsque les députés firent leur rapport. J. A. B.

Cette parole aveugla si le peuple que tous partirent sans mot dire; mais la greigneur (majeure) partie en ralant en leurs maisons, disoit: « Il dit voir (vrai); laissons le convenir (arranger); encore n'avons nous vu en lui que tout bien et profit pour notre ville ». Si demeura la chose en cel (cet) état; et Jean Lyon fut en plus grand crémeur (crainte) de sa vie que devant et imagina tantôt l'affaire ainsi qu'il avint; car bien véoit que Ghisbert Mathieu avoit en ce voyage brassé aucune chose contre lui au comte et contre ses compagnons; pourtant (attendu) que le comte avoit fait si aimables réponses. Si contrepensa sur les penseurs [1], et ordonna secrétement à tous les capitaines des blancs chaperons, aux centeniers et cinquanteniers et déceniers et leur dit: « Dites à vos gens que ils soient toujours nuit et jour pourvus et sur leurs gardes; et si très tôt que ils sentiront ni verront nul émouvement (mouvement) que ils se traient (rendent) tous devers moi: encore vaut-il mieux que nous occions que fussions occis, [illegible] que nous avons mis les choses si avant. » Tout ainsi comme il l'ordonna ils le firent; et se tint chacun sur sa garde.

(1) Il opposa ruse à ruse. J. A. B.

CHAPITRE LIV.

COMMENT ROGER D'AUTERME BAILLIF DE GAND FUT OCCIS EN GAND PAR JEAN LYON ET SES COMPAGNONS, LA BANNIÈRE DU COMTE EN SA MAIN.

DEPUIS ne demeura guères de temps que le baillif de Gand, Roger d'Auterme, vint à Gand, à (avec) bien deux cents chevaux, et ce ordonna pour faire ce que commandé lui étoit, et que ordonné étoit entre le comte et Ghisbert Mathieu et ses frères. Le baillif, atout (avec) ces deux cents hommes que amenés avoit, s'en vint tout fendant les rues, la bannière du comté en sa main, jusques au marché des denrées; et la s'arrêta et mit la bannière devant lui. Tantôt se trahirent (retirèrent) devers lui Ghisbert Mathieu et ses frères et le doyen des petits métiers. Il étoit ordonné que ces gens d'armes devoient aller de fait en la maison Jean Lyon, et le devoient prendre et aussi le doyen des blancs chaperons et six ou sept de leur sorte des plus notables, et les devoient amener au châtel de Gand, et là tantôt couper les têtes. Jean Lyon qui n'en pensoit mie moins, et qui tout avisé étoit de cel (cette) affaire, et qui avoit ses guettes (espions) et ses écoutes semés aval la ville, sçut la venue du dit baillif:

il vit bien que c'étoit tout acertes (sérieux); aussi firent tous ceux qui blancs chaperons portoient, et que la journée assise (arrêtée) étoit pour eux. Eux tous pourvus de leur fait et sur leur garde se recueillirent (assemblèrent) et vinrent ensemble devers l'hôtel Jean Lyon qui les attendoit devant sa maison; et là venoient ci dix, ci vingt; et à fait (mesure) que ils venoient ils se rangeoient sur la rue. Quand ils furent assemblés ils furent bien quatre cents. Jean Lyon se partit plus fier qu'un lion, et dit: « Allons, allons sur les traitres qui veulent la bonne ville de Gand trahir; je pensois bien que toutes ces douces paroles que Ghisbert Mathieu nous rapporta l'autre jour, ce n'étoit que decevance (tromperie) et destruction pour nous; mais je leur ferai comparer (payer). » Adonc s'en vint-il et sa route (troupe) le grand pas; et toujours lui croissoient gens; car tels n'avoient mie encore blancs chaperons qui se boutèrent (mirent) par faveur en sa compagnie; et crioient en venant: « Trahi, trahi! » Et venrent (vinrent) au tour par une étroite rue ens ou (dans le) marché des denrées où le baillif de Gand qui représentoit la personne du comte étoit, devant lui la bannière du comte, les bannières des navieurs et la bannière des menus métiers. Aussi très tôt que Ghisbert Mathieu et ses frères virent entrer au marché Jean Lyon et les blancs chaperons ils laissèrent le baillif et se déroutèrent (dissipèrent) et s'enfuirent chacun qui mieux mieux, l'un ça, l'autre là, et les plusieurs des autres aussi; ni nul ne tint arroi (rang) ni ordonnance, fors ceux que le baillif avoit

ordonnés et amenés en sa compagnie. Assez tôt après que Jean Lyon fut venu sur la place, le doyen des blancs chaperons et une grosse route (troupe) d'eux se trahirent (portèrent) vers le baillif, et sans sonner mot il fut pris et atteré (jeté par terre); et là fut présentement (sur le champ) occis (1), et la bannière du comte ruée par terre et toute dépecée; ni oncques à homme qui là fut ils n'atouchèrent, fors que seulement au baillif; et puis se remirent de-lez (près) Jean Lyon tous ensemble. Quand les gens du comte virent leur capitaine le baillif à terre et mort, et la bannière du comte toute dessirée (déchirée) ils furent tous ébahis, et ainsi que gens déconfits tantôt s'enfuirent et s'épandirent et montèrent sur leurs chevaux au plus appertement qu'ils purent et vidèrent la ville de Gand et prindrent (prirent) les champs.

Vous devez sçavoir que les enfants sire Jean Mathieu, Ghisbert Mathieu et ses frères qui se sentoient forfais (coupables) envers Jean Lyon et ennemis à lui et aux blancs chaperons, ne furent mie bien assurés en leurs maisons; mais se départirent au plutôt qu'ils porent (purent), les uns par devant, les autres par derrière; et vidèrent la ville de Gand et laissèrent femmes et enfants et héritages, et se trahirent (retirèrent) au plutôt qu'ils porent (purent) par devers le comte de Flandre auquel ils recordè-

(1) Suivant Meyer, Fol. 171 de l'édition d'Anvers 1361, le bailli de Gand fut tué le 5 septembre 1379. J. D.

rent (racontèrent) cette aventure et de son baillif qui mort étoit et sa bannière toute dessirée (déchirée). De ces nouvelles fut le comte durement courroucé et à bonne cause; car on lui avoit fait trop dépit. Et dit adoncques (alors) et jura que il seroit si grandement amendé, ainçois (avant) que jamais il rentrât à Gand, ni que ils eussent paix à lui, que toutes les autres villes y prendroient exemple. Si demeurèrent les enfants Mathieu de-lez (près) lui; et Jean Lyon et les blancs chaperons persévérèrent en leur outrage.

Quand Roger d'Auterme fut occis, ainsi que vous sçavez, et tous les autres furent éparpillés et que nul ne se montroit contre les blancs chaperons pour contrevenger, Jean Lyon qui tendoit à courre (poursuivre) les Mathieux, car il les haioit (haïssoit) à mort dit tout haut: « Avant aux traîtres mauvais les Mathieux qui vouloient aujourd'hui détruire les franchises de la bonne ville de Gand! » Ainsi s'en alloient-ils tout criant parmi les rues jusques à leurs maisons; mais nuls n'en y trouvèrent; car ils étoient jà partis. Si furent ils quis (cherchés) et traciés [1] dedans leurs hôtels, de rue en rue, et de chambre en chambre. Et quand Jean Lyon vit que nul n'en trouvoient, si fut moult courroucé: adonc abandonna-t-il le leur [2] à tous ceux de sa compagnie. Là furent toutes leurs maisons pillées et robées

(1) Leurs traces suivies. J. A. B.
(2) Leurs effets

(volées), ni oncques rien n'y demeura, et toutes abattues et portées par terre, ainsi que si ils fussent trahistres (traîtres) à tout le corps de la ville. Quand ils orent (eurent) tout ce fait ils se retrahirent (retirèrent) en leurs maisons; ni oncques puis ne trouvèrent échevin ni officier de par le comte, ni en la ville qui leur dit: « C'est mal fait! » et aussi pour l'heure on n'eut osé; car les blancs chaperons étoient jà si montepliez (multipliés) en la ville que nul ne les osoit courroucer. Et alloient parmi les rues à (avec) grand' route (troupe); et nul ne se mettoit au devant d'eux; et disoit-on en plusieurs lieux en la ville et dehors aussi qu'ils avoient alliances à (avec) aucuns échevins et riches hommes de lignage en la ville de Gand. Et ce fait bien à croire; car de commencement tels ribaudailles que ils étoient n'eussent osé entreprendre d'avoir occis si haut homme, la bannière du comte en sa main, en faisant son office, comme Roger d'Auterme baillif de Gand, si ils n'eussent eu des coadjuteurs et souteneurs en leur emprise (entreprise). Et depuis, comme je vous dirai en suivant, ils multiplièrent tant et furent si forts en la ville, que ils n'orent (eurent) que faire de nulle aide que de la leur; ni on ne les eut osé dédire ni courroucer de chose que ils voulsissent (voulussent) entreprendre ni faire. Roger d'Auterme des frères mineurs fut pris et levé de terre et apporté en leur église, et la enseveli.

CHAPITRE LV.

Comment douze hommes de Gand furent envoyés devers le comte pour l'appaiser et pour mettre la ville en son amour; et comment Jean Lyon, pour toujours empirer la besogne, fut cause de rober et bouter le feu en la maison du comte nommée Andrehen.

Quand cette chose fut avenue, plusieurs bonnes gens de la ville de Gand, les sages et les riches hommes, en furent courroucés et commencèrent à parler et à murmurer ensemble et à dire que on avoit fait un trop grand outrage quand on avoit ainsi occis le baillif du comte, en faisant son office; et que leur sire en seroit si courroucé que on ne venroit (viendroit) jamais à paix; et que ces méchants gens avoient bouté (mis) la ville en grand' péril de être encore toute détruite, si Dieu n'y pourvéoit de remède. Nonobstant toutes ces paroles il ne étoit nul qui en voulsit (voulût) faire fait, ni osât, pour lever ni prendre amende, ni corriger ceux qui cette outrage avoient fait. Jean de la Faucille qui pour ce temps en la ville de Gand étoit un moult renommé homme et sage, quand il vit que la chose étoit allée si avant que on avoit si outrageusement occis le baillif de la ville pour le comte, sentit bien que les choses viendroient à mal; et afin qu'il n'en fût

souspeçonné (soupçonné) du comte ni de la ville, il se partit de la ville de Gand au plus quoiment (secrètement) qu'il pot (pût), et s'en vint en une moult belle maison qu'il avoit au dehors de Gand. Et là se tint et fit dire qu'il étoit deshaitié (malade); ni nul ne parloit à lui fors que ses gens. Mais tous les jours il oyoit nouvelles de Gand; car encore y avoit-il la greigneur (majeure) partie du sien, sa femme, ses enfants et ses amis. Ainsi se dissimula-t-il grand temps.

Les bonnes gens de Gand, les riches et notables hommes qui avoient là dedans leurs femmes, leurs enfants, leurs marchandises, leurs héritages dedans et dehors, et qui avoient appris à vivre honorablement et sans danger, n'étoient mie aises de ce qu'ils véoient les choses en cet état et se sentoient trop grandement forfaits envers leur seigneur. Si regardèrent entr'eux qu'il convenoit à ce pourvoir de remède et amender le forfait ores (maintenant) ou autrefois, et eux mettre en la merci du comte; et valoit mieux tôt que tard. Si orent (eurent) conseil et parlèrent ensemble à sçavoir comment ils en pourroient user au profit et à l'honneur de eux et de la ville de Gand. A ce conseil et parlement furent appelés Jean Lyon et les capitaines des blancs chaperons; autrement on ne les eut point osé faire. La ot (eut) plusieurs paroles retournées et plusieurs propos avisés: finalement le conseil se porta tout d'un accord, d'une voix et d'une alliance, que on éliroit au conseil douze hommes notables et sages, lesquels iroient devers le comte et lui requerroient

merci et pardon de la mort de son baillif que on avoit ainsi tué, et si parmi tant (par ce moyen) on pouvoit venir à paix, il seroit bon, mais (pourvu) que tous fussent en la paix; et que jamais rien n'en fut demandé. Ce conseil fut tenu et accordé et les bourgeois élus qui en ce voyage devoient aller. Toujours disoit Jean Lyon: « Il fait bon être bien de son seigneur. » Mais il vouloit tout le contraire et le pensoit, et bien disoit en lui même que la chose n'étoit mie là encore où il la mettroit. Ce conseil s'épardi (sépara); les douze bourgeois partirent et chevauchèrent tant qu'ils vinrent à Mâle de-lez (près) la ville de Bruges, et là trouvèrent-ils le comte lequel trouvèrent, à l'approcher, félon et cruel et durement courroucé sur ceux de Gand. Ces douze bourgeois firent durement les piteux envers le comte et lui prièrent à jointes mains qu'il voulsist (voulût) avoir pitié d'eux. Et excusoient de la mort de son baillif toute la loi [1] et les hommes notables de la ville; et lui disoient: « Cher sire, accordez-vous tellement que nous reportions paix en la ville de Gand qui tant vous aime, et nous vous promettons que au temps avenir cet outrage sera si grandement amendé sur ceux qui l'ont fait et ému à faire, que vous vous en contenterez, et que à toutes autres bonnes villes sera exemple. » Tant prièrent et supplièrent le comte et de si grand' affection ces douze bourgeois de Gand, que le dit

(1) *La loi* signifie ici le *corps municipal*, *le corps de ville*. (Voy. Ducange, supplément au mot *Lex*). J. A. B.

comte se refréna grandement de son air (courroux) avecques les bons moyens qu'ils orent (eurent); et fut la chose en tel parti que toute accordée et ordonnée sur l'article de la paix; et pardonnoit le comte ses mautalents (mécontentements) à ceux de Gand parmi une amende qui devoit être faite, quand autres nouvelles vinrent, lesquelles je vous recorderai.

Jean Lyon qui étoit demeuré à Gand et pensoit tout le contraire de ce qu'il avoit dit en parlement [1], que on devoit toujours être bien de son seigneur, savoit tout de certain qu'il avoit jà tant courroucé le comte que jamais n'en viendroit à paix; et s'il y venoit par voie de dissimulation, bien sçavoit qu'il en mourroit. Si avoit plus cher à tout parhonnir (brouiller) puisque commencé l'avoit, que de être en péril ni en aventure de mort tous les jours. Je vous dirai qu'il fit. Ce terme pendant que le conseil de la ville de Gand étoit devers le comte, il s'avisa qu'il courrouceroit le comte si acertes (sérieusement) que ceux qui étoient de-lez (près) lui allés pour la paix avoir ne rapporteroient nul traité de paix: il prit tous ceux dont il étoit souverain, les blancs chaperons, et, de tous les métiers de Gand, lesquels il avoit le mieux de son accord, et vint à ses attaintes (fins) par soubtive (subtile) voie. Et dit quand ils furent tous assemblés: « Seigneurs, vous sçavez comment nous avons courroucé monseigneur de Flandre et sur quel état nous

(1) Dans l'assemblée dont il est parlé ci-dessus. J. D.

avons envoyé devers lui. Nous ne sçavons que nos gens rapporteront ou paix ou guerre; car il n'est mie léger à appaiser, et si a de-lez (près) lui qui bien l'émouvera en courroux ; c'est à savoir Ghisbert Mathieu et ses frères; c'est cent contre un que nous vinssions à paix. Il seroit bon que nous regardissions en nous mêmes, si nous avons guerre, de quoi nous nous aiderons, et comment aussi nous sommes armés; et entre vous doyens et dixeniers de tels métiers et tels, regardez à vos gens et si en faites demain venir sur les champs une quantité, si verrez comment ils sont habillés; et ce fait bon aviser ainçois (avant) que on soit surpris. Tout ce ne nous coûtera rien ; et si en serons plus crémus (craints). » Tous répondirent: « Vous dites bien. »

Ce conseil fut tenu. Le lendemain ils vinrent tous par la porte de Bruges et se trahirent (rendirent) sur les champs en un beau plain au dehors de Gand ainsi comme au quart d'une lieue, à l'encontre d'un trop bel hôtel et châtel que le comte de Flandre avoit au dehors de Gand, que on disoit Andreghen. Quand ils furent là tous venus, Jean Lyon les regarda moult volontiers, car ils étoient bien dix mille et tous bien armés. Si leur dit: « Veez ci (voici) belle compagnie. » Quand il ot (eut) là été un espace et allé tout autour, il leur dit: « Je voudrois que nous allissions voir l'hôtel de monseigneur, puisque nous sommes si près; on m'a dit qu'il le fait trop grandement pourvoir: si pourroit être un grand préjudice à la bonne ville de Gand. » Si lui accordèrent tous et vinrent à Andreghen,

qui adoncques étoit sans garde et sans défense. Si entrèrent et commencèrent à chercher dessous et dessus. Ces blancs chaperons et la ribaudaille qui dedans entrèrent l'eurent tantôt dépouillé et pris, et levé tout ce que ils y trouvèrent. Si y avoit-il dedans de bons joyaux et de riches; car le comte en faisoit sa garde robe. Jean Lyon fit semblant qu'il en fut moult courroucé ; mais nonobstant, ainsi comme il apparut, non étoit, car. quand ils furent partis du dit châtel et retrais (retirés) sur les champs, ils regardèrent derrière eux et virent qu'il ardoit tout [1] et que le feu y étoit bouté en plus de vingt lieux ; et n'étoit mie en puissance de gens que ils se pussent éteindre; et aussi ils n'en étoient mie en volonté. Donc demanda Jean Lyon, qui fit moult l'émerveillé: « Et d'où vient ce feu en l'hôtel de monseigneur ? » On lui répondit: « Il vient d'aventure. » — « Or, dit-il, on ne le peut amender; encore vaut-il mieux que l'aventure l'ait ars (brûlé) que nous. Et aussi, tout considéré, ce nous étoit un moult périlleux voisin. Monseigneur en peust (eut pu) avoir fait une garnison qui nous eut porté grand dommage. » Les autres répondirent tous « Vous dites voir (vrai); » et puis re-

(1) Suivant Meyer (Ann. Ver. Fland. Lib. 129, le château d'Andreghen qu'il appelle Wandelghen fut pillé et brûlé le 8 septembre 1379, jour de la nativité de la vierge. Le feu se voyoit de cinq ou six milles. Cette date, ainsi que celle de la mort du bailli de Gand rapportée ci-dessus, peut servir à rectifier les grandes chroniques de France qui placent mal-à-propos le commencement des troubles de Flandre au mois d'octobre. La continuation françoise de la chronique de Nangis le fixe avec plus de raison au mois d'août. J. D.

tournèrent en la ville de Gand, et n'y eut plus rien fait pour la journée: mais elle fut grande assez et male (mauvaise), car elle coûta depuis deux cent mille vies. Et fut une des choses principalement dont le comte de Flandre s'enfélonna (irrita) le plus. Et pour ce le fit Jean Lyon qui ne vouloit à nulle paix venir; car bien sçavoit, que quelque traité ni quelque paix qu'il y eut, il y mettroit la vie. Ce châtel de Endreghen avoit bien coûté au comte de Flandre à faire ouvrer et édifier deux cent mille francs, et l'aimoit sur tous ses hôtels. Les bonnes gens de Gand qui désiroient à avoir paix furent de cette avenue durement courroucés; mais amender ne le purent, ni nul semblant n'en osèrent faire; car les blancs chaperons disoient que le château si étoit ars par meschéance (accident) et non autrement.

CHAPITRE LVI.

COMMENT LES MESSAGERS GANTOIS RETOURNÈRENT A GAND. COMMENT CEUX DE GAND ET CEUX DE BRUGES PROMIRENT ENSEMBLE; ET LA MORT DE JEAN LYON.

LES nouvelles vinrent au comte de Flandre qui se tenoit à Mâle; et lui fut dit: « Sire, vous ne sçavez; votre belle maison de Endreghen qui tant vous a coûté à faire et que tant aimiez est arse. » — « Arse, dit le comte, qui fut de ces nouvelles moult courroucé! » — « Si m'aist (aide) Dieu, sire,

voire (vrai) » — « Et comment ? » — « De feu de meschéance (accident), si comme on dit » — « Hà ! dit le comte, c'est fait, n'aura jamais paix en Flandre tant que Jean Lyon vive; il le m'a fait ardoir (brûler) couvertement (secrètement); mais ce lui ferai cher comparer (payer). » Adonc fit-il venir les bourgeois de Gand devant lui et leur dit: « Males (mauvaises) gens, vous me priez de paix l'épée en la main. Je vous avois accordé toutes vos requêtes ainsi que vous vouliez; et vos gens m'ont ars l'hôtel au monde que je aimois le mieux. Ne leur sembloit-il pas que ils m'eussent fait des dépits assez quand ils m'avoient occis mon baillif faisant son office, et dessiré (déchiré) ma bannière et foulée aux pieds ? Sachez que si ce ne fut pour mon honneur et que je vous ai donné sauf-conduit, je vous fisse à tous trancher les têtes. Partez de ma présence et dites bien à vos males (mauvaises) gens et orgueilleux de Gand que jamais paix ils ne auront, ni à nul traité je n'entendrai tant que j'en aurai desquels que je voudrai; et tous les ferai décoler, ni nul ne sera pris à merci. »

Ces bourgeois qui étoient moult ébahis et moult courroucés de ces nouvelles, comme ceux qui nulle coulpe (faute) n'y avoient, se commencèrent à eux excuser et les bonnes gens de Gand; mais excusance n'y valoit rien, car le comte étoit si courroucé qu'il n'en vouloit nulle ouïr. On les fit partir de la présence du comte; et montèrent à cheval, et retournèrent à Gand, et recordèrent (racontèrent) comment ils avoient bien exploité et fussent venus à paix et à appointement envers le comte si ce diable de

châtel n'eût été ars. Outre, le comte les menaçoit grandement et leur mandoit que jamais paix n'auroient si en auroit le comte tant à sa volonté que bien lui suffiroit. Les bonnes gens de la ville véoient (voyoient) bien que les choses alloient mal et que les blancs chaperons avoient tout honni; mais il n'y avoit si hardi qui en osât parler. Le comte de Flandre se partit de Mâle et s'en vint, lui et tous les gens de son hôtel, à Lille et là se logea et manda là tous chevaliers de Flandre et les gentilshommes qui de lui tenoient, pour avoir conseil comment il se pourroit maintenir de ses besognes et contrevenger de ceux de Gand qui lui avoient fait tant de dépits. Tous les gentilshommes de Flandre lui jurèrent à être bons et loyaux, ainsi que on doit être à son souverain seigneur, sans nul moyen. De ce fut le comte grandement réjoui: si envoya gens par tous ses châteaux, à Tenremonde, à Ripplemonde (Rupelmonde), à Alost, à Gavre, à Audenarde; et partout fit grandes garnisons.

Or fut trop grandement réjoui Jean Lyon quand il vit que le comte de Flandre vouloit ouvrer acertes (sérieusement) et qu'il étoit si enfellonni (irrité) contre ceux de Gand qu'ils ne pourroient venir à paix, et qu'il avoit par ses subtils arts boutée la ville de Gand si avant en la guerre qu'il convenoit, voulsissent (voulussent) ou non, qu'ils guerroyassent. Adonc dit-il tout haut: « Seigneur, vous véez (voyez) et entendez comment notre sire le comte de Flandre se pourvoit contre nous et nous veut recueillir à paix: si loue (avise) et conseille pour le

mieux que, ainçois (avant) que nous soyons plus grévés ni oppressés, nous sachions lesquels de Flandre demeureront de-lez (près) nous. Je réponds pour ceux de Grant-mont qu'ils ne nous feront nul contraire, mais seront volontiers de-lez (près) nous; aussi seront ceux de Courtray; car c'est en nôtre châtellerie, et si est Courtray notre chambre [1]. Mais véez la (voilà) ceux de Bruges qui sont grands et orgueilleux, et par eux toute cette félonnie est émue; si est bon que nous allons devers eux si forts que bellement ou laidement ils soient de notre accord. « Chacun répondit: « Il est bon. » Adonc furent ordonnés par paroisses tous ceux qui iroient en cette légation; si s'ordonnèrent et pourvurent, et tout par montre (revue) ainsi que à eux appartenoit, et se partirent de Gand entre neuf et dix mille hommes, et emmenèrent grand charroi et grands pourvéances (provisions); et vinrent ce premier jour gésir (coucher) à Douse (Deynze). A lendemain ils approchèrent Bruges à une petite lieue près. Adonc se rangèrent-ils tous sur les champs et se mirent en ordonnance de bataille et leur conroi derrière eux. Là furent ordonnés de par Jean Lyon aucuns doyens des métiers et leur dit: « Allez vous en à Bruges et leur dites que je et ceux de la bonne ville de Gand venons ci, non pour guerroyer ni eux gréver si ils

(1) Cela veut dire que *Courtray* étoit du district de Gand. Suivant P. d'Oudreghest, Chap. 164 des annales de Flandre, la ville de Gand est la première des principales *loix* de la Flandre Flamingante, et Courtray étoit une des villes du quartier de Gand. Il est dit ci-après que Courtray étoit de la châtellenie de Gand. J. D.

ne veuillent, au cas que ils nous ouvriront debonnairement les portes; et nous rapporterez s'ils nous voudront être amis ou ennemis; et sur ce aurons avis » Ceux se partirent de la route (troupe) qui ordonnés y furent et s'en vinrent aux bailles (portes) de Bruges et les trouvèrent fermées et bien gardées. Ils parlèrent aux gardes et leur remontrèrent ce pourquoi ils étoient là venus. Les gardes répondirent que volontiers ils en iroient parler au bourgmaistre et aux jurés qui là les avoient établis, ainsi qu'ils firent. Le bourgmaistre et les jurés répondirent et dirent: « Dites leur que nous en aurons avis et conseil ! » Ils retournèrent et firent cette réponse. Adonc se départirent des bailles (portes) les commis de Jean Lyon, et retournèrent vers leurs gens qui toujours tout bellement approchoient Bruges. Quand Jean Lyon ot (eut) ouï la réponse, si dit: « Avant, allons de fait à Bruges; si nous attendons que ils soient conseillés, nous n'y entrerons point, fors à peine; si vaut mieux que nous les assaillons avant qu'ils se conseillent; par quoi soudainement ils soient surpris. » Cil (ce) propos fut tenu, et vinrent les Gantois jusques aux barrières de Bruges et aux fossés. Jean Lyon tout premier, monté sur un cheval morel (noir) et mit tantôt pied à terre et prit sa hache en sa main. Quand ceux qui gardoient le pas, qui n'étoient pas si forts adonc, virent là les Gantois venus en convenant (ordre) pour assaillir, si furent tous effrayés et s'en allèrent les aucuns par les grands rues jusques au marché, en criant: « Vez les ci, vez les ci (les voici)

les Gantois, or tôt. aux défenses : ils sont jà devant nous et devant nos portes. » Ceux de Bruges qui s'assembloient au marché pour eux conseiller furent tous effrayés; et n'eurent les grands maîtres nul loisir de parler ensemble ni de ordonner nulles de leurs besognes (affaires); et vouloient la greigneur (majeure) partie de la communauté que tantot on leur allât ouvrir les portes. Il convint que ce conseil fut cru et tenu; autrement la chose eut mal allé sur les riches hommes de la ville. Et s'en vinrent le bourgmaistre et tous les échevins et moult d'autres à la porte où les Gantois étoient qui trop grand'apparence d'assaillir faisoient. Le bourgmaistre et les seigneurs de Bruges [1] qui l'avoient à gouverner pour ce jour firent ouvrir le guichet et vinrent aux bailles parlementer à Jean Lyon. En ce parlement ils furent si bien d'accord que par grand amour on leur ouvrit les bailles (guichets) et la porte; et entrèrent tous dedans. Et chevauchoit Jean Lyon de-lez (près) le bourgmaistre qui bien sembloit et se montroit être hardi et courageux hom (homme); et toutes ses gens armés au clair le suivoient par derrière. Et fut adonc (alors) très belle chose d'eux voir entrer par ordonnance en Bruges; et s'en vinrent ens ou (dans le) marché: ainsi comme ils venoient ils s'ordonnoient et rangeoient sur la place; et tenoit Jean Lyon un blanc bâton en sa main.

(1) Par les seigneurs de Bruges, on doit entendre ici les magistrats. J. D.

Entre ceux de Gand et de Bruges furent là faites alliances et jurées et enconvenancées (promises) qu'ils devoient toujours demeurer l'un de-lez (près) l'autre, ainsi comme bons amis et voisins; et les pouvoient ceux de Gand semondre (appeler), mander et mener avecques eux partout où ils voudroient aller. Assez tôt après que les Gantois furent venus et rangés sur le marché, Jean Lyon et aucuns capitaines de ses gens montèrent haut en la halle; et là fit-on un ban de par la bonne ville de Gand et un commandement que chacun se trahit (retirât) bellement à l'hôtel et doucement, et se désarmât, et ne fit noise ni hustin (émeute), sur la tête perdre, et que chacun selon cette ordonnance fît son enseigne (signal) en son hôtel, et que nul ne se logeât l'un sur l'autre ni ne fit noise au loger; parquoi tençon (dispute) ni estrif (querelle) pussent mouvoir sur peine de la tête; et que nul ne prit rien de l'autre que il ne payât tantôt et sans délai, et tout sur la tête. Ce ban fait, on en fit un autre de par la ville de Bruges; que chacun et chacune reçut, bellement et doucement en ses hôtels les bonnes gens de Gand, et que on leur administrât vivres et pourvéances selon le fuer (usage) commun de la ville, ni nulle chose n'en fût renchérie; ni que nul n'émût noise, ni débat, ni émouvement quelconque,; et toutes ces choses sur la tête. Adonc se retrahit (retira) chacun en son hôtel; et furent en cet état ceux de Gand en la ville de Bruges moult amiablement deux jours; et se obligèrent et allièrent l'un à l'autre moult grandement. Ces obligations prises et faites, escriptes

(écrites) et scellées, au tiers jour ceux de Gand se partirent et s'en allèrent devers la ville du Dan[1] où on leur ouvrit les portes tantôt et sans délai; et y furent les Gantois recueillis moult courtoisement, et y séjournèrent deux jours. En ce séjour moult soudainement prit à Jean Lyon une maladie dont il fut tout enflé; et la propre nuit que la maladie le prit il avoit soupé en grand revel (festin) avecques damoiselles de la ville, parquoi les aucuns veulent dire et maintenir qu'il fut empoisonné. De cela je ne sçais rien; ni je n'en voudrois parler trop avant; mais je sçais bien que à lendemain que la maladie le prit la nuit, il fut mis en une litière et apporté à Ardembourch. Il ne put aller plus avant, et là mourut, dont ceux de Gand furent moult courroucés et trop grandement desbaretez (consternés).

(1) Aujourd'hui Damme au nord-est de Bruges. J. D.

CHAPITRE LVII.

Comment ceux de Gand après la mort de Jean Lyon firent entr'eux quatre capitaines; et comment, eux venus moult forts devant Courtray et Ypre, ouverture et recueil leur fut partout fait.

De la mort Jean Lyon furent tous réjouis ses ennemis, et ses amis courroucés. Si fut apporté à Gand; et pour la mort de lui retourna toute leur route (troupe). Quand les nouvelles de la mort furent venues à Gand toutes gens furent durement courroucées; car moult y étoit aimé, excepté de ceux de la partie du comte. Si vinrent les gens d'église à l'encontre du corps; et fut amené en la ville à aussi grand' solennité que si ce fut le comte de Flandre; et fut enseveli moult révéremment en l'église de Saint Nicolas; et la fit-on ses obsèques et y git pour ce. Si (quoique) Jean Lyon fut mort, ne se brisèrent mie adoncques (alors) les convenances (accords), que ceux de Gand avoient à (avec) ceux de Bruges; car les Gantois avoient de ceux de Bruges pris bons ôtages et les tenoient en la ville de Gand, pourquoi les obligations ne se pouvoient dérompre. De la mort Jean Lyon fut le comte grandement réjoui; et aussi furent Ghisbert Mathieu et ses frères, et le doyen des menus métiers de Gand, et tous ceux de la partie du comte

Si fit le comte plus fort que devant pourvoir ses villes et ses châteaux, et envoya en la ville de Ypre grand'foison de bons chevaliers et écuyers de la châtellerie de Lille et de Douay et dit qu'il auroit temprement (bientôt) raison de ceux de Gand.

Tantôt après la mort Jean Lyon, ceux de Gand regardèrent qu'ils ne pouvoient longuement être sans capitaine; si en ordonnèrent les doyens des métiers et les cinquanteniers des portes quatre à leur avis les plus oultrageux (courageux), hardis et entreprenants de tous les autres; premièrement Jean Pruniaux, Jean Boule [1], Rasse de Harselle, Piètre Dubois; et jurèrent toutes manières d'autres gens à obéir à ces capitaines, sans nulle exception et sur la tête; et les capitaines jurèrent à garder l'honneur et les franchises de la ville. Ces quatre capitaines émurent ceux de Gand à aller à Ypres et au Franc de Bruges [2], pour avoir l'obéissance d'eux, ou tout occire. Si se partirent de Gand les capitaines et leurs gens en grand arroy, et étoient bien douze mille tous armés au clair. Si cheminèrent tant qu'ils vinrent à Courtray. Ceux de Courtray les laissèrent entrer en leur ville sans danger; car elle siéd en la châtellerie de Gand; et se tinrent là tout aise, et se

(1) Meyer dans les annales de Flandre livre 13, nomme en latin les quatre nouveaux chefs des Gantois, *Johannes Prunellus*, *Johannes Bola*, *Razo Herzelensis et Petrus à Bosco.* J. D.

(2) Franc de Bruges, contrée du comté de Flandre qui renferme Bruges, Ostende, Nieuport, etc. etc. Ce pays est ainsi nommé parce qu'autrefois il secoua le joug des Gantois auquel il étoit soumis. (Voy. le dictionnaire de Trévoux.) J. D.

rafraîchirent, et y furent deux jours. Au tiers jour ils s'en partirent et s'en allèrent vers Ypres et emmenèrent avecques eux douze cents hommes tous armés au clair, parmi les arbalêtriers de Courtray, et prirent le chemin de Tourhout. Quand ils furent venus à Tourhout là s'arrêtèrent, et orent (eurent) conseil les capitaines de Gand qu'ils envoyeroient trois ou quatre mille de leurs gens devant et le capitaine des blancs chaperons pour traiter à (avec) ceux de Ypres, et la grosse bataille les suivroit par derrière, pour eux conforter, si métier (besoin) faisoit. Ainsi qu'il fut ordonné il fut fait; et s'en vinrent iceux à Ypres. Quand le commun de Ypres et ceux des menus métiers sçurent la venue de ceux de Gand, si s'armèrent et s'ordonnèrent tous sur le marché; et étoient bien cinq mille. Là n'avoient les riches hommes de la ville, ni les notables nulle puissance. Les chevaliers qui étoient en garnison de par le comte en la ville d'Ypres s'en vinrent moult ordonnément à la porte de Tourhout, là où les Gantois étoient arrêtés devant les bailles (guichets) et requerroient que on les laissât entrer dedans. Ces chevaliers et leurs gens étoient tous rangés devant la porte et montroient bonne défense, ni jamais les Gantois n'y fussent entrés sans assaut et sans trop grand dommage: mais les menus métiers de la ville, voulsissent (voulussent) ou non les gros, se partirent du marché et s'en vinrent devers la porte que les chevaliers vouloient garder, et dirent: « Ouvrez, ouvrez à nos bons amis et voisins de Gand; nous voulons que ils entrent en

notre ville. » Les chevaliers répondirent que non feroient et qu'ils étoient là établis de par le comte de Flandre, et avoient à garder la ville, si la garderoient à leur loyal pouvoir; et n'étoit mie en la puissance de ceux de Gand qu'ils y pussent entrer, si ce n'étoit par trahison. Paroles multiplièrent tant entre les gentils hommes et les doyens des menus métiers que on écria à eux: « A la mort! Vous ne serez pas seigneurs de notre ville. » Là furent-ils assaillis roidement et reculés contre val (au bas de) la rue; car la force n'étoit pas leur, et en y ot (eut) morts cinq chevaliers, desquels messire Roubais et messire Houard de la Houarderie furent là occis, dont ce fut dommage. Et y fut en trop grand' péril messire Henry d'Antoing: à peine le purent aucuns riches hommes de la ville sauver. Toutes fois on le sauva, et en y ot (eut) sauvés grand' foison d'autres; mais la porte fut ouverte et y entrèrent les Gantois, et furent maîtres et seigneurs de la ville, sans ce que nul mal y fissent. Et quand ils orent (eurent) été deux jours léans et ils eurent pris la sûreté de ceux de la ville qui leur jurèrent en la forme et manière que ceux de Bruges, de Courtray, de Grand-Mont et du Dan (Damme) avoient fait, et le tenroient (tiendroient), et de ce ils livrèrent ôtages, ils s'en partirent tout courtoisement et s'en retournèrent parmi Courtray à Gand.

CHAPITRE LVIII.

COMMENT LES GANTOIS ET LES FLAMANDS ASSIÉGÈRENT AUDENARDE; ET COMMENT ILS ALLÈRENT RÉVEILLER LE COMTE A TENREMONDE; ET COMMENT LE DUC DE BOURGOGNE TRAITA ET PACIFIA LES FLAMANDS AU COMTE LEUR SEIGNEUR.

Le comte de Flandre qui se tenoit à l'Isle (Lille) entendit que ceux d'Ypres étoient tournés Gantois, et ce avoient fait les menus métiers; si fut durement courroucé, tant pour la mort de ses chevaliers qui dedans étoient, qui avoient été occis, que pour autres choses. Toutes fois il se reconforta et dit: « Si nous avons perdu Ypres cette fois nous le recouvrerons une autre fois à leur male meschéance (malheur); car j'en ferai encore tant trancher de têtes et là et ailleurs que les autres s'en ébahiront. » Le comte entendit adonc par spécial moult grandement à pourvoir la ville d'Audenarde de pourvéances (provisions) et de bonnes gens d'armes pour la garder; car il supposoit bien que les Gantois venroient (viendroient) là à leur effort pour l'assiéger et ce lui seroit un trop grand contraire (obstacle) si ils en étoient seigneurs, car ils aroient (auroient) la bonne rivière de l'Escaut et le navire (navigation) à leur aise et à leur volonté. Si y envoya premièrement grand' foison de chevaliers et d'écuyers de Flandre, de Hainaut et d'Artois, qui tous se boutèrent et amassèrent léans (là) et en furent maîtres, voul-

sissent (voulussent) ou non les gens de la ville. Les capitaines de Gand qui étoient retrais (retirés) en leur ville entendirent comment le comte pourvéoit grandement la ville d'Audenarde; si orent (eurent) conseil qu'ils la venroient (viendroient) assiéger et ne s'en partiroient si l'aroient (auroient) conquise et tous occis ceux qui étoient dedans, et les portes et les murs abattus. Si firent un commandement à Gand que chacun fut pourvu bien et suffisamment; ainsi comme à lui appartenoit, pour aller là où on les voudroit mener. A ce ban (convocation) nul ne désobéit, et s'ordonnèrent et chargèrent tentes et trefs (pavillons) et pourvéances, et partirent de Gand et s'en vinrent loger devant Audenarde sur ces beaux prés contre val l'Escaut. Trois jours après vinrent ceux de Bruges qui furent mandés; et se logèrent au lez (côté) devers leur ville et amenèrent grand charroi et grosses pourvéances: puis vinrent ceux d'Ypres aussi en grand arroi, ceux de Poperingue, ceux de Meschines (Malines) et du Franc, et aussi ceux de Grand-Mont; et étoient en compte les Flamands devant Audenarde plus de cent mille; (1) et avoient fait ponts de nefs et de clayes sur l'Escaut où ils alloient de l'un à l'autre. Le comte de Flandre qui se tenoit à Lille eut en propos que il venroit (viendroit) à Tenremonde, car il avoit mandé en Allemagne, en Guerles (Gueldres) et en Brabant grand'foison de chevaliers et d'écuyers, et par spé-

(1) Meyer, Ann. de Flandre, Liv. 11, dit seulement *soixante mille*. Il place le siége d'Oudenarde à la mi-octobre. J. D.

cial le duc de Mons [1] son cousin qui le vint servir à (avec) grand'foison de chevaliers et d'écuyers; et se boutèrent en Tenremonde et y trouvèrent le comte de Flandre, qui jà y étoit venu par les frontières de Hainaut et de Brabant, lequel fut moult réjoui de leur venue. Ainsi se tint le siége devant Audenarde des Flamands moult longuement. Si y ot (eut) fait, le siége étant, plusieurs assauts et grands escarmouches; et presque tous les jours y avoit faits d'armes aux barrières et gens morts et blessés; car Flamands s'aventuroient follement et outrageusement. Et venoient jusques aux bailles (guichets) lancer et escarmoucher. Si en y avoit souvent des morts et des blessés pour leur outrage.

En la ville d'Audenarde y avoit bien huit cents lances de chevaliers et écuyers et moult vaillants hommes. Là dedans en ce temps y étoient sept barons, tels que le seigneur de Ghistelles, le seigneur de Villiers et de Hullut, le seigneur d'Estournay, Flamands; et Hainuiers le seigneur d'Enghien Watier, le seigneur d'Antoing, le seigneur de Briffeuil, le seigneur de Lens, le seigneur de Gommignies, les trois frères de Hallewyn, messire Jean, messire Daniel, et messire Josse, le seigneur de Scambourg, le seigneur de Crane et messire Girart de Mar-

(1) Froissart appelle duc de Mons, Albert de Bavière, alors protecteur ou régent du Hainaut pendant la détention de son frère Guillaume III dit l'Insensé, enfermé pour cause de démence au château du Quesnoy depuis l'an 1357. Ces deux frères étoient fils de l'empereur Louis de Bavière et de Marguerite comtesse de Hollande et de Hainaut, fille de Guillaume le Bon et de Jeanne de Valois, sœur du roi Philippe de Valois. (Voy. art de vérifier les dates.) J. D.

queilles, le seigneur de Cohen, le seigneur de Montigny en Hainaut, messire Rasse de Montigny, messire Thierri de la Hamède, messire Jean de Grès, et tant de chevaliers qu'ils étoient cent et cinq. Et si faisoient bon guet et grand, et n'avoient nulle fiance en ceux de la ville; et avoient fait retraire (retirer) les femmes et les enfants de la ville ens (dans) ès moûtiers (1), et là se tenoient; et les seigneurs (2) et leurs gens se tenoient en leurs maisons. Et pour le trait des canons et du feu que les Flamands lançoient et traioient (tiroient) soigneusement en la ville pour tout ardoir (incendier) on avoit fait couvrir les maisons de terre, parquoi le feu ne s'y put prendre.

Le siége étant devant Audenarde, les Flamands et les capitaines qui là étoient entendirent que le comte leur seigneur étoit à Tenremonde, et avoit le duc de Mons son cousin et grand'foison de chevaliers et écuyers de-lez (près) lui. Si eurent conseil qu'ils envoieroient là six mille de leurs gens pour voir que c'étoit et pour livrer un assaut à Tenremonde. Si comme ils conseillèrent ils le firent; et se partirent de l'ost tous ceux qui ordonnés y furent d'y aller; et avoient à capitaine Rasse de Harselle. Tant exploitèrent les Flamands que ils vinrent un jeudi au soir en un village à une petite lieue de Tenremonde sur la rivière de Tenre, et là se logèrent.

(1) *Moûtier* qui dans l'origine signifioit proprement *monastère* a été aussi employé dans le moyen âge pour désigner les églises même séculières. J. A. B.

(2) Les principaux habitants. J. A. B.

Ces Flamands avoient pourvu grand'foison de nefs et fait venir aval (en descendant) sur la rivière pour entrer ens (dedans) et pour assaillir par eau et par terre. Un petit après mie-nuit ils se levèrent, armèrent et appareillèrent de tous points, ainsi que pour tantôt combattre quand ils seroient là venus; et vouloient surprendre les chevaliers en leurs lits; et puis se mirent au chemin. Aucunes gens du pays qui sçurent ce convenant (dessein) s'en vinrent de nuit à Tenremonde, et informèrent les gardes de cel (cette) affaire et leur dirent: « Soyez surs [1] et vous tenez sur votre garde; car grand'foison de Gantois gissent ennuyt (aujourd'hui) moult près de ci, et si ne sçavons qu'ils veulent faire. » Les gardes des portes recordèrent (rapportèrent) tout ce au chevalier du guet, qui s'appeloit messire Thierry de Brederode de Hollande. Lors qu'il en fut avisé si fut sur sa garde et le fit signifier au châtel et par tous les hôtels en la ville où les chevaliers se logeoient. Droitement sur le point du jour vinrent les Flamands par terre et par eau sur leurs nefs; et avoient si bien appareillé leur besogne que pour tantôt assaillir. Quand ceux de la ville et du châtel sentirent qu'ils approchoient, si commencèrent à sonner leurs trompettes et à réveiller toutes gens; et jà étoient la greigneur (majeure) partie des chevaliers et écuyers tous armés. Le comte de Flandre qui dormoit au châtel entendit ces nouvelles que les Flamands étoient venus et jà assailloient et tantôt il se

(1) Veillez à votre sûreté. J. A. B.

leva et arma et yssit (sortit) hors du châtel, sa bannière devant lui. De-lez (près) lui étoient à ce jour messire Gassuins de Wille grand baillif de Flandre, le sire de Grand-Mont, messire Girard de Rosenghien, messire Philippe le jeune, messire Philippe de Maumes et des autres, tels comme messire Hugues de Rogny, Bourguignon. Si se trahirent (rendirent) tous ces chevaliers dessous sa bannière, et allèrent à l'assaut qui étoit jà commencé, dur et horrible; car ces Flamands avoient apporté en leurs nefs, canons dont ils traioient (tiroient) les carreaux si grands et si forts, que qui en étoit consuivi (atteint), il n'y avoit point de remède qu'il ne fut mort. Mais à l'encontre de ces carreaux on étoit moult pavesché (1); et avoient les gens du comte grand'foison de bons arbalêtriers qui donnoient par leurs trait moult à faire aux Flamands. D'autre part en son ordonnance et en sa défense étoit le duc de Mons, sa bannière devant lui. En sa compagnie étoient le sire de Brederode, messire Josse et messire Thierry de la Naire, messire Wivains de Chuperoyes, et plusieurs autres, et faisoient bien chacun son devoir. D'autre part et à une autre porte étoient messire Robert d'Asque, messire Jean Villains, le sire de Vindescot et messire Robert Mareschaux; et vous dis que cil (ce) assaut fut grand et fort. Et assailloient moult ouniement (à la fois) par terre et par eau les Flamands en leurs nefs; et en y ot (eut) grand'foison de blessés d'une partie et d'au-

(1) Garanti par le moyen des pavois ou boucliers. J. A. B.

tre, et plus des Flamands que des gentils hommes; car ils s'abandonnoient trop follement. Si dura cet assaut sans point cesser dès le point du jour jusques à haute nonne (après midi); et là ot (eut) mort un chevalier de la partie du comte qui s'appeloit Hugues de Rogny, Bourguignon, dont ce fut dommage et y ot (eut) grand'plainte; car par son hardement (hardiesse) en lui trop abandonner il fut occis. Là étoit Rasse de Harselle qui aussi se portoit vaillamment, et de sa parole avecques son fait rafraichissoit grandement les Gantois.

Quand ce vint après nonne l'assaut cessa ; car Rasse vit bien que ils se travailloient en vain et que dedans Tenremonde il y avoit trop de bonnes gens, pourquoi la ville n'étoit mie à prendre; et se commençoient ses gens fort à lasser: si fit sonner la retraite. Adonc se retrairent (retirèrent) les Gantois tout bellement selon la rivière et ramenèrent toute leur navie (flotte) et s'en vinrent loger ce soir dont (d'où) ils étoient partis le matin; et au lendemain ils s'en retournèrent en l'ost devant Audenarde. Si demeura depuis Tenremonde en paix tant que pour cette saison ; mais le siége se tint devant Audenarde moult longuement et étoient les Flamands qui là étoient, seigneurs de la rivière, ni nulles pourvéances n'entroient en Audenarde, si ce n'étoit en grand péril, au-lez (côté) devers Hainaut; mais à la fois aucuns vitailliers (vivandiers) qui s'aventuroient pour gagner , quand on dormoit en l'ost, s'assembloient et se boutoient ens (dans) ès bailles d'Audenarde; et puis on les mettoit en la

ville. Entre les assauts qui furent faits à Audenarde, il y en ot (eut) un trop durement grand qui dura un jour tout entier; et là furent faits plusieurs nouveaux chevaliers de Hainaut, de Flandre et d'Artois, qui être le volrent (voulurent). En leur nouvelle chevalerie ou ouvrit la porte devers Gand et s'en vinrent ces nouveaux chevaliers combattre aux bailles (guichets) contre les Gantois; et là ot (eut) bonne escarmouche et fait très grands appertises d'armes, et plusieurs Flamands morts et blessés: mais ils en faisoient si peu de conte, et si ressoignoient (redoutoient) si petit (peu) la mort qu'ils se abandonnoient trop hardiment, et quand ceux de devant étoient morts ou blessés les autres qui étoient derrière les tiroient hors et puis se mettoient devant et remontroient grand visaige [1]. Ainsi se continua cet assaut qui dura jusques au soir tant que ceux d'Audenarde rentrèrent en leur ville et fermèrent leurs portes et leurs barrières; et les Flamands rallèrent en leurs logis. Si entendirent à ensevelir les morts et à appareiller moult soigneusement les navrés, les blessés et les mutilés.

Ces Flamands qui séoient au siége devant Audenarde espéroient bien par long siége à conquerre (conquérir) la ville et ceux qui dedans étoient, ou par affamer ou par assaut; car bien sçavoient qu'ils l'avoient si bien environnée que par rivière ni par terre rien ne leur pouvoit venir; et le séjourner là

(1) Contenance hardie. J. A. B.

ne leur grévoit rien, car ils étoient en leur pays et de-lez (près) leurs maisons; si avoient tout ce qu'il leur besognoit, vivres et autres choses, plus largement et à meilleur marché que se ils fussent à Bruges ou à Gand.

Le comte de Flandre qui sentoit en la ville d'Audenarde grand' foison de bonne chevalerie, se doutoit bien de ce point, que par long siége ils ne fussent affamés là dedans; et eut volontiers vu que aucun traité honorable pour lui fut entamé; car au voir (vrai) dire la guerre à ses gens le hodoit (ennuyoit), ni oncques ne s'en chargea volontiers [1]. Et aussi sa dame de mère la comtesse Marguerite d'Artois [2] en étoit moult courroucée et le blâmoit trop fort; et volontiers y eut mis accord si elle eut pu, ainsi qu'elle fit. Cette comtesse se tenoit en la cité d'Arras: si escripst (écrivit) devers le duc de Bourgogne auquel l'héritage de Flandre, de par madame Marguerite [3] sa femme devoit parvenir, après la mort du comte, que il se voulsist (voulut) traire (rendre) avant et venir en Artois. Le duc

(1) Ni jamais il n'y fut porté d'inclination. J. A. B.

(2) Marguerite de France fille du roi Philippe le Long, comtesse d'Artois et de Bourgogne, alors veuve de Louis Ier comte de Flandre, tué à la bataille de Crécy en 1346 et mère de Louis II dit de Male, comte de Flandre. Cette princesse mourut en 1384, et fut enterrée à Saint-Denis (V. *l'art de vérifier les dates*). J. D.

(3) Marguerite de Flandre fille unique du comte Robert, dit *de Male*, fut mariée 1°. le Ier juillet 1361 à Philippe dit du *Rouvre*, dernier des ducs de Bourgogne de la première race, mort le 21 novembre suivant; 2°. le 19 juin 1369 à Philippe de France fils puîné du roi Jean, premier duc de Bourgogne de la seconde race. Cette princesse mourut en 1404. (Voy. l'histoire généalog. de la maison de France. T. 2, P. 341.) J. D.

qui bien étoit avisé de ces besognes, car tous les jours il en oyoit nouvelles, vint à Arras et son conseil avec lui, messire Guy de la Tremouille, messire Jean de Vienne amiral de France, messire Guy de Pontarlier et plusieurs autres. La comtesse d'Artois les vit moult volontiers et leur remontra moult sagement cette guerre entre son fils et son pays, qui étoit mal appartenant et lui déplaisoit grandement, et devoit déplaire à toutes bonnes gens qui aimoient raison; et comment aussi ces vaillants hommes, barons, chevaliers et écuyers, quoique ils geussent (restassent) honorablement en la ville d'Audenarde, si y étoient-ils en grand péril; et que pour Dieu on y voulsist (voulut) pourvoir de conseil et de remède. Le duc de Bourgogne répondit que à ce faire étoit il tenu et que il en feroit son plein pouvoir. Assez tôt après ce il se départit d'Arras et s'en alla droit à Tournay où il fut reçu à grand' joie; car ceux de Tournay désiroient aussi moult à avoir la paix pour la cause de la marchandise qui leur étoit close sur la rivière de l'Escaut. Le duc de Bourgogne envoya l'abbé de Saint Martin (1) en l'ost (armée) devant Audenarde pour sçavoir comment ces capitaines de Gand voudroient entendre au traité. Si rapporta l'abbé au duc de Bourgogne que pour l'honneur de lui ils y entendroient volontiers (2). Si leur donna le duc sauf conduit jusques

(1) L'abbaye de Saint Martin de Tournay étoit de l'ordre de Saint Benoit. J. D.

(2) Le manuscrit de *Sala* cité en marge par Sauvage ajoute *et con-*

au Pont de Rosnes; et aussi les Flamands lui donnoient, et à ses gens, jusques à là. Si vint le duc au Pont du Rosne parlementer aux Flamands et les Flamands à lui; et duroit le parlement dès le matin jusques au soir que le duc retournoit à Tournay, le prévôt de Tournay en sa compagnie [1] qui l'amenoit et remenoit. Ces parlements durèment quinze jours, que à peine y pouvoit-on trouver moyen aucun; car les Flamands vouloient avoir Audenarde abattue, et le duc ni le conseil ne s'y pouvoient assentir (consentir). Les Flamands qui se tenoient grands, fiers et orgueilleux, par semblant ne faisoient nul compte de paix; car ils maintenoient que Audenarde et ceux qui dedans étoient ne s'en pouvoient partir fors que par leur danger; et les tenoient pour conquis. Le duc de Bourgogne qui véoit (voyoit) ces Flamands grands et orgueilleux contre ces traités avoit grand' merveille à quoi ils tendoient [2]; et empetra (obtint) un jour un sauf conduit pour son maréchal aller voir les chevaliers à Audenarde; et on lui donna trop légèrement (facilement.) Le maréchal de Bourgogne vint à Audenarde et trouva les compagnons en bon convenant (ordre); mais d'aucunes choses avoient grand deffaulte (besoin). Toutes fois ils dirent moult vaillam-

vinrent ensemble sous bon et sur sauf conduit au Pont à Resne entre Tournay et Audenarde. J. D.

(1) La leçon de notre manuscrit doit être préférée à celle des *imprimés* qui portent *le comte*, car le comte, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus, étoit à Tenremonde. J. D.

(2) Étoit fort étonné de leurs desseins. J. A. B.

ment: « Sire, dites de par nous à monseigneur de Bourgogne qu'il ne fasse pour nous nuls mauvais traités; car Dieu mercy nous sommes en bon point et nous n'avons garde de nos ennemis. » Ces réponses plurent moult grandement au duc de Bourgogne qui se tenoit au Pont de Rosnes; mais pour ce il ne laissa mie à poursuir (poursuivre) son traité. Au voir (vrai), dire ceux de Bruges et d'Ypres étoient aussi comme tous tenus et aussi étoient ceux du Franc et ressongnoient (appréhendoient) l'hiver qui leur approchoit [1]. Si remontrèrent ces choses en conseil, au cas que le duc de Bourgogne qui pour bien s'ensoignoit (se mêloit) de cette affaire s'étoit tant travaillé qu'il étoit venu devers eux, et leur offroit à tout faire pardonner, et le comte amiablement retourner à Gand et là demeurer; et que de chose qui fut avenue il ne montreroit jamais semblant; c'étoient bien des choses en quoi on se devoit tôt incliner, et que voirement (véritablement) on devoit reconnoître son seigneur, ni on ne lui pouvoit tollir (enlever) son héritage. Ces paroles amollirent grandement ceux de Gand et s'y accordèrent; et donna un jour le duc de Bourgogne à dîner au Pont de Rosne moult grandement aux capitaines de Gand et à ceux de Bruges et d'Ypres et de Courtray. En ce jour fut tout conclu que le siége se devoit lever et bonne paix devoit être en Flandre entre le comte et ses gens; et pardonnoit tout le comte,

(1) On voit par là que les conférences du Pont de Rosne eurent lieu dans le mois de novembre 1379, comme Sauvage l'a remarqué. J. D.

sans nulle réservation, exception ni dissimulation; et devoit le comte venir demeurer à Gand; et dedans l'an ceux de Gand devoient faire refaire son châtel de Andreghien que les Gantois avoient ars, si comme renommée couroit. Et pour toutes choses plus pleinement conformer, Jean Pruniaux devoit venir à Tournay avec le duc de Bourgogne; et là devoient les lettres authentiquement être faites, escriptes (écrites) et scellées. Sur cet état retourna le duc de Bourgogne à Tournay; et Jean Pruniaux et Jean Boulle retournèrent en l'ost (armée). Au lendemain la paix fut criée entre ces parties. Si se défit le siége [1] et s'en ralla chacun en sa maison et en son lieu. Et le comte de Flandre donna tout partout congé à ses soudoyers, et remercia les étrangers grandement des beaux services qu'ils lui avoient faits; et puis s'en vint à Lille pour mieux confirmer ces ordonnances que son beau fils le duc de Bourgogne avoit faites. Et disoient les aucuns des pays voisins et lointains que c'étoit une paix à deux visages, et qu'ils se rebelleroient temprement (bientôt), et que le comte ne s'y étoit accordé fors pour ravoir la grand' foison de nobles chevaliers et écuyers qui gisoient en grand' péril en Audenarde.

Jean Pruniaux, après le département du siége d'Audenarde, vint à Tournay moult étoffément; et lui fit le duc de Bourgogne très bonne chère; et là furent parfaites toutes les obligations et ordonnances

(1) Le siége d'Oudenarde fut levé le 3 décembre 1379, suivant l'Art de vérifier les dates. J. D.

de la paix, et les scellèrent le duc de Bourgogne et le comte de Flandre. Et puis retourna Jean Pruniaux à Gand et montra ce qu'il avoit exploité. Et tant avoit prié le duc de Bourgogne et remontré de douces paroles à ceux de Gand que Audenarde demeuroit entière, car au traité de la paix et au léver le siége, les Gantois, s'ils eussent pu, vouloient au lez (côté) devers eux abattre deux portes, les tours et les murs, afin qu'elle leur fut à toute heure ouverte et appareillée. Quand le comte de Flandre ot (eut) été une espace à Lille, et le duc de Bourgogne s'en fut rallé en France, il s'en vint à Bruges et là se tint et remontra couvertement, sans autre punition, grand mautalent (ressentiment) à aucuns bourgeois de Bruges de ce que sitôt l'avoient relinqui (abandonné) et s'étoient mis au service de ceux de Gand. Ces bourgeois s'excusèrent et dirent, et vérité étoit que ce n'avoit pas été leur coulpe (faute), mais la coulpe des menus métiers de Bruges qui se vouloient prendre et mêler à ceux de Gand quand Jean Lyon vint devant Bruges. Le comte passa son mautalent (mécontentement) au plus bel qu'il pot (put); mais pour ce n'en pensa-t-il mie moins.

Nous nous souffrirons à parler de lui et de ceux de Flandre et retournerons aux besognes de Bretagne.

CHAPITRE LIX.

Comment le duc de Bretagne retourna en son pays. La mort de l'empereur de Rome. Comment on envoya en Allemagne pour mariage au roi d'Angleterre; et comment le duc de Bretagne faillit au secours d'Angleterre.

Vous sçavez comment le duc de Bretagne étoit en Angleterre de-lez (près) le roi Richard et ses oncles qui lui faisoient bonne chère; et son pays étoit en trouble et en guerre: car le roi de France y avoit envoyé son connétable à (avec) grands gens d'armes qui se tenoient à Pontorson et vers le Mont Saint Michel et guerroyoient le pays. Les cités et les bonnes villes de Bretagne se tenoient toutes closes et désiroient moult que leur seigneur le duc retournât au pays; et jà l'avoient mandé par lettres et par messages; mais il ne s'y osoit bonnement fier ni assurer; et tant que les prélats et les barons de Bretagne et les bonnes villes en murmuroient et disoient: «Nous mandons par lettres toutes les semaines le duc et point ne vient, mais s'excuse.» — «En nom Dieu, disoient les aucuns; il y a bien cause, car nous le mandons trop simplement. Bien appartient que nous y envoiassions un ou deux chevaliers de créance ès quels il se pût fier et qui lui remon-

trassent pleinement l'état du pays. » Ce propos fut mis avant et les consaulx (conseils) tenus: si en furent priés d'aller en Angleterre deux moult vaillants chevaliers, messire Geoffroi de Kaermel et messire Eustasse (Eustache) de la Houssoye, à la prière et requête des barons, des prélats et des bonnes villes de Bretagne. Ces deux chevaliers s'appareillèrent (préparèrent) pour aller en Angleterre et entrèrent en un vaissel à conke (conquête) et orent (eurent) vent à volonté et singlèrent tant qu'ils vinrent à Hantonne (Southampton), et là prirent-ils terre Si issirent (sortirent) de leurs vaisseaux et chevauchèrent tant qu'ils vinrent à Londres. La trouvèrent-ils le duc de Bretagne et la duchesse et messire Robert Canolle (Knolles) qui les reçurent à grand' joie. Les chevaliers recordèrent (racontèrent) au duc tout l'état de son pays et comment on le désiroit à ravoir, et montrèrent lettres de créances des barons, des prélats et des bonnes villes. Le duc crut moult bien les chevaliers et les lettres aussi et en eut grand'joie et dit qu'il en parleroit au roi et à ses oncles, ainsi qu'il fit. Quand le roi d'Angleterre et ses oncles en furent informés comment le pays de Bretagne, excepté Claiquin (Guesclin), Clisson, Rohan, Laval et Rochefort mandoient leur seigneur, si lui dirent: « Vous vous en irez par delà puisque on vous mande et vous racointerez (rapprocherez) de vos gens et de votre pays; et tantôt nous vous envoierons gens et confort assez pour tenir et garder les frontières contre tous vos ennemis; et nous laisse-

rez votre femme la duchesse [1] par deçà avec sa mère et ses frères, et vous entendrez par delà à guerroyer. De ces nouvelles et paroles fut le duc tout réjoui et s'ordonna sur ce.

Ne demeura puis (depuis) guères de temps que le duc de Bretagne ordonna ses besognes à Hantonne (Southampton) et prit congé au roi et à ses oncles et à madame la princesse et à sa femme, et ordonna à son département et scella grands alliances [2] au roi d'Angleterre; et jura par sa foi, là où il seroit hâtivement conforté des Anglois, il demeureroit toujours de-lez (près) eux et feroit son loyal pouvoir de tourner son pays Anglois; et le trouveroient ceux d'Angleterre ouvert et appareillé, en quelque manière qu'ils y voudroient venir. Sur cet état il se partit d'Angleterre, messire Robert Canolle (Knolles) en sa compagnie et les deux chevaliers qui l'étoient venu querre (chercher), et environ cent hommes d'armes et deux cents archers; si vinrent à Hantonne (Southampton), et là attendirent vent. Quand ils l'eurent bon, ils entrèrent en leurs vaisseaux et singlèrent tant par mer qu'ils vinrent au port de Guerrande. Là prirent-ils terre et chevauchèrent vers Vannes. Ceux de la cité de Vannes reçurent le duc à (avec) grand'joie; et aussi fit tout le

(1) La duchesse de Bretagne, seconde femme de Jean V duc de Bretagne, étoit Jeanne Holland fille de Thomas Holland et comtesse de Kent. Elle avoit été mariée en 1366 et mourut en 1384. (Hist. généalog. et chronolog. de la mais. de France T. 11). J. D.

(2) Voy. dans Rymer la procuration pour traiter avec le duc de Bretagne, datée du 9 juillet 1379. Le traité du 13 juillet est rapporté dans les Preuves de l'histoire de Bretagne T. 11. P. 218 et suivant. J. D.

pays quand ils sçurent sa venue. Si se rafraichit à Vannes cinq jours ou environ et puis s'en vint à Nantes. Là le vinrent voir les barons, les prélats, les chevaliers et les dames, et se offrirent et mirent tous en son obéissance, et se complaignirent grandement des François et du connétable de France qui avoit couru au-lez (côté) devers Rennes sur son pays. Le duc les appaisa bellement et dit: « Bonnes gens, je dois temprement (bientôt) avoir confort d'Angleterre, car sans l'aide des Anglois je ne me puis bonnement défendre contre les François; car ils sont trop forts contre nous au cas que en ce pays nous sommes différents ensemble [1]; et quand ceux seront venus que le roi d'Angleterre me doit envoyer, si on nous a fait des torts nous en ferons aussi. » De ces paroles se contentèrent grandement ceux de Bretagne qui étoient de la partie du duc [2]. En ce temps [3], environ la Saint Andrieu (André), trépassa de ce siècle messire Charles de Boesme (Bohême) roi d'Allemagne et empereur de Rome. Le roi Charles vivant il avoit tant fait par son or et par son argent et par grands alliances que les éliseurs (électeurs) de l'empire d'Allemagne avoient juré et scellé à tenir roi son fils de toute Allemagne après sa mort, et faire leur loyal pouvoir de tenir le siége devant

(1) D'autant plus que nous sommes divisés en Bretagne. J. D.

(2) Le duc de Bretagne arriva à Rennes et y fit son entrée le 20 août 1379 (*Hist. de Bretagne* T. 1er *et art de vérifier les dates.*) J. D.

(3) Froissart ne suit pas l'ordre des temps. L'empereur Charles IV étoit mort dès le 29 novembre 1378; Venceslas son fils avoit été élu roi des Romains en 1376 et lui succéda à l'empire. J. D.

Ais (Aix-la-Chapelle) et de demeurer de-lez (près) lui contre ceux qui le voudroient débattre: si que, tantôt après la mort de monseigneur Charles, l'empereur son fils s'escripsi (appela) roi d'Allemagne, de Behaigne (Bohême) et des Romains.

En cette saison ot (eut) grands consaulx (conseils) en Angleterre des oncles du roi, des prélats et des barons du pays pour le jeune roi Richard d'Angleterre marier; et eussent volontiers vu les Anglois qu'il se fut marié en Hainaut, pour l'amour de la bonne reine Philippe (1) leur dame qui leur fut si bonne, si large et si honorable, qui avoit été de Hainaut: mais le duc Aubert (2) en ce temps n'avoit nulles filles en point pour marier (3). Le duc de Lancastre eut volontiers vu que le roi son neveu eut pris sa fille qu'il ot (eût) de madame Blanche de Lancastre sa première femme; mais le pays ne le vouloit mie consentir, pour deux raisons: la première si étoit que la dame étoit sa cousine germaine, ce par quoi étoit trop grand proismeté (proximité); et l'autre que on vouloit que le roi se mariât outre la mer pour avoir plus d'alliances. Si fut mise avant (4) la suer (sœur) (5) au jeune roi de Boesme (Bo-

(1) Philippe de Hainaut, femme d'Édouard III roi d'Angleterre. J. D.

(2) Albert, depuis comte de Hainaut, étoit alors protecteur du comté pendant la démence de son frère Guillaume, dit l'Insensé, après la mort duquel il prit le titre de comte en 1389. (Voy. *l'art de vérifier les dates*). J. D.

(3) En âge d'être mariée. J. D.

(4) En 1380 et 1381. J. D.

(5) Anne de Luxembourg ne fut point demandée en mariage en 1379.

hême) et d'Allemagne, fille à l'empereur de Rome qui avoit été. A celui avis se tinrent tous les consaulx (conseils) d'Angleterre. Si en fut chargé pour aller en Allemagne et pour traiter ce mariage, un moult vaillant chevalier du roi qui avoit été son maître et fut toujours moult prochain au prince de Galles son père; si étoit nommé le chevalier messire Simon Burley, sage et grand traiteur durement. Si fut à messire Simon ordonné tout ce que à lui appartenoit, tant de mises (dépense) comme d'autres choses. Si se partit d'Angleterre en bon arroi, et arriva à Calais, et de là vint à Gravelines, et fit tant par ses journées qu'il vînt à Bruxelles; et là trouva le duc de Wincelant (Venceslas)[1] de Brabant et le duc Aubert, le comte de Blois, le comte de Saint Pol, messire Robert de Namur, messire Guillaume de Namur et grand'foison de chevaliers de Hainaut, de Brabant et d'ailleurs: car là avoit une grosse fête de joutes, et de behours (chocs de lances), pour ce y

Le premier acte qui concerne ce mariage est du 26 novembre 1380, les autres traités sont des mois de janvier, mai, octobre et décembre 1381. La princesse devoit être remise en Angleterre ou à Calais vers la Saint Michel 1381. (Voy. Rymer aux dates ci-dessus énoncées.) *L'art de vérifier les dates* place ce mariage vers la fin de 1381 et avec raison. On voit dans Rymer une commission du premier décembre 1381 pour recevoir à Calais la reine future des mains des ambassadeurs de son frère Venceslas, et dans un autre acte du 15 décembre le roi d'Angleterre accorda des grâces à la prière de sa chère compagne et épouse Anne reine d'Angleterre. J. D.

(1) Venceslas duc de Luxembourg, frère de l'empereur Charles IV et oncle de l'empereur Venceslas, étoit duc de Brabant par sa femme Jeanne fille de Jean III *le Triomphant* duc de Brabant. (Voy. *l'art de vérifier les dates.*) J. D.

étoient tous ces seigneurs assemblés. Le duc de Brabant et la duchesse, pour l'honneur du roi d'Angleterre, reçurent le chevalier moult liement; et quand ils sçurent la cause pourquoi il alloit en Allemagne, si en furent tous réjouis et dirent que c'étoit une chose bien prise du roi d'Angleterre et de leur nièce[1]. Si chargèrent à messire Simon Burley, à son département, lettres spéciales adressants au roi d'Allemagne, en remontrant qu'ils avoient grand' affection à ce mariage. Si se partit le chevalier de Bruxelles et prit le chemin de Louvain pour aller à Couloingne (Cologne).

Encore en celle saison[2] furent ordonnés d'aller en Bretagne, du conseil d'Angleterre, deux cents hommes d'armes et quatre cents archers, desquels devoit être souverain meneur et capitaine messire Jean d'Arundel. En cette armée furent élus et nommés messire Hue de Caurelée (Calverly), messire Thomas Banestre (Banister), messire Thomas Trivet, messire Gautier Paule, messire Jean de Bourchier, le sire de Ferrières (Ferrers), le sire de Basset. Ces chevaliers s'ordonnèrent et appareillèrent et se trahirent (rendirent) tous à Hantonne (Southampton) et firent charger leurs vaisseaux de tout ce qu'il leur besognoit. Quand ils purent sentir qu'ils eurent vent pour partir ils croisèrent leurs nefs et entrèrent en

(1) Convenable au roi d'Angleterre et à leur nièce. J. D.

(2) Froissart rentre ici dans l'ordre chronologique dont il s'étoit écarté. Suivant *Walsingham* ce fut vers la fête de Saint Nicolas qui tombe le 6 décembre 1379, que l'Angleterre envoya des troupes au duc de Bretagne. J. D.

leurs vaisseaux et désancrèrent et partirent. Ce premier jour le vent leur fut assez bon; sur le soir si se tourna et leur fut tout contraire et les bouta (jeta), voulsissent (voulussent) ou non, ens (dans) ès bondes (frontières) de Cornouailles; et avoient si fort vent qu'ils ni pouvoient ancrer, ni n'osoient. Alendemain ce vent contraire les bouta en la mer d'Irlande; et là ne furent pas bien assurs si comme il apparut, car ils s'allèrent frotter aux roches d'Irlande et là rompirent trois de leurs bateaux ens (dans) lesquels messire Jean d'Arundel, messire Thomas Banister, messire Hue de Caurelée (Calverly), messire Gautier Paule, et bien cent hommes d'armes étoient. Des cent en y ot (eut) bien quatre vingt péris; et périrent messire Jean d'Arundel le capitaine de tous, dont ce fut dommage, car il étoit moult vaillant chevalier, hardi, courtois et entreprenant, et messire Thomas Banestre (Banister), messire Gautier Paule et plusieurs autres. Et fut messire Hue de Caurelée (Calverly) en si grand péril que oncques (jamais) ne fut en pareil ni si près de la mort; car tous ceux qui en sa nef étoient, excepté sept mariniers et lui, furent tous noyés: mais messire Hue et les autres qui se sauvèrent s'aherdirent (attachèrent) aux câbles et aux mâts, et le vent les bouta sur le sablon; mais ils burent assez et en furent grandement mesaisiés (incommodés). De ce péril échappèrent messire Thomas Trivet et plusieurs autres qui en furent heureux. Si furent-ils moult tourmentés sur la mer; et retournèrent quand ils purent à Hantonne (Southampton), et s'en vinrent devers le roi et

ses oncles, et recordèrent (racontèrent) leur aventure; et tenoient que messire Hue de Caurelée (Calverly) fut péri; mais ne fut, ainsi que il apparut; car il retourna à Londres à (avec) tout son pouvoir.

Ainsi se dérompit cette chevauchée et armée de Bretagne; et ne put être le duc conforté des Anglois; dont il lui vint à grand contraire, car toute cette saison et l'hiver les François lui firent grand'guerre; et prirent messire Olivier de Clisson et ses gens la ville de Dinant en Bretagne par nacelles et bâteaux; et fut toute pillée et robée et la tinrent depuis un grand temps contre le duc et le pays. Or retournerons aux besognes de Flandre.

CHAPITRE LX.

Comment le comte Louis de Flandre alla a Gand. Comment il s'y conduisit. Des termes que on lui tint. Comment il s'en partit; et comment les Gantois pensèrent a leur affaire.

Vous sçavez que quand la paix fut accordée entre le comte de Flandre et ceux de Gand par le moyen du duc de Bourgogne, dont il acquit grand' grâce de tout le pays, l'intention et la plaisance très grande de ceux de Gand étoit que le comte de Flandre venroit (viendroit) demeurer à Gand et

tenir son hôtel. Aussi le comte étoit bien conseillé du prevôt de Harlebeque et de tous ses plus prochains de ce faire, pour nourrir plus grand amour entre ceux de Gand et lui. Le comte se tenoit à Bruges et point ne venoit à Gand dont ils étoient émerveillés (surpris), voire (même) les bonnes gens, les riches et les sages qui ne demandoient que paix mais les pandailles et les blancs chaperons et ceux qui ne convoitoient que les hutins (brouilleries) et l'avantage n'avoient cure de sa venue; car bien sçavoient que, si il venoit tout quoiment (tranquillement) et sagement, ils seroient corrigés des maux que ils avoient faits. Nonobstant quoi qu'ils fussent en cette doubte (appréhension), ceux qui gouvernoient la loi et le conseil [1] et les bonnes gens vouloient outrément qu'il y vînt et que on l'allât querre (chercher) et leur sembloit qu'ils n'avoient point d'estable (stable) ni ferme paix si le comte ne venoit à Gand. Et furent ordonnés vingt quatre hommès notables pour aller à Bruges le quérir et remontrer la grand' affection que ceux de Gand avoient à lui. Et se départirent de Gand moult honorablement, ainsi comme on doit aller vers son seigneur; et leur fut dit : « Ne retournez jamais en la ville de Gand si vous ne nous ramenez monseigneur le comte; car vous trouveriez les portes closes. »

Sur cet état se mirent en chemin ces bourgeois de

(1) Ceux qui étoient à la tête de la ville. J. A. B.

Gand et chevauchèrent vers Douse[1]. Entre Douse et Bruges ils entendirent que le comte venoit ; de ce furent-ils moult réjouis. Ainsi qu'une lieue après: qu'ils eurent encontré des officiers du comte qui chevauchoient devant pour administrer leurs offices, ils regardèrent et virent sur les champs le comte et sa route (troupe). Quand ces bourgeois l'approchèrent ils se trairent (rangèrent) tout sur les champs et se ouvrirent en deux parties, et passèrent le comte et ses chevaliers tout parmi eux. Ces bourgeois, si comme le comte passoit à l'endroit d'eux s'inclinèrent moult bas et firent au comte et à ses gens, à leur pouvoir, grand' révérence. Le comte chevaucha tout outre, sans eux regarder; et mit un petit sa main à son chapel; ni oncques sur tout le chemin il ne fit semblant de parler à eux. Et chevauchèrent ainsi le comte d'une part et les Gantois d'autre, tant qu'ils vinrent à Douse (Deynse) et là s'arrêtèrent, car le comte y devoit dîner ainsi qu'il fit; et les Gantois prirent hôtels pour eux et dînèrent aussi.

Quand ce vint après dîner ces Gantois se trahirent (rendirent) moult bellement en bon arroi devers le comte leur seigneur et s'agenouillèrent tous devant lui, car le comte séoit sur un siége; et là lui représentèrent moult humblement l'affection et le service de la ville de Gand et lui remontrèrent comment par grand amour ceux de Gand, qui tant

(1) M. de Barante rectifie ce nom et l'appelle Deynze. J. A. B

le désiroient à ravoir de-lez (près) eux, les avoient là envoyés: « Et au partir, monseigneur, ils nous dirent que nous n'avions que faire de retourner à Gand si nous ne vous amenions en notre compagnie.» Le comte qui trop bien entendit toutes leurs paroles se tint un espace tout quoi (immobile); et quand il parla il dit: « Je crois bien qu'il soit tout ainsi que vous dites, et que les plusieurs de ceux de Gand me désirent à ravoir, mais je me merveille de ce qu'il ne leur souvient mie (pas), ni n'a voulu souvenir du temps passé, à ce qu'ils m'ont montré, comment je leur ai été propice, courtois et débonnaire en toutes leurs requêtes et ai souffert à bouter (mettre) hors de mon pays mes gentils hommes quand ils se plaignoient d'eux, pour garder leur loi et leur justice. J'ai ouvertes trop de fois mes prisons pour eux rendre leurs bourgeois quand ils le me requéroient: je les ai aimés, portés et honorés plus que nuls de mon pays; et ils m'ont fait le contraire et occis mon baillif en faisant son office et détruites les maisons de mes gens, bannis et enchassés mes officiers, ars l'hôtel au monde que j'amois (aimois) le mieux, efforcées mes villes et mis à leur entente (volonté), occis mes chevaliers en la ville d'Ypres; et fait tant de malefices contre moi et ma seigneurie que je suis tout tenu du recorder (souvenir), et voulrois (voudrois) que il ne m'en souvînt jamais; mais si fera, veuille ou non. » — « Ha, monseigneur, répondirent ceux de Gand, ne regardez jamais à cela; vous nous avez tout pardonné. » — « C'est voir (vrai) dit le comte, je ne vueil (veux) point

pour nulles paroles que je die, au temps avenir que vous en vailliez moins; mais je vous le remontre pour les grands cruautés et félonnies que j'ai trouvées en ceux de Gand. »

Adonc s'apaisa le comte et se leva, et les fit lever et dit au seigneur de Ramsefliez qui étoit de-lez (près) lui: « Faites apporter le vin. » On l'apporta: si burent ceux de Gand et puis se partirent et se retrahirent (retirèrent) en leurs hôtels, et furent là toute la nuit, car le comte y demeura aussi, et lendemain tous ensemble ils chevauchèrent vers Gand.

Quand ceux de Gand entendirent que leur sire le comte venoit, si furent moult réjouis et vinrent à l'encontre de lui à pied et à cheval; et ceux qui l'encontroient s'inclinoient tout bas à l'encontre de lui, et lui faisoient toute l'honneur et révérence qu'ils pouvoient. Il passoit outre sans parler et les inclinoit moult petit de chef. Ainsi s'en vint-il jusques en son hôtel que on dit à la Poterne; et là dîna: et lui furent faits de par la ville maints présents, et là le vinrent voir les jurés de la ville, ce fut raison, et se humilièrent moult envers lui. Là leur requit le comte et dit que en bonne paix ne devoit avoir que paix, mais il vouloit que les blancs chaperons fussent rués jus et que la mort de son baillif lui fut amendée; car il en étoit requis de son lignage. « Monseigneur, répondirent les jurés, c'est bien notre entente (intention) et nous vous prions que de votre grand humilité vous veuilliez demain venir en la place et montrer débonnairement votre entente (intention) au peuple; et quand ils vous

verront ils seront si réjouis qu'ils feront tout ce que vous voudrez. » Le comte leur accorda. Ce soir sçurent trop grand'foison de gens aval la ville que le comte seroit à huit heures au marché des denrées et que là il prêcheroit. Les bonnes gens en furent tous réjouis, mais les fols et les outrageux (audacieux) n'en tinrent ni ne firent nul compte, et disoient qu'ils étoient tous prêchés et que bien sçavoient quelle chose ils avoient à faire. Jean Pruniaux, Rasse de Harselle, Pierre Dubois et Jean Boulle capitaines des blancs chaperons se doutèrent que ce ne fut sur leur charge, et parlementèrent ensemble et mandèrent aucuns de leurs gens tous les plus outrageux et pieurs (pires) de leur compagnie, et leur dirent: « Entendez; tenez vous meshui (aujourd'hui) et demain tous pourvus de vos armures; ni pour chose que on vous die n'en ôtez point vos chaperons, et soyez tous au marché des denrées à sept heures: mais ne faites nulle émeute, si on ne commence premièrement sur vous; et dites ainsi à vos gens, ou leur faites à savoir par qui que vous vourez (voudrez). » Ils répondirent. « Volontiers. » Ainsi fut fait. Le matin à sept heures ils vinrent tous au marché des denrées, ainsi que ordonné leur fut, et ne se mirent mie (pas) tous ensemble, mais dix ou douze ensemble se tenoient tous en un mont; et là étoient entr'eux leurs capitaines. Le comte vint au marché tout à cheval accompagné de ses chevaliers et écuyers et des jurés de la ville; et là étoit Jean de la Faucille de-lez (près) lui et bien quarante des plus riches et des plus notables de la ville. Le comte

en fendant le marché jetoit communément ses yeux sur ces blancs chaperons qui se mettoient en sa présence, et ne véoit autres gens, ce lui étoit avis, que blancs chaperons. Si en fut tout mélancolieux (attristé) et descendit de son cheval; et aussi firent tous les autres, et monta haut à une fenêtre et s'apuya là; et avoit l'en (on) étendu un drap vermeil devant lui. Là commença le comte à parler moult sagement. Tous se turent quand il parla. Là leur remontra-t-il de point en point l'amour et l'affection que il avoit envers eux avant que ils l'eussent courroucé. Là leur remontra-t-il comment un sire devoit être aimé, craint, servi, honoré et obéi de ses hommes petits et grands, et comment ils avoient fait le contraire; et aussi comment il les avoit tenus, gardés et défendus contre tout homme, et comment il les avoit tenus en paix et en profit et en toutes prospérités depuis qu'il étoit sur terre, et ouvert les passages de mer qui leur étoient tous clos en son joyeux avénement. Et leur remontra plusieurs points raisonnables que les sages entendoient et concevoient bien clairement que de tout il disoit vérité. Plusieurs l'oioient (entendoient) volontiers, et les aucuns non, qui ne demandoient que guerre et avoir noise (querelle). Quand il ot (eut) là été une heure et plus et que il leur ot (eut) remontrées toutes ses intentions bellement et doucement, en la fin il dit que il vouloit demeurer leur bon seigneur en la forme et manière qu'il avoit été auparavant, et leur pardonnoit rancunes, haines et mautalents (ressentiments) qu'il avoit eus à eux et aussi maléfices faits,

ni plus n'en vouloit ouïr nouvelles, et les vouloit tenir en droit et en seigneurie, ainsi que toujours avoit fait; mais il leur prioit que rien ils ne fissent de nouvel, et les blancs chaperons fussent mis jus (à bas). A toutes ces paroles on se taisoit tout aussi quoi (immobile) que s'il n'y eut eu nullui (personne); mais quand il parla des blancs chaperons, on commença à murmurer; et bien s'apperçut que c'étoit pour cette cause. Adonc leur pria-t-il qu'ils se trahissent (rendissent) tout bellement et en paix vers leurs maisons. Adonc se partit du marché, et toutes ses gens, et se trahirent (rendirent) en leurs hôtels. Mais je vous dis que les blancs chaperons furent ceux qui premiers vinrent au marché et qui darreniers (derniers) s'en partirent; et quand le comte passa parmi eux ils soubrirent (sourirent) et moult fellement (de mauvais œil) le regardèrent, ce lui sembla, et ne le daignèrent oncques incliner, dont il fut moult mélencolieux (chagrin), et dit depuis à ses chevaliers quand il fut retrait (retiré) à son hôtel à la Poterne: « Je ne venray (viendrai) pas aisément à mon entente (but) de ces blancs chaperons; ce sont males gens et fort mal conseillés. Le cuer (cœur) me dit que la chose n'est pas encore où elle sera: à ce que je puis apercevoir elle est bien taillée que moult de maux en naissent encore. Pour tout perdre, je ne les pourrois voir ni souffrir en leur orgueil et en leur mauvaistié (méchanceté). »

Ainsi fut le comte de Flandre à Gand celle (cette) semaine quatre jours ou cinq, et puis s'en partit tel-

lement que oncques puis (depuis) n'y retourna et s'en vint à Lille, et là s'ordonna pour hiverner. A son département de Gand à peine prit-il congé à nullui (personne) et s'en partit par mautalent (mécontentement), dont les plusieurs de la ville se contentèrent mal; et disoient qu'il ne leur feroit jamais bien, ni jamais ne l'aimeroient, ni lui aussi eux parfaitement, ainsi que ils avoient fait autrefois; et que Ghisbert Mathieu et ses frères et le doyen des menus métiers le honnissoient et le forconseilloient [1], de ce que si soudainement et sans amour il étoit parti de Gand. Jean Pruniaux, Rasse de Harselle, Pierre Dubois, Jean Boulle, et les capitaines des mauvais étoient tous liés (joyeux) de ce, et semoient paroles et faisoient semer par aval la ville, que mais (pourvu) que l'été revenist (revînt), le comte ou ses gens briseroient la paix, et que on avoit bon mestier (besoin) que on fut sur sa garde et pourvu de blés, d'avoines, de chars (viandes), de sel et de toutes autres pourvéances (provisions), car ils ne véoient en leur paix nul sûr état. Si se pourveirent (pourvurent) ceux de Gand grandement de toutes choses à eux appartenant, dont le comte qui en fut informé avoit grand' merveille, ni de qui ils se doutoient (apprehendoient). Au voir (vrai) dire et considérer, on se peut de ces paroles que je dis et ai dites en devant émerveiller comment ceux de Gand se dissimuloient et étoient dissimulés très (dès) le commencement. Les riches, les sages et les

(1) Le faisoient haïr et lui donnoient de mauvais conseils. J. D.

notables hommes de la ville ne se pouvoient mie (pas) excuser que, au commencement de ces haines, s'ils voulsissent (eussent voulu) bien acertes (sérieusement) ils n'y eussent mis remède; car quand Jean Lyon commença les blancs chaperons à mettre avant ils l'eussent bien debatu (empêché) s'ils voulsissent (eussent voulu), et envoyé contre les fossoyeurs de Bruges autres gens qui eussent aussi bien exploité que les blancs chaperons. Mais ils les souffroient pourtant (attendu) qu'ils ne vouloient mie être nommés ni renommés, et se vouloient bouter (mettre) hors de la presse; et tout ce ils faisoient et consentoient: dont chèrement depuis le comparèrent (payèrent) tous les plus riches et les plus sages.

Tant laissèrent ces folles gens convenir que ils furent seignorés (dominés) par eux, ni ils n'osoient plus parler de ce qu'ils voulsissent (eussent voulu) dire ou faire. La raison que ceux de Gand y mettoient étoit, car ils disoient que pour Jean Lyon ni pour Ghisbert Mathieu, pour leurs lignages ni pour leurs guerres et envies ils ne se fussent jamais ensoignés (embarrassés) ni boutés si avant en la guerre, fors que pour garder leurs franchises tant de bourgeoisies que d'autres choses. Et quoique en guerre, en haine et en mautalent (mécontentement) ils fussent l'un contre l'autre, si vouloient-ils être tout un au besoin, pour garder et défendre les franchises et bourgeoisies de Gand, ainsi comme depuis ils le montrèrent: car ils furent, leur guerre durant qui dura bien sept ans, si bien d'accord que

oncques n'eurent entre eux estrif (démêlé) dedans la ville, et ce fut ce qui les soutint et garda plus que autre chose, dedans et dehors. Ils étoient si en unité que point de différend il n'y avoit; mais mettoient avant or et argent, joyaux et chevance (biens); et qui plus en avoit il abandonnoit, ainsi comme vous orrez (entendrez) recorder (raconter) en suivant en l'histoire.

CHAPITRE LXI.

Comment messire Olivier d'Auterme et autres découpèrent aucuns bourgeois de Gand; et comment Jean Pruniaux et les blancs chaperons prirent Audenarde et y abattitent deux portes.

Ne demeura depuis guères de temps que le comte de Flandre fut parti de Gand et revenu à l'isle (Lille), que messire Olivier d'Auterme, cousin germain à Roger d'Auterme, que ceux de Gand avoient occis, envoya défier la ville de Gand pour la mort de son cousin; et aussi firent messire Philippe de Mamimes, le Gallois de Weldure et plusieurs autres. Et toutes ces défiances faites, ils trouvèrent environ quarante navires de Gand qui étoient aux bourgeois de Gand qui les amenoient par la rivière de l'Escaut à Gand, pleines de blés. Si se contrevengèrent sur ces navieurs de la mort de leur cousin, et les

découpèrent trop vilainement, et leur crévèrent les yeux et les renvoyèrent à Gand, ainsi affolés (maltraités) et mehaignés (blessés); lequel dépit ceux de Gand tinrent à (comme) grand. Les jurés qui étoient en la loi (conseil) pour ce temps, auxquels ces plaintes vinrent, furent tous courroucés et ne sçurent bonnement que dire ni qui encoulper (inculper), fors que les faiseurs. Murmuration monta aval la ville et disoient la greigneur (majeure) partie de ceux de Gand que le comte de Flandre avoit ce fait faire ni à peine l'osoit nul homme de bien excuser. Sitôt que Jean Pruniaux entendit ces nouvelles, il qui étoit pour le temps capitaine des blancs chaperons, et le plus grand maître, sans sonner mot, ni parler aux jurés de la ville, ne sçais s'il en parla aux capitaines ses compagnons, je crois bien que oil (oui), il prit la greigneur (majeure) partie des blancs chaperons et encore assez de poursuivants entalentés de mal faire et se partit sur un soir de Gand et s'en vint bouter en la ville d'Audenarde. Quand il y entra premièrement [1] il n'y avoit ni garde ni guet, car on ne se doutoit de nullui (personne); et se saisit de la porte; et puis y entrèrent toutes ses gens, et étoient plus de cinq cents. Quand ce vint au matin il mit ouvriers en œuvre, maçons, charpentiers et autres gens qu'il avoit tous appareillés à son commandement et pour mal faire. Si ne cessa si ot (eut) fait abattre deux portes et les tours et les murs et

(1) Meyer met la surprise d'Oudenarde par les Gantois le 22 février 1380, jour de la chaire de Saint Pierre. J. D.

renverser ès fossés, au-lez (côté) devers Gand. Or regardez commment ceux de Gand se pouvoient excuser que ils ne consentissent ce forfait; car ils furent en Audenarde, abattants portes, tours et murs, plus d'un mois. S'ils eussent remandé leurs gens sitôt qu'il en sçurent les nouvelles, on les eut pu excuser; mais nennil, ainçois (mais) clignèrent-ils leurs yeux et le souffrirent, tant que les nouvelles vinrent au comte qui se tenoit à l'Isle (Lille) comment Jean Pruniaux larrecineusement (furtivement) étoit venu de nuit en Audenarde et avoit fait abattre deux des portes, les tours et les murs. De ces nouvelles fut le comte moult courroucé, et bien y avoit cause, et dit: « Ha, les maudites gens! le diable les tient; je n'aurai jamais paix tant que ceux de Gand soient en puissance. » Adoncques (alors) envoya-t-il devers eux aucuns de son conseil, en eux remontrant le grand outrage que ils avoient fait; et que ce n'étoit mie (pas) gens que on dut croire en nulle paix, quand la paix que le duc de Bourgogne à grand'peine leur avoit faite avoient-ils enfreinte et brisée. Les maieurs (maires) et les jurés de la ville de Gand s'excusèrent et répondirent que leur grâce sauve, ils ne pensèrent oncques (jamais) à briser la paix, ni volonté n'en eurent, et que si Jean Pruniaux avoit fait un outrage de soi même, la ville de Gand ne le vouloit mie advoer (avouer) ni soutenir; et s'en excusoient loyaument (franchement) et pleinement. « Mais le comte a consenti et sont issus de son hôtel ceux ou aucuns qui ont fait si grand outrage qu'ils ont mis à mort, méhaignés

(blessés) et affolés (maltraités) nos bourgeois, qui est un grand inconvénient à tout le corps de la ville. » — « Donc, dites-vous, seigneurs, répliquèrent les commissaires du comte, que vous vous êtes contrevengés. » — « Nennil, dirent les jurés, nous ne disons pas que ce que Jean Pruniaux a fait en Audenarde que ce soit contrevengeance; car par les traités de la paix nous pouvons montrer et prouver, si nous voulons, et de ce nous en prendrons en témoignage monseigneur de Bourgogne, que Audenarde étoit à abattre à nous et à mettre au point où elle est, toutes fois que nous voulions; et à la prière de monseigneur de Bourgogne nous le mîmes en souffrance. » — « Donc, répondirent les commissaires du comte, ainsi appert par vos paroles que vous l'avez fait faire, ni vous ne vous en pouvez excuser. Puisque vous sentiez que Jean Pruniaux étoit allé en Audenarde où il entra la main armée larrecineusement (furtivement) et en bonne paix, et abattoit portes et murs et renversoit dedans les fossés, vous lui dussiez être allé au devant et lui avoir défendu qu'il n'eut point fait tel outrage, tant que vous eussiez remontré vos plaintes au comte; et si de la navrure ou blessure de vos bourgeois il ne vous eut fait adrece (justice), vous vous dussiez être traits (portés) devers monseigneur de Bourgogne qui les traités de la paix mena et lui remontrer votre affaire: ainsi eussiez-vous embelli votre querelle; mais nennil. Ores (aujourd'hui) et autrefois, ce vous mande monseigneur de Flandre, lui avez-vous fait des dépits et le priez l'épée en la

main et êtes de plaider saisis: ce sçait Dieu qui tout voit et connoit et qui un jour en prendra si crueuse (cruelle) vengeance sur vous que tout le monde en parlera. Atant (alors) se départirent-ils des maieurs et des jurés de la ville de Gand et issirent après dîner, et s'en retournèrent par Courtrai à l'Ile (Lille), et recordèrent (racontèrent) au comte comment ils avoient besogné, et les excusances que ceux de Gand mettoient en ces besognes.

CHAPITRE LXII.

Comment il appert que les Gantois étoient cause, d'icelle guerre. Comment Audenarde fut rendue au comte; et comment messire Olivier d'Auterme et autres furent bannis de Flandre et Jean Pruniaux aussi.

On se peut bien émerveiller qui oi (entend) parler et traiter de cette matière, des propos étrangers et merveilleux que on y trouve et voit, qui tous les lit et bien les entend. Les aucuns en donnent le droit de la guerre, qui fut en ce temps si grande et si cruelle en Flandre, à ceux de Gand, et dient qu'ils eurent juste cause de guerroyer; mais il me semble que jusques ici que non eurent; ni je ne puis apercevoir ni entendre que le comte n'eut toujours plus aimé la paix que la guerre, reservé la hauteur de lui et son honneur. Ne leur renvoya-t-il mie (pas) le bourgeois

de Gand qui étoit en sa prison à Erclo. Si m'aist (aide) Dieu si fit et ils lui occirent son bailli. Encore de rechef il leur pardonna cet outrage pour eux tenir en paix; et sur ce ils émurent un jour toute Flandre sur lui et occirent en la ville d'Ypres, voire (même) ceux de Ypres, mêmement cinq de ses chevaliers, et vinrent assaillir Audenarde et assiéger, et se mirent en peine de l'avoir et détruire. Et encore en vinrent-ils à chef (bout) et à paix, et ne vouloient amender la mort de Roger d'Auterme dont ses lignages l'avoient plusieurs fois remontré au comte de Flandre; et si ils ont contrevengé la mort de leur cousin sur aucuns navieurs par lesquels premièrement toutes ces haines étoient émues et élevées, convenoit-il pour ce que la ville d'Audenarde en fut abattue? Il m'est avis et si fait-il à plusieurs, que nennil. Encore avoit le comte assez à souldre (satisfaire) à ceux de Gand, ce disoient ils; et vouloient qu'il leur fut amendé ce que on avoit fait aux navieurs, ainçois (avant) qu'ils rendissent Audenarde.

Le comte qui se tenoit à l'Isle (Lille) et son conseil de-lez (près) lui, étoit courroucé de ce que les Gantois tenoient Audenarde, et ne le sçavoit comment ravoir; et se répentoit trop fort, quelque paix qu'il eut jurée ni donnée aux Gantois, qu'il ne l'avoit toudis (toujours) fait garder. Si escrisi (écrivit) souvent à ceux de Gand et leur mandoit que on la lui rendît, ou il leur feroit guerre si cruelle que à toujours ils s'en sentiroient. Ceux de Gand nullement ne vouloient advoer (avouer) ce fait [1], car ils

(1) D'avoir eu part à la surprise d'Oudenarde. J. D.

eussent la paix brisée. Finalement aucunes bonnes gens de Gand et riches hommes, qui ne vouloient que bien et paix, allèrent tant au devant de ces besognes, telsque Jean de la Faucille, sire Ghisbert de Gruthe, sire Symon Bette et plusieurs autres, que le douzième jour de mars ceux qui étoient en la ville d'Audenarde s'en partirent; et fut rendue aux gens du comte, parmi ce que, pour apaiser le comte, Jean Pruniaux étoit banni de Gand et de Flandre. Pour ce, étoit il devisé en son bannissement, qu'il étoit allé prendre Audenarde sans le sçu de ceux de Gand; et étoient bannis de la comté de Flandre, à toujours et sans rappel, messire Philippe de Mamimes, messire Olivier d'Auterme, le Gallois de Werdure, le bâtard de Windingues et tous ceux qui avoient été à découper les navieurs bourgeois de Gand; et parmi ces bannissements s'appaisoient l'une partie et l'autre. Si vidèrent tous Flandre et vinrent, c'est à savoir: Pruniaux, demeurer à Ath en Brabant, qui siéd en la comté de Hainaut, messire Philippe de Mamimes vint à Valenciennes. Mais quand ceux de Gand le sçurent ils exploitèrent tant devers le prevôt et jurés de Valenciennes qu'ils en firent partir le chevalier. Et étoit pour ce temps prevôt Jean Patris qui bellement et doucement en fit partir le chevalier et issir de la ville de son bon gré; et s'en vint demeurer à Warlain de-lez (près) Douay; et là se tint tant que il eut autres nouvelles. Et les autres chevaliers et écuyers vidèrent Flandre et allèrent en Brabant ou ailleurs, tant aussi qu'ils ouïrent autres nouvelles.

CHAPITRE LXII.

COMMENT JEAN PRUNIAUX FUT DÉCOLLÉ A LILLE. COMMENT LES GANTOIS ARDIRENT (INCENDIÈRENT) AUTOUR DE GAND: COMMENT ILS SOMMÈRENT AUCUNS CHEVALIERS DE SERVICE; ET COMMENT ILS CUIDÈRENT (PENSÈRENT) ASSIÉGER LILLE.

SITÔT que le comte de Flandre fut revenu en la possession d'Audenarde, il manda ouvriers à force, et la fit réparer de portes, de tours et murs plus fort que devant, et relever tous les fossés. Tout ce sçavoient bien les Gantois que le comte y faisoit ouvrer (travailler); mais nul semblant n'en faisoient, car ils ne vouloient point être repris de enfreindre la paix. Et disoient les fols et les outrageux: « Laissons-les ouvrer; si Audenarde étoit ores (maintenant) d'acier, si ne pourroit-elle durer contre nous quand nous voudrons. » Et quoiqu'il y eut adonc (alors) paix en Flandre, le comte étoit en souspeçon (soupçon) toujours de ceux de Gand, car tous les jours on lui rapportoit dures nouvelles; et à ceux de Gand aussi du comte, et n'étoient mie bien assurés. Jean de la Faucille s'en vint demeurer à Nazaret, une très belle maison et assez fort lieu que il avoit à une grand'lieue de Gand, et là fit son attrait tout bellement; et venoit peu à Gand et se dissimuloit ce qu'il pouvoit et ne vouloit point être aux consaulx

(conseils) de ceux de Gand; parquoi il n'en fut demandé du comte. Aussi du comte il se mettoit arrière ce qu'il pouvoit pour tenir ceux de Gand en amour: ainsi nageoit-il entre deux eaux et se faisoit à son pouvoir neutre.

Entrementes (pendant) que le comte de Flandre faisoit reparer la ville d'Audenarde et en étoit tout au dessus, il procuroit par lettres et par messages devers son cousin le duc Aubert bail de Hainaut [1] qu'il pût avoir Jean Pruniaux qui se tenoit à Ath. Tant exploita que on lui délivra et fut amené à Lille. Quand le comte le tint dedans au châtel de Lille; il le fit décoller et puis mettre sur une roe (roue) comme traitre. Ainsi fina (finit) Jean Pruniaux.

Encore en cette saison le comte de Flandre s'en vint à Ypres et là fit-il faire grand' foison de justices et décoller mescheans (mauvaises) gens, tels que foulons et tisserands qui avoient mis à mort ses chevaliers et ouvert les portes à l'encontre de ceux de Gand, afin que les autres y prissent exemple.

De toutes ces choses étoient les Gantois informés. Si se doutèrent trop plus que devant, et par spécial les capitaines qui avoient été en ces chevauchées (expéditions) et devant Audenarde et disoient bien

(1) La leçon *Bail de Hainaut*, paroît devoir être préférée à celle des manuscrits qui disent *et son bailly de Hainaut*. On a remarqué dans une des notes précédentes, qu'à cette époque Aubert étoit seulement protecteur et régent de Hainaut pendant l'état de démence où son frère *Guillaume l'insensé* comte de Hainaut étoit tombé. J. D.

entr'eux: « Certes, si le comte peut, il nous détruira tous; il nous aime bien, il n'en veut que les vies. N'a-t-il mie fait mourir Jean Pruniaux? Certes, au voir (vrai) dire, nous avons fait à Jean Pruniaux grand tort quand nous l'avons ainsi enchacié (chassé) et éloigné de nous. Nous sommes coupables de sa mort, et à cette fin venrons (viendrons) nous si on nous peut attraper; si soyons sur notre garde. » Si dit Pierre Dubois: « Si je en étois cru il ne demeureroit en estant (débout) forte maison de gentilhomme au pays de Gand; car par les maisons des gentils hommes qui y sont pourrions nous et serons encore tous détruits si nous n'y prenous garde et pourvéons (pourvoyons) de remède. » Les autres répondirent: « Vous dîtes voir (vrai); or tôt avant, abattons tout. » Adonc (alors) s'ordonnèrent les capitaines, Piètre Dubois, Jean Boulle, Rasse de Harselle, Jean de Launoy et plusieurs autres, et se partirent un jour de Gand bien quinze cents et allèrent en celle (cette) semaine tout environ Gand; et abattirent et ardirent toutes les maisons des gentils hommes; et tout ce qu'ils trouvèrent ens (dedans) ils départirent entr'eux à butin. Et puis quand ils orent (eurent) ainsi exploité, ils rentrèrent en Gand, ni oncques (jamais) ne trouvèrent qui leur dit: « Vous avez mal fait. »

Quand les gentils hommes, chevaliers et écuyers, qui se tenoient à Lille de-lez (près) le comte et ailleurs, entendirent ces nouvelles, si en furent durement courroucés et à bonne cause; et dirent au comte qu'il convenoit que ce dépit fut

amendé et l'orgueil de ceux de Gand abattu. Adonc abandonna le comte aux chevaliers et écuyers à faire guerre aux Gantois et eux contrevenger de leurs dommages. Si se recueillirent (assemblèrent) et mirent ensemble plusieurs chevaliers et écuyers de Flandre et prièrent leurs amis de Hainaut pour eux aider à contrevenger et firent leur capitaine du Hasle[1] de Flandre, ains-né (aîné) fils bâtard du comte de Flandre un moult vaillant chevalier. Cil (cet) Hasle de Flandre et ses compagnons se tenoient une fois à Audenarde, l'autre à Gauvres puis à Alost, et puis à Tenremonde, et hérioient (fatiguoient) grandement les Gantois ; et couroient jusques aux barrières de la ville; et abattirent presque tous les moulins à vent qui étoient environ Gand, et firent en celle (cette) saison moult de dépits à ceux de Gand. Et étoit en leur compagnie un jeune chevalier de Hainaut et de grand' volonté, qui s'appeloit messire Jaquèmes de Werchin sénéchal de Hainaut. Cil (celui-ci) en elle (cette) saison fit plusieurs grands appertises d'armes environ Gand; et s'aventuroit, tel fois étoit, trop follement et moult outrageusement, et venoit lancer et combattre aux barrières; et conquit par deux ou trois fois de leurs bassinets et de leurs arbalêtres. Cil (ce) messire Jacquèmes de Werchin sénéchal de Hainaut, si aimoit moult les armes, et

(1) Meyer, dans ses annales de Flandre livre III, le nomme en latin *Ludovicus Hasa*, d'où il paroît qu'on doit l'appeler en François *Hase* et non pas *Hasle*. J. D.

eut été vaillant homme s'il eut vécu longuement; mais il mourut jeune et sur son lit au châtel du Bies de-lez (près) Mortagne, dont ce fut dommage.

Les Gantois qui se véoient (voyoient) hériés des gentils hommes du pays de Flandre et d'ailleurs étoient tous courroucés et eurent empensé de envoyer et de prier au duc Aubert qu'il voulsist (voulût) retraire (retirer) et rappeler ses gentils hommes qui les guerroyoient. Mais, tout consideré, ils virent bien qu'ils perdoient leur peine; car le duc Aubert n'en feroit rien; et aussi ils ne le vouloient mie courroucer, ni mettre sus ni avant choses de quoi ils le courrouçassent ni melencoliassent (fâchassent), car ils ne pouvoient rien sans lui et son pays; et au cas que Hainaut, Hollande et Zélande leur seroient clos ils se comptoient pour perdus. Si ne tinrent mie (pas) ce propos, mais en eurent un autre qu'ils manderoient aux chevaliers et écuyers de Hainaut qui tenoient aucuns héritages ou rentes à Gand en la châtellerie, qu'ils les voulsissent (voulussent) servir, ou ils perdroient leurs revenues. Ils le firent; mais nul ne tint compte de leur mandement; et par spécial ils mandèrent au seigneur d'Antoing messire Hue, qui étoit héritier et châtelain de Gand qui les vint servir de sa châtellerie, ou il perdroit ses droits et lui abattroient son châtel de Vienne qui siéd de-lez (près) Grant-mont. Le sire d'Antoing leur remanda que volontiers les serviroit à leurs dépens et à leur destruction, et qu'ils n'eussent en lui nulle fiance; car il leur seroit contraire et fort

ennemi, ni il ne tenoit rien de eux, ni ne vouloit tenir, fors de son seigneur le comte de Flandre auquel il devoit service et obéissance. Le sire d'Antoing leur tint bien ce qu'il leur avoit promis, car il leur fit guerre mortelle et leur porta moult de dommages et de contraires; et fit garnir et pourvoir le châtel de Vienne [1], de laquelle garnison ceux de Gand étoient moult fort hériés (incommodés) et travaillés. D'autre part le sire d'Enghien mais qui étoit encore un jeune écuyer et de grand'volonté, et s'appeloit Wautier, leur faisoit moult de contraires et de dépits. Ainsi se continua toute cette saison la guerre; et ne osoient les Gantois yssir (sortir) hors de leur ville fors en grand'route (troupe), lesquels quand ils trouvoient leurs ennemis ils n'en avoient nulle merci tant qu'ils fussent les plus forts, mais occioient tout. Ainsi se enfélonna (s'irrita) et multiplia celle (cette) guerre entre le comte de Flandre et ceux de Gand, qui coûta depuis cent mille vies deux fois : ni à grand'peine y put-on trouver fin ni paix, car les capitaines de Gand se sentoient si méfaits envers leur seigneur le comte et le duc de Bourgogne que ils n'espéroient mie que, pour scellé (lettres scellées) ni traité que on leur jurât

(1) On ne lit point dans les imprimés les mots *de Vienne*. Sauvage qui dit dans son texte que *les Gantois* avoient abattu entièrement l'hôtel de Vienne, suit ici une autre leçon qui porte seulement et en général le *chastel*, et il dit que cela doit s'entendre du *chastel de Gand*. Suivant le texte de notre manuscrit, les Gantois avoient seulement menacé le sire d'Antoing d'abattre son châtel de Vienne, mais ne l'avoient pas abattu. Ainsi rien n'empêche de conserver la leçon qui porte *le chastel de Vienne*. J. D.

ne (ni) fît, ils pussent jamais venir à paix qu'ils n'y missent les vies. Cette doute (crainte) leur faisoit tenir leur opinion et guerroyer hardiment et outrageusement. Si leur chéi (arriva) bien par plusieurs fois de leurs emprises, ainsi comme vous orrez recorder avant en l'histoire.

Le comte de Frandre qui se tenoit à Lille oyoit tous les jours dures nouvelles de ceux de Gand et comment ils abattoient et ardoient (brûloient) ses maisons et les maisons de ses gentilshommes. Si en étoit courroucé et disoit que il en prendroit encore si grand' vengeance qu'il mettroit Gand en feu et en flambe (flamme) et tous les rebelles aussi. Si rappela le comte, pour être plus fort contre ces Gantois, tous les bannis de Flandre et leur abandonna son pays pour résister contre les blancs chaperons, et leur bailla deux gentilshommes à capitaines, le Galois de Mamimes et Pierre d'Estienhuz. Ces deux, avecques leurs routes (troupes), portèrent la bannière du comte et se tinrent environ trois semaines entre Audenarde et Courtrai sur le Lys, et y firent moult de dommages. Quand Rasse de Harselle en sçot (sçut) le convenant il vida hors de Gand atout (avec) les blancs chaperons et vint à Douse (Deynze) et cuida (crut) trouver les gens du comte; mais quand ces bannis sçurent que les Gantois venoient, ils se trahirent (rendirent) vers Tournay et s'amassèrent en la Puèle et se tinrent un grand temps entour Orchies et le Dam (Damme) et Rogny et Warlain; et n'osoient les marchands aller de Tournay à Douay, ni de Douay à Lille pour ces bannis. Et di-

soit-on adoncques (alors) que les Gantois venroient (viendroient) assiéger Lille et le comte de Flandre dedans, et traitoient à (avec) ceux de Bruges et de Ypres pour faire cette emprise, et avoient Grandmont et Courtray de leur accord. Mais ceux de Bruges et de Ypres varioient, car les riches bourgeois en ces deux villes n'étoient mie d'accord aux menus métiers et disoient que ce seroit grand'folie de si loin mettre siége que devant l'Isle (Lille); et que le comte leur seigneur pourroit avoir alliances grandes au roi de France, ainsi que autres fois il avoit eu, dont il pourroit être aidé et conforté. Ces doutes (craintes) retinrent les bonnes villes de Flandre en cette saison, si que nul siége ne se fit; et à cette fin que le comte n'eut aucuns pourchas (aide) ni traité de son cousin et fils duc de Bourgogne [1], ils avoient envoyé lettres moult amiables devers le roi, en lui remontrant que pour Dieu il ne se voulsist (voulût) mie conseiller contre eux à leur dommage; car ils ne vouloient au roi ni au royaume que amour, paix, obéissance et service, et que leur sire, à tort et à grand péché les travailloit et grévoit; et que ce que ils faisoient ce n'étoit fors pue quor soutenir leurs franchises; lesquelles leur sire leur vouloit tollir (ôter) et abattre, et qu'il leur étoit trop cruel. Le roi moyennement s'inclinoit assez à eux, et n'en faisoit ainsi que nul compte. Aussi ne faisoit le duc d'Anjou son frère; car le comte de Flandre, quoi-

(1) Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, étoit gendre du comte de Flandre, Louis de Male, dont il avoit épousé la fille et unique héritière Marguerite de Flandre. J. D.

que ce fut leur cousin, si n'étoit mie bien en leur grâce, pour la cause du duc de Bretagne qu'il avoit tenu et soutenu de-lez (près) lui en son pays, outre leur volonté, un grand temps : si ne faisoient compte de ses anuys (peines). Aussi ne faisoient le pape Clément et les cardinaux, et disoient que Dieu lui avoit envoyé cette verge (fléau) pour tant que il leur avoit été contraire.

CHAPITRE LXIV.

De la mort messire Bertran de Guesclin connétable de France, et de l'honneur que le roi lui fit; et comment le Chateau neuf de Randon se rendit.

En ce temps se tenoit le bon connétable de France, messire Bertran de Claiquin (Guesclin) en Auvergne à (avec) grands gens d'armes; et se tenoit à siége devant Châtel Neuf de Randon à trois lieues près de la cité de Mende et à quatre lieues près du Puy; et avoit enclos en ce châtel Anglois et Gascons ennemis au royaume de France, qui étoient issus (sortis) hors de Limousin où grand'foison de forteresses Angloises avoit. Si fit, le siége durant, devant plusieurs assauts faire, et dit et jura que de là ne partiroit si auroit le châtel. Une maladie prit au connétable, de laquelle il accoucha (resta) au lit: pour ce ne se défit mie le siége; mais furent ses gens plus aigres (animés) que devant. De cette ma-

ladie messire Bertran de Claiquin (Guesclin) mourut [1]; dont ce fut dommage, pour ses amis et pour le royaume de France. Si fut apporté en l'église des Cordeliers [2] au Puy en Auvergne; et là fut une nuit, et lendemain on l'embasma (embauma) et appareilla, et fut mis en son sarcueil (cercueil) et apporté à Saint Denis [3] en France; et là fut enseveli assez près de la tombe du roi Charles de France, lequel l'avoit fait faire très (dès) son vivant; et fit le corps de son connétable mettre et coucher à ses pieds. Et puis fit faire en l'église Saint Denis son obsèque aussi révéremment et aussi notablement comme si ce fut son fils, et y furent ses trois frères et les notables hommes du royaume de France.

Ainsi vacca (vaqua) par la mort du connétable de France l'office de la connétablie. Si fut avisé et ordonné de qui on le feroit: si en étoient nommés plusieurs hauts barons du royaume de France et par spécial le sire de Cliçon (Clisson) et le sire de Coucy et volt (eut voulu) le roi de France que le sire de Coucy fût regart (gouverneur) de toute Picardie; et adonc (alors) lui donna-t-il toute la terre de Mortaigne, qui est un bel héritage séant entre Tournay et

(1) Bertrand du Guesclin mourut le 13 juillet 1380. J. A. B.

(2) Le Laboureur dit dans l'église des Jacobins. J. A. B.

(3) Du Guesclin avoit désigné un autre lieu pour sa sépulture. « Nous élisons, dit-il, dans le premier article de son testament rapporté par le Laboureur, la sépulture de notre corps être faite en l'église des Jacobins de Dinan en la chapelle de nos prédécesseurs. » Mais Charles ordonna que du Guesclin fut enterré à Saint Denis dans le caveau qu'il avoit fait préparer pour lui-même, et où étoit déjà déposée la reine morte en 1377. J. A. B.

Valenciennes: si en fut debouté messire Jacquemes de Werchin le jeune, sénéchal de Hainaut, qui le tenoit de la succession de son père qui en fut sire un grand temps. Et vous dis que ce sire de Coucy étoit grandement en la grâce du roi de France; et vouloit le roi qu'il fut connétable. Mais le gentil chevalier s'excusoit par plusieurs raisons, et ne vouloit mie (pas) encore entreprendre si grand faix (fardeau), comme de la connétablie; mais disoit que messire Olivier de Clisson étoit mieux taillé de l'être que nul; car il étoit vaillant homme et sage et amé et connu des Bretons. Si demeura la chose en cet état un espace de temps. Et les gens messire Bertran de Claiquin (Guesclin) retournèrent en France; car le châtel se rendit à eux le propre jour que le connétable mourut [1]. Et s'en rallèrent ceux qui le tenoient en Limosin en la garnison de Calvisiel (Caluset) et de Ventadour. Quand le roi de France vit les gens de son connétable, si se ratenri (attendrit) pour la cause de ce que moult l'avoit amé et fit à chacun selon son état grand profit. Nous lairons (cesserons) à parler d'eux et recorderons (raconterons) comment Thomas comte de Bouquinghen (Buckingham) maisné (puîné) fils du roi Édouard d'Angleterre mit sus en cette saison une grand'ar-

(1) On lit dans une chronique manuscrite sur vélin, écriture du quinzième siècle.

« Et lors si comme il pleut à Dieu, fut le dit connétable malade au dit siége, l'espace de vingt jours et puis trépassa de ce siècle le vendredi treizième jour de juillet au dit an mil trois cent quatre vingt, sans ce que ceulx du dit chastel en sçussent jusques après ce que le lendemain eurent rendu le dit chastel aux gens du dit bon connétable. J. A. B.

mée de gens d'armes et d'archers, et passa parmi le royaume de France et vint en Bretagne.

CHAPITRE LXV.

COMMENT MESSIRE THOMAS COMTE DE BOUQUINGHEN (BUCKINGHAM) MAINSNÉ (PUINÉ) FILS DU ROI ÉDOUARD D'ANGLETERRE A (AVEC) GROSSE ARMÉE PASSA LA MER ET ENTRA EN ARTOIS POUR ALLER PAR TERRE EN L'AIDE DU DUC DE BRETAGNE.

Vous avez bien ouï recorder (raconter) que quand le duc de Bretagne issit (sortit) hors d'Angleterre que le roi Richard et ses oncles lui orent (eurent) en convenant (promesse) qu'ils le conforteroient de gens d'armes et d'archers, et lui tinrent ce convenant (convention), combien que il ne leur en chéi (arriva) pas bien; car ils lui envoyèrent messire Jean d'Arundel atout (avec) deux cents hommes d'armes, et autant d'archers. Et ceux orent (eurent) une si dure fortune sur mer qu'ils furent péris; et se sauvèrent à grand' mésaise messire Hue de Caurellée

Ce fait a été raconté de différentes manières. Quelques historiens l'ont rendu plus poétique en supposant que les assiégés, apprenant la mort de du Guesclin, vinrent déposer les clefs de la ville sur son cercueil. Le fait tel que le rapporte la chronique que je viens de citer, et tel que le rapporte aussi d'Oronville dans sa vie de Louis III de Bourbon, ne mérite plus il et vrai l'éloge que donne Villaret à l'autre récit *d'être un monument digne de la générosité des temps héroïques*, mais il est le seul qui soit sanctionné par l'autorité de témoignages respectables. J. A. B.

(Calverly) et messire Thomas Trivet; et en y ot(eut) bien péris quatre-vingts hommes d'armes et autant ou plus d'archers. Si fut sur cette fortune cette armée (route) détruite; dont le duc de Bretagne s'émerveilloit moult; et aussi faisoient ceux de son côté de ce qu'ils n'oyoient (entendoient) nulles nouvelles d'Angleterre; et ne pouvoit penser ni imaginer à quoi il tenoit et vit (eut vu) volontiers que il fut conforté, car il étoit âprement guerroyé de messire Olivier de Cliçon (Clisson), de messire Guy de Laval et de messire Olivier de Claiquin (Guesclin) comte de Longueville, du seigneur de Rochefort et des François qui se tenoient sur les frontières de son pays. Si ot (eut) conseil le duc qu'il envoieroit suffisants hommes en Angleterre pour sçavoir pourquoi ils ne venoient et pour avoir confort hâtivement car il lui besognoit. Si en furent priés du duc, et de ceux du pays qui avecques lui se tenoient, pour aller en ce voyage, le sire de Beaumanoir et messire Eustache de la Houssaye. Ils l'accordèrent et répondirent qu'ils iroient volontiers. Si leur furent lettres baillées, escriptes (écrites) et scellées de par le duc et de par le pays. Si se partirent de Bretagne et montèrent en mer assez près de Vannes et orent (eurent) vent à volonté, et arrivèrent sans péril et sans dommage à Hantonne (Southampton). Si issirent (sortirent) du vaissel et montèrent à cheval et vinrent à Londres. Ce fut environ la Pentecôte l'an de grâce mil trois cent quatre-vingt.

De la venue du seigneur de Beaumanoir et du

seigneur de la Houssaye furent tantôt certifiés le roi et ses trois oncles. La fête de la Pentecôte vint: si voult (voulut) le roi tenir sa fête à Windsor; et là furent ses oncles et grand'foison de barons et de chevaliers d'Angleterre; et là vinrent les deux chevaliers dessus dits et nommés qui furent bellement reçus du roi et des barons d'Angleterre, et baillèrent leurs lettres au roi et à ses oncles. Si les lurent et connurent comment le duc de Bretagne et son pays prioient affectueusement qu'ils fussent confortés. Adonc sçurent les deux chevaliers la mort de messire Jean d'Arundel et des autres qui étoient péris sur mer en allant en Bretagne. Et s'excusa bien le duc de Lancastre que ce n'étoit mie la coulpe (faute) du roi ni de son conseil, mais la fortune de mer contre qui nul ne peut résister quand Dieu veut. Les chevaliers à ces paroles tinrent bien le roi et son conseil pour excusés et plaignirent grandement la mort des bons chevaliers et écuyers qui péris étoient sur mer. La fête de la Pentecôte passée un parlement se tint à Wesmoustier (Westminster); et y furent mandés tous ceux du conseil du roi. A parlement vinrent prélats, barons, chevaliers d'Angleterre et tous ceux qui du conseil étoient.

Entrementes (pendant) que ces choses s'approchoient et ordonnoient trépassa de ce siècle le gentil et vaillant chevalier messire Guichart d'Angle [1] comte de Hastidonne (Huntingdon), en la cité de

(1) Sauvage dans sa note marginale observe que Froissart l'a nommé *Thomas* dans le premier volume à l'occasion du couronnement de Richard II roi d'Angleterre. J. D.

Londres; et lui fit le roi faire son obsèque très révéremment; et y ot (eut) grand'foison de prélats et de barons d'Angleterre; et chanta la messe l'évêque de Londres. Tantôt après commencèrent les parlements. Adonc fut ordonné que messire Thomas mainsné (puîné) fils [1] du feu roi d'Angleterre passeroit la mer et venroit (viendroit) prendre terre à Calais et passeroit, si Dieu l'ordonnoit, parmi le royaume de France, à (avec) quatre mille hommes d'armes et trois mille archers, et venroit (viendroit) en Bretagne accompagné de comtes, de barons et de chevaliers, ainsi comme à fils de roi appartenoit, et qui entreprend un si haut voyage que de passer parmi le royaume de France qui est si grand et si noble et où tant a de bonne et de noble chevalerie.

Quand ces choses furent conseillées et arrêtées, et le voyage du tout accordé, le roi d'Angleterre et ses oncles rescrisièrent (récrivirent) lettres au duc de Bretagne et au pays et leur mandèrent une partie de leur entente (intention) et du conseil parlementé et arrêté à Londres, et que à ce n'y auroit nulle défaute que le comte de Bouqueghen (Buckingham) en celle (cette) saison ne passât. Le roi d'Angleterre honora moult les chevaliers et leur donna de beaux dons; et aussi firent ses oncles; et puis partirent et retournèrent en Bretagne et donnèrent leurs lettres au duc qui les ouvrit et lut et vit tout ce qu'elles contenoient. Si les montra au

(1) Thomas Woodstock, dernier des fils du roi Édouard III fait duc du Buckingham par Richard II, puis duc de Glocester. J. D.

pays lequel se contenta de ces réponses; et se ordonnèrent sur ce; et le roi d'Angleterre et ses onclés ne mirent mie (pas) en oubli le voyage qui étoit empris (entrepris); mais furent mandés tous ceux qui esleuz (élus) étoient d'aller avec le comte de Bouqueghen (Buckingham), les barons d'un lez (côté) et les chevaliers d'autre; et furent payés et délivrés à Londres pour trois mois et commençoient leurs gages à entrer sitôt comme ils étoient arrivés à Calais, tant de gens d'armes comme d'archers; et leur délivroit le roi passage à ses frais. Si vinrent à Douvres, et passèrent petit à petit et arrivèrent à Calais, et mirent plus de quinze jours à passer, ainçois (avant) que ils fussent venus.

Bien véoient (voyoient) ceux de Boulogne que grands gens d'armes issoient (sortoient) hors d'Angleterre et passoient la mer et arrivoient à Calais: si le signifièrent sur le pays et par toutes les garnisons afin qu'ils ne fussent surpris. Lorsque les nouvelles furent sçues en Boulonois et en Therrennoyes (Térouennois) et en la comté de Guines, si s'avisèrent chevaliers et écuyers du pays et firent retraire ens (dans) ès forts tout ce que leurs gens avoient si ils ne le vouloient perdre; et les capitaines, tels que le capitaine de Boulogne, le capitaine d'Ardre, de Le Montoire, d'Esprolecque (Esperleck), de Tournehen, de Hames, de Licques, et des châteaux sur les frontières entendirent grandement à pourvoir leurs lieux, car bien sçavoient, puisque les Anglois passoient à (avec) telles flottes, que ils aroient (auroient) l'assaut.

Les nouvelles du passage furent signifiées au roi Charles de France qui se tenoit à Paris. Si envoya tantôt devers le seigneur de Coucy qui étoit à Saint-Quentin qu'il se pourveist (pourvût) de gens d'armes et s'en allât en Picardie et reconfortât les villes, les cités, les châteaux. Le sire de Coucy obéit au commandement du roi, ce fut raison, et réveilla chevaliers et écuyers d'Artois, de Vermandois, de Picardie, et fit son mandement à Péronne en Vermandois. Et étoit capitaine d'Ardre pour ce temps le sire de Saint Py (Sempy), et de Boulogne messire Jean de Lougvillers, de Montreuil sur mer messire Jean de Fosseux. Si arriva à Calais trois jours devant la Magdelaine au mois de juillet le comte de Bouqueghen (Buckingham), l'an mil trois cent et quatre vingt.

Quand le comte de Bouqueghen (Buckingham) fut arrivé à Calais, les compagnons en orent (eurent) grand' joie, car bien sçavoient que point longuement ne séjourneroient là qu'ils n'allassent en leur voyage. Le comte se rafraîchit deux jours à Calais, et au tiers jours partirent et se mirent sur les champs et prirent le chemin de Maligne.

Or est il droit (convenable) que je vous nomme les bannerets et pennonceaux qui là étoient: premièrement le comte Thomas de Bouqueghen (Buckingham), le comte de Stanfort (Staffort) qui avoit sa nièce épousé, fille au seigneur de Coucy, le comte de Dennesière (Devonshire). Après chevauchoient, bannières déployées, le sire de Latimer qui étoit connétable de l'ost et puis le sire de Filvatier

(Fitzwalter) maréchal; après, le sire de Basset, le seigneur de Boursier (Bourchier), le sire de Ferrières (Ferrers), le sire de Morlay, le sire d'Orsi, messire Guillaume de Windsor, messire Hue de Caurelée (Calverly), messire Robert Canolle (Knolles), messire Hue de Hastings, messire Hue de la Zouche. A (avec) pennons, messire Thomas de Percy, messire Thomas Trivet, messire Guillaume Clynton, messire Yon de Fitzwarin, messire Hugues Toriel (Tyrrel), le seigneur de Warchien (de la Ware), messire Eustache, et messire Jean Harleston, messire Guillaume de Fermiton (Farrington), messire Guillaume de Brianne (Braose), messire Guillaume Drayton, messire Guillaume Faubre (Forbes), messire Jean et messire Nicole d'Aubrecicourt, messire Jean Mase, messire Thomas Camoys, messire Raoul fils du seigneur de Neufville (Neville), messire Henry de Ferrières (Ferrers) le bâtard, messire Hugues Broc, messire Geffroy Ourselle (Worsley), messire Thomas West, le seigneur de Sainte More, David Hollegrave, Huguelin de Caurelée (Calverly) bâtard, Bernard de Cederieres (Coderers) et plusieurs autres.

Si chevauchoient ces gens d'armes en bonne ordonnance et en grand arroy et n'allèrent, le jour qu'ils issirent (sortirent) de Calais, plus avant que à Marquigne, et là s'arétêrent pour entendre à leurs besognes et avoir conseil entre eux lesquels chemins ils tendroient (tiendroient) pour accomplir leur voyage; car il y avoit plusieurs en la route (troupe) qui oncques mais n'avoient été en France, comme le

fils du roi et plusieurs barons et chevaliers. Si étoit bien chose raisonnable que ceux qui connoissoient le pays et le royaume, et qui autrefois l'avoient passé et chevauché, eussent tel avis et gouvernement que à leur honneur ils accomplissent leur voyage. Voir (vrai) est que quand les Anglois du temps passé sont venus en France ils ont eu telle ordonnance entr'eux, que les capitaines juroient en la main du roi d'Angleterre et de son conseil trois choses: elles sont telles, que à créature du monde fors entr'eux, ils ne revéleroient leurs secrets ni leur voyage ni là où ils tendroient (tiendroient) à aller; la seconde chose est que ils accompliroient leur voyage à leur pouvoir; la tierce chose est que ils ne peuvent faire aucuns traités à leurs ennemis sans le sçu et la volonté du roi et de son conseil.

Quand iceulx (ces) barons et écuyers se furent arrêtés et reposés à Marquinghen trois jours et que tous ceux furent venus et issus (sortis) de Calais qui au voyage devoient aller, et que les capitaines eurent avisé à leurs besognes et quel chemin ils tiendroient, au quatrième jour ils se départirent et mirent à chemin en très bonne ordonnance, et passèrent tout par devant Ardre, et là boutèrent hors leurs bannières le comte Asquesuffort (Oxford) et le comte de Dennesière (Devonshire); et arrêta tout l'ost devant la bastide pour eux montrer aux gens d'armes qui dedans étoient. Et là fut fait chevalier du comte de Bouquinghen (Buckingham) le comte de Dennesière (Devonshire) et le sire de Morlaix. Et mirent ces deux seigneurs là premièrement hors leurs ban-

nières. Encore fit le comte de Bouquinghen (Buckingham) chevaliers ceux qui s'ensuivent: le fils du seigneur de Filvatier (Fitzwalter), messire Roger d'Estrangne (Strange), messire Jean d'Ypre, messire Jean Cole, messire Jame de Titiel (Tyrrel), messire Thomas Jonneston (Johnston) [1], messire Jean de Neufville (Neville), messire Thomas Roselée (Roselie); et vint l'ost gésir (coucher) à Hoske que une moult belle rivière; et furent faits ces chevaliers nouveaux pour la cause de ceux de l'avant garde qui s'en allèrent ce jour par devers une forte maison séant sur la rivière qu'on dit Frolant. Dedans avoit un écuyer à qui cette maison étoit, que on clamoit Robert, et étoit bon homme d'armes; si avoit garnie et pourvue sa maison de bons compagnons qu'il avoit pris et recueillis là environ. Et étoient bien quarante, et montrèrent bon semblant d'eux défendre; car ces barons et chevaliers en leur nouvelle chevalerie environnèrent la tour de Frolant et la commencèrent à assaillir de grand'volonté, et ceux de dedans à eux défendre. Là ot (eut) fait par assaut maintes belles appertises d'armes; et traioient (tiroient) ceux de dedans moult âprement, dont ils navrèrent et blessèrent aucuns des assaillants qui s'abandonnoient trop avant. Car il y avoit de bons arbalêtriers que le capitaine de Saint-Omer, messire Baudouin d'Hennekins, avoit envoyés à la requête de l'écuyer, car bien pensoit que les Anglois passeroient par devant sa maison. Si la vouloit tenir et garder à son

(1) Quelques manuscrits disent Rameston. J. A. B.

pouvoir ainsi qu'il fit, car il se porta vaillamment. Là dit une haute parole le comte de Dennesière (Devonshire) qui étoit sur les fossés, sa bannière devant lui, qui moult encouragea ses gens: « Et comment, seigneurs, en notre nouvelle chevalerie nous tiendra meshui (aujourd'hui) ce colombier ? Bien nous devront tenir les forts châteaux et les fortes places qui sont au royaume de France, quand une telle maison nous tient. Avant, avant montrons chevalerie. » Bien notèrent ceux qui l'entendirent cette parole et s'épargnèrent moins que devant, et entrèrent abandonément (impétueusement) dedans les fossés, et passoient aucuns sus pavois (boucliers) afin que la bourbe ne les engloutît, et vinrent jusques au mur, et là traioient (tiroient) archers si ouniement (à la fois) que à peine se osoit montrer nul aux défenses. Si en y ot (eut) du trait plusieurs blessés et navrés, et la basse cour fut prise et ars (brûlée), et les tours fort assaillies. Finalement ils furent tous pris; mais moult vaillamment se vendirent; et n'y ot (eut) oncques homme qui ne fut blessé. Ainsi fut la maison de Frolant prise, et Robert Frolant dedans, et prisonnier au comte de Dennesière (Devonshire) et les autres à ses gens; et tout l'ost se logea sur la rivière de Hoske, en attendant messire Guillaume de Windsor qui menoit l'arrière garde, qui point n'étoit encore venu: mais il vint ce soir. Et lendemain se délogèrent tous ensemble et partirent en ordonnance, et chevauchèrent ce jour jusques à Esprelèque (Esperleck), et là se logèrent. Le capitaine de Saint-Omer qui sentoit les Anglois si

près de lui reconforta les guets et fit toute la nuit veiller plus de trois mille hommes, par quoi la ville de Saint-Omer ne fut surprise des Anglois.

CHAPITRE LXVI.

COMMENT LE COMTE DE BOUQUINGHEN (BUCKINGHAM) ET SON ARROI TRAVERSÈRENT ARTOIS, VERMANDOIS, ET CHAMPAGNE ET PASSÈRENT LA RIVIÈRE DE SEINE EN ALLANT EMPRÈS TROYES; ET DE LEURS AVENTURES EN CELLUI (CE) VOYAGE.

A lendemain, ainsi comme à six heures, se délogèrent les Anglois de Esperlesque (Esperleck) et chevauchèrent en ordonnance de bataille, devers Saint-Omer. Ceux de la ville de Saint-Omer quand ils sentirent que les Anglois venoient, ils s'armèrent tous, ainsi que commandé leur étoit, et s'ordonnèrent aux crénaux moult étoffément; car on leur disoit que les Anglois les assaudroient (attaqueroient). Mais ils n'en avoient nulle volonté; car la ville est trop forte, et plus y pouvoient perdre que gagner. Toutes fois le comte de Bouqueghen (Buckingham), qui oncques n'avoit été au royaume de France, volt (voulut) voir Saint-Omer, pour ce que elle lui sembloit belle de murs, de portes, de tours et de beaux clochers. Si s'en vint arrêter sur une montagne à demie lieue près; et là fut l'ost rangé et ordonné en bataille plus de trois heures; et

là ot (eut) aucuns jeunes chevaliers et écuyers, montés sur fleurs de coursiers, qui éperonnèrent jusques aux barrières et demandèrent joûtes de fers de glaives aux chevaliers et écuyers qui dedans Saint-Omer étoient. Mais ils ne furent point répondus: si s'en retournèrent arrière en l'ost en éperonnan leurs coursiers et en faisant grand semblant de vouloir faire fait d'armes.

Ce jour que le comte de Bouqueghen (Buckingham) vint devant Saint-Omer à la vue de ceux de la ville, il fit chevaliers nouveaux; premièrement messire Raoul de Neufville (Neville), messire Berthelemieu Boursier (Bourchier), messire Thomas Camois, messire Foulques Courbet (Corbette), messire Thomas d'Anglure, messire Raoul de Pipes, messire Louis de Saint Aubin, messire Jean Paulle (Paulet). Ces nouveaux chevaliers en leur chevalerie, qui étoient montés sur bons coursiers, vinrent jusques aux barrières et demandèrent joûte: mais point n'en furent répondus; et retournèrent pour la doute (crainte) du trait, car ils ne vouloient mie perdre leur chevaux. Quand le comte de Bouqueghen (Buckingham) et ses gens virent que les seigneurs de France qui dedans Saint-Omer étoient ne se mettoient point aux champs à l'encontre d'eux, si passèrent outre moult ordonnément et tout le pas et s'en vinrent loger ce jour aux Échelles en my (milieu) de Saint-Omer et de Thérouenne, et là se tinrent toute la nuit et lendemain ils se partirent et cheminèrent vers Thérouenne.

Quand ceux de la garnison de Boulogne, d'Ar-

dre, de Tournehen, d'Andrehen, de le Montoire, de Hames et des châteaux de la comté de Boulogne et d'Artois et de Guines virent le convenant (plan) des Anglois qui alloient toujours sans eux arrêter, si signifièrent leurs volontés l'un à l'autre, en disant que il les feroit bon poursuir (poursuivre) et que on y pourroit bien gagner. Si se recueillirent tous et assemblèrent dessous les pennons du seigneur de Fransures et du seigneur de Saint Py (Sempy) et se trouvèrent bien deux cents lances; si commencèrent à costier (côtoyer) et poursuir (poursuivre) les Anglois. Mais les Anglois se tenoient tous ensemble, ni point ne se déroutoient; ni on ne s'osoit bouter en eux, qui ne vouloit tout perdre. Toutes fois ces chevaliers François et écuyers ratteignoient à la fois et ruoient jus (à bas) les fourrageurs Anglois, par quoi ils étoient plus ressongnés (redoutés); et n'osoient mie les fourrageurs chevaucher ni aller en fourrage fors en grands routes (troupes). Si en y avoit aucune fois de rués jus (à bas) et pris des uns et des autres; et puis fait échanges et parchons (partages) tels que les faits d'armes demandent. Quand le comte de Bouquinghen (Buckingham) et son ost furent partis d'Esquilles, ils chevauchèrent ce jour vers Thérouenne et passèrent outre sans rien faire; car le sire de Sempy et le sire de Fransures y étoient et leurs routes (troupes). Si vinrent à Biterne et là se rafraîchirent un jour et reposèrent: je vous dirai pourquoi.

Vous sçavez, si comme il est ci-dessus contenu en l'histoire, comment le roi Richard d'Angleterre, par

la promotion de ses oncles et de son conseil, avoit envoyé en Allemagne son chevalier messire Symon Burley devers le roi des Romains, pour avoir sa sœur en mariage[1]. Le chevalier avoit si bien exploité que le roi des Romains lui avoit accordé par le bon conseil des hauts barons de sa cour. Et envoyoit le roi des Romains en Angleterre, avecques messire Symon Burley, le duc de Tasson (Teschen) pour aviser le royaume d'Angleterre pour savoir comment il plairoit à sa sœur et pour confirmer là les ordonnances, car le cardinal de Ravennes étoit en Angleterre qui se tenoit urbaniste et convertissoit les Anglois à l'opinion du pape Urbain; et attendoit la venue du duc dessus nommé, lequel à la prière du roi d'Allemagne et du duc de Brabant, et de madame de Brabant, il et toute sa route (suite) avoient sauf-conduit pour passer parmi le royaume de France et d'aller à Calais. Si étoient venus par Tournay, par Lille et par Béthune; et vinrent à Biterne voir le comte de Bouquinghen (Buckingham) et les barons, lesquels recueillirent le duc de Tasson (Teschen) et ses gens moult honorablement; et lendemain ils prirent congé les uns des autres. Si passèrent les Allemands outre et vinrent à Aire et à Saint-Omer et puis à Calais. Le comte de Bouquinghen (Buckingham) et son ost chevauchèrent leur chemin et passèrent devant Lille et vinrent loger ce jour à Bruais lès (près) Buissières: si se tinrent là; et tous les jours les poursuivoient

(1) Voyez ci-dessus les notes sur ce mariage. J. A. B.

le sire de Sempy, le sire de Fransures et leurs routes (troupes) mais toutes les nuits ils gissoient ès villes fermées.

Quand ce vint au matin dont la nuit tout l'ost avoit geu (couché) à Bruais, ils se levèrent et appareillèrent: si sonnèrent leurs trompettes de département; si s'aroutèrent (assemblèrent) sus les champs et chevauchèrent vers Béthune. En la ville de Béthune avoit grand'garnison de gens d'armes, chevaliers et écuyers que le sire de Coucy qui se tenoit à Arras y avoit envoyés; tels que le seigneur de Hangest, messire Jean et messire Tristan de Roye, messire Geffroy de Chargny, messire Guy de Harcourt et moult d'autres. Si passa tout l'ost des Anglois à la vue de Béthune à l'heure de tierce tout outre, ni oncques n'y firent semblant d'assaillir, et vinrent gésir à Sanchières. A heure de vêpres vinrent le sire de Sempy et le sire de Fransures: si se boutèrent en Béthune; et lendemain bien matin ils s'en partirent et chevauchèrent vers Arras; et là trouvèrent le seigneur de Coucy qui les reçut liement (gaiement) et leur demanda des nouvelles, et quel chemin les Anglois tenoient. Les chevaliers lui répondirent ce qu'ils en sçavoient et qu'ils avoient geu (couché) à Sanchières, et chevauchoient trop sagement, car point ne se déroutoient mais se tenoient toudis (toujours) ensemble. Donc dit le sire de Coucy: « Ils cheminent par apparent ainsi que gens qui demandent bataille; si l'auront, si le roi mon sire m'en veut croire, ainçois (avant) qu'ils aient paracompli leur voyage. » Ainsi disoit le sire de Coucy; et le comte

de Boucquinghen (Buckingham) et tout l'ost cheminèrent ce jour depuis qu'ils furent partis de Sanchières, et passèrent au dehors d'Arras moult arréement (régulièrement) en ordonnance de bataille, bannières et pennons ventilants, et tant que ceux qui étoient montés dedans les portes et ès clochers les pouvoient bien aviser. Si passèrent ce jour tout outre sans rien faire, et vinrent loger à Avesne-le-Comte, et le lendemain à Miraumont; et puis à Clari sur Somme; car ils poursuivoient les rivières. Quand le sire de Coucy qui se tenoit à Arras entendit que ils prendoient (prenoient) ce chemin, si envoya le seigneur de Hangest à Bray sur Somme, et en sa compagnie trente lances chevaliers et écuyers; et à Péronne messire Jacques de Werchin sénéchal de Hainaut et le seigneur de Haverech et messire Jean de Roye et messire Girard de Marquelies et des autres chevaliers et écuyers de là environ. Et il s'en alla vers Saint-Quentin, et envoya le seigneur de Clary, messire Tristan de Roye et messire Guy de Honcourt à Ham en Vermandois, dont il se tenoit ainsi que sire, pour entendre à la ville remparer; car elle est grande et estandue (étendue) et mal fermée. Si ne vouloit mie que par sa négligence elle reçut nul dommage.

La nuit que les Anglois se logèrent à Clari sur Somme s'avisèrent aucuns chevaliers de leur côté, tels que messire Thomas Trivet messire Guillaume Clynton, messire Yon Fitz-Waren, par l'émouvement (conseil) du seigneur de Werchin qui connoissoit tout le pays et qui sentoit le seigneur de

Coucy à (avec) grands gens d'armes en la cité d'Arras, qu'ils chevaucheroient au matin avecques les fourrageurs de l'ost, à sçavoir si ils trouveroient chose qui bonneleur fut; car ils désiroient à faire faits d'armes. Ainsi comme ils avisèrent ils le firent et se partirent environ trente lances et firent leurs chevaucheurs et fourrageurs aller devant, et chevauchèrent à l'aventure.

Ce propre jour au matin partit d'Arras le sire de Coucy à (avec) grand' route (troupe), et prit le chemin de Saint-Quentin. Quand ils furent sur les champs, le sire de Brimeu et ses enfants et environ trente lances issirent (sortirent) hors de la route (troupe) du seigneur de Coucy, ainsi que ceux qui désiroient les armes et qui demandoient aventure. Si se trouvèrent sur les champs Anglois et François et virent bien et aperçurent qu'il les convenoit combattre. Si éperonnèrent l'un contre l'autre, en écriant leurs cris. De première venue il en y ot (eut) de rués jus (à terre), de morts et de blessés de l'une partie et de l'autre, et y ot (eut) faites plusieurs appertises d'armes. Et se mirent tantôt à pied l'un contre l'autre et commencèrent à pousser de lances; et moult bien se portèrent d'un côté et d'autre. Là véoit (voyoit) on les plus forts et les plus apperts et les mieux combattants; et furent en cet état environ une heure toujours combattant et poussant et faisant d'armes ce que on en pouvoit par raison faire, que on ne sçut à dire ni juger, qui les vit, lesquels en auroient le meilleur. Mais finalement la place demeura aux Anglois et l'obtinrent; et prit

messire Thomas Trivet le seigneur de Brimeu et ses deux fils Jean et Louis; et y ot (eut) là pris sur la place environ seize hommes d'armes: le demourant se sauvèrent ou furent morts. Ainsi alla de cette aventure aux gens du seigneur de Coucy. Et retournèrent messire Thomas Trivet et sa route (troupe) en l'ost à (avec) tout leur gain; et furent là bien venus du comte de Bouquinghen (Buckingham) et des autres, ce fut raison. Si séjourna l'ost sur la rivière de Somme en venant à Péronne un jour et une nuit, pourtant (attendu) que ce jour ils firent leurs monstres (revues); car ils entendoient par leurs prisonniers que le sire de Coucy étoit à Péronne et avoit bien mille lances, chevaliers et écuyers. Si ne savoient s'ils les voudroient combattre.

Le propre jour que on feist (fit) les monstres (revues), se boutèrent (jetèrent) hors de l'ost avec les fourrageurs et de l'avant garde le seigneur de Vertaing et Fierabras le bâtard son frère, messire Yon Fitz-Waren et plusieurs autres, et vinrent courir jusques au mont Saint-Quentin et là se tinrent en embuche, car bien sçavoient que à Péronne étoient le sénéchal de Hainaut, le sire de Haverech et grands gens d'armes, chevaliers et écuyers du pays et sentoient le jeune sénéchal de Hainaut si oultrecuidie (téméraire) qu'il istroit (sortiroit) hors de Péronne, ainsi qu'il fit. Ceux de l'avant garde si envoyèrent courir dix hommes d'armes devant Péronne, Thierry de Sommaing, le bâtard de Vertaing, Huguelin de Caurelée (Calverly), Hopekin

Hay et des autres, lesquels montés sur fleurs de coursiers s'en vinrent éperonnant jusqu'aux barrières de Péronne. Le sénéchal de Hainaut et ses gens qui là se tenoient étoient tous appareillés, et firent ouvrir les barrières, et s'en issirent (sortirent) bien cinquante lances, et cuidèrent (crurent) ces compagnons coureurs attraper; car ils se mirent en chasse sur les champs après eux; et ceux à fuir vers leur embuche; et eux après. Là chevauchoit le sénéchal de Hainaut, son pennon devant lui, monté sur fleur de coursier. Quand ceux de l'embuche virent comment les François chassoient, si en furent tous réjouis et découvrirent leur embuche, mais ce fut un peu trop tempre (tôt), car quand le sénéchal de Hainaut, le sire de Haverech et les autres virent venir cette grosse route (troupe) et tous bien montés, ils jouèrent de la retraite; et là sçurent chevaux que éperons valoient; car tant qu'ils pouvoient escachier (chasser) ils ne cessèrent jusques à tant qu'ils furent sur la chaussée; et trouvèrent bien à point ces seigneurs les barrières ouvertes. Toute fois ils furent de si près poursuivis qu'il convint demeurer prisonniers devers les Anglois, des gens du sénéchal, messire Girard de Marquillies, messire Louis de Vertaing cousin au seigneur de Vertaing qui là étoit, Houard de la Houardière, Beulhart de Saint Hilaire et bien dix hommes d'armes; tous les autres se sauvèrent. Quand les Anglois sçurent que le sénéchal de Hainaut, le sire de Haverech, le sire de Clary, messire Robert de Clermont, le sire de Saint Dizier et bien

vingt chevaliers avoient été sur les champs et tous s'étoient sauvés, si dirent: « Dieu, quel rencontre! si nous les eussions tenus ils nous eussent payés quarante mille francs ! » Si retournèrent cils (ces) seigneurs en l'ost; et n'y eut plus rien fait pour la journée.

Trois jours fut l'ost à Clary sur Somme et là environ. Au quatrième ils s'en partirent et vinrent loger en l'abbaye de Vaucelles [1] à trois petites lieues de Cambray, et lendemain ils s'en partirent et chevauchèrent vers Saint-Quentin; et fit ce jour moult bel. On dit et voir (vrai) est que les premiers chevauchants ont toudis (toujours) les aventures, soit à perte ou à gain: je le dis pour ceux de l'avant garde qui chevauchoient avec les fourrageurs. Ce propre jour chevauchoient les gens du duc de Bourgogne, environ trente lances, et venoient d'Arras à Saint-Quentin; car là étoit le duc de Bourgogne. Messire Thomas Trivet, messire Yon Fitz-Waren, le sire de Wertaing, messire Guillaume Clisson qui étoient en l'avant garde avec les fourrageurs, ainsi qu'ils venoient à Farvagues (Fervaques) pour prendre les logis, ils encontrèrent ces Bourguignons. Là convint-il avoir hutin (combat), et y ot (eut) bataille; mais elle ne dura pas longuement; car iceux Bourguignons furent tantôt éparpillés, les uns ça les autres là; et se sauva qui sauver se pot (put). Toutefois messire Jean de Mornay ne se sauva pas, mais demeura sur la place en bon con-

(1) Vaucelles, abbaye de l'ordre de Citeaux au diocèse de Cambray. J. D.

venant (ordre), son pennon devant lui, et combattit ce que durer pot (put) moult vaillamment; mais finalement il fut pris, et dix hommes d'armes en sa compagnie, et soupèrent celle (cette) nuit dedans les logis des compagnons à Foursome [1] à deux lieues de Saint-Quentin, et ils cuidoient (croyoient) au dîner souper à Saint-Quentin. Ainsi va des aventures.

Lendemain au matin quand le comte de Bouquinghen (Buckingham) et les seigneurs eurent ouï messe en l'abbaye de Farvaques [2] et ils eurent mangé et bu un coup, si se ordonnèrent et appareillèrent et mirent au chemin pour venir vers Saint-Quentin, en laquelle ville avoit grand'foison de gens d'armes; mais point n'issirent (sortirent). Si y ot (eut) aucuns coureurs Anglois qui allèrent courir jusques aux barrières et escarmoucher; mais tantôt s'en partirent; car tout l'ost passa outre sans s'arrêter, et vint ce soir loger à Origny Sainte-Benoite et dedans les villages d'environ. En la ville d'Origny a une moult belle abbaye de dames[3]. Pour ce temps en étoit abbesse la tante du seigneur de Vertaing qui étoit en l'avant garde. A la prière de lui

(1) Il faut lire *Fonsomme*. En latin *fons Suminæ* ou *fons Summæ* à cause de sa situation à la source de la rivière de *Somme*. J. D.

(2) L'abbaye de Fervaques, de religieuses de l'ordre de Citeaux, étoit autrefois située à la source de la rivière de Somme à deux lieues de Saint-Quentin. Elle a été transférée dans la ville de Saint-Quentin dans le dix septième siècle. Elle portoit dans l'origine le nom d'abbaye de *Fonsomme*. J. D.

(3) Autrefois abbaye de bénédictines du diocèse de Laon, entre Ribemont et Saint-Quentin. J. D.

l'abbaye et toute la ville fut sauvée d'ardoir et piller, et se logea le comte en l'abbaye; mais ce soir et toute la nuit en suivant il y ot (eut) à Ribeumont [1] qui est moult près de la grand'escarmouche d'Anglois et de François; et en y ot (eut) des morts et des blessés d'une partie et d'autre. Au matin on se délogea d'Origny, et s'en vint l'ost loger ce jour à Cressy sur Selle (Serre); et là logea un jour tout entier. Et au délogement on passa la rivière de Selle (Serre), et vint-on loger devant la cité de Laon; et passa l'ost à Vaux dessous Laon, et y ot (eut) escarmouche des fourrageurs de l'avant garde à Bruyères; et vint ce jour loger l'ost à Sissone et au lendemain passa l'ost la rivière d'Aisne au Pont à Vaire, et vinrent loger à Hermonville et à Cormissi (Cormicy) à quatre lieues de la cité de Reims. Et vous dis qu'en ce chemin faisant, quoi qu'ils fussent en bon pays, gras et plantureux de vins et de vivres, ils ne trouvoient rien, car les gens avoient tout retrait (retiré) dedans les bonnes villes et dedans les forts, et avoit le roi de France abandonné aux gendarmes de son pays tout ce qu'ils trouveroient au plat pays. Si eurent par plusieurs fois les Anglois grand'souffrance; et spécialement de chairs quand ils vinrent en la marche de Reims, n'avoient ils nulles. Si eurent avis à leur délogement de Hermonville et de

(1) Ribemont petite ville de Picardie avec une abbaye de l'ordre de Saint Benoit, à quatre lieues de Saint-Quentin et de Crécy sur Serre. J. D.

Cormicy que ils enverroient un héraut à Reims pour traiter devers les bons hommes du plat pays qui là étoient retraits (retirés) et devers les bourgeois de Reims qui avoient le leur aux villages, qu'ils leur voulsissent (voulussent) envoyer une quantité de bêtes, de pains et de vins, ou ils arderoient (brûleroient) le plat pays. Cil (cet) avis fut tenu, et envoyèrent un héraut à Reims qui leur remontra toutes ces choses. Ils répondirent généralement qu'ils n'en feroient rien; et qu'ils fissent ce que bon leur sembleroit. Quand les Anglois ouïrent cette réponse si furent courroucés. Lors envoyèrent ils tous leurs coureurs par les villages, et ardirent en une empainte[1] plus de soixante en la marche de Reims. Encore de rechef les Anglois sçurent que ceux de Reims avoient en leurs fossés mis à sauf garant toutes leurs blanches bêtes qui là se quatissoient (reposoient) et paissoient : de ces nouvelles furent-ils moult réjouis, et dirent ceux de l'avant garde: » Allons, allons, on se doit aventurer pour son vivre. » Lors s'en vinrent tous ceux de l'avant-garde chevauchant jusques sur les fossés de la cité de Reims et là descendirent et firent leurs gens descendre et entrer à fossés et chasser hors les bêtes. Ni nul n'osoit issir (sortir) ni aller au devant, ni lui montrer aux créneaux ni au défenses; car les archers qui étoient rangés sur les fossés traioient (tiroient) si ouniement (à la fois) que nul n'osoit venir avant pour défendre la proie. Ainsi fut-elle toute mise hors

(1) Expédition de gens de guerre pour ravager un pays. J. D.

des fossés où bien ot (eut) plus de quatre mille bêtes; dont ils orent (eurent) grand'joie. Avec tout ce ils mandèrent à ceux de Reims, qu'ils arderoient (brûleroient) tous leurs bleds environ Reims s'ils ne le rachetoient de vivres, de pains et de vins. Ceux de Reims doubtèrent (appréhendèrent) cette menace et pestillence d'ardoir leurs bleds aux champs; si envoyèrent en l'ost six charées (charretées) de pains et autant de vins. Parmi (moyennant) ce le bled et les avoines furent répités de non ardoir. Si passèrent au lendemain tous les Anglois en ordonnance de bataille devant la cité de Reims, et vinrent gésir (coucher) à Beaumont sur Velle, car jà avoient-ils au dessous de Reims passé la rivière.

Au délogement de Beaumont sur Velle chevauchèrent les Anglois à mont (en remontant) pour passer la belle rivière de Marne, et vinrent à Condé sur Marne, et trouvèrent le pont défait; mais encore étoient les estaiches (pilotis) en l'eau: si trouvèrent planches, bois et merriens et firent tant qu'ils ordonnèrent un bon pont par où l'ost passa et vint ce jour loger à Genville sur Marne; et au lendemain en la ville de Vertus; et là eut grand'escarmouche au châtel, et grand' plenté de gens blessés; et se logea le comte de Bouquinghen (Buckingham) en la ville de Vertus, et les autres par les villages environ. Si fut la nuit la ville de Vertus toute arse horsmis l'abbaye qui n'ot (eut) garde, pourtant (attendu) que le comte y étoit logé; autrement elle eut été arse sans déport (délai), car ceux de la ville s'étoient retraits (retirés) au fort, qui point ne se

vouloient rachapter (racheter) ni rauçonner. Et aussi les hérauts de l'ost en furent moult coupables, car ils se plaignirent au comte de Bouquinghen (Buckingham) que ils portoient et faisoient tous les traités des rachats des feux de l'avant garde, et si n'en avoient nul profit; et au voir (vrai) dire il en appartenoit à eux aucune chose. Donc le comte à la complainte d'eux, commanda que on ardist (brulât) tout, si des rachats à argent ils n'avoient leur devoir. Par ainsi fut la bonne ville de Vertus toute arse et le pays d'environ. Au lendemain on se délogea et vint on passer devant le châtel de Moymer qui est beau et fort et héritage au seigneur de Châtillon. Le château étoit bien pourvu d'artillerie et de gens d'armes chevaliers et écuyers du pays que le sire de Châtillon y avoit envoyés et établis. Si ne se porent (purent) aucuns compagnons de l'avant garde abstenir en passant que ils ne l'allassent voir et assaillir; et y ot (eut) à la barrière un petit d'escarmouche et aucunes gens blessés du trait. Si passèrent outre et vinrent loger à Pallote en approchant la cité de Troyes, et là se tinrent un jour. Et au lendemain ils chevauchèrent devers Plancy sur Aube; et chevauchoit l'avant-garde devant, et y avoit aucuns compagnons ennuyés de ce qu'ils ne trouvoient armes et aucun profit; et sçavoient bien, selon ce que on les avoit informés, que en la cité de Troyes avoit grand amas de gens d'armes et que là venoient de tous côtés, car le duc de Bourgogne y étoit atout (avec) grand'puissance et là avoit fait son mandement. Si se avisèrent le sire de Châtel

Neuf ses frères et Raimonnet de Saint-Marsan, Gascons, et autres, Anglois et Hainuyers, environ quarante lances, qu'ils chevaucheroient à l'aventure pour trouver quelque chose. Si chevauchèrent ce matin d'une part et d'autre, et rien ne trouvèrent; dont ils étoient tous ennuyés. Ainsi qu'ils s'en retournoient vers leurs gens, ils regardèrent et virent sur les champs une route (troupe) de gens d'armes qui chevauchoient vers Troyes; et c'étoit le sire de Hangest qui voirement (vraiment) alloit ce chemin; car le sire de Coucy dessous qui il étoit se tenoit à Troyes. Sitôt que ces Anglois virent le pennon du sire de Hangest et sa route (troupe), ils connurent qu'ils étoient François; si commencèrent à brocher (piquer) après eux chevaux des éperons. Le sire de Hangest les avoit bien vus et douta qu'ils ne fussent plus grand'route (troupe) qu'ils n'étoient: si dit à ses gens: « Chevauchons ces plains (plaines) devers Plancy et nous sauvons; car iceux Anglois nous ont découverts, et leur grosse route (troupe) est près d'ici; nous ne les pouvons fuir ni échapper, ils sont trop contre nous; mais mettons nous à recueillette (l'abri) et à sauveté au châtel de Plancy. »

Ainsi comme il ordonna ils le firent et tirèrent cette part; et vecy (voici) les Anglois venants et éperonnants sur eux, qui les suivoient de près. Là eut un homme d'armes de Hainaut et de Valenciennes de la route (troupe) du seigneur de Vertaing, appert homme d'armes qui s'appeloit Pierre Brochon, qui bien étoit monté; et abaisse son glaive et s'en vient sur le seigneur de Hangest qui fuyoit

devant lui vers Plancy, et lui adresse son glaive devant ou (le) dos par derrière, et puis fiert (frappe) cheval des éperons et le cuide (croit) mettre hors de selle mais non fit; car oncques le sire de Hangest n'en perdit selle ni estrief (étrier), quoique l'homme d'armes le tenist (tint) toudis (toujours) le fer au dos. Et ainsi battant et chevauchant il et la route (troupe) vinrent à Plancy; et droit à l'entrée du châtel, le sire de Hangest, par grand'appertise d'armes et de corps, saillit jus (sauta à bas) de son cheval par devant sans prendre dommage, et se déferra du glaive et entra dedans les fossés. Ceux du châtel entendirent à lui sauver et recueillir et vinrent à la barrière; et là eut dure escarmouche, car les François qui étoient affuis (enfuis) jusques là montrèrent visages; et ceux du châtel aussi traioient (tiroient) moult aigrement, car ils avoient de bons arbalêtriers. Et là y ot (eut) fait de belles appertises d'armes d'une part et d'autre; et à grand'peine sauvèrent ils le seigneur de Hangest et recueillirent, qui très vaillamment en rentrant au châtel se combattit.

Et toujours venoient gens de l'avant garde, le sire de Vertaing, messire Thomas Trivet, messire Hue de Caurelée (Calverly), et les autres; car leur logis étoit ordonné là. Si y souffrirent très grand' peine les François, et ne purent mie tous entrer au châtel; car ils étoient si près hâtés (poursuivis) qu'ils n'osoient ouvrir avant leur barrière qu'ils ne fussent efforcés. Si en y ot (eut), que de morts que de pris, environ trente; et dura l'escarmouche près de

trois heures; et fut la basse cour du châtel toute arse et le château fort assailli de toutes parts, mais aussi il fut bien défendu. Et furent les moulins de Plancy ars et abattus, et passa par là tout l'ost au pont et au gué la rivière d'Aube, et cheminèrent vers Volant sur Seine pour là venir au gîte. Ainsi fut ce jour le sire de Hangest en grand' aventure d'être pris.

Le propre jour que tout l'ost vint loger à Volant sur Seine au dessus de Troyes pour là passer au gué la rivière, chevauchoient les fourrageurs de l'avant garde, messire Thomas Trivet, messire Hue de Caurelée (Calverly), le sire de Vertaing, le bâtard son frère, Pierre Brochon et plusieurs autres; et ainsi que compagnons qui désirent à profiter, il y en avoit aucuns qui chevauchoient devant à l'aventure: si encontrèrent messire Jean de Roye et environ vingt lances des gens du duc de Bourgogne, qui s'en alloient à Troyes. Quand iceux Anglois les apperçurent ils férirent des éperons après eux, et les François entendirent à eux sauver, car ils n'étoient mie gens assez pour les attendre. Si se sauvèrent la greigneur (majeure) partie, et messire Jean de Roye et les autres se boutèrent dedans les barrières de Troyes; et jusques à là furent-ils chassés. Au retour que les Anglois firent le bâtard de Vertaing et ses gens en prindrent (prirent) quatre qui ne se purent sauver. Entre les autres avoit là un écuyer du duc de Bourgogne qui s'appeloit Guion Gouffer, appert homme d'armes durement, dessous qui son cheval étoit eshauchiez (tombé): si étoit arrêté aux champs et avoit adossé un noyer et là se combattoit très

vaillamment à deux Anglois qui le costioient (serroient) de moult près; car ils ne sçavoient mot de François, et l'écuyer ne sçavoit mot d'Anglois. Bien lui disoient iceux Anglois: « Rends toi » Et il n'en vouloit rien faire, car il ne sçavoit qu'ils disoient; donc ils le combattoient si avant qu'ils l'eussent là occis quand le bâtard de Vertaing qui retournoit de la chasse vint sur eux. Si descendit de son coursier et vint à l'écuyer et lui dit: « Rends-toi. » Cil (celui-ci) qui entendit son langage répondit: « Es-tu gentil hom (homme). » Et le bâtard dit, « Oil. » — « Donc me rends-je à toi; » et lui bailla son gand et son épée. Ainsi fut pris Guion Gouffer dont les Anglois qui l'avoient combattu en eurent dépit et le vouloient tuer dedans les mains du bâtard, et disoient qu'il n'étoit mie bien courtois quand il leur avoit tollu (ôté) leur prisonnier. Mais le bâtard étoit là plus fort que ils n'étoient; si lui demeura. Mais pourtant au vespre (soir) il en fut question devant les maréchaux; mais tout considéré et bien entendu il demeura au bâtard de Vertaing qui le rançonna ce soir et le reçut sur sa foi et le renvoya le matin à Troyes. Et tout l'ost se logea à Valant sur Seine. Au lendemain ils passèrent tous à gué la rivière de Seine et s'en vinrent loger à une petite lieue de Troyes en un village que on dit Barnard Saint Simple, et là se tinrent tout coi et se aisèrent de ce qu'ils avoient; et là eurent grand conseil les seigneurs et les capitaines ensemble.

CHAPITRE LXVIII.

Comment le comte de Bouquinghen (Buckingham) fit requerre au duc de Bourgogne étant en Troyes d'avoir bataille; et de la conduite qui y fut.

En la cité de Troyes étoit le duc de Bourgogne et avoit là fait son mandement spécial, très (dès) les Anglois venants et chevauchants parmi le royaume de France, car il avoit volonté et intention de combattre les Anglois entre la rivière de Seine et de Yonne. Et aussi les barons et les chevaliers et les écuyers du royaume de France ne désiroient autre chose. Mais nullement le roi de France, pour la doute (crainte) des fortunes et périls ne s'y vouloit accorder; car tant ressoignoit (redoutoit) les grands pertes et dommages que les nobles de son royaume avoient eu et reçu du temps passé par les victoires des Anglois, que nullement il ne vouloit que on les combattît si ce n'étoit à son trop grand avantage. Avecques le duc de Bourgogne étoient en la cité de Troyes le duc de Bourbon, le duc de Bar, le comte d'Eu, le sire de Coucy, le sire de Châtillon, messire Jean de Vienne amiral de la mer, le seigneur de Vienne et de Sainte Croix, messire Jacquemes de Vienne, messire Gaultier de Vienne, le sire de la Tremouille, le sire de Vergy; le sire de Rougemont,

le sire de Hambue, le sénéchal de Hainaut, le seigneur de Saint Py (Sempy), le Barrois des Barres, le sire de Roye, messire Jean de Roye, le vicomte d'Assy, messire Guillaume bâtard de Langres et plus de mille chevaliers et écuyers; et me fut dit que le sire de la Tremouille étoit envoyé de par le duc et les seigneurs au roi à Paris pour savoir son plaisir et pour impétrer (obtenir) que on les put combattre. Si n'étoit point encore revenu au jour que les Anglois vinrent devant Troyes. Ces seigneurs de France, qui bien savoient que les Anglois ne passeroient jamais sans eux venir voir, avoient fait faire au dehors de la porte de Troyes, ainsi comme au trait d'un arc, et charpenter une bastide (fort) de gros merrien à manière d'une recueillette [1] où bien pouvoient mille hommes; et étoient ces bailles (portes) faites de bon bois et par bonne ordonnance. Au conseil du soir en l'ost (armée) des Anglois, furent appelés tous les capitaines à sçavoir comment lendemain ils se maintiendroient. Si fut ordonné et arrêté que tous seigneurs, barons, chevaliers, à bannières et à pennons, armés de leurs armes, sur chevaux couverts de leurs armes, en trois batailles rangées et ordonnées sur les champs chevaucheroient devant Troyes et là s'arrêteroient et enverroient leurs hérauts à Troyes aux seigneurs et leur présenteroient la bataille. Sur ce conseil ils soupèrent, et couchèrent et firent nuit deux gaiz (guets), chacun guet de la moitié de l'ost. Quand ce

(1) Espèce de fort bâti en bois. J. A. B.

vint au matin au point de sept heures il fit moult bel et moult clair. Donc sonnèrent leurs trompettes parmi l'ost, et s'armèrent toutes gens de toutes pièces et mistrent (mirent) en arroy et ordonnance très convenable ainsi que pour tantôt entrer en bataille, et étoient les seigneurs montés sur chevaux couverts et parés de leurs armes dont les sambues (harnois) et les houchements (housses) alloient jusques à terre. Ainsi étoient-ils vêtus et houchiés (couverts) dessus leurs armures et tout parés de leurs pleines armes, chacun sire dessous sa bannière ou son pennon, ainsi comme à lui appartenoit et que pour entrer en bataille au plus honorablement et notablement que chacun pouvoit; et pour eux ajoliver et acointoier (parer) ils avoient mis en ce leur entente (pensée) depuis qu'ils vinrent d'Angleterre. En cette frischete (parure) et moult serrés, bannières et pennons ventilants (flottants), tout le pas, mis en trois batailles ils s'en vinrent devant Troyes en un beau plain (plaine); et là furent du comte de Boucquinghen (Buckingham) appelés Chandos et Aquitaine doy (deux) rois d'armes auxquels le comte dit ainsi: « Rois d'armes, vous vous en irez à Troyes et parlerez aux seigneurs dont il y a foison et leur présenterez de par nous et nos compagnons la bataille; et leur direz que nous sommes yssus (sortis) hors d'Angleterre pour faire fait d'armes; ni autre chose nous ne voulons ni quérons (cherchons) fors à faire fait d'armes contre nos ennemis; et là ou nous les cuidons (croyons) trouver, nous les demandons; et pour ce que nous sçavons que une partie de

la fleur de la chevalerie de France repose là dedans, nous sommes venus ce chemin; et s'ils nous veulent calenger (contester) aucun droit qu'ils disent qu'ils aient pour eux, ils nous trouveront sur les champs en la forme et manière que on doit trouver ses ennemis. » — « Monseigneur, répondirent les deux rois [1], nous ferons volontiers votre commandement. » Adonc se départirent les deux rois du comte et de leurs maîtres et chevauchèrent vers Troyes. Si leur fut ouverte la bastide (fort) et les barrières, et arrêtèrent là et ne purent venir à la porte, car il en yssoit (sortoit) grand' foison de gens d'armes et d'arbalêtriers qui se mettoient par ordonnance en la bastide dont ils avoient fait leur recueillette (abri), et étoient les deux rois vêtus et parés des côtes d'armes du comte de Bouquinghen (Buckingham): et demandèrent les seigneurs qu'ils vouloient. Ils répondirent. « Nous voulons, si nous pouvons, parler à monseigneur de Bourgogne. »

Entrementes (pendant) que Chandos et Aquitaine firent leur message envers le duc de Bourgogne, entendirent leurs seigneurs et maîtres à ordonner leurs batailles et besognes, et cuidoient (croyoient) ce jour pour certain avoir la bataille, et sur tel état ils s'ordonnèrent. Là furent appelés tous ceux qui nouveaux chevaliers vouloient et devoient être; et premièrement messire Thomas Trivet apporta sa bannière toute enveloppée devant le comte de Bouquinghen (Buckingham), et lui dit:

(1) Rois d'armes. J. A. B.

« Monseigneur, s'il vous plaisoit, je déveloperois volontiers à la journée de huy ma bannière; car Dieu merci j'ai mis assez en chevance pour parmaintenir l'état comme à la bannière appartient. » — « Il nous plait bien, » répondit le comte; et adonc prit-il par la haute (bois) la bannière et lui rendit en sa main; et lui dit le comte: « Messire Thomas Dieu vous laist (laisse) faire votre preu (preuve) cy et autre part. » Messire Thomas Trivet prit la bannière et la dévelopa, puis la bailla à un sien écuyer où il avoit la plus grand'fiance et chevaucha outre et vint à l'avant garde, car il en étoit par l'ordonnance du connétable, le seigneur Latimer, et du maréchal de l'ost le seigneur de Filwatier (Fitz-Walter). Adonc fit là, en présent le comte, chevaliers ceux que je vous nommerai. Premièrement, messire Pierre Bouton, messire Jean et messire Thomas Paule (Paulet), messire Jean Stinquelée (Stingulie), messire Thomas d'Ortingues, messire Jean Wallecok, messire Thomas Hersie (Brascy), messire Jean Braimne (Bravyne), messire Thomas Vernier, messire Jean Colleville, messire Guillaume Évrart, messire Nicolas Stinquelée (Stingulie) et messire Hugue de Lunit; et à fait (mesure) que iceux nouveaux chevaliers avoient pris l'ordre de chevalerie ils se traioient (rendoient) en sa première bataille pour avenir aux premiers faits d'armes. Adonc fut appelé du comte de Bouquinghen (Buckingham) un moult gentil écuyer de la comté de Savoie, qui autrefois avoit été requis de prendre l'ordre de chevalerie devant Ardre et devant Saint-Omer et tout sur ce voyage et s'appe-

loit Raoul de Gruyères, fils au comte de Gruyères; et lui dit le comte de Bouquinghen (Buckingham) ainsi: « Raoul, nous arons (aurons) huy, s'il plait à Dieu, et à Saint-George[1], convenant (rencontre) d'armes; si vueil (je veux) que vous soyez chevalier. » L'écuyer s'excusa ainsi que autrefois excusé s'étoit, et dit: « Monseigneur, Dieu vous puist (puisse) rendre et mérer (payer) le bien et honneur que vous me voulez faire, mais je ne serai jà chevalier si mon naturel seigneur le comte de Savoie ne le me fait en bataille de chrétiens contre Sarrazins. » On ne l'examina plus avant [(1)]; et ainsi fut-il deporté (retardé) à être chevalier. Et puis l'année après il le fut en Prusse; et eurent adonc les chrétiens rèse (levée). Ce fut quand le sire de Mastaing et Jean Dobies et les autres de Hainaut y demeurèrent.

De voir l'ordonnance des batailles des Anglois comment ils étoient rangés sur les champs et mis en trois batailles, les archers sur elle (aile), et les gens d'armes au front: c'étoit très grand' plaisance à regarder; et furent en ordonnance de bataille, en faisant les chevaliers nouveaux, plus d'une heure sans point partir de là. Autant bien s'ordonnoient les François en leur bastide (fort), car bien pensoient les seigneurs de France que du moins il y aroit (auroit) escarmouche, et que tels gens d'armes que les Anglois étoient et ainsi ordonnés, ne se partiroient point sans eux venir voir de plus près. Si se mettoient en bonne ordonnance, et étoit le duc de Bour-

(1) Tout le reste de cet *alinéa* n'est pas dans les imprimés. J. D.

gogne au dehors de la porte armé de toutes pièces, une hache en sa main et un blanc bâton en l'autre; et passoient tous barons, chevaliers et écuyers qui alloient vers la bastide (fort) par devant lui; et y avoit si grand'presse, que on ne pouvoit passer avant, ni les hérauts ne pouvoient outre passer, ni aller jusques au duc pour faire leur message, ainsi comme il leur étoit enchargé.

Avecques les paroles ci-dessus dites du comte de Bouquinghen (Buckingham) aux deux hérauts Aquitaine et Chandos, y avoit bien autres; car le soir que les seigneurs furent à conseil en l'ost d'Angleterre; il fut dit aux hérauts. « Vous ferez ce message et direz au duc de Bourgogne que le duc et le pays de Bretagne, conjoints ensemble, ont envoyé au roi d'Angleterre pour avoir confort et aide à l'encontre d'aucuns barons et chevaliers de Bretagne, rebelles au duc, et lesquels ne veulent obéir à leur seigneur en la forme et manière que la plus saine partie fait; mais font guerre au pays et se sont efforcés (fortifiés) et efforcent du roi de France. Et pour ce que le roi d'Angleterre veut aider le duc et le pays et tenir en droit et en spécialté (particulièrement), il a envoyé et envoie son bel oncle le comte de Bouquinghen (Buckingham) et une quantité de gens d'armes pour aller en Bretagne conforter le duc et le pays à leur prière et requête. Et sont arrivés à Calais et ont pris leur chemin à passer parmi le royaume de France; et sont si avant venus que devant la cité de Troyes où ils sentent grand'foison de seigneurs, et par spécial le duc de Bourgogne fils de

roi de France et frère du roi de France; si requiert messire Thomas comte de Bouquinghen (Buckingham) fils de roi d'Angleterre et oncle du roi à présent la bataille en la manière qu'ils la voudront avoir

Au bailler ces paroles les hérauts en demandèrent lettres; et on leur répondit qu'ils les aroient (auroient) au matin. Si les demandèrent au matin; et on ot (eut) autre conseil que on ne leur en donroit (donneroit) nulles et leur fut dit: « Allez et dites ce dont vous êtes informés; vous êtes créables (croyables) assez, et si ils veulent ils vous en croiront. » Sur cet état étoient venus à Troyes les hérauts qui ne purent parler au duc de Bourgogne, ni faire leur message. Je vous dirai pourquoi ni comment; la presse étoit si grande de gens d'armes allants à la porte où le duc étoit que ils ne la pouvoient rompre; et si avoient jà les nouveaux chevaliers d'Angleterre commencé l'escarmouche, parquoi on étoit ainsi entoillé (embarrassé); et aucuns chevaliers et gens d'armes auxquels les hérauts parloient, disoient bien: « Seigneurs, vous allez en grand péril, car il y a mauvais commun (peuple) en cette ville. » Cette doute (crainte) et ce qu'ils ne purent passer fit retourner les hérauts sans rien faire. Or parlerons-nous de l'escarmouche, comment elle se porta.

Tout premièrement il y ot (eut) un écuyer Anglois né de l'évêché de Lincolle (Lincoln), lequel étoit moult appert homme d'armes, et là le montra, je ne sçais si l'appertise qu'il fit il l'avait de vœu [1]. Mais

(1) On sait que dans l'ancienne chevalerie, les chevaliers ou écuyers

il éperonna son coursier, le glaive (lance) au poing et la targe (bouclier) au col, et vint tout fendant le chemin parmi la chaussée, et le fit saillir par dessus les bailles (guichets) des barrières, et vint jusques à la porte où le duc de Bourgogne et les seigneurs étoient, qui tinrent cette appertise à grande. L'écuyer cuida (crut) retourner; mais il ne pot (put), car son cheval fut frappé de glaive et là abattu, et l'écuyer mort; dont le duc de Bourgogne fut moult courroucé que on ne l'avoit pris prisonnier. Tantôt vez-cy (voici) les grosses batailles (bataillons) du comte de Bouquinghen (Buckingham) qui s'en viennent bannières, et pennons ventelants (flottants) et tout à pied, devers ces gens d'armes qui étoient en la bastide (fort), laquelle on avoit faite de huis (portes), de fenêtres et de tables; et n'étoit pas chose, au voir (vrai) dire qui, contre tels gens d'armes comme les Anglois étoient, put longuement durer. Quand le duc de Bourgogne les vit avaler (descendre) si espessement (épais) et de si grand' volonté, et que les seigneurs, barons et chevaliers qui étoient en cette bastide n'étoient mie assez forts pour eux attendre, si commanda tantôt que chacun rentrât en la ville, excepté les arbalêtriers. Si rentrèrent en la porte petit à petit; et entrementes (pendant) qu'ils entroient, les Gennevois (Génois) et arbalêtriers traioient (tiroient) et ensonnioient (inquiétoient) les Anglois. Là ot (eut) bonne escarmouche et dure,

faisoient quelquefois des vœux, soit à Dieu et aux Saints, soit à leurs maîtresses, de se signaler par quelque périlleux fait d'armes. J. D.

et fut tantôt cette bastide conquise, et point ne dura longuement aux Anglois, et reboutèrent toutes manières de gens par force en la porte, et ainsi comme ils entroient ils s'ordonnoient et rangeoient sur les chaussées. La étoit le duc de Lorraine en bonne ordonnance; aussi étoient le sire de Coucy, le duc de Bourbon et tous les autres. Là ot (eut) entre la porte et les bailles (guichets) faites maintes appertises d'armes, des morts, des blessés et des pris. Quand les Anglois virent que les François se retraioient (retiroient) et que point de bataille ils ne feroient fors escarmouche, si se retrairent (retirèrent) tout bellement sur la place dont ils étoient partis, et là furent en ordonnance de bataille plus de deux heures. Et sur la remontée ils retournèrent en leurs logis assez près du lieu ou ils avoient été logés la nuit devant, à Saint-Lie près de Barbon; et au lendemain à Maillières le Vicomte, près de Sens en Bourgogne; et la demeura l'ost deux jours, pour eux rafraîchir et pour rançonner le plat pays d'environ, de vivres, dont ils n'avoient mie assez; mais en avoient pour lors plus que d'autres choses grand' deffaute (disette).

CHAPITRE LXVIII.

Comment le roi de France averti du fait des Anglois rescripsist (récrivit) à la cité de Nantes; et comment il en fut content.

Vous entendez bien comment les Anglois chevauchoient le royaume de France et prenoient leur chemin pour venir en Bretagne; et disoient et maintenoient que le duc de Bretagne et le pays si les avoient mandés, quoique autrement ils eussent bien cause de faire guerre pour la matière et occasion du roi d'Angleterre leur seigneur; mais pour le présent ils se nommoient soudoyers (soldats) au duc et au pays de Bretagne. Le roi Charles de France qui régnoit pour ce temps, comme tout informé de ces matières et comme sage et avisé qu'il étoit, douta (craignit) les périls et incidences qui de ce pouvoient naître et venir, et regarda que si le pays de Bretagne avecques les Anglois lui étoient contraires sa guerre aux Anglois en seroit plus felle (cruelle) et plus dure. Et par spécial il ne vouloit mie, quoiqu'il fut mal du duc, que les bonnes villes de Bretagne lui fussent ennemies ni ouvertes à ses ennemis; car au cas que ce se feroit, ce lui seroit un trop grand préjudice. Si envoya moyennement et secrètement lettres closes, douces et débonnaires et moult gracieuses devers ceux de Nantes qui est

la clef et le chef de toutes les bonnes villes de Bretagne, en remontrant qu'ils s'avisassent, et que les Anglois qui cheminoient par son royaume se vantoient et affirmoient qu'ils les avoient mandés et se tenoient leurs soudoyers. Et au cas que ils avoient ce fait et vouloient persévérer en ce méfait, ils étoient atteints et enchus de foi mentie, de obligation brisée, de sentence de pape encourue sur eux et de deux cent mille florins de peine que il pouvoit loyalement atteindre sur eux au cas qu'ils voulroient (voudroient) briser les traités jadis faits, accordés et scellés, requis et priés par eux, desquels il avoit les copies et eux aussi, c'est à entendre les royaux[1]; et que toujours leur avoit-il été doux, propice et ami, et aidés et confortés à leurs besoins; et que ils ne fissent pas tant qu'ils eussent tort, car ils n'avoient nul certain titre ni article d'eux trop avant plaindre de lui, pour eux bouter si avant en une guerre que de recevoir ses ennemis; mais bien s'avisassent et conseillassent loyalement, et s'ils avoient été mal enortés (exhortés) et conseillés par foible conseil, tout ce leur pardonnoit-il bonnement, au cas que ils ne si voulsissent (voulussent) mie ouvrir contre ses ennemis les Anglois, et les vouloit tenir en toutes leurs franchises jurées et les renouveler en tout bien si il besognoit (falloit).

Quand ces paroles et offres que le roi de France offroit et présentoit à ceux de Nantes furent lues et entendues, si regardèrent sus et dirent bien les

(1) Les originaux signés par le roi. J. A. B.

plus notables de la ville que le roi de France avoit droit et cause de remontrer tout ce qu'il disoit, et que voirement (véritablement) avoient-ils juré et promis, escript (écrit) et scellé que jamais ne seroient ennemis au roi de France, ni aidants à ses ennemis. Si commencèrent à être sur leur garde et renvoyèrent secrètement devers le roi de France que de ce il ne se souciât en rien; car jà les Anglois à main armée, pour gréver, ni guerroyer le royaume de France, ils ne mettroient ni soutiendroient en leur ville; mais vouloient, si il besognoit (falloit), être aidés et confortés des gens du roi, et à eux ils ouvriroient leur ville, et aux autres non. Le roi de France qui oioit (entendoit) bien tous ces traités s'en tenoit bien à leur parole; car voirement (vraiment) à Nantes ont ils toujours été bons et loyaux François. Et de tout ce ne sçavoit encore rien le duc de Bretagne qui se tenoit à Vannes; mais cuidoit (croyoit) bien que ceux de Nantes dussent demeurer de-lez (près) lui, et ouvrir leur ville aux Anglois quand ils venroient (viendroient). Or retournerons aux Anglois qui étoient logés assez près de Sens en Bourgogne en laquelle cité pour la doubte (crainte) d'eux, avoit grand' garnison de gens d'armes, et s'y tenoient le duc de Bar, le sire de Coucy, le sire de Saint Py (Sempy) et le sire de Fransures et leurs routes (troupes).

CHAPITRE LXIX.

COMMENT LE COMTE DE BOUQUINGHEN (BUCKINGHAM) ET SA ROUTE (TROUPE) PASSÈRENT LE GATINOIS ET VINRENT JUSQUES AUPRÈS DE VENDÔME.

QUAND le comte de Bouquinghen (Buckingham) et sa route (troupe) se furent reposés et rafraîchis à Mailleret le Vicomte assez près de Sens en Bourgogne, ils eurent conseil de déloger et de eux traire (rendre) en ce bon pays et gras de Gâtinois. Si se délogèrent un mercredi au matin, et ce jour ils passèrent, au pont deseure (sur) Sens, la rivière de Yonne, et vinrent loger ce jour à Jenon à une lieue de Sens; et vinrent leurs fourrageurs courir jusques dedans les faubourgs de Sens, et puis s'en retournèrent; ni il n'y ot (eut) fait nul exploit d'armes ce jour ni le soir qui fasse à ramentevoir (rappeler). Au lendemain ils se délogèrent et vinrent loger à Saint Jean de Nemours et là environ; et l'autre jour après à Beaune en Gâtinois; et l'autre jour à Pithiviers en Gâtinois; et demeura là l'ost trois jours, pour le bon pays et gras qu'ils trouvèrent. Et eurent là conseil ensemble quel chemin ils tenroient (tiendroient), ou la plaine Beausse, ou si ils suivroient la rivière de Loire. Conseillé fut que ils chevaucheroient la Beausse; si se délogèrent de Pithiviers au quatrième jour et chevauchèrent vers Thori en

Beausse. Dedans le châtel de Thori étoient le sire de Sempy, messire Olivier de Mauny, messire Guy le Baveux et grand'foison de gens d'armes. Outre, à Yauville en Beausse étoient le Bègue de Villaines, le Barois des Barres et plusieurs autres, environ trois cents lances. Par tous les forts et les châteaux de Beausse étoient grands gens d'armes boutés et mis pour garder le pays contre les Anglois. Ceux de l'avant garde de l'ost d'Angleterre quand ils furent venus à Thori ne se vouldrent (voulurent) abstenir et aussi ils ne purent que ils n'allassent voir ceux du fort et escarmoucher; et vinrent aux barrières du châtel le sire de Sempy, messire Guy le Baveux et les chevaliers et écuyers qui dedans étoient, chacun sur sa garde, ainsi que ordonnés en avant étoient; et là ot (eut) bonne escarmouche et dure, lancé, trait et féru (frappé), et de navrés et blessés des uns et des autres, et fait plusieurs grands appertises d'armes. Si étoient le comte de Bouquinghen (Buckingham), l'avant garde et l'arrière garde logés à Thori en Beausse et là environ. Si trouvoient les fourrageurs des vivres à grand planté (quantité). Et aussi ils avoient au pays de Gâtinois dont ils étoient yssus (sortis) abbayes et belles maisons rançonnées à (avec) vins qu'ils avoient mis sur leurs charriaux (charriots) en tonneaux et à (avec) grands flacons et barrils dont ils se tenoient tous aises. A l'escarmouche de Thori en Beausse ot (eut) un écuyer de Beausse, gentil homme et de bonne volonté, qui s'avança de son fait sans mouvement d'autrui et vint à la barrière, tout en escarmouchant, et dit

aux Anglois: « Y a-t-il là nul gentilhomme qui pour l'amour de sa dame voulsist (voulut) faire aucun fait d'armes? Si il en y a nul; vez (voyez) moi ci tout prêt pour issir (sortir) hors, armé de toutes pièces, monté à cheval pour joûter trois coups de glaive (lance), férir trois coups de hache et trois coups de dague. Si en ait qui peut, et tout pour l'amour de sa dame. Or verra-t-on entre vous Anglois si il en y a nuls amoureux. » Et appeloit-on l'écuyer François Gauvain Micaille. Cette parole et requête fut tantôt épandue entre les Anglois. Adonc se trahit (porta) avant un écuyer Anglois, appert compagnon et bien joutant qui s'appeloit Jovelin (Joachim) Cator, et dit: « Oil (oui), oil, je le vueil (veux) délivrer, et tantôt faites le traire (rendre) hors du châtel. » Le sire de Filwattier (Fitz-Walter) qui étoit maréchal de l'ost vint aux barrières et dit à messire Guy le Baveux qui là étoit: « Faites venir votre écuyer hors, il a trouvé qui lui délivrera très volontiers ce qu'il demande, et l'assurons en toutes choses. » Gauvain Micaille fut moult réjoui de ces paroles et s'arma incontinent, et l'aidèrent les seigneurs à armer de toutes pièces moult bien, et monta sur un cheval que on lui délivra. Si issit (sortit) hors du châtel, lui troisième; et portoient ses varlets trois lances, trois haches et trois dagues. Et sachez que il fut moult regardé des Anglois quand il issit (sortit) hors; et lui tenoient cette emprise à grand outrage (audace), car ils ne cuidoient (croyoient) mie que nul François corps à corps s'osât combattre contre un

Anglois. Encore en cette empeinte (combat) y avoit trois coups d'épée; et toutes trois Gauvains les fit apporter avec lui pour l'aventure du briser [1].

Le comte de Bouquinghen (Buckingham) qui étoit jà à son logis fut informé par les hérauts de cette ahatie (joûte); il dit qu'il le vouloit voir et monta à cheval, le comte d'Asquesufort (Oxford) et le comte de Dennesière (Devonshire) de-lez (près) lui, et plusieurs autres barons et chevaliers. Et pour cette ahatie (joûte) cessa l'assaut à Thori et se retrahirent (retirèrent) tous les Anglois pour voir la joûte. Quand le comte de Bouquinghen (Buckingham) et les seigneurs furent là venus on fit venir avant l'Anglois qui devoit jouter, qui s'appeloit Janekin (Joachim) Cator, armé de toutes pièces et monté sur un bon cheval. Quand ils furent en la place où la joûte devoit être, tous se rangèrent d'une part et d'autre et leur fit-on voie et leur bailla-t-on à chacun sa lance bien enferrée. Ils se joignirent en leurs targes et abaissèrent leurs lances et éperonnèrent leurs chevaux et vinrent l'un sur l'autre au plus droit qu'ils purent sans eux épargner, au semblant qu'ils montroient. Cette première joute ils faillirent par le desroiement (dérangement) de leurs chevaux: à la seconde ils se consuivirent (atteignirent); mais ce fut en vidant (de côté). Adonc dit le comte de Bouquinghen (Buckingham), pourtant (attendu) qu'il étoit sur le plus tard: « Hola, hola! » et dit au connétable le

(1) En cas qu'il y en eut de rompues. J. D.

seigneur Latimer et au maréchal: « faites les cesser, ils ont fait assez meshui (aujourd'hui); nous leur ferons faire et accomplir leur emprise autre part et à plus grand loisir que nous n'avons ores (à présent); et gardez bien que l'écuyer François n'ait nulle faute que il ne soit aussi bien gardé que le nôtre, et dites ou faites dire à ceux du châtel qu'ils ne soient en nul souci de leur homme et que nous l'emmenons avec nous pour parfinir son emprise, et non pas comme prisonnier; et lui délivré, s'il en peut échapper vif, nous leur renvoierons sans péril nul. » La parole du comte fut accomplie et fut dit à l'écuyer François, du maréchal: « Vous chevaucherez avec nous sans péril; et quand il plaira à monseigneur on vous délivrera. » Gauvain dit: « Dieu y ait part. » Tantôt fut tard; on alla souper. On envoya un héraut à ceux du châtel qui leur dit les paroles que vous avez ouïes. Ainsi se porta cette journée, ni il n'y ot (eut) plus rien fait.

Au lendemain on sonna moult matin les trompettes de délogement: si se mirent en arroi et au chemin toutes manières de gens et chevauchèrent en bonne ordonnance, tout ainsi comme ils avoient en devant fait vers Yauville en Beausse. Si fit ce jour moult bel et moult clair. Et étoient, en trois batailles; la bataille du connétable et du maréchal devant; et puis le comte de Bouquinghen (Buckingham), le comte d'Aquesufort (Oxford) et le comte de Dennesière (Devonshire) en leur bataille; et puis alloient tous leurs charrois; et puis venoit l'arrière garde dont messire Guillaume de Windsor étoit

chef. Et vous dis qu'ils ne furent oncques si assurés en cheminant parmi le royaume de France que ils n'eussent espoir tous les jours d'être combattus; car bien sçavoient qu'ils étoient côtoyés et poursieuvis (suivis) des François de autant de gens et plus qu'ils n'étoient. Et voirement (vraiment) les seigneurs, comtes, barons, chevaliers et écuyers et gens d'armes du royaume de France qui les poursuivoient en étoient en grand'volonté, et les désiroient moult à combattre; et disoient entre eux les plusieurs sur les champs et en leur logis que c'étoit grand blâme et grand'vergogne quand on ne les combattoit; et tout ce de non combattre se brisoit par le roi de France qui tant doutoit (craignoit) les fortunes que nul roi plus de lui; car les nobles du royaume de France par les batailles que ils avoient données aux Anglois avoient tant perdu du temps passé que à peine faisoient-ils à recouvrer, et quand on lui parloit de ce voyage il répondoit: « Laissez leur faire leur chemin. Ils se dégâteront et perdront par eux-mêmes, et tout sans bataille. » Ces paroles du roi refrenoient de non combattre les Anglois lesquels alloient avant toudis (toujours), sur l'intention d'entrer en Bretagne; car à ce faire ils avoient ainsi premièrement empris leur chemin.

Dedans ou (le) fort d'Yauville en Beausse avoit plus de trois cents lances de François; et là dedans étoient le Barrois des Barres, le Bègue de Vilaines, messire Guillaume Bâtard de Langres, messire Jean de Rely sire de Hangiers, le sire de Mauvoisin et plusieurs autres chevaliers et écuyers. Si passèrent

l'avant garde et l'arrière garde et tous ceux de l'ost par devant Yauville, et ot (eut) aux barrières un petit d'escarmouche; mais tantôt ce cessa, car les Anglois y perdoient leur peine. Au dehors de Yauville a un bel moulin à vent: si fut abattu et tout descire (déchiré). Assez près de là a un gros village que on dit au Puiset. Là vinrent ceux de l'avant garde dîner; et le comte de Boucquinghen (Buckingham) se dîna à Yauville et descendit à la maison Templiers. Ceux qui étoient au Puiset entendirent qu'il y avoit en une grosse tour qui là siéd sus une motte environ quarante compagnons. Si ne se purent abstenir ceux de l'avant garde que ils ne les allassent voir, et assaillir; et l'environnèrent tout autour, car elle siéd en pleine terre à (avec) petit de défense. Là eut grand assaut; mais il ne dura pas longuement; car ceux archers tiroient si ouniement (à la fois) que à peine s'osoit nul mettre ni apparoir aux gaittes (portes) ni aux défenses; et fut la tour prise; et ceux de dedans morts et pris qui la gardoient; et puis boutèrent les Anglois le feu dedans, de quoi tout le charpentage chéy (tomba), et puis passèrent outre; et se hâtoient les Anglois de passer délivrement (promptement) celle Beausse, pour le danger des yaulves (eaux) dont ils étoient à grand meschef pour eux et pour leurs chevaux; car ils ne trouvoient que puits moult parfons (profonds); et à ces puits ne avoit nuls sceaux. Si avoient trop grand danger d'iaulve (eau), et eurent tant qu'ils vinrent à Ourmoy; et là se logèrent sus la rivière de la Keyne (Guienne) et là se reposèrent et rafraîchi-

rent deux nuits et un jour. Au lendemain ils se délogèrent et s'en vinrent à Ville-Noefve (Neuve) la Fraité (Ferté) en la comté de Blois, à la vue de Châteldun; et s'en vinrent loger en la forêt de Marchiaumoy [1] en Blois; et là s'arrêta tout l'ost pour le plaisant lieu et bel qu'ils y trouvèrent, et s'y reposèrent et rafraîchirent trois jours.

Dedans la fôret du Marcheausnoy (Marchenoir) a une très belle et bonne abbaye de moines de l'ordre de Cisteaux, et l'appelle-on proprement Citeaux [1]; et est l'abbaye remplie de moult beaux et grands édifices; et la fit jadis fonder et édifier un moult vaillant preudom (prudhomme) qui s'appelloit le comte Thibaut de Blois, et y laissa et ordonna grands revenues et belles; mais grandement sont amenries (amoindries) et affoiblies par les guerres. Les moines qui pour le temps étoient en l'abbaye furent surpris des Anglois; car ils ne cuidoient (croyoient) mie (pas) que ils dussent faire ce chemin. Si leur tourna à grand contraire, quoique le comte de Bouquinghen (Buckingham) fit faire un ban que sur la terre nul ne fourfesist (forfit) à l'abbaye, ni de feu ni d'autre chose. Car le jour Notre Dame en septembre il y oyt (ouït) la messe et y fut tout le jour, et tint son état et cour ouverte aux chevaliers de son host (armée), et là fut ordonné que Gauvain Micaille François et

(1) Marchenoir, petite ville de Beauce. J. D.

(2) Cette abbaye s'appelle *l'Aumone* ou le petit *Cisteaux*, elle est située dans la forêt de Marchenoir, elle a été fondée vers 1121 par Thibault IV comte de Blois, puis de Champagne. J. D.

Janelin (Joachim) Cator feroient au lendemain leur emprise. Ce jour vinrent les Anglois voir le châtel de Marchenoir qui étoit en la comté de Blois, et y a un très bel fort et de belle vue. Pour le temps en étoit châtelain et gardien un chevalier du pays au comte de Blois, qui s'appeloit messire Guillaume de Saint Martin, sage homme et vaillant aux armes, et étoit tout pourvu et avisé avec ses compagnons de défendre le fort et le châtel si on les eut assaillis; mais nennil. Quand les Anglois en virent la manière, ils passèrent outre et retournèrent en leurs logis en la forêt de Marchenoir. D'autre part le sire de Brebières lors étoit en son châtel au dehors de la forêt qui siéd sur le chemin de Dun et de Blois; et avoit le dit sire de Brebières grand'foison de chevaliers et écuyers avec lui qui tous s'étoient obligés à bien défendre et garder le lieu s'ils étoient assaillis. Et les vint voir le sire de Filvattier (Fitz-Walter) maréchal de l'ost et sa route (troupe), non pas pour assaillir, mais pour parler au chevalier à la barrière, car bien le connoissoit, pourcequ'ils s'étoient vus tous deux ensemble en Prusse. Le sire de Filvattier (Fitz-Walter) se fit connoissable au seigneur de Brebières et lui pria qu'il lui envoyât de son vin par courtoisie, et toute sa terre en seroit respittie (respectée) de non ardoir et d'être courue (ravagée). Le sire de Brebières lui en envoya bien et largement, et trente blanches miches avecques, dont le sire de Filvattier (Fitz-Walter) lui sçut bon gré et lui tint bien son convenant (promesse).

Au lendemain du jour Notre Dame on fit armer Gauvain Micaille et Jannekin (Joachim) Cator et monter sus leurs chevaux pour parfaire devant les seigneurs leur abatie (joûte). Si s'entremontrèrent des fers des glaives moult roidement; et jouta l'écuyer François à la plaisance du comte moult bien; mais l'Anglois le férit trop bas en la cuisse, tant qu'il lui bouta le fer de son glaive tout outre. De ce que il le prit si bas fut le comte de Bouquinghen (Buckingham) tout courroucé; et aussi furent tous les seigneurs et dirent que c'étoit trop mal honorablement jouter. Depuis furent férus les trois coups d'épée, et férit chacun les siens. Adonc dit le comte que ils en avoient assez fait et vouloit que ils n'en fussent plus; car il véoit (voyoit) l'écuyer François trop fort seigneur. A cette ordonnance se tinrent tous les seigneurs. Si fut Gauvain Micaille desarmé et remiré (pensé) et mis à point, et lui envoya le comte de Bouquinghen (Buckingham), par un héraut, à son logis, cent francs, et lui donna congé de se retraire (retirer) sauvement devers ses gens; et leur mandoit qu'il se étoit bien acquitté. Si s'en retourna Gauvain Micaille devers les seigneurs de France qui se tenoient amassés sur le pays en plusieurs lieux; et les Anglois se partirent de Marchenoir et prirent le chemin de Vendôme; mais avant ils se logèrent en la forêt de Colombier.

CHAPITRE LXX.

COMMENT LE ROI CHARLES DE FRANCE APPERÇUT SA FIN A PROCHAIN TERME ET COMMENT IL ORDONNA DU ROYAUME AVANT SA MORT.

Vous sçavez comment le roi Charles de France qui se tenoit à Paris traitoit secrètement devers les bonnes villes de Bretagne, afin qu'elles ne se voulsissent (voulussent) mie ouvrir pour recueillir les Anglois; et là où ils le feroient ils se forferoient trop grandement; et seroit ce forfait impardonnable. Ceux de Nantes lui mandèrent secrétement qu'il n'en fût en nulle doute (crainte); car aussi ne feroient ils, quelque semblant ni quelque traité qu'ils eussent envers leur seigneur: mais ils vouloient si les Anglois approchoient, que on leur envoyât gens d'armes pour tenir la ville et les bonnes gens contre leurs ennemis. Et de ce faire étoit le roi de France en grand'volonté et l'avoit rechargé à son conseil. De tous ces traités étoit ainsi que tout maître et souverain messire Jean de Bueil, de par le duc d'Anjou qui se tenoit à Angers. Le duc de Bourgogne se tenoit en la cité du Mans, et là environ ès forts et ès châteaux se tenoient les seigneurs, le duc de Bourbon, le duc de Bar, le sire de Coucy, le comte d'Eu, le duc de Lorraine, et tant

de gens que ils étoient plus de six mille hommes d'armes; et disoient bien entre eux que, voulsist (voulut) ou non le roi, ils combattroient les Anglois ainçois (avant) qu'ils eussent passé la rivière de Sartre (Sarthe) qui départ le Maine et Anjou.

En ce temps prit une maladie au roi de France dont il principalement et tous ceux qui l'aimoient furent moult ébahis et déconfortés; car on n'y véoit (voyoit) point de retour ni de remède que il ne lui convenist (convînt) dedans briefs jours passer outre et mourir. Et bien en avoit il même la connoissance; aussi avoient ses cirurgiens (chirurgiens) et médecins, et vous dirai comment et pourquoi verité fut, selon la fame (bruit) qui couroit que le roi de Navarre, du temps qu'il se tenoit en Normandie et que le roi de France étoit duc de Normandie, il le volt (voulut) faire empoisonner; et reçut le roi de France le venin et fut si avant mené que tous les cheveux de la tête lui churent et tous les ongles des pieds et des mains, et devint aussi sec que un bâton; et n'y trouvoit on point de remède. Son oncle l'empereur de Rome (Charles IV) ouït parler de sa maladie; si lui envoya tantôt et sans délai un maître médecin qu'il avoit de-lez (près) lui, le meilleur maître et le plus grand en science qui fut en ce temps au monde, ni que on sçut ni connut; et bien le véoit-on par ses œuvres. Quand ce maître médecin fut venu en France de-lez (près) le roi qui lors étoit duc de Normandie, et il ot (eut) la connoissance de sa maladie, il dit qu'il étoit empoisonné et en grand péril de mort. Si fit adonc en ce temps de

celui qui puis fut le roi de France, la plus belle cure dont on put ouïr parler; car il amortit tout ou en partie le venin qu'il avoit pris et reçu et lui fit recouvrer cheveux et ongles et santé et le remit en point et en force d'homme parmi ce que tout petit à petit le venin lui issoit (sortoit) et couloit par une petite fistule qu'il avoit au bras. Et à son département, car on ne le put retenir en France, il donna une recette dont on useroit tant qu'il vivroit. Et bien dit au roi de France et à ceux qui de-lez (près) lui étoient. « Si très tôt que cette petite fistule laira (cessera) le couler et sèchera, vous mourrez sans point de remède; mais vous arez (aurez) quinze jours au plus de loisir pour vous aviser et penser à l'âme. » Bien avoit le roi de France retenu toutes ces paroles; et porta cette fistule vingt trois ans, laquelle chose par maintes fois l'avoit moult ébahi. Et les gens au monde pour la santé où il avoit plus de fiance c'étoit en bons maîtres médecins: et ces médecins le reconfortoient et réjouissoient moult souvent et lui disoient que, avecques les bonnes recettes qu'ils avoient, ils le feroient tant vivre par nature, que bien devroit suffire. De ces paroles se contentoit et contenta le roi moult d'années et vivoit en joie à la fois sur leur fiance (foi). Avecques tout ce d'autres maladies étoit le roi durement grevé et blessé, et par spécial du mal des dents: de ce mal avoit-il si grand grief (douleur) que merveilles étoit. Et bien sentoit le roi par ses maladies, que il ne pouvoit longuement vivre; et la chose du monde sur la fin de son temps et terme

qui plus le reconfortoit et réjouissoit, ce étoit que Dieu lui avoit donné trois beaux enfants vivants, deux fils et une fille, Charles, Louis et Catherine. Si que quand cette fistule commença à sécher et à non couler, les doutes (craintes) de la mort lui commencèrent à approcher. Si ordonna, comme sage homme et vaillant qu'il étoit, toutes ses besognes, et manda ses trois frères ès quels il avoit la greigneur (plus grande) fiance, le duc de Berry, le duc de Bourgogne, et le duc de Bourbon, et laissa derrière son second frère le duc d'Anjou [1], pourtant (attendu) qu'il le sentoit trop convoiteux. Et dit le roi aux trois dessus dits: «Mes beaux frères, par l'ordonnance de nature, je sens bien et connois que je ne puis longuement vivre; si vous recommande et rencharge Charles mon fils, et en usez ainsi comme bons oncles doivent user de leur neveu, et vous en acquittez loyalement, et le couronnez à roi au plutôt après ma mort que vous pourrez, et le conseillez en tous ses affaires loyalement; car toute ma fiance en gît en vous. Et l'enfant est jeune et de léger esprit, si aura mestier (besoin) qu'il soit mené et gouverné de bonne doctrine; et lui enseignez ou faites enseigner tous les points et les états royaux qu'il doit et devra tenir, et le mariez en lieu si haut que le royaume en vaille mieux. J'ai eu long-temps un maître astronomien (astrologue) qui disoit et affirmoit que dans sa jeunesse il auroit moult affaire

(1) Le duc d'Anjou frère puîné de Charles V, étoit le second des quatre fi's du roi Jean. J. D.

et istroit (sortiroit) de grands périls et de grands aventures; pourquoi sur ces termes j'ai eu plusieurs imaginations et ai moult pensé comment ce pourroit être si ce ne vient et naît de la partie de Flandre; car, Dieu merci, les besognes de notre royaume sont en bon point. Le duc de Bretagne est un cauteleux homme et divers et a toujours eu le courage (cœur) plus Anglois que François; pourquoi tenez les nobles de Bretagne et les bonnes villes en amour; et par ce point vous lui briserez ses ententes (intentions). Je me loe (loue) des Bretons, car ils m'ont toujours servi loyalement et aidé à garder et défendre mon royaume contre mes ennemis. Et faites le seigneur de Clisson connétable; car tout considéré, je n'y vois nul plus propice (capable) de lui. Enquérez pour le mariage de Charles mon fils en Allemagne, par quoi les alliances soient plus fortes: vous avez entendu comment notre adversaire s'y veut et doit marier (1); c'est pour avoir plus d'alliances. De ces aides du royaume de France dont les poures (pauvres) gens sont tant travaillés et grévés, usez en en votre conscience et les ôtez au plus tôt que vous pourrez (2); car ce

(1) On négocioit alors le mariage de Richard II avec Catherine fille de l'empereur Louis de Bavière. Ce mariage ne se fit pas, mais Richard II épousa l'année suivante Anne sœur de l'empereur Wenceslas. J. A. B.

(2) Charles V paroît avoir été vivement tourmenté au moment de sa mort par le souvenir de tout le bien qu'il auroit pu faire et qu'il n'avoit pas fait. Le jour même de sa mort, il fit une ordonnance pour abolir tous les impôts qu'il avoit établis sans le consentement des états. Elle étoit parmi celles de Charles VI dans le mémorial E de la chambre des

sont choses, quoique je les aie soutenues, qui moult me grèvent et poisent (pèsent) en couraige (au cœur): mais les grands guerres et les grands affaires que nous avons eus à tous lez (côtés) pour la cause de ce, pour avoir la mise, m'y ont fait entendre. »

Plusieurs paroles, telles et autres, lesquelles je ne pus pas toutes ouïr ni savoir, remontra le roi Charles de France à ses frères, présents Charles dauphin son fils, et le duc d'Anjou absent (1). Car bien vouloit le roi de France que les autres s'ensoinnassent (prissent soin) en chef des besognes de France et le duc d'Anjou son frère en fut absenté (2); car il le doutoit (craignoit) merveilleusement et convoiteux le sentoit (3); si resongnoit (redoutoit) ce pé-

comptes de Paris qui fut enveloppé dans l'incendie du 27 octobre 1737, avant que Secousse en eut pu prendre copie pour l'insérer dans son excellent recueil des ordonnances. J. A. B.

(1) Le duc d'Anjou étoit depuis quelque temps éloigné de la cour et résidoit à Angers. Le Moine de Saint-Denys dit que ce prince, ainsi que les ducs de Berry, de Bourgogne et de Bourbon, étoit alors à la tête des armées dans la Guyenne et le Languedoc, et qu'ils se rendirent tous à la cour aussitôt qu'ils eurent reçu la nouvelle de la maladie de Charles V. J. A. B.

(2) Charles V avoit conféré la régence au duc d'Anjou en 1374, mais il s'en repentit ensuite. La mort l'empêcha sans doute de révoquer l'ordonnance qui lui conféroit la régence, en la séparant de la tutelle qui étoit conférée à la reine conjointement avec les ducs de Bourgogne et de Bourbon. La reine mourut avant Charles V et la tutelle resta confiée à ces deux ducs jusqu'à la majorité du jeune roi qui étoit fixée à quatorze ans d'après l'ordonnance de 1374 constamment suivie depuis J. A. B.

(3) Le duc d Anjou avoit été adopté le 29 juin 1380 par la fameuse Jeanne reine de Naples qui lui avoit fait donner par le pape l'investiture de ce royaume et des comtés de provence, Forcalquier et Piémont. Pour soutenir ces droits contre les concurrents qui les lui disputoient,

ril. Mais quoique le roi de France l'absentât au lit de la mort et éloignât des besognes de France, le duc d'Anjou ne s'en absenta ni éloigna pas trop; car il avoit messagers toujours allants et venants soigneusement entre Angers et Paris, qui lui rapportoient la certaineté du roi; et avoit le duc d'Anjou gens secrétaires du roi par lesquels de jour en jour il sçavoit tout son état. Et au détroit jour que le roi de France trépassa de ce siècle [1], il étoit à Paris assez près de sa chambre; et y y entendit pour lui ainsi que temprement (bientôt) vous orrez (entendrez) recorder: mais nous poursuivrons la matière des Anglois et recorderons petit à petit comment ils cheminèrent et quel chemin ils tinrent et firent ainçois (avant) qu'ils venissent (vinssent) en Bretagne. [2]

il lui falloit de l'argent, et le duc d'Anjou n'étoit nullement scrupuleux sur les moyens de s'en procurer. J. A. B.

(1) Charles V ne mourut pas à Paris, comme le dit Froissart, mais au château de Beauté sur Marne à une demi-lieue de Vincennes, le 16 septembre 1380, âgé de 46 ans et dans la dix-septième année de son règne. J. A. B.

(2) Les notes de M. Dacier finissent avec le chapitre précédent. J. A. B.

CHAPITRE LXXI.

COMMENT LE COMTE DE BOUQUINGHEN (BUCKINGHAM) ET SA ROUTE (TROUPE) TIRÈRENT PAYS POUR VENIR EN BRETAGNE, ET LA MORT DU ROI CHARLES DE FRANCE.

QUAND le comte de Bouquinghen (Buckingham) et les routes (troupes) se départirent de la forêt de Marchenoir en la comté de Blois, ils cheminèrent vers Vendôme et vers la forêt de Colombier; et étoient ceux de l'avant garde trop courroucés de ce que ils ne trouvoient mais nulle aventure. Ce propre jour que ils se délogèrent de la forêt de Colombier et que ils chevauchoient près de Vendôme, l'avant garde chevauchoit tout devant ainsi que raison est. Si chevauchoient ensemble messire Thomas Trivet et messire Guillaume Clinton, environ quarante lances: si rencontrèrent d'aventure sur le chemin le seigneur de Hangiers qui s'en venoit à Vendôme et avoit en sa route (troupe) environ trente lances. Les Anglois connurent tantôt que c'étoient François: si éperonnèrent chaudement sur eux et abaissèrent les glaives (lances). Les François qui ne se véoient pas à jeu parti n'eurent talent (volonté) d'attendre, car ils étoient près de Vendôme: si éperonnèrent cette part pour eux sauver, et Anglois après eux, et François devant. Là furent rués jus (à bas) de coups de lances Robert de Han-

giers cousin au seigneur, Jean de Montigny et Guillaume de Launay et encore cinq ou six , et furent tantôt enclos et les convint rendre prisonniers ou pis finer. Le sire de Hangiers vint si à point à la barrière qu'elle étoit ouverte: si descendit et entra dedans, et puis prit son glaive et se mit vaillamment en défense; et furent petit à petit les compagnons recueillis; et ainsi qu'ils venoient et descendoient ils se mettoient à défense, toutefois il en y ot (eut) de prisonniers jusques à douze, et puis retournèrent les Anglois. Ainsi alla de cette aventure.

Messire Robert Canolle (Knolles) et sa route (troupe) encontra et trouva le seigneur de Mauvoisin et sa route (troupe): si se férirent l'un dedans l'autre Anglois et François; car ils étoient assez à jeu parti; et ne daigna le sire de Mauvoisin fuir; mais se combattit à pied moult vaillamment. Et finalement messire Robert Canolle (Knolles) le prit de sa main; et fut son prisonnier. Et ce jour passa l'ost devant Vendôme et la rivière de Loire et vint loger et gésir (coucher) à Ausne en la comté de Vendôme; et le lendemain à Saint-Calais; et là se reposa l'ost deux jours. Au tiers jours ils se délogèrent et vinrent à Lusse et le lendemain au Pont à Volain.

Ainsi cheminoient les Anglois et ne trouvoient à qui parler, car nul ne leur alloit au devant: si étoit tout le pays chargé et rempli de gens d'armes, et en y avoit à merveille grand'foison en la cité du Mans et en la cité d'Angers. Et s'en vint adonc le duc d'Anjou par Tours en Touraine et par Blois

et par Orléans, à Paris, car il entendit que le roi son frère aggrévoit moult et qu'il n'y avoit point de retour: si vouloit être à son trépas. Et pour ce ne se départoient mie les gens d'armes de leurs garnisons; mais poursuivoient et côtoyoient les Anglois à leur loyal pouvoir, sans eux abandonner entre eux trop avant. Et ordonnèrent les gens d'armes de France, qui connoissoient les passages des rivières, que sur la rivière de Sarthe, laquelle il convenoit les Anglois passer pour ce qu'ils faisoient ce chemin, ils les ensoingneroient (inquiéteroient) malement et les enclorroient s'ils pouvoient au pays, parquoi ils les affameroient et puis les auroient à volonté et les combattroient à leur avantage, voulsist (voulut) le roi de France ou non. Si firent les seigneurs de France, qui le plus étoient usés d'armes, sur le passage par où il convenoit les Anglois passer en la rivière du Sarthe avaler gros merriens aiguisés, et férit à force en la rivière parquoi eux ni leur charroi ne pussent passer. Encore au descendant de la rivière, au prendre terre, ils firent fosser (creuser) grands fossés parfons (profonds) parquoi on ne peut arriver. Ainsi ordonnèrent-ils leurs besognes pour donner plus grand empêchement aux Anglois.

Or cheminèrent le comte de Bouquinghen (Buckingham) et sa route (troupe) quand ils se départirent du Pont Volain et passèrent la forêt du Mans et vinrent sur la rivière de Sarthe. Et là s'arrêta tout l'ost; car ils ne trouvoient ni véoient point de passage; car la rivière est grosse et parfonde et trop

male à passer, si ce n'est sur les certains pas où on la passe sur ponts. L'avant garde qui chevauchoit devant avoit quis et cerchié (cherché) et cerchoit dessus et dessous la rivière à tous lez (cotés); mais ils ne trouvoient point de passage, fors en ce lieu où le mairien étoit mis et planté à force dans la rivière. Adonc descendirent les seigneurs et imaginèrent le passage et dirent: « Par ci, si nous voulons aller outre, nous faut passer; car ailleurs ne trouverons nous point de passage. Or avant, dirent toutes manières de gens d'armes, il ne nous faut point épargner; il faut à force ôter et traire (enlever) hors ces mairiens de l'iaue (eau), qui nous tollent (ôtent) et empêchent à passage. » Là vissiez barons et chevaliers entrer en la rivière qui étoit roide et courant, et eux mettre en aventure d'aller aval (en descendant), car ils étoient armés de toutes pièces, horsmis de leurs bassinets. Et là s'efforçoient à ces mairiens traire (arracher) hors à force; et eurent, je vous dis, moult de peine ainçois (avant) qu'ils les pussent avoir hors, si parfond étoient-ils fichés. Toutefois ils les eurent et trairent (arrachèrent) tout hors et laissèrent aller aval (au cours) l'eau; et quand ils eurent ce fait encore eurent-ils moult de peine à ravaler (descendre) et unier (applanir) le rivage pour passer uniment leur charroi: oncques gens n'eurent tant de peine. Or regardez si les François qui les poursuivoient et qui les désiroient à combattre eussent su ce convenant (arrangement) si ils ne leur eussent point porté grand dommage; car les premiers ne pussent avoir aidés ni confortés les der-

reniers (derniers), ni les derniers les premiers, pour les grands marécages qu'ils avoient à passer. Toutesfois tant firent les Anglois et tant exploitèrent qu'ils furent outre, charroi et tout, et vinrent ce jour loger à Noyon sur Sarthe.

Le propre jour que les Anglois passèrent la rivière de Sarthe, à (avec) si grand peine comme vous oyez, trépassa de ce siècle en son hôtel que on dit Saint-Pol à Paris, le roi Charles de France. [1] Sitôt que le duc d'Anjou son frère sçut qu'il avoit les yeux clos, si fut saisi de tous les joyaux [2] du roi son frère dont il avoit sans nombre, et fit tout mettre en sauve lieu et à garant pour lui; et espéroit qu'ils lui venroient (viendroient) bien à point à faire son voyage où il tendoit à aller; car ja s'escripsoit (appeloit)-il roi de Sicile, de Pouille, de Calabre et de Jérusalem. Le roi Charles de France selon l'ordonnance des royaux, fut apporté tout parmi la cité de Paris à viaire (visage) découvert, ses frères et ses deux fils derrière lui, jusques à l'abbaye de Saint-Denis; et là fut enseveli moult honorablement, ainsi comme en son vivant il avoit ordonné; et gît messire Ber-

(1) On a vu dans une note précédente qu'il ne mourut pas à l'hôte Saint Paul à Paris, mais dans son château de Beauté sur Marne près Vincennes. J. A. B.

(2) Le duc d'Anjou s'empara non seulement des joyaux mais de tout le trésor accumulé par les économies de son prédécesseur. Il se composoit d'une quantité considérable d'or et d'argent monnoyé, réduite en lingots et conservée dans une salle du palais. Le duc d'Anjou n'en rendit jamais compte, et c'est à l'aide de ce vol qu'il entreprit les guerres si funestes à son pays. J. A. B.

trand de Claiquin qui fut son connétable à ses pieds. Et vous dis, quoique le roi Charles au lit de la mort eut ordonné ses autres frères à avoir le gouvernement du royaume de France dessus le duc d'Anjou [1], si n'en fut rien fait; car il se mit tantôt en possession et régna par dessus tous, réservé ce qu'il vouloit que Charles son beau neveu fut couronné à roi. Mais il vouloit avoir le gouvernement du royaume aussi avant que les autres ou plus pour la cause de ce qu'il étoit ainsné (ainé), et n'y avoit nul au royaume de France qui lui osât débattre son propos. Et trépassa le roi de France environ la Saint-Michel [2]: Dieu en ait l'âme.

Tantôt après son trépas, les pairs et les barons de France regardèrent et avisèrent que à la Toussaint après on couronneroit le roi de France à Rheims. A ce propos assentirent bien ses trois oncles, Anjou, Berri et Bourgogne, mais (pourvu) qu'ils eussent le gouvernement du royaume tant que l'enfant auroit son âge, c'est à entendre vingt un ans; et tous ce firent-ils jurer aux hauts barons et prélats du royaume de France. Adonc fut signifié le couronnement du jeune roi ès pays lointains, au duc de Brabant, au duc Aubert, au comte de Savoye, au comte de Blois, au duc de Guerles (Guel-

(1) Si cette ordonnance a été publiée on n'a jamais pu du moins la retrouver. Il paroît plutôt qu'elle n'a été qu'en projet. J. A. B.

(2) Charles V est mort, non environ la Saint Michel qui tombe le 29 de septembre, mais le 16 du même mois de septembre, ainsi que le marque l'inscription sur son tombeau dans l'église de Saint Denis en France. J. A. B.

dres), au duc de Juliers, au comte d'Armagnac, au comte de Foix. Le duc de Bar, le duc de Lorraine, le sire de Coucy, le Dauphin d'Auvergne étoient en la poursuite des Anglois; si ne furent mie sitôt remandés; mais le comte de Flandre en fut prié et signifié d'être en la cité de Rheims au jour que assigné y étoit expressément: on le nommoit le jour de la Toussaint qui devoit être au dimanche [1].

De la mort du roi de France furent ceux de Gand grandement courroucés; car bien sentoient qu'ils aroient (auroient) plus dur temps, pour le nouvel conseil que cil (ce) jeune roi auroit, que ils n'avoient eu; car le roi Charles de France de bonne mémoire, leur guerre durant, leur avoit été moult propice, pourtant (attendu) qu'il n'aimoit qu'un petit (peu) le comte de Flandre.

Or parlerons des Anglois, et puis retournerons au couronnement du jeune roi Charles et recorderons petit à petit les termes de son règne et quels choses lui avinrent

(1) Charles V a été sacré et couronné le 4 novembre 1380 qui étoit le dimanche après la Toussaint qui cette année là tomboit le jeudi. (Voy. *l'art de vérifier les dates.*) J. A. B.

CHAPITRE LXXII.

COMMENT LE COMTE DE BOUQUINGHEN (BUCKINGHAM) ET SON ARMÉE EXPLOITÈRENT TANT QU'ILS VINRENT A CHATELBOURG EN BRETAGNE, ET LA S'ARRÊTÈRENT.

ENCORE ne sçavoient rien les Anglois qui avoient passé la rivière de Sarthe en grand péril, de la mort du roi de France; et étoient logés à Noyon sur Sarthe et là se rafraîchirent et reposèrent deux nuits et un jour. Au second jour ils se délogèrent et s'en vinrent à Poilly et se logèrent à deux petites lieues de Sablé. Et étoit tout le pouvoir de France en la cité du Mans et là environ; mais ils ne faisoient que costier (côtoyer) les Anglois; et disoient les aucuns que on les combattroit. Quand les nouvelles vinrent aux uns et aux autres que le roi de France étoit mort, adonc se dérompit le propos des François; car plusieurs grands barons qui étoient en la poursuite des Anglois se délogèrent et s'en vinrent en France pour sçavoir des nouvelles. Et demeurèrent les Anglois à Poilly (Baille) trois jours: au quatrième ils s'en partirent et vinrent tous sauf jusques à Saint Pierre d'Arne et vinrent loger à Argentré; et passa l'ost lendemain le rivière de Linamme parmi un marais que ils ne pouvoient aller que deux ou trois de front, le plus du chemin qui bien dura deux lieues. Or regardez

si les François sçussent ce convenant (arrangement) et que ils eussent assailli l'avant garde, l'arrière garde ne les eut pu conforter ni l'avant garde l'arrière garde; et se doutèrent moult les Anglois de cette affaire. Toutes fois ils passèrent outre et vinrent loger à Cosse, et là furent quatre jours en eux reposant et rafraîchissant eux et leurs chevaux, et espéroient tous les jours à ouïr nouvelles de Bretagne. Le duc de Bretagne se tenoit à Hainbont (Hennebont) en la marche de Vannes et oyoit souvent nouvelles des Anglois comment ils approchoient durement Bretagne; si ne savoit encore comment il se cheviroit (conduiroit), car quand on lui recorda (raconta) la mort du roi de France il l'eut tantôt passée et n'en tint oncques compte; car il ne l'aimoit que un petit et dit adonc à ceux qui de-lez (près) lui étoient: « La rancune et haine que j'avois au royaume de France, pour la cause de ce roi Charles qui est mort, est bien affoiblie de la moitié; tel a hay le père qui aimera le fils, et tel a guerroyé le père qui aidera au fils. Or faut-il que je me acquitte envers les Anglois, car voirement (véritablement) les ai-je fait venir à ma requête et ordonnance et passer parmi le royaume de France; et me faut tenir ce que je leur ai promis. Or y a un dur point pour eux et pour moi; car j'entends que nos bonnes villes de Bretagne se clorront (fermeront) ni point dedans ne laisseront entrer. » Adonc appela-t-il aucuns de son conseil, tels que le seigneur de Mont-Buchier, messire Étienne Guyon, messire Guillaume Tanneguy, messire

Eustache de la Houssaye, messire Geffroy de Kaermiel, et leur dit: « Vous chevaucherez devers monseigneur de Bouquinghen (Buckingham) qui approche durement le pays de Bretagne; vous le trouverez assez près, comme je crois. Vous me recommanderez à lui et me saluerez tous les barons et leur direz de par moi que temprement (bientôt) je serai à Rennes à l'encontre d'eux, et qu'ils tiennent ce chemin, et que là aurons-nous ensemble avis et ordonnance comment nous nous maintiendrons. Et leur dites bien que je ne trouve par mon pays en convenant (disposition) où il étoit quand je envoyai en Angleterre; dont il me déplait grandement, et par spécial de ceux de Nantes qui sont plus rebelles que nuls des autres. » Ces chevaliers répondirent que volontiers ils feroient ce message. Si se partirent du duc et de Henbont (Hennebont) et chevauchèrent devers Rennes; et étoient environ seixante lances. Et les Anglois partirent de Cosse quand ils s'y furent reposés quatre jours, et entrèrent en la forêt de Gramelle et la passèrent au travers et s'y logèrent une nuit et un jour, et lendemain ils vinrent à Vitré en Bretagne. Là furent-ils plus asseurs (en sécurité) que ils n'eussent oncques été, car bien sçavoient qu'ils ne seroient plus poursuis (suivis) des François, ainsi comme ils avoient été en devant. De Vitré en Bretagne où ils furent trois jours, vinrent ils à Châtel-Bourg [1] et là se logèrent et arrêtèrent

(1) Quelques manuscrits disent Château-Briand, mais cette leçon ne peut être bonne, Château-Briand n'étant pas dans cette direction et se trouvant plus bas hors de leur route. J. A. B.

pour la cause des chevaliers du duc de Bretagne qui leur vinrent à l'encontre.

CHAPITRE LXXIII.

COMMENT LE COMTE DE BOUQUINGHEN (BUCKINGHAM) ET LE DUC DE BRETAGNE CONCLURENT DE METTRE LE SIÉGE DEVANT NANTES QUI LEUR ÉTOIT CONTRAIRE.

Le comte de Bouquinghen (Buckingham) et les barons d'Angleterre recueillirent (reçurent) les chevaliers dessus nommés, messagers du duc de Bretagne, moult honorablement; et là orent (eurent grand consaulx (conseils) et grands parlements ensemble, et mirent les Anglois en termes que moult s'émerveilloient de ce que le duc de Bretagne et le pays n'étoient autrement appareillés que ils ne montroient, pour eux recueillir; car à leur requête étoient ils là venus et pris cette peine que de passer parmi le royaume de France. Le sire de Mont-Buchier répondit pour tous, en excusant le duc et dit: « Mes seigneurs, vous avez cause et raison de mouvoir ce que vous dites; et est le duc en grand'volonté de tenir et accomplir les ordonnances et convenances qu'il a à vous et vous à lui, selon son loyal pouvoir: mais il ne peut pas faire de ce pays à sa volonté, et par spécial de ceux de Nantes qui est la clef de Bretagne, lesquels sont à présent tous rebelles, et s'ordonnent à recueillir (recevoir)

gens d'armes de la partie des François, dont monseigneur est tout émerveillé; car ce sont ceux qui premièrement s'allièrent avecques les autres bonnes villes de Bretagne. Et croit monseigneur que ceux de Nantes soient en nouvel traité avecques le jeune régent de France, lequel on doit à cette Toussaint couronner: si vous prie, monseigneur, que vous l'ayez pour excusé de toutes ces choses. Et outre il vous mande par nous que vous preniez et teniez le chemin de Rennes; car temprement (bientôt) il venra (viendra) contre vous, et a très grand désir de vous voir, et à ce n'aura nulle deffaute[1]. »

Ces paroles contentèrent grandement le comte de Bouquinghen (Buckingham) et les Anglois; et répondirent liement en disant que le duc de Bretagne ne pouvoit mieux dire. Si se départirent ainsi, contents les uns des autres, et s'en retournèrent les messagers du duc devers Hainbont (Hennebont) et trouvèrent le duc à Vannes; et les Anglois se tinrent à Châtel-Bourg quatre jours, et puis s'en partirent et vinrent loger ès faubourgs de Rennes. Et étoient les portes de la cité closes; et n'y laissoit-on nul homme d'armes entrer; mais le comte de Bouquinghen (Buckingham) y fut logé et le sire de Latimer, messire Robert Canolle (Knolles) et six ou sept plus de barons seulement du conseil du comte. Et furent là quinze jours, en attendant tous les jours nouvelles du duc de Bretagne qui point ne venoit; dont ils étoient émerveillés. Dedans la cité

(1) Il n'y manquera pas. J. A. B.

de Rennes étoient le sire de Mont Raulieu, le sire de Montfort en Bretagne, messire Geffroy de Kaermiel, messire Alain de la Houssaye capitaine de Rennes et messire Eustache son frère; et excusoient tous les jours ce que ils pouvoient le duc de Bretagne; ne sçais si étoit à bonne cause ou non; mais les Anglois se commencèrent à mal contenter de ce que point ne venoit. Ceux de Nantes qui se tenoient tous clos et n'étoient pas bien asseurs (assurés) des Anglois qu'ils sentoient logés à Rennes, envoyèrent devers le duc d'Anjou qui avoit fait tous leurs traités et par lequel la greigneur (majeure) partie du royaume de France se démenoit pour le temps, en remontrant qu'ils n'étoient mie assez forts d'eux mêmes pour eux tenir et défendre s'ils avoient siége ou assaut, sans être pourvus de bonnes gens d'armes: si prioient qu'ils en fussent refraîchis. A cette requête obéirent tantôt les quatre ducs qui avoient en gouvernement le royaume de France, Anjou, Berri, Bourgogne et Bourbon, et y envoyèrent plus de six cents lances de bonnes gens d'armes, et toutes gens de fait et de grand' vaillance. Ainsi furent ceux de Nantes reconfortés et rafraîchis. Et ces gens d'armes entendirent à reparer de toutes parts la ville et de mettre en bon état pour attendre siége ou assaut si aucunement il leur venoit.

Les Anglois qui se tenoient à Rennes et là environ se commencèrent à merencolier (attrister) sus le duc qui point ne venoit, et orent (eurent) conseil qu'ils enverroient devers lui. Si furent ordonnés de y aller messire Robert Canolle (Knolles), messire

Thomas de Percy et messire Thomas Trivet, et si forts que atout (avec) cinq cents lances, pour découvrir et dérompre toutes embûches qui leur pourroient de nul côté sourdre ni venir. Ces trois barons se départirent de Rennes et se mistrent (mirent) au chemin en cette bataille de cinq cents lances et autant d'archers; et partirent à un jeudi de l'ost. Le samedi ensuivant vint le comte de Bouquinghen (Buckingham) loger à Saint Supplis (Sulpice) en Bretagne et là demeura trois jours; et puis vint au quatrième jour à Combourg et là demeura quatre jours. Le duc de Bretagne qui étoit parti de Hainbont (Hennebont) et venu à Vannes sçavoit tous les jours le convenant (arrangement) des Anglois; car ses gens qui se tenoient en la cité de Rennes lui signifioient. Si s'avisa, tout considéré, que il venroit (viendroit) parler à eux, car à son honneur et selon les grands alliances que ils avoient ensemble, il ne les pouvoit longuement demener. Et entendit que messire Robert Canolle (Knolles), messire Thomas de Percy et messire Thomas Trivet venoient devers lui; si se mit à chemin pour venir devers Rennes, et encontra, ce propre jour qu'il se partit de Vannes, les chevaliers d'Angleterre. Si se firent sur les champs très grands reconnoissances, et demanda le duc de Bretagne du comte de Bouquinghen (Buckingham). Les chevaliers répondirent qu'ils l'avoient laissé à Rennes tout merencolieux (triste) de ce qu'il n'oyoit nulles nouvelles de lui. Le duc s'excusa grandement et dit par sa foi qu'il ne l'avoit pu amender. Adonc chevauchèrent ils tous

ensemble; et fussent bien ce jour venus à Rennes si ils voulsissent (eussent voulu); mais ils entendirent que les Anglois étoient à Combourg pour venir à la Herde et s'allèrent loger à la Maisière, car ils tournèrent ce chemin. A lendemain vint le comte de Bouquinghen (Buckingham) et ses gens à la Herde et là se logèrent; car ils entendirent que le duc de Bretagne venoit: si ne voldrent (voulurent) aller plus avant. Là vinrent le duc de Bretagne et ses consaulx (conseillers). Si s'entrencontrèrent le duc et le comte de Bouquinghen (Buckingham) et se montrèrent grand amour ensemble; et s'excusa le duc de Bretagne moult bellement au comte et aux Anglois de ce que il avoit tant demeuré; car voirement (vraiment) il ne trouvoit pas son pays tout tel comme ils lui avoient promis au commencement de l'été. Donc répondit le comte et dit: « Beau-frère de Bretagne, pour ce ne demeurera-t-il mie, si vous voulez, que nous ne corrigions les rebelles; car avec l'aide et la puissance que vous avez et que nous avons et qui tous les jours nous peut venir d'Angleterre, nous soumettrons si vos sujets, que ils seront tout aises quand ils pourront venir à merci. »

De telles paroles et de plusieurs autres parlèrent-ils longuement ensemble, et puis se trahit (rendit) chacun en son hôtel. Et chevauchèrent lendemain tous deux ensemble en grand' joie, et parlèrent après dîner de leurs besognes moult longuement. Et fut adonc ordonné que le conseil du comte s'en iroit à Rennes avec le duc; et là ordonneroient-ils

et concluroient-ils finalement toutes leurs besognes. Si demeura ce soir le duc de Bretagne et le conseil du comte à la Maisière et le comte retourna à la Herde; car ils étoient tous là logés et environ la Maisière; et lendemain le duc de Bretagne s'en retourna à Rennes, le seigneur de Latimer, messire Robert Canolle (Knolles), messire Thomas de Percy, messire Thomas Trivet et le conseil du comte en sa compagnie. Si furent trois jours à Rennes toudis (toujours) conseillants leurs besognes.

A ce derrain (dernier) conseil fut accordé, juré et fiancé sur saintes évangiles, du duc de Bretagne, que il viendroit devant Nantes mettre le siége, en la compagnie du comte de Bouquinghen (Buckingham), quinze jours après ce que les Anglois seroient là venus, et feroit le duc de Bretagne venir et amener par la rivière de Loire barges et balenniers à planté (quantité) pour mieux contraindre par la rivière ceux de Nantes; et ne s'en partiroit-il, ni ses gens, si seroit Nantes prise. Pour toutes ces choses entériner et affirmer plus pleinement, et que le comte de Bouquinghen (Buckingham) fut à ces obligations prendre et faire, son conseil l'envoya querre (chercher) à la Herde où il étoit logé et tout l'ost. Si se délogèrent et s'en vinrent loger ès faubourgs de Rennes, ainsi que autrefois ils avoient été logés. Si entrèrent le comte de Bouquinghen (Buckingham) et les barons à Rennes, et là leur donna le duc de Bretagne à dîner moult grandement. Le duc de Bretagne enconvenança (promit) et jura sur sa foi solennellement et sur saintes évangiles qu'il vien-

droit atout (avec) son pouvoir devant Nantes; et sur cet état il se partit et se trahit (rendit) vers Hainbont (Hennebont); et le comte de Bouquinghen (Buckingham) et les Anglois demeurèrent à Rennes; et y furent depuis bien quinze jours, en ordonnant leurs besognes. De toutes ces choses étoient bien informés ceux de Nantes que ils devoient avoir le siége; si s'ordonnèrent selon ce, et un des plus grands capitaines qui fut dedans Nantes c'étoit messire Jean le Barrois des Barres un vaillant et appert chevalier. Avec lui étoient le capitaine de Clisson, Jean de Châtel-Morant, Morfouace, messire Jean Malestrait, le sire de Tournemine et plusieurs autres, toutes fleurs de gens d'armes, lesquels se pourvurent moult sagement de tout ce qu'il leur falloit, tant à l'encontre de la rivière, que des portes, des murs et des tours qui regardent sur les champs de cette part où ils pensoient avoir le siége. Nous mettrons ces besognes un peu en répit, et parlerons de l'ordonnance du couronnement du jeune roi Charles, qui fut en cette saison couronné à Rheims.

CHAPITRE LXXIV.

COMMENT LE JEUNE ROI CHARLES FUT COURONNÉ ROI DE FRANCE, ET DES ORDONNANCES QUI SE FIRENT TANTÔT APRÈS SON COURONNEMENT.

Vous devez sçavoir que rien ne fut épargné des noblesses et des seigneuries à faire au couronnement du jeune roi Charles de France qui fut couronné à Rheims le jour d'un dimanche [1], au douzième an de son âge, l'an de grâce mil trois cent quatre vingt. A la solennité de son couronnement ot (eut) grand' foison de grands seigneurs et hauts; ses quatre oncles y furent, Anjou, Berry, Bourgogne et Bourbon; et aussi ses grands oncles le duc Wincelins (Wenceslas) de Brabant, le duc de Bar, le duc de Lorraine, le comte de Savoye, le comte de la Marche, le comte d'Eu, messire Guillaume de Namur; mais le comte de Flandre et le comte Jean de Blois s'excusèrent. Finalement il y eut si grand' foison de grands seigneurs que jamais ne les aurois tous nommés. Et entra le jeune roi en la cité de Rheims le samedi à heure de vêpres, bien accompagné de noblesses, de hauts seigneurs et de menestrandies (musiciens), et par spécial il avait plus de trente

(1) Le dimanche 4 novembre 1380. (Voyez le Moine de Saint-Denys.) J. A. B.

trompettes devant lui qui sonnoient si clair que merveilles; et descendit le jeune roi Charles de France devant l'église Notre Dame de Rheims, ses oncles et son frère en sa compagnie. Là étoient ses cousins, tous jeunes enfants aussi, de Navarre, de Labreth (Albret), de Bar, de Harcourt, et grand' foison d'autres jeunes écuyers, enfants de hauts barons du royaume de France, lesquels le jeune roi, à lendemain dimanche le jour de son couronnement, fit tous chevaliers. Et ouït ce samedi ses vêpres le roi en l'église Notre Dame de Rheims, et veilla en l'église ainsi que usage est, la greigneur (majeure) partie de la nuit; et tous les enfants qui chevaliers vouloient être, avec lui. Quand ce vint le dimanche jour de la Toussaint, l'église Notre Dame fut parée très richement, et si que on ne sauroit mieux ordonner ni deviser; et là fut à haute solennité de la haute messe, de l'archevêque de Rheims, sacré et béni. C'est de la Sainte Ampoule dont monseigneur Saint Remi consacra Clovis premier roi chrétien qui fut en France; et fut cette onction envoyée de Dieu et des cieux par un saint ange; et depuis toujours les rois de France en ont été consacrés et point n'amandrit (diminue). Or regardez si c'est noble et digne chose!

Avant la consécration le roi fit là devant l'autel tous les jeunes chevaliers nouveaux, et en après fit-on l'office de la messe très solennellement et très révéremment, et la chanta l'archevêque de Rheims. Et là séoit le jeune roi, en habit royal, en une chaire élevée moult haut, parée et vêtue de draps

d'or si très riches que on ne pouvoit avoir plus; et tous les jeunes et nouveaux chevaliers dessous sur bas échafauds couverts de draps d'or à ses pieds.

Ainsi se persévéra l'office en grand' noblesse et dignité; et là étoit le nouveau connétable de France, messire Olivier de Clisson, qui avoit été fait et créé connétable puis (depuis) un peu [1], qui bien faisoit son office et ce que à lui appartenoit. Là étoient les hauts barons de France vêtus et parés si très richement que merveille seroit à recorder, et séoit le roi en majesté royale, la couronne très riche et outre mesure précieuse au chef. L'église Notre Dame de Rheims fut à cette heure de la messe et de la solennité si pleine de nobles que on ne sçavoit son pied où tourner. Et entendis que adonc, au nouvel avénement du jeune roi, et pour réjouir le peuple parmi le royaume de France, toutes impositions, aides, gabelles, subsides, fouages et autres choses mal prises dont le royaume étoit trop blessé furent abattues et ôtées [2]; et fut grandement

(1) Les lettres patentes qui créent Clisson maréchal de France ne sont que du 28 novembre 1380. J. A. B.

(2) Ce récit n'est pas tout-à-fait exact. Ces impôts ne furent pas supprimés à l'avénement de Charles VI, mais après son retour à Paris et par suite d'une sédition du peuple qui s'était déjà soulevé avant le départ du jeune roi pour Rheims, pendant la régence de Louis duc d'Anjou. Cette seconde sédition parut si sérieuse que le lendemain 16 novembre 1380, parut une ordonnance qui révoquoit toutes les aides et autres impositions extraordinaires levées depuis le règne de Philippe le Bel. (Voyez le chapitre 6 des Ordonnances et le Moine anonyme de Saint-Denys.) J. A. B.

à la contemplation et plaisance du peuple. Après la messe on vint au palais; et pour ce que la salle étoit trop petite pour recevoir tel peuple, on avoit, en my (milieu) la cour du palais où il y a grand' place, tendu un haut et grand tref (pavillon) sur hautes estaches (piquets), et là fut le dîner fait et ordonné. Et sistrent (s'assirent) le jeune roi Charles et ses cinq oncles, Brabant, Anjou, Berry, Bourgogne, et Bourbon à sa table et bien en sus de lui. L'archevêque de Rheims et autres prélats séoient à dextre; et servoient hauts barons, le sire de Coucy, le sire de Clisson, messire Guy de la Trémouille, l'amiral de la mer [1] et ainsi des autres sur hauts destriers couverts de draps d'or. Ainsi se continua en tous états et honneurs la journée; et au lendemain le lundi moult de hauts barons prirent congé au roi et à ses oncles et s'en retournèrent en leur pays. Si vint le roi ce jour dîner en l'abbaye de Saint Thierry à deux lieues de Rheims; car ceux de léans (dedans) lui doivent ce pas [2], et ceux de la cité de Rheims le sacre du roi. Ainsi se départit cette haute et noble fête de la consécration du jeune roi Charles de France. Et s'en vint le roi à Paris où il fut des Parisiens de rechef à son retour et à l'entrer à Paris très grandement fêté. Après toutes ces fêtes, ces solennités et honneurs, il y eut grands

(1) Jean de Vienne seigneur de Rollans étoit alors amiral de France. J. A. B.

(2) Tout alors étoit fief et redevance. La charge même de lecteur du roi fut établie en fief. J. A. B.

conseils en France sur l'état et gouvernement du royaume, et fut ordonné que le duc de Berry auroit le gouvernement de tout Languedoc [1], le duc de Bourgogne de toute Picardie et Normandie et le duc d'Anjou demeureroit de-lez (près) le roi son neveu et auroit principalement et royalement l'administration et gouvernement du royaume. Adonc fut le comte de Saint Pol rappelé, qui par avant avoit été éloigné de la grâce du roi Charles qui étoit trépassé; et lui fit à Rheims le duc Wincelins (Wenceslas) de Brabant sa besogne, et le duc d'Anjou aussi en laquelle grâce et amour le comte de Saint Pol étoit moult grandement. Si se départit de Ham sur Eure, séant en l'évêché du Liége, où il s'étoit tenu un grand temps et revint en France et ramena sa femme au châtel de Bouhain. Et se déportèrent toutes les mains-mises de ses terres et retournèrent toutes en son profit. Nous nous souffrirons un petit à parler des besognes dessus dites et retournerons aux incidences de Bretagne et au comte de Bouquinghen (Buckingham).

(1) Le duc de Berry fut fait lieutenant du roi dans le Languedoc, le Berry, le Poitou et l'Auvergne avec des pouvoirs très amples par lettres patentes datées du 19 novembre. (Voyez Recueil des ordonnances et le Moine de Saint-Denys.) J. A. B.

CHAPITRE LXXV.

COMMENT LE COMTE DE BOUQUINGHEN (BUCKINGHAM) MIT LE SIÉGE DEVANT NANTES EN BRETAGNE; ET DE PLUSIEURS SAILLIES ET ESCARMOUCHES DURANT LE SIÉGE; ET COMMENT LE DIT COMTE S'EN ALLA SANS RIEN FAIRE.

Vous sçavez comment les convenances et ordonnances furent prises et jurées entre le duc de Bretagne et le comte de Bouquinghen (Buckingham) de venir assiéger Nantes. Quand le duc de Bretagne fut parti de Rennes, le seigneur de Montbourchier, messire Étienne Guion, le seigneur de Montraulieu, le seigneur de la Houssaye et son conseil en sa compagnie, ils se trahirent (rendirent) vers Vannes et vers Hainbont (Hennebont). Et le comte de Bouquinghen (Buckingham) et les siens s'ordonnèrent pour venir devant Nantes, et se départirent des faubourgs de Rennes et des villages là environ là où ils étoient logés, et s'en vinrent ce jour loger à Châtillon; et à lendemain à Blain (Blaie), et le tiers jour ce fut à Nastay (Nozay) et au quart jour ils vinrent loger ès faubourgs de Nantes. Et fut le comte de Bouquinghen (Buckingham) logé à la porte de Sauvetout, et le sire de Latimer connétable de l'ost et le sire de Filvatier (Fitz-Walter) et le sire de Basset furent logés à la porte Saint Pierre; et messire Robert Canolle (Knolles) et messire Thomas

de Percy furent logés à la porte de Saint Nicolas, tout sur la rivière; et messire Guillaume de Windsor et messire Hue de Caurelée (Calverly) à la poterne de Richebourg. Ainsi étoient les barons logés entre leurs gens et moult honorablement, car c'étoit au plus près par raison comme ils pouvoient. Par dedans la ville avoit grand' foison de bons chevaliers et écuyers de Bretagne, de Beausse, d'Anjou et du Maine qui s'essoignoient (prenoient soin) de la ville et la gardoient très bien et en avoient du tout le fait et la charge, ni ceux de la ville ne s'en ensoinnoient (inquiétoient) de rien. Et avint que la nuit Saint Martin, messire Jean le Barrois des Barres émut aucuns de ses compagnons qui là dedans étoient et leur dit: « Beaux seigneurs, nous sentons nos ennemis près de ci, et encore ne les avons nous point réveillés: je conseille que en la bonne nuit de huy nous les allions voir et escarmoucher. » — « Par ma foi, répondirent ceux à qui il en parla, vous parlez loyalement, et dites ce que nous devons faire et nous le voulons. » Adonc se cueillirent (rassemblèrent) ils sur le soir et se armèrent eux six vingt, tous gens de fait; si firent ouvrir la porte de Saint Pierre où le connétable et le sire de Basset et le sire de Filvatier (Fitz-Walter) étoient logés, et mirent bonnes gardes à la porte pour la retraite. Si étoient capitaines de ces gens d'armes le Barrois des Barres, Jean de Châtel-Morant et le capitaine de Clisson, et vinrent si à point au logis des dessus dites que ils séoient au souper; et avoient leur cri Les Barres! Si entrèrent ès logis

et commencèrent à férir et abattre et à meshaignier (blesser) gens. Tantôt les Anglois furent saillis sus et pourvus de leur fait et se rangèrent devant leur logis. Quand les François en virent la manière ils se retrahirent (retirèrent) et tinrent tous ensemble moult sagement et retournèrent vers leur ville; et Anglois de toutes parts commencèrent à venir à l'escarmouche. Là en y eut de boutés et reboutés et d'abattus d'une part et d'autre; et furent mis les François en leurs barrières: si en y eut des morts et des blessés d'une part et d'autre; mais le Barrois des Barres et ses gens rentrèrent en la ville à (avec) petit de dommage; et tint-on dedans et dehors cette escarmouche à bonne et belle.

Quand ce vint le jour Saint-Martin au soir, le Barrois des Barres parla aux compagnons et leur dit: « Ce seroit bon que demain au point du jour nous issions (sortions) pourvus de six ou sept gros bateaux et deux cents hommes d'armes et cent arbalêtriers, et par la rivière nous alissions (allassions) visiter nos ennemis; ils ne se donnent de nous garde de ce côté. » Tous furent de son accord, et se cueillirent (rassemblèrent) cette propre nuit, la somme de gens que le Barrois avoit nommé, et eurent pourvus six gros bateaux devant le jour. Ils entrèrent ens (dedans) sans faire friente (bruit), et nagièrent (naviguèrent) contreval la rivière, et prendrent (prirent) terre au dessous des logis Messire Jean de Harleston et ses gens étoient logés assez près de là en un grand hôtel. Là vinrent sur le point du jour les François qui l'environnè-

rent et commencèrent à assaillir. Messire Jean Harleston fut tantôt appareillé et armé, et aussi furent toutes ses gens, si se mirent à défense moult vaillamment, et archers à traire (tirer) contre les arbalêtriers. Là eut escarmouche fière et dure, et des navrés et des blessés, et vous dis bien que l'hôtel eut été pris et conquis, mais messire Robert Canolle (Knolles) qui étoit logé assez près le sçut; si s'arma et fit armer ses gens, et développer sa bannière, et se trahirent (rendirent) moult coiment cette part. D'autre part messire Guillaume de Windsor qui en fut signifié et avisé et ses gens y vinrent tout le cours; et toujours venoient Anglois et sourdoient de tous côtés. Adonc se retrahirent (retirèrent) les François sur le rivage et vers leurs bateaux, quand ils virent que faire le convenoit, ou recevoir grand dommage. Là eut sur le rivage au retour ens (dans) ès bateaux grand escarmouche; et moult vaillamment se portèrent les capitaines et y firent grandes appertises d'armes, et furent auques (aussi) des derniers entrés. Toutefois il y en eut au rentrer des François pris, morts et noyés, et retournèrent à Nantes. Encore tinrent cette emprise ceux qui en ouïrent parler d'une part et d'autre, à grand hardiment (audace) et à grand' vaillance.

CHAPITRE LXXVI.

DES EMPÊCHEMENTS QUE LE DUC DE BRETAGNE AVOIT LORS, POURQUOI IL NE POUVOIT VENIR AU SIÉGE DE NANTES; ET DES ESCARMOUCHES QUI LA SE FAISOIENT.

QUAND les Anglois aperçurent que ceux de dedans les réveilloient si souvent, si orent (eurent) conseil entre eux que ils seroient mieux sur leur garde que ils n'avoient été, et feroient bon guet : dont il avint une nuit, le septième jour après que messire le Barrois avoit escarmouché sur la rivière, il issit (sortit) de rechef sur la nuit à la porte où le comte de Bouquinghen (Buckingham) étoit logé; et avoit le Barrois en sa compagnie environ deux cents hommes d'armes et cent arbalêtriers. Cette nuit faisoient guet les Allemands, et étoient leurs capitaines messire Alchart et messire Thomas de Rodes. Si s'en vinrent férir les gens du Barrois, et il même tout devant, et Jean de Château-Morant, et le capitaine de Clisson, sur ce guet entre ces Allemands. Là eut grand' escarmouche et dure, et des abatus à terre: adonc se levèrent ceux qui couchés étoient au logis du comte et s'armèrent et se trahirent (rendirent) tous de cette part où l'escarmouche étoit. Quand le Barrois des Barres et ceux qui avec lui étoient s'aperçurent que force leur sourdoit (survenoit) trop grande,

si se retrahirent (retirèrent) devers la porte en combattant, en traiant (tirant) et en escarmouchant. Si en y eut plusieurs blessés du trait et navrés d'une part et d'autre; et par spécial messire Thomas de Rodes un chevalier d'Allemagne fut trait (tiré) d'un vireton (flèche) et percé tout outre le bassinet parmi la tête, duquel coup il mourut trois jours après: dont ce fut dommage, car il étoit moult appert chevalier. Si rentrèrent les François et les Bretons en Nantes à (avec) peu de dommage, et orent (eurent) six prisonniers. Et demeura la chose en cet état et toujours les Anglois sur leur garde; car toutes les nuits ils n'attendoient autre chose que d'être reveillés.

Ainsi se tenoient là devant Nantes à siége le comte de Bouquinghen (Buckingham) et ses gens et attendoient tous les jours le duc de Bretagne qui point ne venoit, ni de ce que promis et juré leur avoit rien il n'en tenoit, dont ils étoient tous émerveillés à quoi il pensoit; car de lui n'oyoient nulles nouvelles. Bien envoyèrent par devers lui aucuns messagers et lettres qui remontroient que il faisoit mal quand il ne tenoit les convenances telles que il les avoit promises et jurées à tenir par sa foi et accomplir, en la cité de Rennes. Mais de toutes les lettres que le comte de Bouquinghen (Buckingham) y envoya, oncques n'en ot (eut) réponse; et supposoient les Anglois que leurs messagers étoient morts sur le chemin; car nul n'en retournoit et voirement (vraiment) alloient-ils en trop grand péril, et toutes gens aussi, si ils n'étoient du pays et bien accompagnés,

entre Nantes et Hainbont (Hennebont); car les chemins étoient si près guettés des gens d'armes du pays, que nul ne pouvoit passer qu'il ne fut pris et que on ne sçut qu'elle chose il quéroit (cherchoit) et vouloit; et si il portoit lettres des Anglois au duc et du duc aux Anglois, il étoit mort. Avec tout ce les fourrageurs de l'ost n'osoient chevaucher sur le pays, en allant en fourrage fors en grandes routes (troupes); car les chevaliers et écuyers du pays étoient recueillis ensemble, et ne vouloient nullement que leurs terres fussent foulées ni courues:, si que, quand ils trouvoient dix, ou vingt ou trente varlets ils les occioient, ou leur tolloient (ravissoient) le leur et leurs chevaux, et les battoient et navroient; ni on n'en pouvoit avoir autre chose, dont ceux de l'ost étoient moult courroucés et n'en sçavoient sur qui prendre l'amende. Au voir (vrai) dire le duc de Bretagne tiroit trop fort qu'il put avoir ses gens d'accord pour venir aider à mettre le siége devant Nantes par la terre et par la rivière, ainsi que ordonnance se portoit et que en convenant (promesse) il avoit eu à Rennes au comte de Bouquinghen (Buckingham); mais il n'en pouvoit venir à chef (bout); et disoient barons, chevaliers et écuyers que jà ils n'aideroient à détruire leur terre pour la guerre des Anglois; ni tant que les Anglois fussent en Bretagne, ils ne s'armeroient avec lui. Et le duc leur remontroit pourquoi donc ils avoient consenti et ordonné de commencement au mander les Anglois. Ils répondoient que ce avoit été plus pour donner crémeur (crainte) au roi de France et à son

conseil, afin que ils ne fussent menés, fors aux anciens usages, que pour autre chose; et au cas que le roi de France ne leur veult (voulût) que tout bien, ils ne lui vouloient point de guerre: autre chose ni autre réponse n'en pouvoit le duc avoir.

D'autre part le sire de Clisson connétable de France, le sire de Dinan, le sire de Laval, le vicomte de Rohan, le sire de Rochefort et tous grands barons hauts et puissants au pays de Bretagne se tenoient tous ensemble, leurs villes, leurs châteaux et forteresses clos et bien gardés; et disoient au duc, ou faisoient dire par leurs messagers, que bien s'avisât; car il avoit été simplement conseillé d'avoir mandé les Anglois et de les avoir mis au pays pour guerroyer et détruire sa terre; et que nul confort il n'auroit d'eux: mais si il alloit devant Nantes à siége, ainsi comme on avoit entendu que il le devoit faire, on lui détruiroit toute sa terre à tous lez (côtés), et lui donneroient tant d'empêchements que il ne sauroit auquel lez (côté) entendre: mais se voulsist (voulut) reconnoître et remettre en l'obéissance du roi de France, ainsi que faire le devoit et que tenu y étoit, et ils se faisoient forts et portoient outre que ils lui feroient sa paix envers le jeune roi de France. Et lui remontroient encore telles paroles en disant ainsi, que tel avoit encontre courage (cœur) le roi Charles mort, qui viendroit et demeureroit grandement en l'amour du jeune roi son fils. De toutes telles choses des plus hauts barons de Bretagne étoit le duc servi. Si ne savoit au voir (vrai) dire auquel, pour le mieux, entendre; car il

ne trouvoit nul sûr état en ses gens: si lui convenoit dissimuler, voulsist (voulut) ou non. Et toudis (toujours) se tenoit le siége devant Nantes.

Le jour Notre Dame des Avents (1) au soir eurent conseil les François, qui en Nantes se tenoient, qu'ils viendroient réveiller l'ost, car trop avoient reposé. Si issirent environ deux cents lances, desquels messire Almaury de Clisson, cousin germain au seigneur de Clisson, et le sire d'Amboise étoient meneurs et gouverneurs, et s'en vinrent férir sur les logis messire Guillaume de Windsor; et issirent (sortirent) par la poterne de Richebourg sur la rivière; et faisoient ce soir le guet les gens messire Hue de Caurelée (Calverly). A cette heure fut fait chevalier le sire d'Amboise; et le fit chevalier messire Almaury de Clisson. Ces gens d'armes Bretons et François se boutèrent de grand' volonté au guet et gagnèrent de pleine venue la barre du guet, et le chevalier du guet qui s'appeloit messire Guillaume de Goucnisenton (Cosington). Là eut forte escarmouche et dure, et maint homme renversé par terre. Messire Guillaume de Windsor et messire Hue de Caurelée (Calverly), qui étoient en leur retrait, entendirent le hutin (bruit): si saillirent tantôt sus et s'armèrent et appareillèrent et vinrent cette part où le plus fort hutin (bruit) étoit. Là ot (eut) trait, féru et lancé et escarmouché; et se portèrent toutes les parties vaillamment, et rentrèrent en combattant et escarmouchant tous les François et les Bretons en la poterne

(1) Le 8 décembre 1380. J. A. B.

de Richebourg par laquelle ils étoient issus (sortis); et sans dommage, car ils eurent un prisonnier chevalier et dix hommes d'armes; et il en y eut pris des leurs trois. Ainsi se porta cette nuittié (nuitée).

Le jeudi devant la vigille de Noël issirent (sortirent) de Nantes sur le soir, par la porte de Sauvetout, messire le Barrois des Barres et le sire de Selete (Solette) et six vingts hommes d'armes, et s'en viurent férir au logis du comte de Bouquinghen (Buckingham); et faisoit ce soir le guet le comte Dennesière (Devonshire). Là eut grande escarmouche et forte et maint homme renversé et bouté jus (à bas) par terre des glaives. Mais les Anglois furent là plus forts que ceux de la ville ne furent: si furent reculés et reboutés ens (dans) ès barrières et en la porte à force. Si en y eut des leurs, que morts que pris, environ dix sept. Et là fut trait (atteint) à l'escarmouche un chevalier Anglois qui s'appeloit messire Hugues Ciciel (Kitiel), et féru tout parmi son bassinet, de laquelle navreure (blessure) il mourut. Adonc se retrahirent (retirèrent) toutes gens à leurs logis et n'y eut plus nulle chose faite cette nuit: mais tous les capitaines de Nantes furent à conseil ensemble que la nuit de Noël à toute leur puissance ils istroient (sortiroient) de la ville et viendroient en l'ost faire une escarmouche forte et grande, et tinrent tout cela entre eux en secret.

Le comte de Bouquinghen (Buckingham) et les Anglois étoient ainsi réveillés moult souvent des François et des Bretons qui en Nantes se tenoient; et d'autre part sur les champs les fourriers avoient

moult de peine en quérant (cherchant) vivres et fourrages pour les chevaux, et n'osoient chevaucher fors en grands routes (troupes) et étoient le comte de Bouquinghen (Buckingham) et son conseil moult émerveillés du duc de Bretagne qui point ne venoit, ni dont ils n'oyoient nulles nouvelles; et s'en contentoient mal, car de tout en tout ils trouvoient et avoient trouvé en lui foible convenant (arrangement), et ne s'en sçavoient à qui plaindre qui droit leur en fit. Et eurent conseil, environ le noël, que ils envoieroient de rechef messire Robert Canolle (Knolles) et messire Thomas de Percy et messire Thomas Trivet devers lui à Vannes ou à Hainbont (Hennebon), et ceux lui remontreroient de par le comte que il faisoit trop mal quand autrement il ne s'acquittoit envers eux. Et puis fut cil (ce) propos rompu et brisé; et dirent, quand ils eurent entr'eux tout considéré et imaginé, que ils ne pouvoient bonnement ce faire ni affoiblir leur siége, et que on ne pouvoit aller devers le duc fors que tout ensemble; car si ils y alloient cinq ou six cents lances et ils en trouvoient sur le pays mille ou quinze cents de leurs ennemis, ce leur seroit un trop grand contraire; si pourroient trop bien être rués jus (à bas), et les allants et les demeurants au siége. Pour cette doute (crainte), tant que à cette fois, ne se départit nul de l'ost, mais se tinrent encore tous ensemble.

Quand ce vint à la vigille (veille) de noël au soir, le Barrois des Barres, messire Almaury de Clisson, le sire d'Amboise, le sire de Selete (Solette), le châ-

telain de Clisson, Jean de Château-Morant, Morfouace et tous les capitaines de Nantes, issirent (sortirent) hors par la porte Saint-Pierre, en grand' volonté que de bien faire la besogne; et avoient en leurs routes (troupes) bien six cents hommes d'armes; et se départirent, quand ils furent hors de la porte, en deux parties: l'une des parties s'en vint parmi la rue, et l'autre parmi les champs, au logis du seigneur Latimer et du seigneur de Filvatier (Fitz-Walter), et faisoient le guet messire Yon (Evan) Filwarin (Fitz-Waren) et messire Guillaume Roiton (Renton); et de première venue ils gagnèrent toutes les bailles (guichets) du guet et ruèrent jus (à bas), et reculèrent le guet tout outre jusques aux logis du connétable le seigneur Latimer, et s'arrêtèrent devant l'hôtel du seigneur de Wertaing; et là fut la grande escarmouche et le grand assaut; car les François avoient jeté leur avis du prendre; et fut sur le point d'être pris, et le sire de Wertaing dedans. Là eurent ceux du guet moult à souffrir ainçois (avant) que le secours vint; et y furent messire Yon Filwarin (Fitz-Waren), le sire de Wertaing, messire Guillaume Traiton (Drayton) très bons chevaliers et y firent plusieurs grandes appertises d'armes.

A ces coups s'effrayèrent ceux du logis du connétable et du maréchal et sonnèrent leurs trompettes. Si s'armèrent partout communaument (ensemble): messire Guillaume de Windsor et messire Hue de Caurelée (Calverly) entendirent la friente (bruit) et le son; si connurent tantôt que l'avant garde avoit à faire. Si firent sonner leurs trompes et allumer

grand' foison de falots et développer leurs bannières. Si vinrent cette part où la grande escarmouche étoit, en leur compagnie cent hommes d'armes et cent archers; et d'autre part messire Thomas Trivet, messire Thomas de Percy et le sire de Basset, chacun sa bannière devant lui, vinrent à l'escarmouche; et bien besognoit à l'avant garde qu'ils fussent hâtivement secourus; car ils furent sur le point de perdre leurs logis. Mais quand ces barons et leurs routes (troupes) furent venus, si reculèrent les François et les Bretons, et se mirent tous ensemble moult sagement et se retrahirent (retirèrent) vers la ville, lançant, trayant (tirant) et escarmouchant. Là fut faite mainte grande appertise d'armes; et s'abandonnoient aucuns jeunes chevaliers et écuyers du côté des François pour eux montrer et agrandir leur renommée moult avant; et tant que messire Tristan de la Galle y fut pris par sa folle emprise; et le prit un écuyer de Hainaut que on dit Thierry de Sonmaing.

Ainsi se continua cette escarmouche, et rentrèrent en Nantes tous ceux ou en partie qui issus en étoient; car il convient que en tels faits d'armes il en y ait des morts, des navrés et des pris et des blessés: car très (dès) donc que on s'arme et que on va à l'escarmouche, on n'en doit autre chose attendre. Toutefois ils rentrèrent dedans à (avec) petit (peu) de dommage, car ils eurent bien autant de prisonniers que les Anglois avoient des leurs. Si se retrahirent (retirèrent) en leurs hôtels. Quand la porte fut fermée, ils entendirent à mettre à point les blessés. Aussi se

retrahirent (retirèrent) ceux de l'ost, et s'en r'alla chacun en son logis: mais pour ce ne rompirent-ils mie leur guet; ainçois (mais) guettèrent plus fortement que devant. Le jour de noël n'y eut rien fait, ni toutes les fêtes; si n'attendoient les Anglois autre chose tous les soirs, fors à être réveillés; et ce qui plus leur touchoit et faisoit d'ennuis, c'étoit que ils n'oyoient nulles nouvelles du duc de Bretagne; et leur étoient vivres et fourrages si destrois (rares) que à peine en pouvoient-ils recouvrer. Mais ceux de dedans en avoient assez qui leur venoient d'autre part la rivière de Loire, de ces bons pays de Poitou, de Saintonge et de la Rochelle.

Quand le comte de Bouquinghen(Buckingham)et les Anglois eurent été à siége devant la cité de Nantes environ deux mois et quatre jours, et virent que ils n'en auroient autre chose, et que le duc de Bretagne ne tenoit nulles de ses convenances (promesses), car il ne venoit ni n'envoyoit devers eux, si orent (eurent) conseil que ils se délogeroient de là, car rien n'y faisoient; et se trairoient (rendroient) devers Vannes et s'en iroient tous ensemble parler au duc, et sauroient à cette fois toute son intention. Adonc fut su et noncié (annoncé) le délogement parmi l'ost. Si se délogèrent à lendemain de l'an renoef (renouvelé) et chevauchèrent en bataille et ordonnance, tout ainsi comme ils avoient fait parmi le royaume de France; et vinrent au département de Nantes ce jour loger à Niort, et furent là pour eux rafraîchir trois jours. Au quatrième ils se départirent et vinrent à Mardre et lendemain à Tilley; et

l'autre jour après à Bains; et là demeurèrent trois jours, pour le pont qui étoit rompu. Si orent (eurent) moult de mal et de peine au refaire pour passer outre et leur charrois: toute fois le pont fut refait bon et fort, et passa l'ost la rivière de Vollain, et fut par un samedi, et vint loger à Loheac et là demeura l'ost deux jours. Et lendemain quand ils partirent de Loheac, ils s'en vinrent loger à Gors, et là demeura l'ost deux jours, et lendemain à Maron (Mauron), et demeura là l'ost deux jours; et lendemain à la Trinité. Ils passèrent la rivière d'Aoust (Oust) au pont de Brehaing, et là demeura, outre l'eau sur les plains (plaines), tout l'ost, ce jour que ils eurent passé la rivière.

Ceux de la cité de Vannes étoient tous informés par ceux du pays que le comte de Bouquinghen (Buckingham) et les Anglois venoient cette part et étoit leur intention que de loger en la ville: si ne savoient comment ils s'en cheviroient (conduiroient), du laisser eux entrer en leur cité, ou non. Et vinrent devers le duc qui étoit à Hainbont (Hennebon); mais ce jour que ils venoient vers lui ils encontrèrent le duc sur les champs, ainsi que à deux petites lieues de Vannes, qui venoit cette part. Quand le duc vit ces bonnes gens de Vannes, il les conjoi (accueillit) et leur demanda des nouvelles et où ils alloient. Ceux répondirent: « Monseigneur, des nouvelles vous dirons nous assez. Veez ci (voici) le comte de Bouquinghen (Buckingham) et les Anglois qui viennent cette part, et est leur intention, si comme nous sommes informés, que d'eux loger

en votre bonne ville de Vannes. Si regardez que vous en voulez faire; car sans votre commandement nous n'en ferons rien. Et jà ont-ils refait le pont de Brehaing que on avoit rompu sur la rivière d'Aoust (Oust). » Quand le duc oy (ouït) ces nouvelles, il pensa un petit et puis répondit: « Dieu y ait part, ne vous effrayez de rien ni ne souciez; les choses iront bien: ce sont gens qui ne nous veulent nul mal. Je suis en aucunes choses tenu envers eux et ai traités à (avec) eux, lesquels il faut que je porte outre et que je m'en acquitte: si m'en vais à Vannes et demain je crois bien que ils viendront. Je istrai (sortirai) encontre le comte mon frère et lui ferai tout l'honneur que je pourrai, car en vérité j'y suis tenu; du surplus vous ferez ainsi que je vous conseillerai; vous lui offrirez et présenterez les clefs de la ville et lui direz que vous et toute la ville êtes tous prêts et appareillés de lui recevoir, sauf tant que vous lui ferez jurer que, quinze jours après ce qu'il en sera requis du partir, il en partira et vous rendra les clefs de la ville: c'est tout le conseil que je vous donne ». Les bourgeois de Vannes qui chevauchoient vers le duc répondirent ainsi et dirent: « Monseigneur, nous ferons votre commandement. »

Depuis chevauchèrent-ils tous ensemble jusques à Vannes, et là se logea le duc cette nuit; et les Anglois s'en vinrent loger à Saint-Jean, un village séant à deux petites lieues de Vannes. Ce soir reçut lettres le comte du Bouquinghen (Buckingham) du duc qui lui écrivoit comme à son cher frère, et lui mandoit que il étoit le bien-venu en la marche de

Vannes. A lendemain, quand le comte ot (eut) ouï la messe et bu un coup, il monta à cheval et tous montèrent ses gens, et chevauchèrent moult ordonnément devers la cité de Vannes, l'avant-garde premièrement, le comte de Bouquinghen (Buckingham) après en sa bataille, et l'arrière-garde en suivant la bataille du comte. Ainsi les encontra le duc de Bretagne qui issit (sortit) de Vannes à l'encontre de eux bien une grande lieue; et quand il et le comte s'entrecontrèrent ils se firent grand honneur. Après ces recueillettes (réceptions) qui furent moult honorables, et en chevauchant l'un de-lez (près) l'autre, le comte à dextre et le duc à senestre, le comte de Bouquinghen (Buckingham) entra en paroles et dit: « Sainte Marie, beau frère de Bretagne, que nous vous avons attendu devant Nantes, là étant au siége, ainsi que ordonnance se portoit entre moi et vous, et si n'y êtes point venu. » — « Par ma foi, répondit le duc, je n'en ai pu autre chose faire, monseigneur; et vous dis que j'en ai été durement courroucé; mais amender ne le pouvois; car mes gens de ce pays, pour chose que je leur ai sçu montrer, ni quelquonques alliances que à leurs requêtes je aie faites à vous, ils ne se sont voulu traire (rendre) avant pour aller au siége avec vous devant Nantes; et se tiennent tous pourvus sur les frontières le sire de Clisson, le sire de Dinan, le sire de Laval, le vicomte de Rohan et le sire de Rochefort pour garder les issues (sorties) et entrées de Bretagne. Et tous ceux qui s'étoient ahers (ligués) et conjoints avec moi, tant de chevaliers et de prélats comme de

bonnes villes, sont maintenant tout rebelles; dont je suis grandement courroucé, quand vous me trouvez par leur coulpe (faute) en bourde (tromperie): si vous dirai, monseigneur, que vous ferez: et est à présent au plein de l'hiver que il fait froid et mauvais ostoier (guerroyer); vous venrez (viendrez) à Vannes et là vous tiendrez jusques en avril ou en mai, et vous y rafraîchirez; et je ordonnerai aussi de vos gens, et passeront le temps au mieux qu'ils pourront; et de toutes ces choses nous nous revengerons à l'été ». Le comte répondit: « Dieu y ait part »; car bien véoit (voyoit) que il n'en pouvoit avoir autre chose. Si l'amena le duc de Bretagne en Vannes; et à l'entrer dedans, les gens de la ville furent appareillés et vinrent en la présence du comte et lui dirent moult doucement et à nuds chefs: « Monseigneur, pour la révérence de votre haute seigneurie et l'honneur de vous, ne vous mettons nul contredit à entrer en notre ville; mais nous voulons, pour apaiser le peuple, autrement vous ne seriez pas bien asseur (en sûreté), que vous nous jurez sur saintes évangiles que quinze jours après ce que vous en serez requis, vous vous partirez de cette ville et ferez partir les vôtres; et ne nous ferez ni consentirez faire dommages ni moleste. » — « Par ma foi, dit le comte de Bouquinghen (Buckingham), je le vous jure ainsi et le vous tiendrai ». Et après les seigneurs firent-ils jurer sur leurs fois et sur saintes évangiles de tenir le serment que le comte avoit fait. Et ils s'y accordèrent légèrement, et faire leur convenoit si ils ne vouloient dormir aux champs.

Ainsi fut le comte de Bouquinghen (Buckingham) logé en la cité de Vannes et son corps en l'hôtel du duc, un moult plaisant châtel qui siéd dedans la ville et est nommé La Motte; et tous ceux de sa bataille furent logés en la ville et ès faubourgs. Et le duc de Bretagne s'en vint à Susemot (Susinio) et là se tint: mais à la fois il venoit voir le comte, et avoient parlement ensemble, et puis s'en retournoit là d'où il étoit parti. Le sire de Latimer, le sire de Filvartier (Fitz-Walter), messire Thomas de Percy, messire Thomas Trivet et l'avant-garde devoient être logés à Hainbont (Hennebon); mais oncques on ne leur volt (voulut) ouvrir les portes, et les convint loger aux champs et ens (dans) ès faubourgs. Messire Robert Canole (Knolles) et messire Hue de Caurelée (Calverly), le sire de Filwarin (Fitz-Waren) et plusieurs autres devoient être logés en la ville de Camper (Quimper) Corentin; on ne les volt (voulut) oncques ouvrir les portes et les convint loger ens (dans) ès faubourgs et aux champs: messire Guillaume de Windsor et ceux de l'arrière garde devoient aussi être logés en la ville de Campelle (Kemperlé), mais oncques on ne leur volt (voulut) ouvrir les portes; mais furent logés dedans les faubourgs et aux champs. Si souffrirent et endurèrent, le terme qu'ils furent là, moult de pouretés (pauvretés) et de malaise; car ce qui ne valoit que trois deniers, on leur vendoit douze, encore n'en pouvoient-ils recouvrer. Si mouroient leurs chevaux de faim, de froid et de poureté (pauvreté) et ne savoient où aller en fourrage; et quand ils y alloient, c'étoit en grand péril,

car les terres voisines leur étoient toutes ennemies. Le vicomte de Rohan a en la marche de Vannes deux forts châteaux et grands, l'un appelle-t-on le Kaire (Ker) et l'autre Linguighant. En ces châteaux avoit grand'garnison de gens de par le vicomte, qui portoient trop de contraires aux fourriers Anglois, et en ruèrent maint jus et occirent; avec trois autres garnisons au seigneur de Clisson qui sont aussi en cette frontière, c'est à savoir Châtel Jocelin, Montagu, Montcontour. Et tout ce souffroit le duc de Bretagne et disoit que il ne le pouvoit amender; car voirement (vraiment) le connétable de France, le seigneur de Clisson, faisoit guerre pour le roi de France, et se tenoit sur le pays à (avec) grands gens d'armes: de quoi les Anglois ne se osoient ouvrir ni partir l'un de l'autre; et encore, tout regardé et considéré comment ils étoient logés aux champs à (avec) nulle défense, merveille fut que ils ne reçurent plus de dommages; car ceux de Vannes soudainement ne pussent avoir reconforté ceux de Hainbont (Hennebon), ni ceux de Campelle (Kemperlé), ni ceux de Quimper-Corentin. Mais au voir (vrai) dire le duc alloit au devant et les gardoit et défendoit de tout son pouvoir de être envahis ni assaillis; et bien disoit en son requoi (particulier) et en son conseil que foiblement et pourement (pauvrement), selon ce qu'il avoit promis aux Anglois, il s'étoit acquitté envers le comte et ses gens.

CHAPITRE LXXVII.

COMMENT QUATRE BARONS DE BRETAGNE REMONTRÈRENT AU DUC LEUR SEIGNEUR QUE IL SE DEPORTAT (RELACHAT) DE L'ACOINTANCE DES ANGLOIS, ET LA CAUSE POURQUOI; ET D'AUCUNS FAITS D'ARMES QUI FURENT ACCORDÉS A FAIRE.

En ce temps étoient à Paris, devers le roi de France, de par le duc envoyés, quatre hauts barons de Bretàgne qui lui pourchassoient sa paix; c'est à savoir, le vicomte de Rohan, messire Charles de Dinan, messire Guy sire de Laval et messire Guy sire de Rochefort; et l'avoient ces quatre barons de Bretagne, en conseil, le comte de Bouquinghen (Buckingham) étant à siége devant Nantes, ainsi que efforcé; et lui avoient remontré par plusieurs fois moult sagement en disant celles (ces) paroles: « Monseigneur, vous montrez à tout le monde que vous avez le courage (cœur) tout Anglois. Vous avez mis et amené ces Anglois en ce pays, qui vous touldront (enleveront) votre héritage et touldroient si ils en étoient au dessus. Quel profit ni plaisance prenez-vous en eux tant aimer? Regardez comme le roi de Navarre qui se confioit en eux et les mit dedans la ville et le châtel de Cherbourg, oncques depuis ils ne s'en voldrent (voulurent) partir ni ne partiront; mais le tiendront comme leur bon héri-

tage; aussi si vous les eussiez jà mis et semés en vos villes fermées en Bretagne, ils ne s'en partissent jamais; car tous les jours seroient-ils rafraîchis de leurs gens. Regardez comment ils tiennent Brest, ils n'ont nulle volonté de le vous rendre, qui est de votre droit domaine et héritage et n'est pas duc de Bretagne qui n'est sire de Brest. Pensez à ce que vous avez un des beaux héritages de chrétienté sans couronne. Si vous suffise à tant votre seigneurie, mais (pourvu) que vous soyez aimé de vos gens de la duché de Bretagne et des gens d'icelui pays qui ne relinqueront (abandonneront) jamais le roi de France pour servir et être au roi d'Angleterre. Si votre mouillier (femme) est d'Angleterre, quoi de ce ? Voulez-vous pour ce perdre votre héritage qui tant vous a coûté de peine et de travail à l'avoir et toujours demeurer en guerre. Vous ne pouvez que un homme, au cas que le pays le veut clorre contre vous. Laissez-vous conseiller. Le roi de France espoir (peut-être) que vous n'aviez pas bien en grâce, ni il vous, est mort. Il y a à présent un jeune roi et de bel et de bon esprit; et tel hayoit (haïssoit) le père qui servira le fils. Nous vous ferons votre paix envers lui et mettrons à accord; si demeurerez sire et duc de Bretagne et en grand'puissance; et les Anglois s'en retourneront tout bellement en leur pays. »

Telles paroles et plusieurs autres toutes colorées avoient ces barons dessus nommés par moult de fois remontré au duc; et tant que ils l'avoient ainsi que demi conquis à faire leur volonté. Mais encore se

feignoit-il et dissimuloit contre le roi de France et son conseil et contre les Anglois, tant que il verroit à quelle fin il en pourroit venir; et de tous ces traités secrets et couverts que ces quatre barons de Bretagne qui étoient à Paris faisoient devers le roi et ses oncles, ne savoient rien le comte de Bouquinghen (Buckingham) ni les barons d'Angleterre, ni ne sçurent jusques à fin de ordonnance. Mais ainçois (avant) que ils s'en aperçussent ni que ils ississent (sortissent) hors de Bretagne, il y ot (eut) un fait d'armes et une joûte devant Vannes, présent le comte de Bouquinghen (Buckingham) et les seigneurs qui là étoient. De laquelle nous vous ferons mention; car telles choses ne sont mie à oublier ni à taire.

CHAPITRE LXXVIII.

Comment aucuns François et Anglois firent armes en Bretagne, et comment aucuns Haynuiers et autres eurent volonté d'en faire.

Avenu étoit, très le jour et le terme que Gauvain Micaille et Janekins Kator firent fait d'armes devant le comte de Bouquinghen (Buckingham) et les seigneurs que avec le dit Gauvain et en sauf conduit, pour voir les armes, aucuns chevaliers et écuyers de France étoient venus à Marceaunoy (Marchenoir) en la comté de Blois, et tant que mes-

sire Regnault de Thouars sire de Pousance, un baron de Poitou, en prit paroles au seigneur de Wertaing et dit que volontiers il feroit fait d'armes à lui de trois coups de lance, de trois coups d'épée et de trois coups de hache; le sire de Wertaing ne le volt (voulut) mie refuser, mais les lui accorda et les volt (voulut) tantôt faire et délivrer le chevalier, auquel dommage ni profit que ce fut; mais le comte de Bouquinghen (Buckingham) ne le volt (voulut) et commanda que adonc ils n'en fissent rien. Non pourquant (néanmoins) les paroles des emprises d'armes demeurèrent au propos des deux chevaliers. Et telles paroles ou semblables eurent là ce jour à Marceaunoy (Marchenoir) un écuyer de Savoye qui s'appeloit le bâtard de Clarens à (avec) Édouard de Beauchamps fils à messire Roger: mais toutes passèrent adonc ainsi li (les) uns comme li (les) autres; et le Gallois d'Aunoy à messire Guillaume Clinton; et messire Lyonnaulx d'Arraines à messire Guillaume Franc.

Quand le comte de Bouquinghen (Buckingham) et les Anglois furent logés ens (dans) ès faubourgs de Nantes, si comme ci-dessus est dit, ces chevaliers et écuyers du côté des François étoient dedans Nantes: si requirent le sire de Wertaing et les autres de son lez (côté) et firent requerre à ceux qui les avoient appelés d'armes que devant Nantes ils les voulsissent (voulussent) délivrer [1]. Les capitaines de Nantes n'eurent mie conseil de ce faire ni

(1) Acquitter de leurs engagements. J. A. B.

accorder et excusèrent leurs gens; et disoient que ils étoient en Nantes comme souldoiers (soldats) et commis et ordonnés pour garder la ville. Ces paroles se passèrent tant que le comte de Bouquinghen (Buckingham) fut venu et arrêté à Vannes, et les autres seigneurs à Hainbont (Hennebon), à Campellé (Kemperlé) et à Quimper-Corentin ainsi que vous savez. Quand ils furent là arrêtés, messire Regnault de Thouars, messire le Barrois des Barres, messire Lyonnaulx d'Arraines et grand'foison de chevaliers et écuyers s'en vinrent au Château Jocelin, à sept lieues de Vannes, là où le connétable de France se tenoit et le comte de la Marche et grand' foison de chevaliers de France qui volontiers les virent et bellement les recueillirent. Adonc s'émurent les paroles devant le connétable, en remontrant comme ils avoient entrepris, tels et tels, faire faits d'armes aux Anglois. Le connétable oy (ouït) volontiers ces paroles et dit: « Envoyez devers eux, et nous leur donnerons sauf conduit de faire fait d'armes, si ils veulent venir. Si envoyèrent premièrement le Gallois d'Aunoy et messire Lyonnaulx d'Arraines à ceux où ils s'étoient ahers (ligués) à faire fait d'armes et de asseoir trois coups de glaives à cheval. Quand messire Guillaume Clinton et messire Guillaume Franc entendirent que ils étoient semons (appelés) des François à faire fait d'armes, si en furent tous réjouis, et en prirent congé au comte de Bouquinghen (Buckingham) et aux barons d'Angleterrre de y aller; et y allèrent, et aucuns chevaliers et écuyers en leur compagnie; et joutèrent

moult vaillamment les Anglois et les François, et firent fait d'armes ainsi que ordonnance se portoit. Là furent requis de messire Regnault de Thouars, de Jean de Château-Morant et du bâtard de Clarens chacun son chevalier et son écuyer; c'est à entendre, le sire de Wertaing, messire Jean d'Aubrecicourt et Édouard de Beauchamps. Les trois Anglois en étoient en grand' volonté et vouloient sur le sauf conduit du connétable aller à Châtel Jocelin.

CHAPITRE LXXIX.

Comment les trois chevaliers de Hainaut allèrent à Vannes en Bretagne pour faire arme contre trois chevaliers Anglois.

Quand le comte de Bouquinghen (Buckingham) qui se tenoit à Vannes entendit les requêtes des François, si répondit pour les siens et dit ainsi au héraut tout en haut: « Vous direz au connétable que le comte de Bouquinghen (Buckingham) lui mande que il est bien aussi puissant de donner et de tenir son sauf conduit aux François comme il est aux Anglois; et que ceux qui demandent à faire fait d'armes aux siens viennent à Vannes et il leur donnera, et qui que ils voudront en leur compagnie pour l'amour d'eux, venant et retournant, sauf conduit. » Quand le connétable ouït cette réponse, il imagina tantôt que le comte de Bouquinghen

(Buckingham) avoit droit et que il vouloit voir le fait d'armes, et que c'étoit raison que autant bien il en eut à Vannes en sa présence, comme il en avoit eu à Château Jocelin en la sienne. Si répondit quand il parla et dit: « Le comte de Bouquinghen (Buckingham) parle comme vaillant homme et fils de roi et je veux que il en soit à sa parole. Or s'escrisent (inscrivent) tous ceux qui aller y voudront avec les faisants d'armes, et nous envoierons quérir le sauf conduit. » Tantôt se escrisèrent (inscrivirent) chevaliers et écuyers jusques à trente. Si vint un héraut à Vannes querre (chercher) le sauf conduit, et on leur donna et scella de par le comte de Bouquinghen (Buckingham). Adoncques se départirent du Château Jocelin les trois qui faire fait d'armes devoient, et tous les autres en leur compagnie, et vinrent à Vannes et se logèrent, le jour que ils y vinrent, dedans les faubourgs; et leur firent les Anglois bonne chère. A lendemain ils s'ordonnèrent pour combattre, ainsi que faire devoient, et vinrent en une belle place toute ample et toute unie au dehors de la ville. Assez tôt après vinrent le comte de Bouquinghen (Buckingham), le comte d'Asquesuffort (Oxford), le comte de Dennesière (Devonshire), et les barons qui là étoient en sa compagnie et ceux qui faire devoient fait d'armes; premièrement le sire de Wertaing, contre messire Regnault de Thouars seigneur de Pousances, et après, messire Jean d'Aubrecicourt contre messire Tristan de la Galle; et Édouard de Beauchamps contre le bâtard de Clarens. Là se mirent sur la place les

François tous d'un lez (côté) et les Anglois d'autre; et ceux qui devoient jouter étoient à pied et armés de toutes pièces de bassinets à visière et de glaives à bons fers de Bordeaux et d'épées de Bordeaux tous pourvus. Or s'ensuivent les faits d'armes.

CHAPITRE LXXX.

COMMENT A VANNES EN BRETAGNE FURENT FAITES ARMES PAR HAYNUIERS, ANGLOIS ET FRANÇOIS DEVANT LE COMTE DE BOUQUINGHEN (BUCKINGHAM).

PREMIÈREMENT le sire de Pousances de Poitou et le sire de Wertaing de Hainaut, deux barons de haute emprise et de grand hardement (audace), s'en vinrent l'un sur l'autre et tout à pied, tenant leurs glaives asserés (bien dirigés) et passèrent le bon pas, et point ne s'épargnèrent, mais s'assirent les glaives l'un sur l'autre en poussant; le sire de Wertaing fut féru sans être blessé en char (chair); mais il férit par telle manière le sire de Pousances que il trespersa (traversa) les mailles et la poitrine d'acier et tout ce qui étoit dessous et trait (tira) sang de sa char (chair); et fut grand' merveille que il ne le navra plus avant. Après recouvrèrent-ils les autres coups et firent toutes leurs armes sans dommage; et puis allèrent reposer et laissèrent faire les autres et les regardèrent. Après vinrent messire

Jean d'Aubrecicourt de Hainaut et messire Tristan de la Galle Poitevin, et firent leurs armes moult vaillamment, sans point de dommage; et quand ils eurent fait ils passèrent outre. Et adonc vinrent les autres Édouard, de Beauchamps et le bâtard de Clarens de Savoye. Cil (ce) bâtard étoit un écuyer dur et fort et trop mieux taillé et formé de tous les membres que l'Anglois n'étoit: si vinrent l'un sur l'autre de grand' volonté, et assirent leurs glaives en leurs poitrines en poussant, et tant que l'Anglois fut bouté jus (à bas) et renversé; dont les Anglois furent moult courroucés. Quand il fut relevé il reprit son glaive et s'en vint sur le bâtard et le bâtard sur lui. Encore le bouta le Savoien (Savoisien) de rechef à terre; dont les Anglois furent moult courroucés et dirent: « Édouard est trop foible contre cet écuyer; les diables le firent bien au Savoien (Savoisien) joûter ni ensonnier (donner l'idée) de querir joûte (1). » Adonc fut-il pris entr'eux et fut dit que il n'en feroit plus. Quand le bâtard en vit la manière, qui désiroit à parfaire ses armes, si dit: « Seigneurs, vous me faites tort; et puisque vous voulez que Édouard n'en fasse plus, si m'en donnez un autre auquel je puisse mes armes parfaire. » Le comte de Bouquinghen (Buckingham) voulut savoir que Clarens disoit; on lui dit. Donc répondit-il que le François parloit bien et vaillamment. Adonc saillit tantôt avant un écuyer Anglois qui depuis

(1) C'est le diable qui le tentoit lorsqu'il a songé à joûter avec ce Savoisien. J. A. B.

fut chevalier, qui s'appeloit Janekin Stincellée (Finchley), et vint devant le comte et s'agenouilla et lui pria que il put parfaire les armes. Le comte lui accorda. Lors se mit en arroy Jennekin et s'arma en la place de toutes pièces, ainsi comme à lui appartenoit, et prit son glaive, et le bâtard de Clarens le sien; et vinrent en poussant l'un sur l'autre moult âprement, et se poussèrent de telle façon que les deux glaives volèrent en tronçons par dessus leurs têtes; adonc recouvrèrent-ils au second coup; et ainsi en avint; et ainsi du tiers. Toutes leurs six lances furent rompues, dont les seigneurs de l'une partie et d'autre qui les regardoient tenoient ce fait à moult bel: adonc prirent-ils les épées qui étoient fortes; et en six coups ils en rompirent quatre, et vouloient férir des haches; mais le comte leur ôta et dit que il ne les vouloit pas voir en outrance et que assez en avoient fait. Si se trahirent (retirèrent) arrière. Et lors vinrent les autres, Jean de Château-Morant François, et Janekin Gliton (Clinton) Anglois: si se appareillèrent pour faire leurs faits d'armes.

CHAPITRE LXXXI.

Comment Guillaume de Fermiton (Farrington) chevalier Anglois navra Jean de Chastelmorant François par coup de meschief (malheur).

Cil (ce) Janekin Gliton (Clinton) étoit écuyer d'honneur au comte de Bouquinghen (Buckingham) et le plus prochain que il eût pour son corps; mais il étoit délié et menu de membres. Si déplaisoit au comte de ce que il avoit à faire à un si fort et si renommé homme d'armes comme Jean de Château-Morant étoit. Nonobstant ils furent mis en l'essai et vinrent l'un sur l'autre moult âprement: si dit le comte: « Ils ne sont point pareils ensemble. » Adonc vinrent au dit Janekin aucuns chevaliers du comte et lui dirent: « Janekin, vous n'êtes point taillé de porter outre ces faits d'armes, et monseigneur de Bouquinghen (Buckingham) s'est courroucé de votre emprise, allez vous reposer. » Adonc se trahit (rendit) l'Anglois d'une part. Et quand Jean de Château-Morant en vit la manière si dit aux Anglois: « Seigneurs, si il vous semble que votre écuyer soit trop menu, si m'en baillez un autre à votre plaisir, et je vous en prie, parquoi je parfasse ce que j'ai entrepris; car on me feroit tort et vilenie si je me partois de cy sans fait d'armes. » Donc répondirent le connétable et le maréchal de l'ost: « Vous dites bien

et vous l'aurez. » Adonc allèrent-ils autour aux chevaliers et aux écuyers de leur côté qui là étoient et leur dirent: « Qui se avance de délivrer Jean de Chastelmorant ? » A ces paroles répondit tantôt messire Guillaume de Fermiton (Farrington) et dit: « Dites-lui que il ne se peut partir de ci sans faire fait d'armes, et qu'il s'en voise (aille) reposer un petit en sa chaiere (chaise), et tantôt sera délivré, car je m'armerai contre lui. » Cette réponse plut grandement au seigneur de Chastelmorant, et s'en alla seoir et un petit reposer; et tantôt fut armé le chevalier Anglois et vint en place.

Or furent l'un devant l'autre messire Guillaume de Fermiton (Farrington) et Jean de Château-Morant pour faire faits d'armes : chacun prit son glaive et empoigna moult roidement, et vinrent de course à pied l'un contre l'autre asseoir leurs glaives entre les quatre membres; autrement à prendre l'affaire étoit vilain. Adonc vinrent-ils de grand'volonté, armés au vrai de toutes pièces, et la rivière du bassinet abattue, attachée et arrêtée. Jean de Château-Morant asséna le chevalier moult gentiment, et lui donna moult grands horrions en-my (milieu) la poitrine, et tant que messire Guillaume de Fermiton (Farrington) fléchit, et lui glissa un petit le pied, et tant que pour le glissement son glaive qu'il tenoit à deux mains s'abaissa, car amender ne le pouvoit, et aconsuivit (atteignit) Jean de Château-Morant bas ens (dans) ès cuisses et lui perça du glaive les paus (peaux) tout outre et les cuisseaulx, et lui bouta le fer tout parmi la cuisse tant que il apparoît outre

d'autre part bien une poignée. Jean de Château-Morant pour le coup chancela, mais point ne chéy (tomba). Adonc furent les seigneurs, chevaliers et écuyers Anglois et François d'une part et d'autre durement courroucés, et fut dit que c'étoit vilainement poussé. L'Anglois s'excusa et dit que ce lui déplaisoit moult grandement; et si il cuidât (eut cru) au commencement des armes avoir ainsi ouvré, il n'y eut oncques commencé; et que si Dieu lui aidât il ne l'avoit pu amender; car il glissa d'un pied pour le grand coup que Jean de Château-Morant lui avoit donné. Si demeura la chose ainsi (1) : les François se départirent et prirent congé au comte de Bouquinghen (Buckingham) et aux seigneurs et en

(1) Le père Lobineau raconte ce fait avec quelques circonstances différentes d'après un témoignage contemporain. « Farintonne (Farrington), dit-il, qui avoit obtenu de terminer le combat commencé avec Coppleton (Clinton) son cousin germain, entra dans la carrière sans armure de jambe à cause qu'il avoit mal à un genou, et pria Chastelmorant de se désarmer les jambes, l'assurant qu'il ne le frapperoit que sur les armes. Chastelmorant fit ce qu'on lui demandoit, et eut sujet de s'en repentir; car au troisième coup de lance l'Anglois lui perça la cuisse d'outre en outre. Tout le monde comdamna l'action de Farintonne, et le duc de Bretagne aussi bien que le comte de Boukingham le firent mettre en prison, faisant dire à Chastelmorant que l'on avoit emporté, par le Barrois son cousin, qu'ils lui livreroient le traître, pour en tirer telle rançon qu'il voudroit. Chastelmorant répondit que le duc de Bourbon à qui il étoit ne le laissoit point manquer d'argent, qu'il n'étoit pas venu en Bretagne pour en gagner, et qu'il prioit le duc de Bretagne de mettre Farintonne en liberté. La générosité de Chastelmorant fut estimée de tout le monde, et le comte de Boukingham lui envoya sur le champ un gobelet d'or et cent cinquante nobles. Chastelmorant renvoya les nobles, et retint seulement le gobelet, par respect pour celui qui lui en avoit fait présent. J. A. B.

ramenèrent en une litière Jean de Châteaumorant jusques au Châtel Jocelin dont il étoit parti, lequel fut de ce coup, et de la navrure, en grand péril de mort. Ainsi se départirent ces faits d'armes et se trahit (rendit) chacun en son lieu, les Anglois à Vannes et les François à Châtel Jocelin.

CHAPITRE LXXXII.

Comment un traité de paix et accord fut trouvé entre le roi de France et le duc de Bretagne.

Après ces faits d'armes qui furent faits en ces jours que le comte de Bouquinghen (Buckingham) séjournoit à Vannes, n'y eut rien fait plus de chose qui à recorder fasse. Et se tenoient les Anglois, ainsi comme j'ai ci dessus dit, à Vannes, à Hainbont (Hennebon), à Campellé (Kemperlé), et à Quimper-Corentin, et passoient l'hiver tout au mieux qu'ils pouvoient. Si y orent (eurent) les plusieurs moult de dommages et de dangers et moult de malaises de vivres pour eux et pour leurs chevaux; car les fourriers ne trouvoient rien sur le pays que fourrager; et aussi en ce temps-là les granges sont vides, les foins sont usés, avec ce que les François y avoient rendu grande peine afin que leurs ennemis n'en eussent l'aisement; et furent les Anglois en ce danger moult longuement; car les François étoient

ès garnisons sur les frontières moult puissamment, pourquoi les fourriers Anglois n'osoient chevaucher. Il vint aux Anglois aucunes vivres par mer, des iles de Cornouaille, de Grenesie (Guernesey) et de Wisque (Wight), et ce les reconforta moult; autrement eux et leurs chevaux fussent tous morts de famine.

Entrementes (cependant) étoient à Paris, de par le duc de Bretagne, le vicomte de Rohan, le sire de Laval, messire Charles de Dinan et messire Guy de Rochefort qui lui procuroient sa paix devers le roi; et il les en laissoit convenir, car il voyoit bien qu'il ne pouvoit tenir son convenant (promesse) aux Anglois, ni ce que il leur avoit promis si il ne vouloit perdre son pays. C'étoit l'intention du comte de Bouquinghen (Buckingham) et de ses gens que ils passeroient l'hiver en la marche de Vannes, au plus bel que ils pourroient, et à l'été ils retourneroient en France et y feroient guerre; et avoient écrit et mandé leur état au roi d'Angleterre et au duc de Lancastre. Si étoit l'intention du duc et du conseil du roi Anglois que l'avis et l'imagination du comte de Bouquinghen (Buckingham) et de ses gens étoient bonnes; et leur avoit écrit que ils fissent ainsi et que en la saison un passage des Anglois se feroit de rechef en Normandie, et prendroient terre à Cherbourg, et se trouveroient ces deux osts en Normandie, pour quoi quand ils seroient tous ensemble, ils pourroient faire un très grand fait en France. Le roi de France, ses oncles et tout le conseil imaginèrent bien tous ces points, et en étoient

aucunement avisés et informés; et disoient bien entre eûx, en secret conseil, que si le duc de Bretagne et aucuns de ses villes et de ses gens étoient contraires au royaume de France, avec la puissance d'Angleterre, que le royaume de France pour une saison auroit à porter trop durs faits. Pourquoi ces quatre barons de Bretagne qui représentoient le duc et qui concevoient bien toutes ces affaires avoient mis ces doutes (craintes) avant, et spécialement ils s'en étoient découverts au duc d'Anjou qui avoit le souverain gouvernement, pour le temps, du royaume de France. Et le duc d'Anjou qui tendoit à faire un grand voyage et de aller dedans deux ans en Pouille et en Calabre, ne vouloit mie que le royaume de France fut si ensonnié (embarrassé) que son voyage en fut rompu ni retargié (retardé); si s'inclinoit grandement à ce que le duc de Bretagne vint à paix, afin qu'il demeurât bon François et loyal et homme de foi et de hommage au roi de France.

Tant fut parlementé et traité par les quatre barons dessus nommés [1], que le duc de Bretagne vint à accord et pouvoit sans forfait adresser et aider les Anglois de navires pour r'aller en Angleterre. Encore mit le duc de Bretagne en ses ordonnances que si ceux de la garnison de Cherbourg,

(1) Ce traité conclu à Paris le 15 janvier 1380, ou 1381 nouveau style, Pâques tombant cette année le 14 avril, fut ratifié par le duc de Bretagne à Guerrande le 10 avril 1380, ou 1381 nouveau style. Ce traité est rapporté en entier par d'Acynte, livre de Bretagne. Lobineau le rapporte également avec les ratifications successives des divers seigneurs de Bretagne. (Preuves de l'Hist. de Bretagne, P. 610 et suiv.) J. A. B.

qui étoient venus en ce voyage servir le comte de Bouquinghen (Buckingham), s'en vouloient raller par terre en leur garnison, ils auroient bon sauf-conduit du roi et aussi du connétable de France pour faire leur voyage parmi le royaume de France, voire à chevaucher sans armures; et aucuns chevaliers et écuyers d'Angleterre, si ils se vouloient mettre en leur compagnie. Et les Anglois partis de Bretagne, le duc de Bretagne devoit venir en France devers le roi et ses oncles et reconnoître foi et hommage du roi, ainsi que un duc de Bretagne doit faire à son naturel seigneur le roi de France. Toutes ces choses furent écrites et scellées bien et suffisamment et apportées devers le duc de Bretagne qui pour le temps se tenoit à Susemont (Sucinio) en la marche de Vannes. Si s'accorda, mais ce fut à dur, à ce que ses gens en avoient fait; car bien sçavoit que il ne pouvoit ce faire sans avoir grand maltalent (mécontentement) au comte de Bouquinghen (Buckingham) et aux Anglois.

CHAPITRE LXXXIII.

Comment après le traité fait du roi de France et du duc de Bretagne, les Anglois partirent de Bretagne pour retourner en Angleterre.

Quand la connoissance vint au comte de Bouquinghen (Buckingham) et aux Anglois que le duc de Bretagne s'étoit accordé au roi de France, si eu

furent moult courroucés, et se contentèrent moult mal de lui, et dirent que il les avoit mandés et fait venir en Bretagne, ni oncques ainsi que il dût il ne s'étoit acquitté envers eux; pourquoi ils en tenoient moins de bien et moins de loyauté. Assez tôt après le duc de Bretagne vint à Vannes devers le comte de Bouquinghen (Buckingham) et les barons, et leur remontra couvertement (secrétement) comment ses gens avoient pourchassé à Paris devers le roi de France et ses oncles aucun traité, lequel il convenoit que il fît et tînt, si il ne vouloit perdre son pays. Adoncques eut grandes paroles entre le comte de Bouqueghen (Buckingham) et les barons d'Angleterre d'une part, et le duc de Bretagne d'autre; mais le duc se humilioit et excusoit ce qu'il pouvoit: car bien sentoit et véoit que il avoit en aucune manière tort: toutefois faire le convenoit, afin que les Anglois partissent de Bretagne. Adonc fit le comte de Bouquinghen (Buckingham) à savoir parmi la cité de Vannes que si ses gens avoient rien acreu [1] on se traist (présentât) avant et on seroit payé; et rendit aux bourgeois de Vannes les clefs de la ville, et les remercia de ce qu'ils lui avoient fait. On délivra au comte et à ses gens, pour leurs deniers, navire à Vannes, à Haimbont (Hennebon) et à Camperlé (Kemperlé) là où ils étoient logés. Et se partit de Vannes le comte de Bouquinghen (Buckingham) le onzième jour du mois d'avril, et toutes ses gens, bannières déployées en ordonnance de ba-

(1) Obtenu à crédit. J. A. B.

taille, et s'en vinrent ainsi sur le hâvre où leurs nefs étoient, si entrèrent dedans ordonnément; et fut au hâvre là tout le jour à l'ancre; et là vinrent le duc de Bretagne, messire Alain de la Houssaye, le sire de Montbouchier, messire Étienne Guion, messire Guillaume de Tanneguy, messire Geffroy de Caremiel et plusieurs autres de son conseil; et envoyèrent devers le comte qui étoit en sa nef, dire que le duc vouloit parler à lui. Le comte n'y voulut mie (pas) venir, mais y envoya le seigneur de Latimer et messire Thomas de Percy. Ces deux vinrent parler au duc de Bretagne, et furent ensemble en parlement bien trois heures; et fut ordonné des Anglois à leur département que ils feroient tant devers le comte que à l'autre jour il et le duc auroient un autre parlement ensemble; et revinrent sur cet état à leur nef et remontrèrent tout ce au comte, et quelle chose ils avoient trouvé au duc de Bretagne. Quand ce vint après mi-nuit et le flot revint, les mariniers eurent vent à volonté, si demandèrent au comte quelle chose il vouloit faire. Le comte qui ne vouloit plus avoir de parlement au duc, dit: « Tirez les ancres amont, avalez les cables et nous partons. » Tantôt fut fait et désancré. Adonc se départirent les Anglois du hâvre de Vannes et singlèrent devers Angleterre: aussi firent ceux des autres hâvres et ports; tous se remirent ensemble sur la mer. Or parlerons-nous d'aucuns chevaliers et écuyers qui retournèrent par terre à Cherbourg et recorderons quelle chose leur avint sur leur chemin par terre.

CHAPITRE LXXXIV.

COMMENT UN ÉCUYER FRANÇOIS NOMMÉ JEAN BOURCINEL OPPRESSA (PRESSA) DE FAIRE ARMES UN ÉCUYER ANGLOIS QUI FORT Y OBVIA.

Le connétable de France, qui pour le temps se tenoit au châtel de Jocelin, à sept lieues près de Vannes, avoit donné sauf-conduit de aller leur chemin débonnairement à aucuns chevaliers Anglois et Navarrois de la garnison de Cherbourg, qui avoient en ce voyage servi le comte de Bouquinghen (Buckingham); entre lesquels messire Yon (Evan) Filwarin (Fitz-Waren), messire Guillaume Glicon (Clinton) et messire Jean Burley étoient. Et se partirent ceux de Vannes et prirent le chemin de Châtel Jocelin, car c'étoit leur voie; et vinrent là; et se logèrent en la ville au dehors du châtel et ne cuidoient (croyoient) ni vouloient fors dîner et tantôt partir. Quand ils furent descendus à leur hôtel, ainsi que gens passants qui se vouloient dîner, les compagnons du châtel, chevaliers et écuyers, les vinrent voir, ainsi que gens d'armes s'entrevoient volontiers, et spécialement François et Anglois. Entre les François avoit un écuyer, bon homme d'armes et renommé, lequel étoit à monseigneur Jean de Bourbon, comte de la Marche et le plus prochain qu'il eut et de ses écuyers qu'il aimoit le mieux, et

s'appeloit cil (cet) écuyer Jean Bourcinel, lequel avoit été au temps passé en garnison à Valognes avec messire Guillaume Desbordes et les François à l'encontre de Cherbourg, et avoit eu de ce temps paroles de d'armes par plusieurs fois à un écuyer Anglois qui fait là étoit et qui s'appeloit Nicolas Cliffort. Quand ces chevaliers et écuyers François furent venus au bourg bas, à l'hôtel où les Anglois étoient logés, et que ils eurent parlé ensemble et avisé et regardé l'un l'autre, Jean Bourcinel commença à parler et dit à Nicolas Cliffort: « Nicolas, Nicolas, par plusieurs fois nous sommes nous ahaités (arrangés) et devisés à faire fait d'armes, et point ne nous sommes nous trouvés en place où nous le pussions faire: Or sommes nous maintenant ci, devant monseigneur le connétable et les seigneurs, si les ferons tout assurément, et je vous en requiers de trois coups de lance. » Nicolas répondit à cette heure et parole et dit: « Jean, vous savez que nous sommes ainsi que pèlerins sur notre chemin, au sauf-conduit de monseigneur le connétable, et que ce que vous me requérez ne se peut faire maintenant, car je ne suis pas chef du sauf-conduit; mais suis dessous ces chevaliers qui cy sont; et si je voulois demeurer, si ne demeureroient-ils pas, si il ne leur venoit à point. » Là répondit l'écuyer François et dit: « Nicolas, ne vous excusez point par ce parti. Laissez vos gens partir si ils veulent, car je vous ai en convenant (promesse), les armes faites, que je vous ferai remettre en la porte de Cherbourg, sans dommage et sans péril: ainçois (plutôt) vous y conduirai-je que vous n'y fussiez sû-

rement mené, et de ce je me fais fort de monseigneur le connétable. » Donc répondit Nicolas et dit: « Or prenez que ainsi fut, et du mener je vous crois assez; mais vous véez (voyez) que nous chevauchons parmi ce pays, tous dépourvus d'armures, ni nous n'en avons nulles avec nous, et si je me voulois armer je n'ai de quoi. » — « Ha!, répondit Jean, Nicolas, ne vous excusez pas par ce parti; car je vous dirai que je vous ferai; j'ai des armures assez en mon commandement. Je vous ferai apporter en la place où nous ferons fait d'armes deux harnois tous égaux, autels (semblables) les uns comme les autres; et quand ils seront là mis et couchés, vous les aviserez et regarderez, et lequel que vous voudrez je vous mets à choix, et élirez et prendrez, et de celui vous vous armerez; et de l'autre je me armerai. » Quand Nicolas Cliffort se vit argué et pointé si avant, si fut tout vergogneux et honteux, pour ceux d'environ qui oyoient les paroles; et lui sembloit que Jean lui offroit tant de choses, que il ne le pouvoit pour son honneur refuser; car encore lui disoit Jean: « Prenez tous les partis que vous voulez, je m'y assentirai (consentirai) avant que nous ne fassions faits d'armes. » Et tant que Nicolas répondit: « Je en aurai avis, et ainçois (avant) que je me parte je vous en signifierai aucune chose; et si il est ainsi que ce ne puisse faire bonnement maintenant, et que mes seigneurs qui sont cy, dessous qui je suis, ne le me veulent accorder, moi retourné à Cherbourg, traiez (rendez) vous à Valognes, signifiez-moi votre venue; tantôt et incontinent je m'en irai vers vous

et vous délivrerai. » — « Nennil, nennil, dit Jean, n'y quérez nulles éloignes (retards). Je vous ai offert tant de si honorables offres, que nullement vous ne pouvez partir à votre honneur, si vous ne faites cy fait d'armes, quand je vous en requerre. » Encore de ces paroles Nicolas fut plus courroucé que devant, car il lui sembloit, et voir (vrai) étoit, que cil (celui-ci) parloit grandement contre son honneur. A ce coup se retrairent (retirèrent) dedans le châtel les François; et les Anglois se retrahirent (retirèrent) en leur hôtel et se dînèrent. Quand ces compagnons chevaliers et écuyers furent retournés devers le châtel, vous pouvez bien croire et savoir que ils ne se tinrent pas des paroles d'armes que Jean Bourcinel avoit faites et présentées à Nicolas Cliffort; et tant que le connétable en ot (eut) la connoissance: si pensa sus un petit; et lors lui prièrent les chevaliers et écuyers qui là étoient que il voulsist (voulut) rendre peine à ce que cil (ce) fait d'armes se fit. Et le connétable, quand il les ouït, répondit: « Volontiers. »

CHAPITRE LXXXV.

COMMENT UN ÉCUYER ANGLOIS NOMMÉ NICOLAS CLIFFORT OCCIT UN ÉCUYER FRANÇOIS NOMMÉ JEAN BOURCINEL EN FAIT D'ARMES DONT NICOLAS NE SE SÇUT EXCUSER.

QUAND ce vint après dîner, les chevaliers d'Angleterre qui là étoient et qui partir se vouloient, s'en vinrent au châtel devers le connétable pour le voir et parler à lui; car il leur devoit bailler du moins un chevalier qui les devoit mener et conduire tout leur chemin parmi Bretagne et Normandie jusques à Cherbourg. Quand ils furent venus au châtel, le connétable les reçut moult doucement et puis dit: « Je vous arrête tous et vous défends à non partir meshuy (aujourd'hui); demain au matin après messe vous verrez fait d'armes de votre écuyer et du nôtre, et puis vous dînerez avec moi: le dîner fait vous vous partirez; et vous baillerai bonnes gardes qui vous guideront et méneront jusques à Cherbourg. » Ils lui accordèrent et burent de son vin, et puis retournèrent en leurs hôtels.

Or s'avisent les deux écuyers Jean et Nicolas, car il convient que au matin ils fassent fait d'armes; jamais n'en seront deportés (empêchés). Quand ce vint au matin, tous deux furent à une messe et se confessèrent et acommunièrent; et puis montèrent à cheval les seigneurs de France d'une part et les An-

glois d'autre, et s'en vinrent tous ensemble en une place toute unie au dehors du Châtel Jocelin, et là s'arrêtèrent. Jean Bourcinel avoit pourvu deux harnois d'armes bons et suffisants, ainsi que l'affaire le demandoit et que à l'écuyer Anglois promis l'avoit. Si les fit là tous pareillement étendre et mettre sur la terre, et puis dit à Nicolas: « Prenez premier. » — « Par ma foi, répondit l'Anglois, non ferai, vous prendrez premier. » Là convint que Jean prit premier; et s'arma de toutes pièces, parmi ce que on lui aida, ainsi comme un homme d'armes se doit armer. Et aussi fit Nicolas. Quand ils furent tous armés ils prirent leurs lances à bons fers de Bordeaux, qui étoient tout d'une longueur, et se mit chacun où il se devoit mettre pour venir de course et faire fait d'armes ; et avoient avalé (abaissé) leurs bassinets et clos leurs visières, et puis s'en vinrent pas pour pas l'un contre l'autre. Quand ils durent approcher, ils abaissèrent leurs glaives et les mirent en point pour adresser (diriger) l'un l'autre. Tout du premier coup Nicolas Cliffort consuivi (atteignit) de son glaive Jean Bourcinel en la poitrine d'acier amont. Le fer du glaive coula outre à l'autre lez (côté), et ne le prit point à la plate d'acier, mais esclissa (glissa) amont en coulant et passa tout outre le camail qui étoit de bonnes mailles et lui entra au col et lui coupa la veine orgonal, et lui passa tout outre à l'autre lez (côté), et rompit la hanste (manche) de-lez (près) le fer; et lui demeura le fer et le tronçon ens (dans) ou (le) hasterel (nuque) de l'écuyer, qui étoit de ce coup navré à mort, ce pouvez-

vous bien croire. L'écuyer Anglois passa outre et mit sa lance jus (à bas) qui étoit brisée et s'en vint vers sa chaiere (chaise); l'écuyer François qui se sentoit féru à mort s'en alla jusques à sa chaiere (chaise) et là s'assit. Les seigneurs de son côté qui avoient vu le coup et qui lui voyoient le tronçon porter au hasterel (nuque) vinrent cette part: on lui ôtat tantôt le bassinet, et lui ôta-t-on le tronçon et le fer: si très tôt comme il l'eut hors du col, il tourna d'autre part sans rien dire et chey (tomba) là et mourut, ni oncques l'écuyer Anglois qui venoit là le cours pour lui aider, car il savoit paroles pour estanchier (arrêter le sang), n'y pot (put) venir à temps que il ne le trouvât mort. Lors n'eut en Nicolas Clifffort que courroucer quand il vit que par mésaventure il avoit mort un si vaillant homme et bon homme d'armes. Qui vit là le comte de la Marche qui aimoit l'écuyer mort sur toutes rien, courroucer et demener et regreter, il en put et dut avoir grand' pitié. Le connétable qui étoit présent le confortoit et disoit: « En tels faits ne doit-on attendre autre chose. Il est mésavenu à notre écuyer; mais l'Anglois ne le peut amender. » Adonc dit-il aux chevaliers d'Angleterre: « Allons, allons dîner, il est temps. » Le connétable, ainsi que malgré eux, les mena au châtel pour dîner avec lui; car ils n'y vouloient aller tant étoient courroucés de la mort de celui. Le comte de la Marche pleuroit moult tendrement et regretoit son écuyer. Nicolas Cliffort s'en vint à son hôtel et ne vouloit nullement aller dîner au châtel, tant pour le grand courroux que il avoit de la mort de

icelui écuyer François, que pour les parents et amis d'icelui: mais le connétable l'envoya querre; et le convint venir au châtel. Quand il fut devant lui il lui dit: « Certes, Nicolas, je crois assez et vois bien que vous êtes courroucé de la mort Jean Bourcinel; mais je vous excuse, vous ne l'avez pu amender; et si Dieu me veuille aider, si j'eusse été au parti où vous étiez, vous n'en avez fait chose que je n'en eusse fait; car mieux vaut gréver son ennemi que ce que on soit grévé de lui. Telles sont les parcons (chances) d'armes. Adoncques se assit-on à table: si dînèrent les seigneurs tout à loisir: après dîner et le vin pris, le connétable appela messire le Barrois des Barres et lui dit: « Barrois, ordonnez vous, je veux que vous conduisiez ces Anglois jusques à Cherbourg, et faites partout ouvrir villes et châteaux et leur administrer ce qui leur besogne. » Le Barrois répondit et dit: « Monseigneur, volontiers. » Adonc prirent les Anglois congé au connétable de France et aux chevaliers qui là étoient. Si vinrent à leurs hôtels; tout étoit troussé et appareillé; si montèrent à cheval et partirent du Châtel Jocelin et chevauchèrent devant eux pour aller à Pontorson et au Mont Saint Michel; et étoient au convoi et en la garde de ce gentil chevalier le Barrois des Barres, qui oncques ne les laissa ni en Bretagne ni en Normandie, si furent entrés à Cherbourg. Ainsi se départit l'armée du comte de Bouquinghen (Buckingham) par mer et par terre.

Or retournerons nous aux besognes de Flandre, et dirons comment ceux de Gand se maintinrent, et

aussi du comte Louis de Flandre comment il persévéra sur eux et leur fit guerre moult forte durement.

CHAPITRE LXXXVI.

Comment ceux de la ville de Bruges et du Franc mandèrent le comte Louis ; et de l'entreprise qu'il fit sur ceux de la ville d'Ypres.

Bien est vérité que le comte de Flandre à ce commencement ne craignoit ni doutoit les Gantois que trop petit, et les pensoit bien à soumettre par sens et par armes petit à petit, puisque Jean Lyon (Hyons) et Jean Pruniaux étoient morts. Mais les Gantois avoient encore de grands capitaines èsquels ils avoient grand' fiance, et par lesquels ils ouvroient du tout; et étoit Rasse de Harselle capitaine de ceux de la châtellerie de Gand, et Jean de Launoy capitaine de la châtellerie de Courtray. Encore y étoient capitaines, Jean Boulle, Piètre Dubois, Arnoux le Clerc et Pierre le Wutre. En ce temps se émut un contents (débat) entre les gros et les menus de Bruges; car les menus métiers vouloient faire à leur entente, et les gros ne le purent souffrir. Si se rebellèrent, et y en eut de foulons et de tisserands morts une quantité et le demeurant se apaisèrent. Adonc mandèrent ceux de Bruges le comte qui étoit à Lille que, pour Dieu, il vint vers eux; car ils le

tenoient à seigneur et étoient maîtres des petits. Le comte de Flandre entendit volontiers ces nouvelles et se départit de Lille, messire Guillaume de Namur en sa compagnie et grand'foison de chevaliers et écuyers de Flandre, et s'en vint à Bruges où il fut reçu à grand' joie, parmi le bon conseil que il eut adonc. Et furent pris à Bruges à la venue du comte tous ceux principaux qui avoient les cœurs Gantois et qui en étoient soupçonnés de l'avoir; et en furent mis en la pierre en prison plus de cinq cents, lesquels petit à petit on décoloit.

Quand ceux du Franc entendirent que le comte de Flandre étoit paisiblement à Bruges, si se doutèrent et se mirent tantôt en la mercy du comte, lequel les prit et en eut grand' joie, car son pouvoir en croissoit tous les jours. Et aussi ceux du Franc ont toujours été de la partie du comte plus que tout le demeurant de Flandre. Quand le comte se vit au dessus de ceux de Bruges et du Franc (1), et que il avoit de-lez (près) lui chevaliers et écuyers du pays de Hainaut et d'Artois, si se avisa que petit à petit il reconquéreroit son pays et puniroit les rebelles. Et premièrement il ordonna et dit que il vouloit aller voir ceux de Ypres; car il les haioit (haïssoit) trop grandement de ce que ils ouvrirent leurs portes si légèrement devant ceux de Gand; et dit bien que ceux qui ce traité avoient fait que de mettre dedans ses ennemis et de occire ses chevaliers, le compa-

(1) On appeloit ainsi la Banlieue de Bruges qui formoit une com mune à part. (Oudegherst. J. A. B.

rent à Roullers (Rousselaer), et là s'arrêtèrent et envoyèrent dire à ceux de Ypres que ils étoient là venus, et que si ils vouloient issir (sortir) hors atout (avec) ceux que ils leur avoient envoyés, ils se trouveroient gens assez pour aller combattre le comte.

De ces nouvelles furent ceux de Ypres moult réjouis et en grand' volonté de ce faire, ainsi que ils le montrèrent; et se départirent tantôt au matin plus de huit mille; et les conduisoient Jean Boulle et Arnoux Clerc.

Le comte de Flandre et son pouvoir qui se tenoit en cette marche, ne sais comment ce fut ni par quelle incidence, sçut que ceux de Ypres étoient sortis de la ville pour eux venir bouter avec ceux de Gand qui étoient à Roullers (Rousselaer): si ordonna sur un passage dont il étoit certain par où ceux de Ypres passeroient, et non par ailleurs, deux grandes et grosses embûches de son fils le Hazèle bâtard de Flandre, du seigneur d'Enghien et des chevaliers et écuyers de Flandre et de Hainaut avec ceux de Bruges et du Franc; et y avoit en chacune embûche bien dix mille hommes. Quand ceux de Ypres et les Gantois qui premiers y avoient été envoyés avec Jean Boulle et Arnoux Clerc furent sur les champs et ils eurent cheminé environ une lieue, ils trouvèrent deux chemins; l'un alloit vers Roullers (Rousselaer), l'autre vers Tourhout. Si s'arrêtèrent et demandèrent l'un à l'autre: « Lequel chemin tenrons (tiendrons)-nous ? dit Arnoux Clerc: Je conseille que nous allions vers nos gens qui sont à Roullers (Rousselaer). » — « Par ma foi, dit Jean Boulle,

je les tenroie (tiendrois) mieux logés sur le mont d'or que autre part, car soyez certain, je connois bien à tels (de tant) Piètre Dubois et Rasse de Harselle, puisque ils nous ont mandé, que ils veulent le comte combattre, que ils approcheront le plus près qu'ils pourront: si conseille que nous allions ce chemin.» Arnoux Clerc le débattoit; et Jean Boulle le vouloit, et les fit tous tourner ce chemin. Quand ils eurent allé environ deux lieues et que ils étoient ainsi que tous las de cheminer à pied, ils s'embatirent (tombèrent) au milieu de ces deux embûches; et quand ils se trouvèrent là si crièrent tous: « Nous sommes trahis. » Oncques gens ne se mirent à si petite défense comme ils se mirent adonc, mais se boutèrent à sauveté à leur pouvoir; et retournèrent les aucuns en Ypres, et les autres prenoient les champs et s'enfuyoient, qui mieux mieux, sans arroy (rang) et sans ordonnance. Les gens du comte qui en avoient grand' foison enclos, les occioient (tuoient) à volonté, sans nullui (personne) prendre à merci. Toutefois Jean Boulle et Arnoux Clerc se sauvèrent: les fuyants qui fuyoient vers Courtray trouvèrent leurs gens qui étoient partis de Roullers (Rousselaer) et s'en venoient leur chemin vers Rosebecq. Quand Piètre Dubois et les autres virent les fuyants, il leur demanda qu'il leur étoit advenu; ils répondirent qu'ils fuyoient comme gens trahis faussement et déconfits du comte de Flandre et de ceux de Bruges. « Et quelle quantité sont-ils, demanda Piètre Dubois, qui ont fait cette déconfiture? » Ils répondirent que ils ne savoient et que ils n'a-

voient mie eu bon loisir du compter; mais tous les champs en étoient couverts. Là eut Piètre Dubois plusieurs imaginations, d'eux traire (faire marcher) avant pour retourner les fuyants et combattre leurs ennemis qui les chassoient; ou de traire (marcher) vers Courtray. Tout considéré, conseillé fut de eux retraire (retirer) pour cette fois, et que c'étoit le plus profitable. Si se trairent (rendirent) tous en une bataille rangée sans eux défronter, et s'en retournèrent ce jour là à Courtray et là se retrayrent (retirèrent) les fuyants. Si se logèrent ceux de Gand en Courtray et mirent gardes aux portes, parquoi ils ne fussent surpris. Comptés leurs gens et avisés, quand Jean Boulle et Arnoux Clerc furent retournés, ils connurent que de la ville de Gand, de ceux que ils avoient envoyés à Ypres, étoient bien morts douze cents; et si en y eut de ceux de Ypres bien autant où plus occis. Et si les embûches eussent chassé en allant vers Ypres et en allant vers Courtray, petit en fut demeuré que tous n'eussent été ratteints; mais ce que point ne chassèrent, ni entendirent à tuer, fors ceux qui chéirent (tombèrent en leurs embûches, en sauva trop grand plante (quantité). Si furent ceux de Ypres moult ébahis quand ils virent leurs gens retourner tous déconfits, le propre jour que ils étoient issus; et demandoient comment ce avoit été; et disoient après l'un l'autre, que Jean Boulle les avoit trahis et menés mourir mauvaisement.

CHAPITRE LXXXVIII.

COMMENT JEAN BOULLE FUT PAR LES GANTOIS OCCIS A COURTRAY; ET COMMENT JEAN DE LAUNOY EUT LA GARDE DU CHATEAU DE GAURES.

Vous avez plusieurs fois ouï recorder que c'est dure chose que de rapaiser commun (le peuple) quand il est ému: je le dis pour ceux de Gand. Quand ils furent ce jour retraits (retirés) à Courtray, les déconfits sçurent que Jean Boulle étoit en la ville; si se mirent plus de mille ensemble et dirent: « Allons au faux et très mauvais traître Jean Boulle qui nous a trahis; car par lui, et non par autre fûmes-nous menés au chemin dont nous entrâmes en l'embûche. Si nous eussions cru Arnoux Clerc, nous n'eussions eu garde; car il nous vouloit mener droit sur nos gens; et Jean Boulle qui nous avoit vendus et trahis nous a menés là où nous avons été déconfits. » Or regardez comment ils l'accusèrent de trahison: je ne cuide (crois) mie que il y eut cause; car si il fut ainsi comme ils disoient et que il les eut vendus et trahis au comte, il ne fut jamais retourné devers eux et fut demeuré avec le comte et ses gens. Toutefois ne se put oncques excuser Jean Boulle, puisque il étoit accueilli, que il ne fut mort: je vous dirai comment. Les Gantois l'allèrent prendre et querre (chercher) en son hôtel et l'em-

menèrent en-my (milieu) la rue; et là fut despecié (dépécé) pièce à pièce: chacun en emportoit une pièce. Ainsi fina Jean Boulle. A lendemain les Gantois se départirent de Courtray et s'en retournèrent en Gand; et envoyèrent Jean de Launoy au châtel de Gaures, qui est châtel du comte séant sur la rivière de l'Escaut. Et le prit Jean en garde et en garnison. Or parlerons-nous du comte de Flandre et de ses gens.

CHAPITRE LXXXIX.

COMMENT CEUX DE LA VILLE D'YPRES SE RENDIRENT AU COMTE LOUIS LEUR SEIGNEUR; ET COMMENT PLENTÉ (QUANTITÉ) DE PEUPLE FUT DÉCOLÉ A YPRES.

QUAND ils eurent ainsi par leur embûche rués jus (à bas) les Gantois et bien morts trois mille ou environ, que de ceux de Gand que de ceux de Ypres, le comte eut conseil que il se trairoit (rendroit) devant la ville de Ypres, et y mettroit le siége. Si comme il fut conseillé il fut fait, et se trait (rendit) le comte cette part à (avec) tous ses gens et belle compagnie de chevaliers et écuyers de Flandre, de Hainaut et d'Artois, qui l'étoient venu servir. Quand ceux d'Ypres entendirent que le comte leur sire venoit là si efforcément, si furent tous effrayés; et orent (eurent) conseil, les riches hommes et les notables de la ville, que ils ouvriroient leurs portes et

s'en iroient devers le comte, et se mettroient du tout en son ordonnance, et lui crieroient merci; car bien sçavoit que de ce que ils étoient et avoient été Gantois, ce avoit été par force et par le commun (peuple), si comme foulons et tisserands et tels méchants gens de la ville : si sentoient bien le comte si noble et si pitable (plein de pitié) que il les prendroit à merci. Si comme ils ordonnèrent ils firent, et s'en vinrent plus de trois cents d'une compagnie au dehors de la ville d'Ypres, et avoient les clefs des portes avec eux; et quand le comte de Flandre fut venu, ils se jetèrent tous à genoux devant lui, et lui crièrent merci, et se mirent du tout eux, personnellement et toute la ville, en sa volonté. Le comte en eut pitié et les fit lever et les prit à merci. Si entra, et toute sa puissance, en la ville de Ypres et y séjourna environ trois semaines et renvoya ceux du Franc et ceux de Bruges. En ce séjour que le comte fit à Ypres il en fit décoler plus de sept cents, foulons et tisserands et telles manières de gens qui avoient mis premièrement Jean Lyon et les Gantois en la ville, et occis les vaillants hommes que il avoit établis là et envoyés; pour laquelle chose il étoit moult irez (courroucé) pour ses chevaliers. Et afin que ils ne fussent plus rebelles envers lui, il envoya trois cents des plus notables de la ville tenir prison à Bruges; et quand il ot (eut) tout ce fait il s'en retourna à Bruges, à (avec) belle compagnie de gens d'armes; mais il prit le chemin de Courtray et dit que il vouloit ceux de Courtray mettre en son obéissance.

CHAPITRE XC.

COMMENT CEUX DE COURTRAY FURENT REÇUS A MERCI DU COMTE LEUR SEIGNEUR; ET COMMENT LE COMTE ALLA METTRE LE SIÉGE A GRAND EFFORT DEVANT GAND; ET DU CONFORT QUE LES GANTOIS AVOIENT DES BRABANÇONS ET LIÉGEOIS.

QUAND ceux de Courtray entendirent que le comte leur seigneur venoit si efforcément sur eux et que ceux de Ypres s'étoient mis en son obéissance, ils se doutèrent grandement; car ils ne véoient point de confort apparent en ceux de Gand. Si se devisèrent que ils se rendroient légèrement à leur seigneur; et trop mieux leur valoit à être de-lez (près) le comte, quand ils lui devoient foi et loyauté, que de-lez (près) les Gantois. Adonc s'ordonnèrent trois cents de la ville, tous des plus notables, et se mirent tous à pied sur les champs, contre la venue du comte, les clefs de la ville avec eux. Quand le comte dut passer, ils se jetèrent tous à genoux, et lui crièrent merci. Le comte en eut pitié, si les reçut à merci et entra en la ville moult joyeusement; et tous et toutes lui firent honneur et révérence. Si prit des bourgeois de Courtray environ trois cents des plus notables et les envoya à Lille et à Douay en hostagerie (ôtage); afin que ceux de Courtray ne se rebellâssent plus; et quand il eut été à Courtray six jours il s'en alla à Douze (Deynse) et de là à

Bruges et s'y rafraîchit environ quinze jours. Et adonc fit-il un grand mandement partout pour venir assiéger la ville de Gand; car toute Flandre pour ce temps étoit appareillée à son commandement. Si se partit le comte de Flandre de Bruges moult efforcément et s'en vint mettre le siége devant Gand, et se logea en un lieu que on dit en la Biette. Là vint messire Robert de Namur servir le comte à (avec) une quantité de gens d'armes, ainsi que il lui étoit écrit et mandé; mais messire Guillaume de Namur n'y étoit adonc point, ains (mais) étoit en France de-lez (près) le roi et le duc de Bourgogne. Ce fut environ la Saint-Jean decolace [1] que le siége fut mis à Gand; et étoit maréchal de tout l'ost de Flandre le sire d'Anghien, qui s'appeloit Gaultier, qui pour ce temps étoit jeune, hardi et entreprenant, et ne ressoignoit (redoutoit) peine ni péril qui lui put advenir. Quoique le comte de Flandre fut logé devant Gand à (avec) grand' puissance, si ne pouvoit-il si contraindre ceux de la ville que ils n'eussent trois ou quatre portes ouvertes, par quoi tous vivres sans danger leur venoient. Et aussi ceux de Brabant, et par spécial ceux de Bruxelles leur étoient moult favorables. Aussi étoient les Liégeois; et leur mandèrent ceux du Liége pour eux reconforter en leur opinion: « Bonnes gens de Gand, nous savons bien que pour le présent vous avez moult affaire et êtes fort travaillés de votre seigneur le comte et des gentilshommes et

(1) Décollation de Saint-Jean, le 29 août. J. A. B.

du demeurant du pays, dont nous sommes moult courroucés; et sachez que si nous étions à quatre ou à six lieues près marchissans (limitrophes) à vous, nous vous ferions tel confort que on doit faire à ses frères, amis et voisins: mais vous nous êtes trop loin, et si est le pays de Brabant entre vous et nous; pourquoi il faut que nous nous souffrions. Et pour ce si vous êtes maintenant assiégés ne vous déconfortez pas; car Dieu sait, et toutes bonnes villes, que vous avez droit en cette guerre: si en vaudront vos besognes mieux. » Ainsi mandoient les Liégeois à ceux de Gand pour eux donner bon confort.

CHAPITRE XCI.

Comment messire Josse de Hallewin chevalier fut occis devant Gand a un passage nommé le Long-Pont.

Le comte de Flandre qui avoit assiégé la ville de Gand au-lez (côté) devers Bruges et par devers Courtray; car par devers Bruxelles, ni devers les quatre métiers, ne pouvoit-il venir ni mettre le siége, pour les grandes rivières qui y sont, la Lys et l'Escaut. Et vous dis que, tout considéré, Gand est une des plus fortes villes du monde, et y faudroit bien plus de deux cent mille hommes qui bien la voudroit assiéger et clorre tous les pas et les rivières; et encore faudroit-il que les osts (armées) fus-

sent séparées pour les rivières, ni au besoin ils ne pourroient conforter l'un l'autre; car il y a trop de peuple dedans la ville de Gand et toutes gens de fait. Ils se trouvoient en ce temps, quand ils regardoient à leurs besognes, quatre-vingt mille hommes tous défendables et aidables, portant armes, dessous soixante ans et dessus quinze ans. Quand le comte eut été à siége environ un mois devant Gand, et que ses gens et le sire d'Anghien et le Haze son fils eurent fait plusieurs escarmouches, et le jeune sénéchal de Hainaut à ceux de Gand, dont un jour gagnoient et l'autre perdoient, ainsi que les aventures apportent; il fut conseillé que ils enverroient ceux de Bruges et ceux de Ypres et de Propringhe (Poperinghe) escarmoucher à un pas que on dit au Long-Pont. Et si on pouvoit ce pas gagner ce leur seroit trop grand profit, car ils entreroient ens (dans) ès quatre métiers [1], et si approcheroient Gand de si près comme ils voudroient. Adonc furent ceux ordonnés pour aller à ce Long-Pont; et en fut capitaine meneur et conduiseur un moult prud'homme et hardi chevalier qui s'appeloit messire Josse de Hallewin: avec lui y eut encore des chevaliers et écuyers; mais messire Josse en étoit souverain chef. Quand ceux de Bruges, d'Ypres et de Propringhe (Poperinghe) furent venus à ce pas que on dit au Long-Pont, ils ne le trouvèrent pas dégarni, mais pourvu de grand'foison de gens de Gand; et étoient

(1) On appeloit ainsi les villes de plat pays de Bouchoute, Assenede, Axele et Hulst. (Voyez Oudegherst P. 547, T, 2.) J. A. B.

Piètre Dubois, Piètre de Wuttre et Rasse de Harselles au front devant. Là commença l'escarmouche moult grande et moult grosse, si très tôt que les gens du comte furent venus. Et traioient (tiroient) canons et arbalêtres de une part et d'autre à effort, dont les carreaux, tant des canons que des arbalêtres, il en y eut plusieurs morts et blessés. Et trop bien se portoient là les Gantois; car ils reculèrent leurs ennemis et conquirent par force et par armes la bannière des orfèvres de Bruges; et fut jetée dedans l'eau et touillée (souillée) et en y eut de ces orfèvres, et aussi des autres gens, grand'foison de morts et de blessés; et par spécial messire Josse de Hallewin y fut occis, dont ce fut dommage: et retournèrent ceux qui là furent envoyés, sans rien faire; ainsi se portèrent vaillamment les Gantois.

CHAPITRE XCII.

COMMENT SIX MILLE COMPAGNONS PARTIRENT DE GAND DURANT LE SIÉGE ET ALLÈRENT PAR ASSAUT GAGNER ET PILLER ET ARDOIR LES VILLES DE ALOST, TENREMONDE, ET GRANTMONT; PUIS RETOURNÈRENT A GAND.

Le siége étant devant Gand par la manière que le comte l'avait assis, y ot (eut) fait plusieurs escarmouches autour de la ville; car le sire d'Anghien et le sénéchal de Hainaut et le Haze de Flan-

dre en trouvèrent à la fois à découvert, dont ils ne prenoient nulles rançons; et aucunes fois ils étoient reboutés si dur que ils n'avoient mie loisir de regarder derrière eux. Adonc se recueillirent en la ville de Gand six mille hommes moult aidables, et eurent Rasse de Harselle, Arnoux Clerc et Jean de Launoy à capitaines, et se partirent de Gand sans le danger de l'ost, et cheminèrent vers Alost qui lors étoit une bonne ville et bien fermée; et y avoit le comte mis en garnison plusieurs chevaliers et écuyers. Mais quand ceux de Gand furent venus ils se portèrent si vaillamment que par assaut ils conquirent la ville et convint messire Louis de Marbais, messire Godefroi de la Tour et messire Philippe le jeune et plusieurs autres chevaliers et écuyers partir et vuider hors par la porte de Bruxelles, autrement ils eusssent été morts. Et fut adonc par les Gantois Alost toute arse, portes et tout; et y conquirent moult grand pillage; et de là ils vinrent devant Tenremonde qui est forte ville; mais adonc par assaut ils la conquirent, et y furent morts messire Philippe de Mamines et plusieurs autres. Et furent les Gantois seigneurs de la ville, et non pas du châtel; car le sire de Widescot le tint vaillamment avec ses compagnons contre eux. Et de là vinrent les Gantois devant Grantmont qui s'étoit nouvellement tournée devers le comte, par l'effort et traité du seigneur d'Anghien; et ne sçais si il y eut trahison ou autre chose; mais adonc les Gantois y entrèrent de force. Et en y eut de ceux de dedans moult de morts. Et quand ils eurent fait

ces voyages, ils s'en retournèrent en Gand atout (avec) grand butinage et grand profit.

CHAPITRE XCIII.

COMMENT LE COMTE LOUIS DE FLANDRE VOYANT L'HIVER APPROCHER ET LA RUINE DE ALOST, DE TENREMONDE DE GRANTMONT ET DU PLAT PAYS, LEVA SON SIÉGE DE DEVANT GAND; ET COMMENT AU PRINTEMPS IL SE REMIT AUX CHAMPS ET LES GANTOIS AUSSI.

QUAND le comte de Flandre vit que il perdoit son temps à seoir devant Gand, et quoique il seist (restât) là à grands frais et à grand'peine pour lui et pour ses gens, ceux de Gand ne laissoient mie à issir (sortir) ni ardoir (incendier) le pays et avoient conquis Alost, Tenremonde et Grantmont, si eut conseil que il se départiroit de là; car l'hiver approchoit. Si se départit et renvoya ses gens en leurs maisons rafraîchir, et renvoya le seigneur d'Anghien et le seigneur de Montguy, en Audenarde en garnison; et avoient, sans les gens d'armes, deux cents bons archers d'Angleterre dont on faisoit grand compte; et le comte s'en vint à Bruges. Si firent ces seigneurs qui en Audenarde se tenoient plusieurs belles issues (sorties) sur les Gantois; et étoient presque toujours sur les champs, ni ne pouvoit nul aller à Gand ni porter vivres ni autres marchandises à peine que il ne fut aconsuiz (attrapé).

Quand l'hiver fut passé et ce vint sur le mois de mars (1), le comte de Flandre rassembla toutes ses gens et manda ceux de Ypres, de Courtray, de Propringhe (Poperinghe), du Dan (Damme), de l'Écluse et du Franc et se partit de Bruges avec ceux de Bruges et s'en vint à Malle, et là se tint une espace et fit de toutes ses gens d'armes, encore avec ceux de Lille, de Douay et d'Audenarde, souverain capitaine le seigneur d'Anghien. Les gens du comte qui étoient bien vingt mille, si comme on disoit, se ordonnèrent pour venir devant Gauvres où Jean de Launoy se tenoit. Quand Jean sçut la venue du comte et des gens d'armes, il le signifia à Gand à Rasse de Harselle, et lui manda que il fut conforté, et que les gens du comte étoient sur le pays. Rasse de Harselles assembla bien six mille hommes de ceux de Gand et se mit aux champs vers Gauvres, et ne trouva là point Jean de Launoy; mais le trouva à Douze (Deynse) où il pilloit le pays d'autre part la rivière. Adonc se remirent-ils ensemble et cheminèrent ce jour; et trouvèrent ceux d'Audenarde et de Douze (Deynse) qui s'en alloient devers le comte: si les assaillirent et en occirent bien six cents; et ne étoit point le sire d'Anghien en cette compagnie, mais étoit allé devers le comte qui étoit logé sur les champs entre Douze (Deynse) et Bruges. Quand les nouvelles vinrent au comte et au seigneur d'Anghien que ceux de Audenarde avoient reçu tel dommage,

(1) Le mois de mars 1382, suivant le nouveau style; il étoit compris dans l'année 1381, suivant l'ancien style, Pâques se trouvant cette année le 6 avril. J. A. B.

si en furent moult courroucés; et fut adonc ordonné que le sire d'Anghien se partiroit atout (avec) quatre mille hommes et s'en viendroit à Gauvres là où on espéroit que Jean Launoy étoit; mais il n'y étoit point, ainçois (mais) il s'étoit retrait (retiré) à Gand atout (avec) son pillage et son butin et ses prisonniers : mais n'avoit-il mie grand'foison. A lendemain se départirent, il et Rasse de Harselles, atout (avec) dix mille hommes, et eurent en propos de aller à Douze (Deynse), mais quand ils furent sur les champs, ils tournèrent vers Nieule, car on leur dit que le sire d'Anghien et bien quatre mille hommes y étoient, et que le comte n'y étoit point encore venu; si les vouloient combattre. Ce propre jour que Rasse de Harselles issit (sortit) de Gand, en issit (sortit) aussi Piètre Dubois atout (avec) six mille hommes et Arnoux Clerc en sa compagnie, et vinrent ardoir (incendier) les faubourgs de Courtray et abattre les moulins qui étoient au dehors de Courtray. Et puis s'en retournèrent vers Douze (Deynse) pour revenir à leurs gens; mais ce fut trop tard; car quand Jean de Launoy et Rasse de Harselles furent venus à Nieule, ils trouvèrent le comte et toute sa puissance logés sur les champs qui n'attendoit autre chose fors que ils fussent venus. Ainsi se trouvèrent ces deux osts du comte et des Gantois, sans ce que au matin ils sçussent rien de l'un de l'autre. Quand Rasse de Harselles et Jean de Launoy virent que combattre les convenoit, si ne s'effrayèrent point, mais se mirent en bon convenant (ordre) et rangèrent sur les champs et se mi-

rent en trois batailles; et en chacune bataille avoit deux mille hommes tous hardis et aventureux compagnons, des plus habiles et courageux de Gand. Et autant en avoient Piètre Dubois et Arnoux Clerc qui étoient sur le pays, et rien ne sçavoient encore de cette aventure que leurs gens se dussent combattre. Et au départir de Gand ils avoient pris ordonnance et convenant (arrangement) ensemble que si ils trouvoient le comte et sa puissance, ils ne se combattroient point l'un sans l'autre; car chacune bataille à part lui ils n'étoient pas forts assez, et tous ensemble ils étoient forts assez pour combattre autant de gens trois fois que ils étoient, et tout ce avoient-ils juré et fiancé ensemble Piètre Dubois et Rasse de Harselles. Et au voir (vrai) dire Rasse eut bien arrêté à ne point combattre si très-tôt, si il voulsist (eut voulu); car s'il se fut voulu tenir en la ville, en attendant Piètre Dubois, le comte ni ses gens ne l'eussent jamais requis (cherché) là dedans, mais si très tôt que Rasse sçut la venue du comte, par orgueil et par grandeur, il se mit sur les champs et dit en soi-même que il combattroit ses ennemis et auroit l'honneur, sans attendre Piètre Dubois ni les autres; car il avoit si grand' fiance en ses gens et si bonne espérance en la fortune de ceux de Gand, que avis lui étoit que il ne pouvoit mie perdre. Et bien montra ce jour la grand'volonté que il avoit de combattre, ainsi comme je vous recorderai présentement.

CHAPITRE XCIV.

COMMENT LE COMTE DE FLANDRE ASSEMBLA (ATTAQUA) EN BATAILLE CONTRE LES GANTOIS DONT ÉTOIENT CAPITAINES RASSE DE HARSELLES ET JEAN DE LAUNOY ET COMMENT LES GANTOIS FURENT RECULÉS.

MOULT fut le comte de Flandre réjoui quand il vit que Rasse de Harselles étoit issu de Nieule et trait (rendu) sur les champs pour combattre: si fit ordonner ses gens et mettre en bonne ordonnance, et étoient environ vingt mille hommes tous gens de fait, et avoit environ quinze cents lances, chevaliers et écuyers de Flandre, de Hainaut, de Brabant et d'Artois. Là étoient de Hainaut le sire d'Anghien maréchal de l'ost, de sa route (troupe) le sire de Montguy, messire Michel de la Hamède, le bâtard d'Anghien, Gilles da Risoy, Hustin du Lay et moult d'autres; et de Hainaut encore, le sire de Lens et messire Jean de Berlaumont; et de Flandre le sire de Ghistelles, messire Guy de Ghistelles, le sire d'Escornay, le sire de Hulut, le sire de Hallewin et messire Daniel de Hallewin, messire Thierry de Duske, le sire Destanneboure (Escombourg), le sire de Grutus (la Gruthuze), messire Jean Vilain, messire Gérard de Marqueilles et plusieurs autres. Et là y eut fait plusieurs chevaliers nouveaux; et étoit en devant le jeune sénéchal de

Hainaut mort sur son lit de la bosse à Aubiez de-lez (près) Mortagne, car il y eut été. Si fit le comte de Flandre cinq batailles, et en chacune mit quatre mille hommes. Là étoient-ils en grand'volonté de courir sur leurs ennemis; et porta ce jour le sire de Lieureghen la bannière du comte de Flandre. Toutes ces batailles et ces ordonnances faites, ils approchèrent les cinq batailles contre les trois; et de commencement il n'y eut que trois de la partie du comte qui approchassent ni assemblassent (attaquassent); car les deux étoient sur ailes pour reconforter les batailles branlants. Là étoit le comte présent qui les prioit et admonestoit de bien faire et de prendre la vengeance de ces enragés de Gand, qui leur avoient fait tant de peine. Et disoit bien à ceux des bonnes villes: « Soyez tous sûrs si vous fuyez vous serez morts mieux que devant; car sans merci je vous ferai à tous trancher les têtes. » Et mit le comte ceux de Bruges en la première bataille, et ceux du Franc en la seconde, et ceux de Ypres et de Courtray en la tierce, et ceux de Propringhe (Poperinghe) et de Berghes et de Cassel et de Bourbourg en la quarte; et il avoit retenu de-lez (près) lui ceux de Lille, de Douay et de Audenarde.

Or se assemblèrent ces batailles et vinrent l'un contre l'autre. Rasse de Harselles avoit la première bataille, car c'étoit le plus outrageux, hardi et entreprenant des autres, et pour ce vouloit-il être des premiers assaillants et en avoir l'honneur si point en y avoit; et s'en vint assembler (attaquer) à ceux de Bruges que le sire de Ghistelles et ses frères me-

noient. Là ot(eut), je vous dis, grand boutiez(choc) et grand pousseiz (effort) de première venue. Aussi d'autre part les autres batailles s'assemblèrent (attaquèrent) : là en y ot (eut) plusieurs renversés par terre à ce commencement d'une part et d'autre; et y faisoient les Gantois de grands appertises d'armes : mais les gens du comte étoient trop plus grand' foison, quatre contre un. Là eut bon bouteiz (choc) et qui longuement dura, ainçois (avant) que on put voir ni sçavoir qui en auroit le meilleur; et se mirent toutes ces batailles ensemble. Là crioit-on Flandre au Lion! en reconfortant les gens du comte; et les autres crioient à haute voix Gand, Gand! Et fut tel fois que les gens du comte furent en aventure de tout perdre. Et se ils eussent perdu terre ils eussent été déconfits et morts sans recouvrir; car Piètre Dubois et bien six mille hommes étoient sur les champs qui bien véoient leurs gens combattre; mais ils ne les pouvoient conforter, pour un grand palut (étang) d'eau et de marais qui étoient entr'eux et les combattants. Mais si le comte eut perdu ce jour, et que ses gens eussent fui par déconfiture, Piètre Dubois leur fut sailli au devant et les eut eus à volonté : ni jà pied n'en fut échappé, ni comte ni autre, que tous n'eussent été morts sur la place ou en chasse; dont ce eut été grand dommage; car en Flandre n'eut point eu de recouvrer (remède), que tout le pays, fors ceux qui tenoient le parti des Gantois, ne fut allé en exil (destruction) et à perdition par feu et par glaive entièrement.

CHAPITRE XCV.

COMMENT RASSE DE HARSELLES ET JEAN DE LAUNOY FURENT OCCIS ET BIEN SIX MILLE GANTOIS A UN VILLAGE DE FLANDRE, APPELLÉ NYEULE.

RASSE de Harselles et Jean de Launoy ne l'eurent mie d'avantage à assaillir les gens du comte; car le comte avoit là grand'foison de bonne chevalerie, et les compagnons de Bruges, de Ypres, de Courtray, d'Audenarde, du Dan (Damme), de l'Écluse et du Franc de Bruges; et étoient les gens du comte quatre contre un des Gantois. Donc il avint que quand les batailles du comte furent toutes remises ensemble il y ot (eut) grand'gens, et ne les porent (purent) souffrir les Gantois; mais se ouvrirent et recueillirent vers la ville; et les chevaliers et les gens du comte les commencèrent fort à approcher et à dérompre. Sitôt que ils les eurent ouverts ils entrèrent dedans; si les abattoient et tuoient à monceaux : adonc se retrahirent (retirèrent) les Gantois vers le moûtier de Nieule qui étoit fort et là se rassemblèrent; et y eut grand'bataille et grand' occision de Gantois à l'entrer au moûtier. Jean de Launoy, comme tout ébahi et déconfit, entra au moûtier, et pour lui sauver entra en une grosse tour du clocher, et ceux qui y purent de ses gens avec lui; et Rasse de Harselles demeura derrière qui gardoit l'huis et recueilloit ses

gens, et fit a l'huis grand' foison d'appertises d'armes. Mais finalement il fut efforcé et féru de une longue pique tout outre le corps, et là abattu et tantôt par-occis. Ainsi fina Rasse de Harselles qui avoit été un grand capitaine en Gand contre le comte, et que les Gantois aimoient moult pour son sens et pour sa prouesse; mais pour ses vaillances il en eut en la fin ce loyer (récompense).

Quand le comte de Flandre fut venu en la place devant le moûtier et il vit que les Gantois se recueilloient là dedans et étoient recueillis, il commanda à bouter (mettre) le feu dedans le moûtier et tout ardoir. Son commandement fut tantôt fait, et le feu tantôt apporté, et grand'foison d'estraing (paille) et de belourdes (fagots) que on mit et appuya tout autour du moûtier, et puis bouta-t-on le feu dedans. Cil (ce) feu monta tantôt à mont, qui se esprist (prit) ens (dans) ès couvertures du moûtier. Là mouroient les Gantois qui étoient au moûtier, à grand' martyre; car ils étoient ars (brûlés); et si ils issoient (sortoient) hors ils étoient occis et rejetés au feu. Jean de Launoy qui étoit au clocher se véoit au point de la mort et de être tout ars, le clocher s'esprenoit (commençoit) à ardoir. Si crioit à ceux qui étoient bas: « Rançon, rançon! » et offroit sa tasse qui étoit toute pleine de florins. Mais on ne s'en faisoit que rire et gaber (moquer), et lui disoit-on: « Jean, Jean, venez par ces fenêtres parler à nous, et nous vous recueillerons, faites le beau saut ainsi comme vous avez avant fait saillir les nôtres: il vous convient faire ce saut. » Jean de Launoy qui se voyoit en ce

parti que c'étoit sans remède, et que le feu l'accueilloit de si près que il convenoit qu'il fut ars entra en hideur (crainte) et aima plus à être occis que ars; et il fut l'un et l'autre, car il saillit hors par les fenêtres en-my (milieu) eux et là fut recueilli à (avec) glaives (lances) et à épées et detranché, et puis jeté au feu. Ainsi fina Jean de Launoy.

CHAPITRE XCVI.

COMMENT LES GANTOIS FURENT AVERTIS DE LA MORT RASSE DE HARSELLES ET JEAN DE LAUNOY; ET COMMENT ILS CONCLURENT D'OCCIR PIÈTRE DUBOIS ET PUIS DE TRAITER AU COMTE DE FLANDRE LEUR SEIGNEUR.

De bien six mille hommes que Rasse de Harselles et Jean de Launoy, de la ville de Gand ou d'environ Gand qui servoient les Gantois pour leur argent, avoient là amenés, ils n'en échappèrent point trois cents, que tous ne fussent morts sur les champs ou en la ville, ou ars au moûtier : ni oncques Piètre Dubois qui avoit une grosse bataille sur les champs ne leur put aider; car entre sa bataille et les gens de Rasse qui se combattoient et qui morts étoient avoit un grand flaichiz (étang) tout plein de eau et grands marais, pourquoi ils ne pouvoient venir jusques à eux. Si se partit de sa place atout (avec) ses gens, bien rangés et bien ordonnés en une bataille, et dit : « Allons nous-en tout le pas notre chemin vers Gand; Rasse de Harselles et Jean de Launoy

et nos gens ont mal exploité et sont déconfits; je ne sçais que il nous advenra (adviendra). Si nous sommes poursuivis et assaillis des gens du comte, si nous tenons tous ensemble et nous vendons et combattons vaillamment, ainsi que bonnes gens qui se combattent sur leur droit.» Si répondirent ceux qui l'ouïrent: «Nous le voulons.» Lors se départirent-ils de là et se mirent au chemin pour venir vers Gand, en une belle bataille rangée et serrée. Les fuyants aucuns qui étoient échappés de la bataille de Nieule s'en retournèrent vers Gand, et rentrèrent tous effrayés, ainsi que gens déconfits en la ville et recordèrent cette dure aventure comment Rasse de Harselles et Jean de Launoy et leurs gens étoient déconfits et morts par bataille à Nieule. Ceux de Gand pour ces nouvelles furent durement effrayés et courroucés pour la mort de Rasse de Harselles, car moult l'aimoient et grand' fiance en lui avoient; car ils l'avoient trouvé bon capitaine et loyal; et pour ce que Rasse étoit gentilhomme, fils de seigneur et de dame, et que il les avoit servis pour leur argent, tant l'avoient-ils plus aimé et honoré. Si demandèrent aux fuyants: « Dites-nous où étoit Piètre Dubois entrementes (pendant) que vous vous combattiez.» Ceux qui point ne l'avoient vu, ni qui de lui nulles nouvelles ne sçavoient leur répondirent: « Nous n'en savons rien, ni point vu ne l'avons.» Lors commencèrent aucunes gens en Gand à murmurer sur Piètre Dubois, et à dire que mal s'étoit acquitté quand il n'avoit été en la bataille qui avoit six ou sept mille hommes tous armés. Et orent

(eurent) adonc les Gantois qui en la ville étoient, et qui le gouvernement en avoient, en propos que ce Piètre, lui revenu, ils l'occiroient, et puis au comte leur seigneur s'appointeroient et accorderoient, et se mettroient du tout en sa merci. Je crois que si ils eussent fait ainsi, ils eussent bien ouvré (travaillé), et fussent légèrement (aisément) venus à paix. Mais point ne le firent, dont ils le comparèrent (payèrent) depuis; et aussi fit toute Flandre; ni encore n'étoit point la chose à ce jour où elle devoit être, ni les grands maux de Flandre, ce sachiez ainsi que ils furent depuis, et si comme je vous recorderai avant en l'histoire.

CHAPITRE XCVII.

Comment Piètre Dubois fut par le seigneur d'Anghien et autres chevauché et poursuivi jusques auprès de Gand.

Après la déconfiture où furent pour ce temps morts et déconfits à Nieule Rasse de Harselles et Jean de Launoy, le comte de Flandre entendit que Piètre Dubois et une bataille de Gantois étoient sur les champs et s'en r'alloient à Gand. Adonc s'arrêta le comte et demanda conseil à ses chevaliers, si on les iroit combattre. On lui répondit en conseil que pour ce jour on avoit assez fait et que ses gens étoient tous lassés, et que il les convenoit reposer. « Mais, sire,

ce seroit bon que de six ou de sept cents hommes d'armes, tous bien montés, vous les fissiez poursuivre pour sçavoir leur convenant (arrangement); ils pourroient bien ce soir gésir (coucher) en tel lieu que avant le matin nous serions à leur délogement. » Le comte s'inclina à ce conseil et fit ainsi. Tantôt furent ordonnés ceux qui seroient en cette chevauchée et en fut le sire d'Anghien meneur et souverain. Si montèrent à cheval environ cinq cents lances et se départirent de Nieule et du comte, et prirent les champs et chevauchèrent à la couverte pour voir les Gantois; et tant allèrent que ils les virent avaler (descendre) un tertre, et étoient tous serrés en bon convenant (ordre); et cheminoient le bon pas sans eux dérouter. Le sire d'Anghien et sa route (troupe) les poursuivoient de loin et sur côté. Piètre Dubois et les Gantois les véoient bien; mais nul semblant ne faisoient de eux dérouter; et disoit Piètre Dubois: « Allons notre chemin et le bon pas, et point ne nous déroutons: si ils se boutent en nous, nous les recueillerons; mais je crois bien que ils n'en ont nulle volonté. » Ainsi cheminèrent-ils les uns et les autres, sans rien faire jusques à Gand, que le sire d'Anghien retourna vers le comte, et Piètre Dubois et ses gens rentrèrent en Gand. Adonc fut Piètre Dubois accueilli de plait (querelle) et sur le point d'être occis, pour la cause de ce que il n'avoit autrement reconforté Rasse et ses gens. Piètre s'excusa, et de vérité, et dit que il avoit mandé à Rasse que nullement il ne se combattit sans lui; car le comte étoit trop puissamment sur les champs, et il

fit tout le contraire, et si il lui en étoit mésàvenu il ne le pouvoit amender. « Et sachez que je suis aussi courroucé de la mort Rasse et aussi dolent que nul peut être; car la ville de Gand y a perdu un très vaillant et sage capitaine : si nous en faut requerre (chercher) un autre, ou mettre du tout en la volonté du comte et en son obéissance, qui nous fera tous mourir de male mort. Regardez lequel vous voulez faire, ou persévérer en ce que vous avez commençé ou mettre en la volonté et merci de monseigneur. » Piètre ne fut adonc point répondu, mais tant que de la bataille et avenue de Nieule et de la mort de Rasse il fut excusé et descoulpé (disculpé). Mais de ce que on ne lui répondit point, il se contenta mal et sus aucuns bourgeois qui là étoient par sens les plus riches et les plus notables de la ville, tels que le sire Gisebrest (Ghisbert) Grutte et sire Simon Bette : il n'en fit adonc nul semblant; mais il leur remontra durement en l'année, ainsi comme vous lorez avant recorder en l'histoire.

CHAPITRE XCVIII.

COMMENT LES GANTOIS MIRENT LE SIÉGE DEVANT COURTRAY. COMMENT ILS S'EN PARTIRENT; ET COMMENT ILS ENDOMMAGÈRENT LES GENS DU COMTE PAR DEUX FOIS.

QUAND le sire d'Anghien et le sire de Montguy, le Haze de Flandre et leurs routes (troupes) furent retournés à Nieule devers le comte et ils eurent

recordé (raconté) ce que ils avoient vu, le comte se partit de Nieule et s'en retourna à Bruges, et renvoya ses bonnes villes et ceux du Franc et le seigneur d'Anghien et les Hainuiers en garnison en Audenarde. Quand ceux de Gand entendirent que le comte étoit retrait (retiré) à Bruges et que il avoit donné congé à toutes ses gens, si se r'émurent par l'esmouvement (suggestion) de Piètre Dubois qui leur dit: « Allons devant Courtray et ne nous refroidons pas de faire guerre; montrons que nous sommes gens de fait et d'emprise. » Adonc se départirent-ils de Gand plus de quinze mille et s'en vinrent moult efforcément devant Courtray et y mirent siége, la fête et la procession de Bruges séant, l'an mil trois cent quatre vingt et un; et furent là dix jours et ardirent tous les faubourgs de Courtray et le pays d'environ. Quand le comte en sçut les nouvelles, il remanda tous ses gentils hommes et ceux des garnisons et les communes de Ypres et du Franc, et se départit de Bruges avec ceux de Bruges, et se trouvèrent sur les champs plus de vingt huit mille hommes. Donc se mirent-ils au chemin pour venir vers Courtray et combattre les Gantois et lever le siége.

Quand Piètre Dubois et les Gantois entendirent que le comte venoit vers eux si efforcément, si n'eurent mie conseil de là plus tenir le siége, et se départirent, et s'en allèrent loger à Douze (Deynse) et à Nieule, et dirent que là ils attendroient le comte; et signifièrent leur état à ceux de Gand et remandèrent l'arrière ban pour être plus forts et

plus de gens. Si se départirent encore de Gand bien quinze mille hommes et s'en vinrent devers leurs gens à Nieule et à Douze (Deynse), et se logèrent tous sur les champs en attendant le comte. Quand le comte fut venu à Harlebecque de-lez (près) Courtray, il entendit que les Gantois étoient partis de là et retraits (retirés) vers Gand et logés à Douze (Deynse) et à Nieule; si n'eut mie conseil le comte adonc du poursuir (poursuivre); et donna congé à ses gens d'armes et à ses communes, et en laissa une grand' quantité à Courtray; et renvoya le seigneur d'Anghien et les Hainuiers et son fils bâtard le Haze en Audenarde en garnison. Quand les Gantois et Piètre Dubois virent que le comte ne venoit pas vers eux, si se départirent de Douze (Deynse), et de Nieule et prirent le long chemin par devers Audenarde, pour venir par là à Gand. Si envoyèrent, ce jour que ils passèrent vers Audenarde, une quantité de leurs gens, desquels Arnoux Clerc étoit capitaine, et s'en vinrent ceux escarmoucher jusques aux bailles (guichets) de la ville. Les chevaliers et écuyers qui là dedans étoient ne se purent abstenir que ils ne vinssent escarmoucher à eux, et y en eut des morts et des blessés d'une part et d'autre. A cette fois ceux de Gand ne conquirent point planté (beaucoup) à l'escarmouche; et s'en partirent et retournèrent avec leurs gens à Gand; et se retrait (retira) chacun en son hôtel.

Trois jours après fut ordonné Arnoux Clerc à venir à Gauvres atout (avec) douze cents des blancs chaperons; et lui fut le châtel et la châtellerie de

Gauvres baillée, par manière de garnison, pour faire frontière à ceux d'Audenarde. Si y vint Arnoux Clerc à (avec) toute sa route (troupe) et se tint là; mais guères ne fut-ce mie quand il entendit que aucuns chevaliers et écuyers qui étoient en Audenarde étoient issus (sortis) hors à l'aventure. Adonc se départit-il de Gauvres avec ses gens; et étoient bien en nombre quinze cents; si se mirent en embûche sur ceux qui au matin étoient issus (sortis) hors d'Audenarde, le sire d'Escornay, le sire de Ramseflies, messire Jean Villain, le sire d'Aughien, le Galois de Maumines, le bâtard d'Escornay, messire Blanchart de Callenne et plusieurs autres. Ainsi que ces chevaliers et écuyers qui avoient pris leur retour revenoient en Audenarde, Arnoux Clerc et l'embûche leur sailli (sortit) audevant: là eu y eut des rués jus (à bas) et des r'atteints et des occis; car ils ne prenoient nulli (personne) à merci. Là vinrent aux chevaliers et aux écuyers leurs chevaux bien à point; car ils brochèrent (piquèrent) des éperons et retournèrent vers Audenarde; et ainsi que ils venoient devant les bailles (portes), ils défendoient et se mettoient à défense et attendoient leurs gens et leurs varlets. Mais ils ne porent (purent) oncques si nettement rentrer en la ville qui il n'en y eut de morts, de blessés, de navrés plus de soixante. Et quand ils eurent fait leur empainte (attaque), Arnoux Clerc retourna ce soir en une abbaye près de là, que on nomme Exham. Si trouvèrent ces Gantois en la ville de Exham Piètre d'Estunehus (Stonchuse) et le Gal-

lois de Mamines et environ cent compagnons de leur route (troupe). Si assaillirent l'abbaye où ils étoient traiz (retirés). A grand' peine se sauva le Gallois de Mamines, et se partit par derrière et entra en un batel (bateau) et s'en vint par nuit en Audenarde, et conta au seigneur d'Anghien, au seigneur de Montguy et à messire Daniel de Hallewin et aux chevaliers qui là étoient, comment ce soir Arnoux Clerc et les blancs chaperons étoient entrés en l'abbaye de Exham et avoient occis leurs compagnons. Et bien pensoit que Pierre d'Estunchuse (Stonchuse), mort, et voirement (vraiment) le fut-il; car Arnoux Clerc et ses gens le firent saillir (sauter) par une fenêtre en-my (milieu) la place, et le recueillirent à (avec) glaives (lances) et l'occirent; dont ce fut grand dommage.

CHAPITRE XCIX.

Commemt le seigneur d'Anghien, le batard de Flandre, messire Daniel de Hallewin et leurs routes (troupes) déconfirent Arnoux Clerc et sa sieute (suite) en l'abbaye de Exham.

Quand les chevaliers et écuyers qui en Audenarde se tenoient entendirent que Arnoux Clerc et les blancs chaperons environ quinze cents que il avoit adonc de sa charge, étoient arrêtés à Exham, et avoient morts leurs compagnons et pris l'abbaye,

si en furent moult courroucés: si avisèrent que ils enverroient cette nuit leurs espies cette part, pour savoir si à lendemain ils y seroient trouvés. Ainsi comme ils ordonnèrent ils firent. Leurs espies rapportèrent au matin que les blancs chaperons demeureroient là ce jour, car ils s'ordonnoient pour y demeurer; dont les seigneurs furent moult réjouis. Adonc s'armèrent le sire d'Anghien, le sire de Montgny, le sire de Lens, le sire de Brifueil, messire Michel de la Hamède et plus de six cents chevaliers et écuyers de Hainaut et bien autant de Flandre; et se départirent de Audenarde environ trois cents lances, et plus de mille, que arbalêtriers. Que gros varlets, et vinrent à Exham. Quand ils durent approcher Exham, ils envoyèrent devant messire Daniel de Hallewin atout (avec) cent lances, pour commencer le hutin (combat), et attraire (attirer) hors de l'abbaye Arnoux Clerc, et aussi pour attendre leurs gros varlets et arbalêtriers qui venoient tous de pied, et pour eux mettre en ordonnance. Messire Daniel, messire Jean de Disquemne (Duske) et le Haze de Flandre s'en coururent devant éperonnant, et entrèrent en la place devant l'abbaye de Exham en écriant, Flandre au Lyon, au bâtard! Ces Gantois ne se donnoient de garde de cette embûche; car il étoit encore assez matin: si n'étoient mie tous appareillés. Nonpourquant (néanmoins) ceux qui avoient fait le guet la nuit se mirent ensemble et recueillirent et ensonnèrent (appelèrent) les chevaliers et leurs gens qui là venoient; et entrementres (cependant) s'armoient les autres. Avant que

Arnoux Clerc put avoir remis toutes ses gens ensemble, le sire d'Anghien, le sire de Lens, le sire de Brifueil, le sire d'Escornay, le sire de Montguy et leur bataille entrèrent par derrière en la ville, en écriant: « Anghien au seigneur! » Et se boutèrent de grand' volonté en ces Gantois et en ces blancs chaperons qui point ne durèrent; mais se ouvrirent et ne tinrent oncques point de conroy (ordre), ni de ordonnance. Des quinze cents en y ot (eut) bien de morts en la place et sur les champs onze cents, et y fut occis Arnoux Clerc en fuyant et féru de deux piques tout parmi le corps, et là appuyé contre une haye. Après cette déconfiture retournèrent le sire d'Anghien et les autres chevaliers en Audenarde et tinrent cette besogne à grand' prouesse et sachez que le comte de Flandre qui pour ce temps se tenoit à Bruges, quand il en sçut les nouvelles, si en fut grandement réjoui, et dit du seigneur d'Anghien: « Par ma foi, il y a en lui un bon enfant et qui sera encore un vaillant homme. » Au voir (vrai) dire du seigneur d'Anghien, c'étoit tout le cuer (cœur) du comte de Flandre et ne l'appeloit mie le comte son cousin, mais son beau-fils.

CHAPITRE C.

COMMENT LES GANTOIS SE PRIRENT LES PLUSIEURS A ÉBAHIR DE LEUR CONDUITE ET DEVISES EN REQUOI (SECRET).

Quand les nouvelles furent venues à Gand que Arnoux Clerc étoit mort et leurs gens déconfits, si se commençèrent les plusieurs à ébahir et à dire entr'eux. « Nos besognes se portent mal; petit à petit on nous occit nos capitaines et nos gens; nous avons mal exploité de avoir ému guerre contre notre seigneur le comte; car nous usera petit à petit; à mal nous redonderont les haines de Jean Lyon et de Gisebrest (Ghisbert) Mathieu; nous avons trop soutenu et élevé les opinions de Jean Lyon et de Piètre Dubois: ils nous ont boutés si avant dans cette guerre et en cette haine envers le comte notre seigneur que nous n'y pouvons ni sçavons trouver voie de merci ni de paix: encore vaudroit-il mieux que vingt ou trente le comparassent (payassent) que toute la ville. » Ainsi disoient les plusieurs en requoi (secret) l'un à l'autre; car généralement, n'étoit-ce mie, pour la doute (crainte) des mauvais qui étoient tous d'une secte, et qui s'élevoient en puissance de jour en jour, qui en devant étoient poures (pauvres) compagnons et sans nulle chevanche (bien). Or avoient-ils or et argent assez; car quand il leur en failloit (manquoit) et ils se complaignoient à leurs

capitaines, ils étoient ouïs et tantôt confortés. Car on avisoit aucuns simples hommes et riches en la ville, et leur disoit-on: « Allez et dites à tels et à tels que ils viennent parler à nous. » On les alloit querre (chercher) Ils venoient; ni ils n'osassent contester. Là leur étoit dit: « Il faut à la bonne ville de Gand finance pour payer nos soubdoyers (soldats) qui aident à garder nos juridictions et défendre nos franchises; il faut vivre les compagnons. » Et là mettoient finance toute telle que on leur demandoit; car si ils dissent du non, ils fussent tantôt morts; et leur miton sus que ils fussent traîtres à la bonne ville de Gand et que ils ne voulsissent (voulussent) mie le profit et l'honneur de la ville. Ainsi étoient les mauvais garçons maîtres de la ville et furent, tant que la guerre dura entr'eux et le comte leur seigneur. Et au voir (vrai) dire si les riches et les nobles de la ville de Gand étoient battus de telles verges, on ne les en devoit ou doit point plaindre, ni ils ne se pouvoient excuser par leur record même, que ils ne fussent cause de tous tels forfaits. Raison pourquoi: quand le comte de Flandre leur envoya son baillif pour contraindre et justicier aucuns rebelles et mauvais, ne pouvoient-ils demeurer tous de-lez (près) lui et l'avoir conforté à faire justice? lesquels y furent? on en trouve bien petit. Ils avoient aussi cher, à ce que ils montroient, que la chose allât mal que bien, et que ils eussent guerre à leur seigneur, que paix. Et bien pouvoient sentir et connoître que si ils faisoient guerre, méchants gens seroient seigneurs de leur ville et seroient leurs maî-

tres, et ne les en ôteroient mie quand ils voudroient; ainsi comme il en est avenu à Jean de la Faucille qui par lui dissimuler et partir de la ville de Gand et venir demeurer en Hainaut s'en cuida (crût) ôter et purger; et que des haines de Flandre, tant du comte son seigneur, que de la ville de Gand, dont il étoit de nation, il n'en fut en rien demandé: mais si fut, dont il mourut. Et vraiment ce fut dommage, car cil (ce) Jean de la Faucille en son temps fut un sage et très notable homme. Mais on ne pouvoit à présent clocher devant les seigneurs ni leurs consaulx (conseillers); car ils y véoient (voyoient) trop clair. Il avoit bien sçu les autres aider seiller; et de lui-même il ne sçut mie prendre le meilleur chemin. Je ne sçais de vérité si des articles dont il fut examiné de monsire Simon Rin au châtel de Lille, il fut coupable. Mais les chevaliers, avec la perverse fortune qui tourna tout à un faix sur lui, le menèrent si très avant que il en mou rut et aussi ont fait tous les capitaines de Gand qui, ou coiement (secrètement) ou ouvertement, ont tenu et soutenu rebellion encontre leur seigneur; et aussi ont moult d'autres gens de la ville de Gand, mêmement ceux, espoir (peut-être) qui coulpe (faute) n'y avoient, si comme vous orrez recorder de point en point en l'histoire ci-après.

CHAPITRE CI.

COMMENT PIÈTRE DUBOIS DOUTANT (CRAIGNANT) LA FIN DE SA CONDITION (SITUATION) ENORTA (CONSEILLA) PHILIPPE D'ARTEVELLE DE PRENDRE LE GOUVERNEMENT, DES GANTOIS; ET COMMENT IL ENORTA (CONSEILLA) ET AVERTIT LE PEUPLE DE GAND.

QUAND Piètre Dubois vit que la ville de Gand affoiblissoit tant de capitaines, et se trouvoit ainsi que tout seul, et que les riches hommes se commençoient à tanner (fatiguer) et à lasser de la guerre, si se douta trop fort et imagina que si, par nul moyens du monde, paix se faisoit entre le comte et la ville de Gand, quelques traités ni quelques loiens (liens) de paix ni d'accord que il y eut, il convenoit que il y mit la vie. Si lui alla souvenir et souvenoit souvent de Jean Lyon (Hyons) qui fut son maître et par quel art il avoit ouvré, et véoit bien que il tout seul ne pouvoit avoir tant de sens ni de puissance que de gouverner la ville de Gand; et n'en vouloit mie avoir le principal faix mais il vouloit bien de toutes les folles emprises couvertement (secrètement) avoir le soin. Si se avisa adonc de un homme, de quoi en la ville de Gand on ne se donnoit garde, sage et jeune homme assez; mais son sens n'étoit point connu, ni on n'en avoit eu jusques à ce jour que faire. Et celui on appeloit Philippe d'Artevelle; et fut fils anciennement de Jacques d'Artevelle, lequel en son

temps ot (eut) sept ans tout le gouvernement de la comté de Flandre. Et avoit ce Piètre Dubois trop de fois ouï recorder à Jean Lyon (Hyons) son maître et aux anciens de Gand que oncques le pays de Flandre ne fut si crému (redouté), si aimé ni si honoré que le temps que Jacques d'Artevelle en ot (eut) le gouvernement; et encore disoient les Gantois tous les jours: « Si Jacques d'Artevelle vivoit, nos choses seroient en bon état; nous aurions paix à volonté et seroit le comte notre sire tout liez (joyeux) quand il nous pourroit tout pardonner. » Piètre Dubois se avisa sur ces paroles en soi-même et regarda que Jacques d'Artevelle avoit un fils qui s'appeloit Philippe, assez convenable et gracieux homme, que la reine d'Angleterre Philippe [1] avoit anciennement, du temps qu'elle étoit à Gand, et que le siége fut devant Tournay, levé sur fonts et tenu, pour l'amour de laquelle il ot (eut) à nom Philippe. Piètre Duboys s'en vint un soir chieux (chez) ce Philippe qui demeuroit avec sa demoiselle de mère, et vivoient de leurs rentes tout bellement. Piètre Duboys s'accointa à lui de paroles et puis lui ouvrit la matière pourquoi il étoit là venu, et lui dit ainsi: « Philippe, si vous voulez entendre à mes paroles et croire à mon conseil, je vous ferai tout le plus grand de toute Flandre. » — « Comment le me feriez-vous, dit Philippe. » — « Je le vous ferai par telle manière, dit Piètre Dubois, que vous aurez le gouvernement et administration de la ville de Gand;

(1) Philippe de Hainaut épouse d'Édouard, III dont on a parlé dans les premiers volumes. J. A. B.

car nous sommes de présent en très grand'nécessité d'avoir un souverain capitaine, de bon nom et de bonne renommée; et votre père Jacques d'Artevelle ressuscite maintenant en cette ville par la bonne mémoire de lui: et disent toutes gens en cette ville, et ils disent voir (vrai), que oncques le pays de Flandre ne fut tant aimé ni tant cremu (redouté) ni honoré, comme il fut de son vivant: légèrement (facilement) vous mettrai en son lieu, si vous voulez, et quand vous y serez, vous vous ordonnerez par mon conseil, tant que vous aurez appris la manière et le stile du fait, ce que vous aurez tantôt appris.» Philippe qui avoit âge d'homme et qui par nature désiroit à être avancé et honoré et avoir de la chevance (richesse) plus que il n'avoit, répondit: «Piètre, vous me offrez grand'chose, et je vous croirai; et si je suis en l'état que vous dites, je vous jure par ma foi que je ne ferai jà rien hors de votre conseil.» Répondit Piètre Duboys: «Et saurez-vous bien faire le cruel et le hautin? Car un sire entre commun (peuple), et par spécial à ce que nous avons à faire, ne vaut rien si il n'est cremu (craint) et redouté et renommé à la fois de cruauté: ainsi veulent Flamands être menés ni on ne doit tenir entr'eux compte de vies d'hommes, ni avoir pitié non plus que d'arondeaulx (hirondelles) ou de alouettes qu'on prend en la saison pour manger.» — «Par ma foi, dit Philippe, je saurai bien tout ce faire.» — «Et c'est bien, dit Piètre, et vous serez, comme je pense, souverain de tous les autres.»

A ces mots il prit congé de lui et se partit de son

rent vers la maison Philippe qui de leur venue étoit tout avisé. Le sire de Harselles, Piètre Dubois, Piètre le Wurtre (Nuitre) et environ dix ou douze des doyens des métiers entrèrent en sa maison et lui araisonnèrent et remontrèrent comment la bonne ville de Gand étoit en grand'nécessité d'avoir un souverain capitaine auquel, hors et ens (dedans), on se put rallier; et que toutes manières de gens demeurant à Gand lui donnoient leur voix et l'avoient avisé à être leur souverain capitaine: car le record (souvenir) de son bon nom pour l'amour de son bon père lui séoit mieux en la bouche que de nul autre: pourquoi ils lui prioient affectueusement que de bonne volonté il voulsist (voulut) emprendre (entreprendre) d'avoir le gouvernement de la ville et le faix (fardeau) des besognes dedans et dehors; et ils lui jureroient foi et loyauté entièrement comme à leur seigneur, et feroient toutes gens, comme grands qu'ils fussent en la ville, venir à son obéissance. Philippe entendit bien toutes leurs requêtes et paroles, et puis moult sagement il répondit et dit ainsi: « Seigneurs, vous me requérez de moult grand'chose; et espoir (peut-être) vous ne pensez mie bien le fait tel qu'il est; quand vous voulez que je aie le gouvernement de la bonne ville de Gand. Vous dites que l'amour que vos prédécesseurs eurent à mon père vous y attrait (attire). Quand il leur eut fait tous les plus beaux services que il put, ils l'occirent: si je emprenois le gouvernement tel que vous dites, et j'en fusse en la fin occis, je en aurois petit loier (récompense) et pauvre guerredon (prix). » —

« Philippe, dit Piètre Dubois qui happa (saisit) la parole et qui étoit le plus douté (redouté), ce qui est passé ne peut-on recouvrer (réparer). Vous ouvrerez (agirez) par conseil, et vous serez toujours bien conseillé et si bien que toutes gens se loueront de vous. » Répondit Philippe: « je ne le voulroie (voudrois) mie faire autrement. »

Adonc fut-il là entr'eux esleu (élu) et amené au marché, et là sermenté et il sermenta aussi les maieurs (maires) et les échevins et tous les doyens de Gand. Ainsi fut Philippe d'Artevelle souverain capitaine de Gand, et acquit en ce commencement grand'grâce, car il parloit à toutes gens, qui à besogner à lui avoient, doucement et sagement; et tant fit que tous l'aimoient et une partie des revenues que le comte de Flandre a en la ville de Gand, de son héritage, il les fit distribuer au seigneur de Harselles, pour cause de gentillesse et pour maintenir au chevalier son état; car tout ce que il avoit en Flandre, hors de la ville de Gand, il avoit tout perdu.

Nous nous souffrirons un petit à parler des besognes et des matières de Flandre, et parlerons des besognes d'Angleterre et de Portingal (Portugal).

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

TABLE

DES

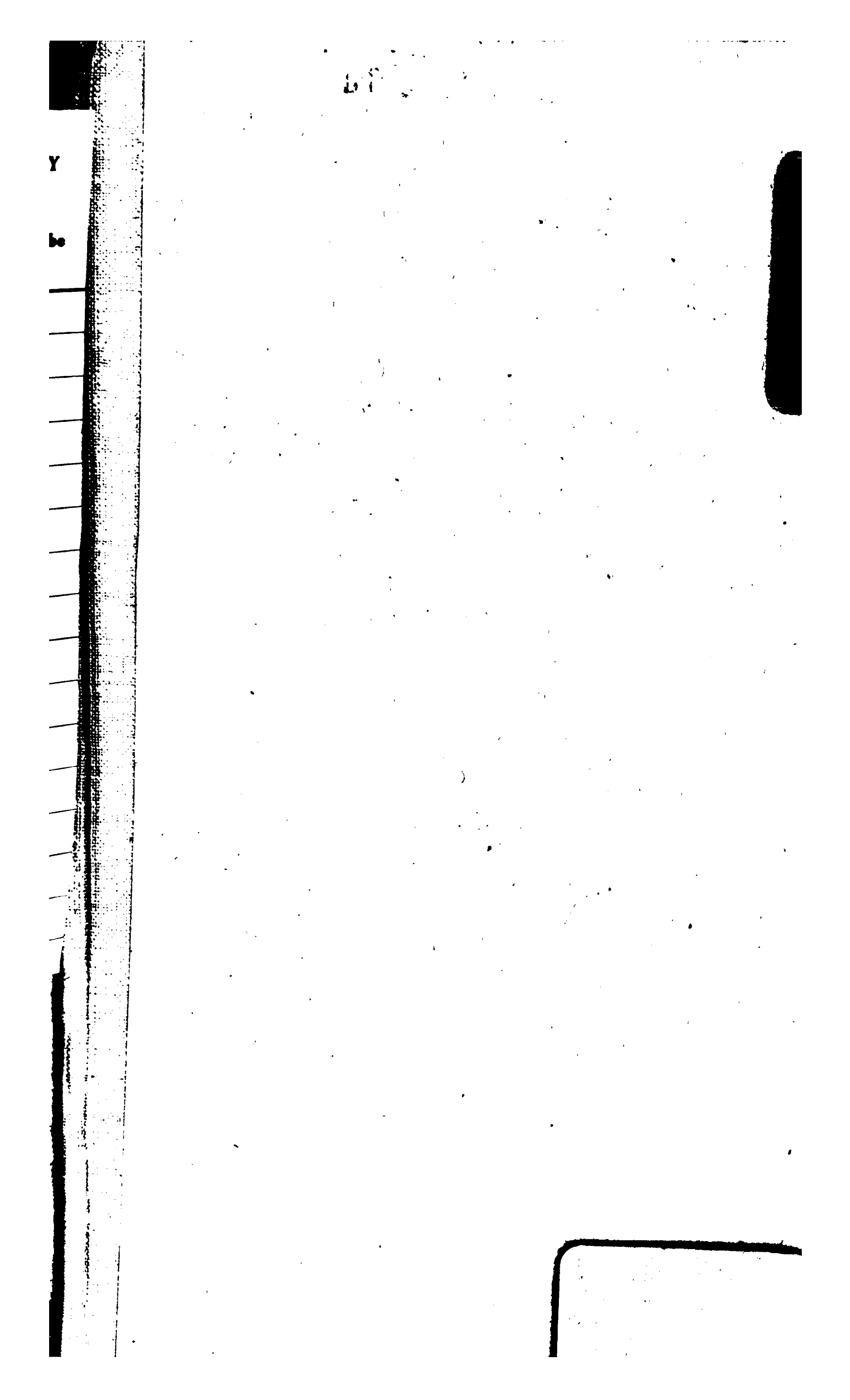
CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE SECOND.

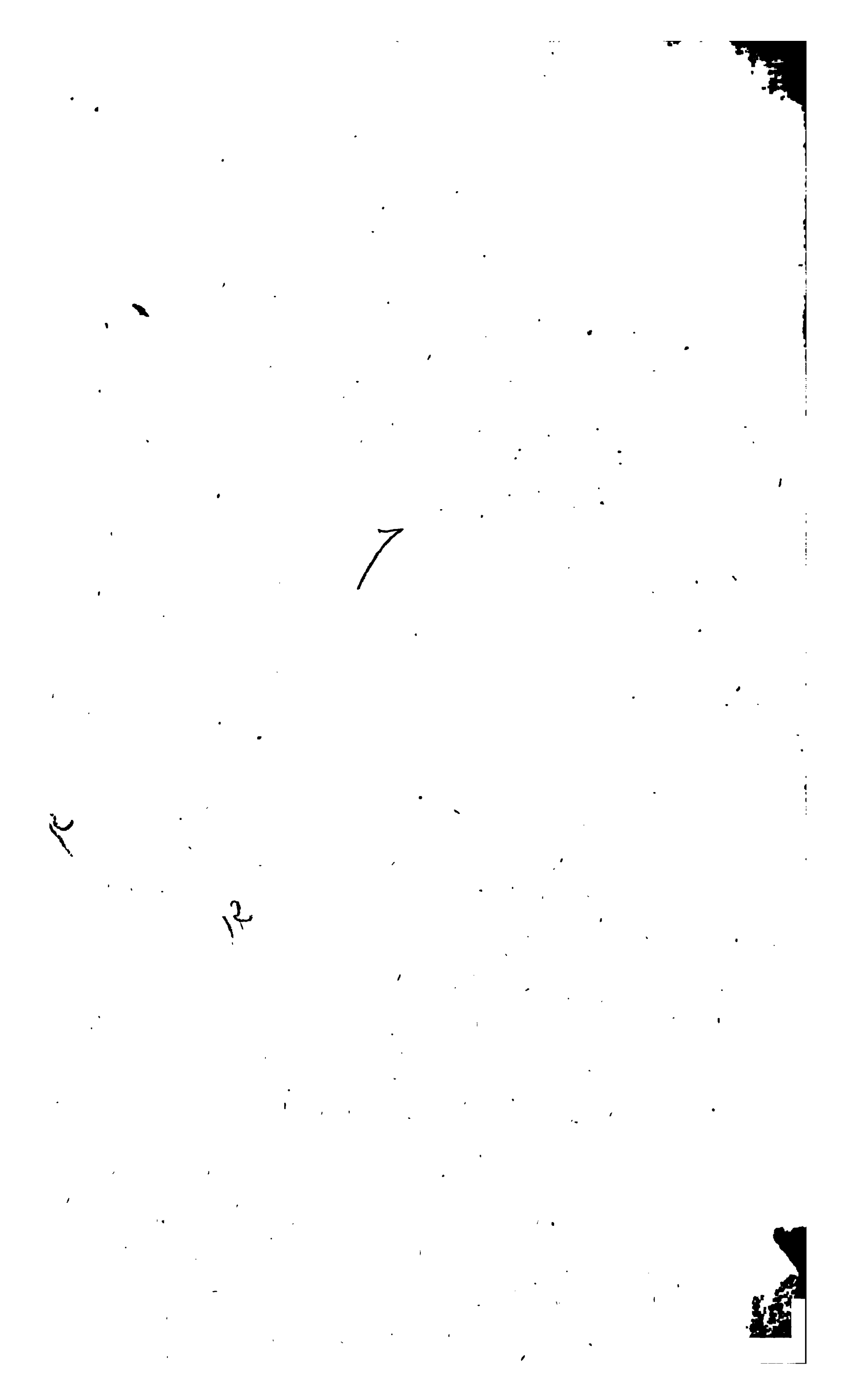
FIN DE LA TABLE DU SEPTIÈME VOLUME.

7

12



FIN DE LA TABLE DU SEPTIÈME VOLUME.


7